

# TABLE DES MATIERES

<b>CHAPITRE .1 : Les dynamiques sociodémographiques du territoire .....</b>	<b>3</b>
1. Profil démographique de la CCAPS en 2015 .....	3
2. Les tendances d'évolution démographique .....	7
3. Evolution de la structure de la population .....	15
<b>CHAPITRE .2 : Les dynamiques du logement.....</b>	<b>36</b>
1. Evolution du parc de logements .....	36
2. Évolution du parc de résidences principales .....	43
3. Évolution du parc de logements vacants .....	83
4. Évolution du parc de résidences secondaires et logements occasionnels .....	106
5. Les dynamiques immobilières .....	109
6. Synthèse .....	119
<b>CHAPITRE .3 : Les équipements et services .....</b>	<b>122</b>
1. Diversité et répartition des équipements sur le territoire .....	122
2. Les services et infrastructures liées à l'enfance .....	123
3. L'offre en santé sur le territoire .....	125
4. La couverture internet du territoire .....	127
<b>CHAPITRE .4 : Déplacements et mobilité .....</b>	<b>128</b>
1. La voiture individuelle, moyen de déplacement privilégié des ménages .....	128
2. Les transports en commun comme alternative à la voiture individuelle .....	132
3. L'émergence de nouveaux moyens de déplacement .....	134
<b>CHAPITRE .5 : Les dynamiques économiques .....</b>	<b>136</b>
1. Actifs et emplois .....	136
2. Dynamisme territorial .....	142
3. L'activité commerciale .....	148
<b>CHAPITRE .6 : L'Attrait touristique de la CCAPS .....</b>	<b>149</b>
1. L'attraction touristique du territoire .....	149
2. L'offre d'hébergement .....	154
3. Les réflexions et projets .....	157
<b>CHAPITRE .7 : Diagnostic agricole et forestier .....</b>	<b>160</b>
1. Préambule : méthodologie employée pour le diagnostic agricole .....	160
2. Etat des lieux de l'activité agricole .....	162

3.	Le bâti agricole.....	188
4.	Contraintes et problématiques de l'activité agricole.....	191
5.	Les dynamiques agricoles .....	196
6.	Valeur agronomique des sols et espaces agricoles stratégiques.....	201
7.	Enjeux et perspectives.....	204
<b>CHAPITRE .8 : La forêt et la sylviculture .....</b>		<b>210</b>
1.	La forêt sur le territoire .....	210
2.	Containtes de gestion.....	219
3.	Préconisations et perspectives ... pour intégrer la fonction économique dans le PLUi .....	221

DOCUMENT DE TRAVAIL

# CHAPITRE .1 : LES DYNAMIQUES SOCIODEMOGRAPHIQUES DU TERRITOIRE

Sauf précision contraire les chiffres utilisés sont ceux de l'INSEE. Ils datent principalement de 2015 puisqu'il s'agit des derniers dossiers complets accessibles au moment de la réalisation du diagnostic.

## 1. PROFIL DEMOGRAPHIQUE DE LA CCAPS EN 2015

### 1.1. POSITIONNEMENT PAR RAPPORT AUX AUTRES TERRITOIRES

Cette partie s'intéresse à la comparaison du territoire de la Communauté de Communes Arbois, Poligny, Salins (CCAPS) par rapport aux intercommunalités limitrophes ainsi que par rapport à l'ensemble du Département du Jura.

Nombre d'habitants en 2015 des différents territoires :

Département du Jura	260 587 habitants
CC Loue-Lison (25)	25 152 habitants
<b>CC Arbois Poligny Salins</b>	<b>22 191 habitants</b>
CC Champagnole Nozeroy Jura	22 102 habitants
CC Bresse Haute Seille	19 004 habitants
CC de la Plaine Jurassienne	9 337 habitants
CC du Val d'Amour	9 204 habitants
CC Altitude 800 (25)	6 236 habitants

Se distingue ainsi deux catégories d'intercommunalités en matière de démographie :

- Celles qui n'ont pas fusionné et qui comprennent moins de 10 000 habitants.
- Celles issues de fusions et qui dépassent généralement les 20 000 habitants. C'est le cas de la CCAPS.

Ces différences de population sont liées à la taille de ces territoires. Les tableaux ci-dessous permettent une comparaison par densité.

Densité de population en 2015 :

Département du Jura	52,1 hab/km <sup>2</sup>
CC de la Plaine Jurassienne	44,5 hab/km <sup>2</sup>
CC Bresse Haute Seille	42,1 hab/km <sup>2</sup>
CC Loue-Lison (25)	37,7 hab/km <sup>2</sup>
CC Champagnole Nozeroy Jura	37,6 hab/km <sup>2</sup>

<b>CC Arbois Poligny Salins</b>	<b>37,1 hab/km<sup>2</sup></b>
CC du Val d'Amour	33,8 hab/km <sup>2</sup>
CC Altitude 800 (25)	30,5 hab/km <sup>2</sup>

Population moyenne par commune sur les territoires concernés (en 2015) :

CC Altitude 800 (25)	567 habitants
Département du Jura	512 habitants
CC de la Plaine Jurassienne	445 habitants
CC du Val d'Amour	384 habitants
CC Champagnole Nozeroy Jura	351 habitants
CC Bresse Haute Seille	339 habitants
<b>CC Arbois Poligny Salins</b>	<b>336 habitants</b>
CC Loue-Lison (25)	335 habitants

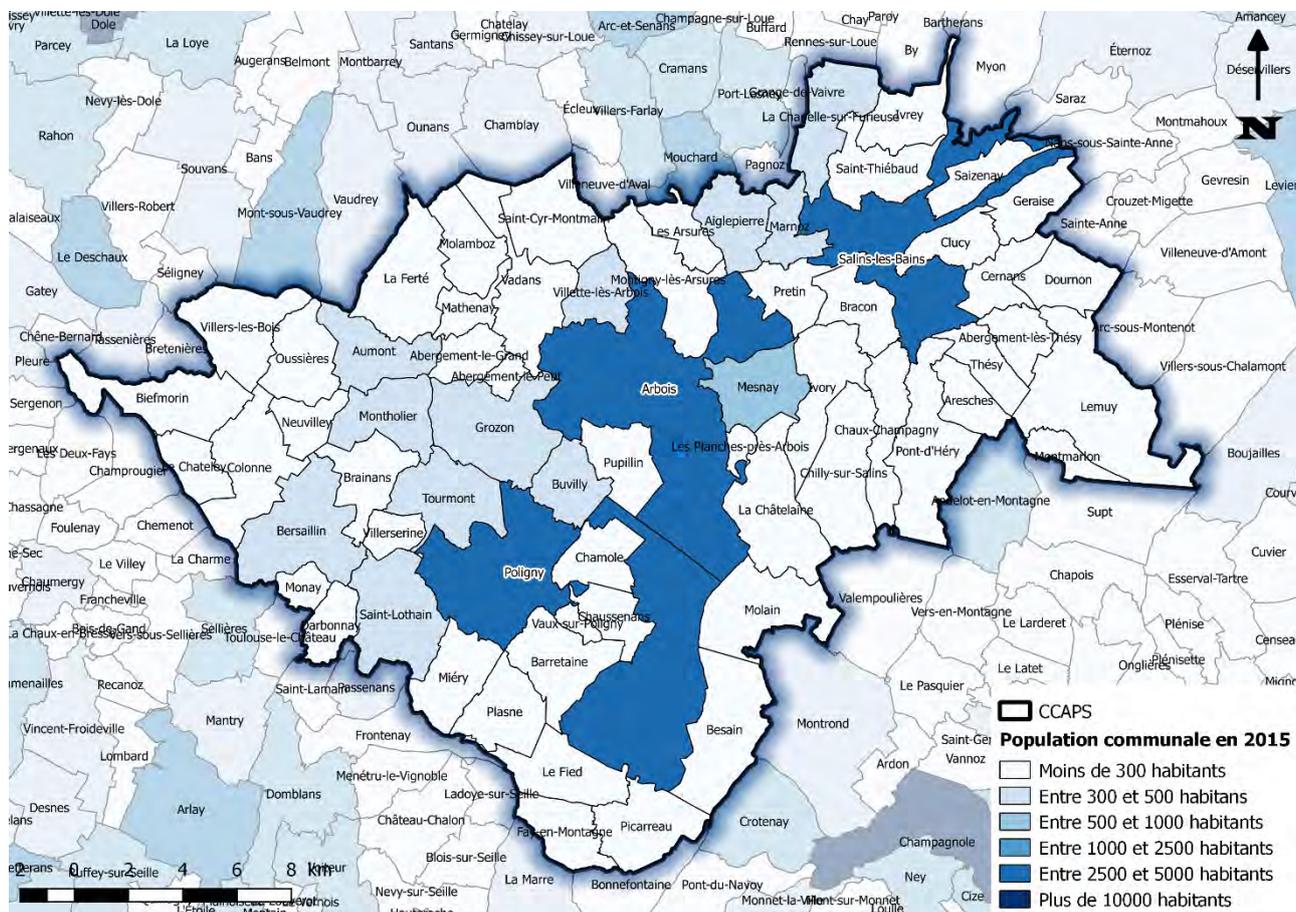
La CCAPS est ainsi dans la moyenne basse des territoires en matière de densité. Elle comprend également, en moyenne, des communes moins peuplées que plusieurs territoires voisins et que la moyenne départementale (en moyenne 336 habitants par communes en 2015 pour la CCAPS).

C'est son imposante superficie qui lui permet d'être parmi les intercommunalités les plus peuplées, mais le territoire reste globalement peu dense.

## 1.2. REPARTITION DE LA POPULATION A L'ECHELLE DE LA CCAPS

La Communauté de Communes Arbois Poligny Salins compte ainsi, en 2015, 22 191 habitants répartis sur 66 communes.

Population par commune (réalisation CDHU, données INSEE) :



Le territoire comprend deux types de communes.

- Les trois pôles qui accueillent 46 % de la population de la CCAPS :

Poligny (4104 habitants en 2015), Arbois (3407 habitants en 2015) et Salins-les-Bains (2718 habitants en 2015) constituent les trois pôles de la Communauté de Communes. Ce sont trois pôles relais sur un vaste territoire compris entre Lons-le-Saunier, Champagnole et Dole, où l'on pourrait ajouter Besançon et Pontarlier. En plus d'accueillir 46 % de la population de la CCAPS, ils comprennent la majorité des services, des commerces et des emplois.

- Les autres communes :

Aucune des soixante-trois autres communes n'a plus de 600 habitants. Bien que la limite soit contestable, pourraient être distinguées les communes de moins de 300 habitants de celles qui en ont plus.

Ainsi 51 communes ont moins de 300 habitants soit près des trois-quarts des communes de la CCAPS. Elles regroupent 6 883 habitants, soit un peu moins d'un tiers de la population totale de l'intercommunalité. Par ailleurs près d'un tiers des communes ont moins de 100 habitants.

12 communes affichent, en 2015, une population comprise entre 300 et 600 habitants (même si une seule dépasse 500 habitants : Mesnay). Ces communes sont principalement situées au nord-ouest du territoire, à proximité de Poligny et d'Arbois, ainsi que proche de la gare de Mouchard (voir ci-dessous).

### 1.2.1 LES INFLUENCES EXTERIEURS

La répartition de la population semble aussi influencée par des pôles extérieurs :

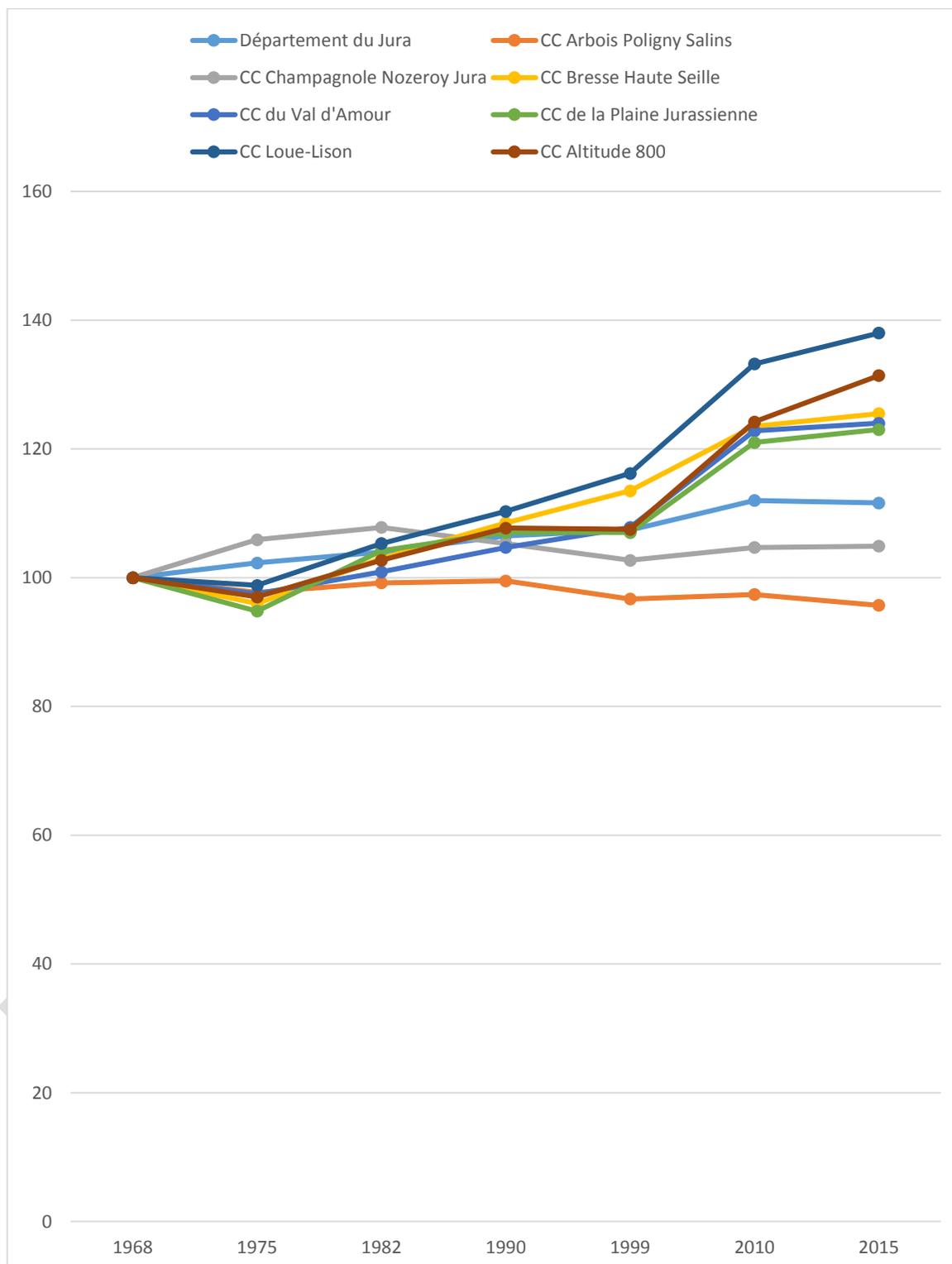
- Au nord-est du territoire, l'attractivité combinée de Mouchard (et notamment de sa gare) et de la proximité avec Besançon via la RN 83.
- Au nord-ouest, l'aire urbaine de l'agglomération de Dôle n'est pas loin, des communes limitrophes au territoire comme Mont-sous-Vaudrey et Le Deschaux comptent plus de 1000 habitants.
- Au sud-ouest c'est l'aire urbaine de Lons-le-Saunier.
- Enfin au sud Champagnole et ses communes limitrophes (notamment Crotenay, limitrophe de la CCAPS) constitue un pôle d'influence sur le plateau.

DOCUMENT DE TRAVAIL

## 2. LES TENDANCES D'EVOLUTION DEMOGRAPHIQUE

### 2.1. UNE DIMINUTION GLOBALE DE LA POPULATION

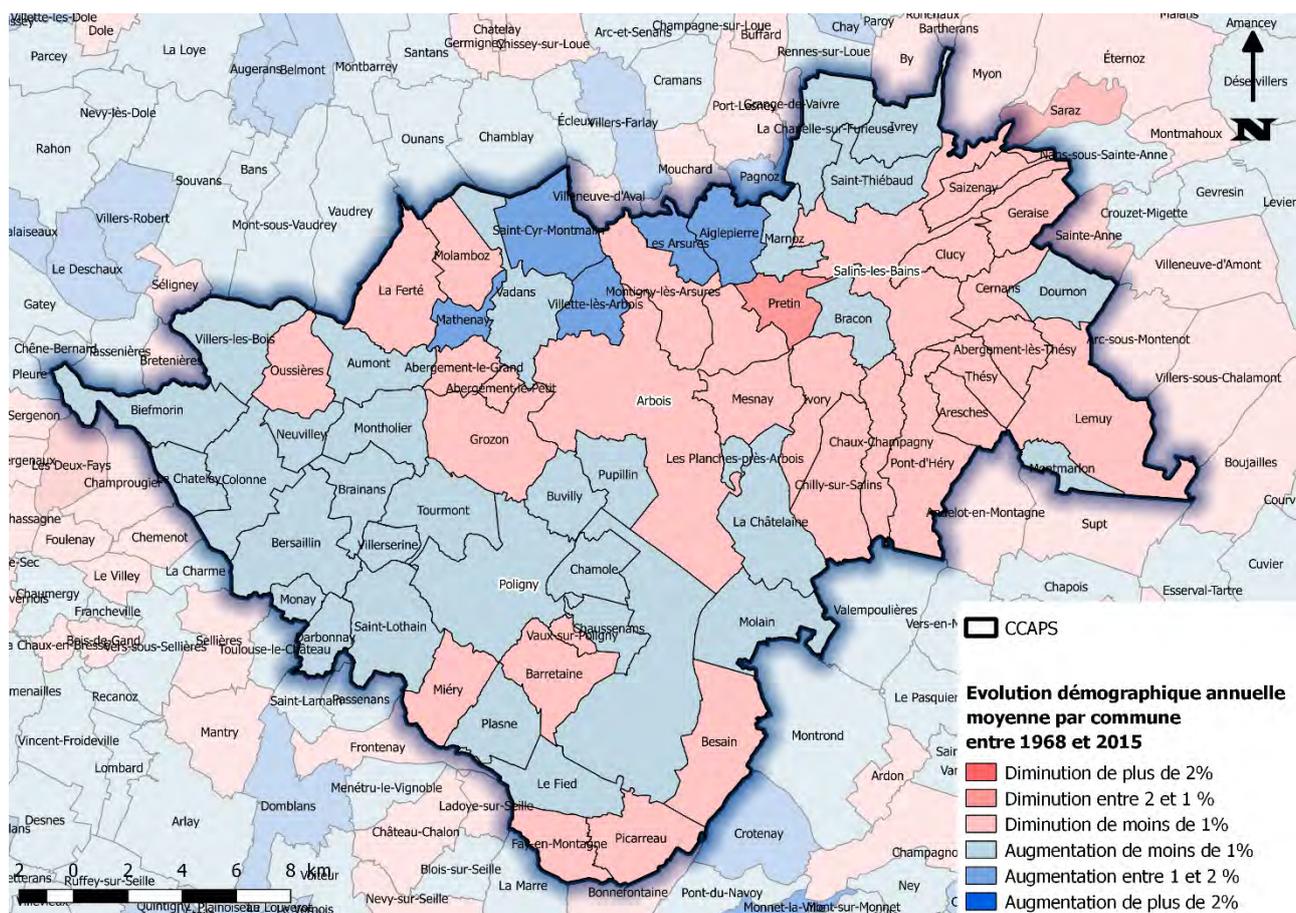
Evolution de la population depuis 1968 (base 100 en 1968) (réalisation CDHU, données INSEE) :



La CCAPS connaît une diminution de la population depuis 1990 renforcée entre 2010 et 2015. Il s'agit du seul territoire comparé à perdre des habitants entre 1968 et 2015. C'est également le seul territoire à voir sa population diminuer entre 2010 et 2015 (même si celle du Département diminue également).

## 2.2. EVOLUTION DEMOGRAPHIQUE SUR LE TERRITOIRE

Evolution démographique annuelle entre 1968 et 2015 (réalisation CDHU, données INSEE) :

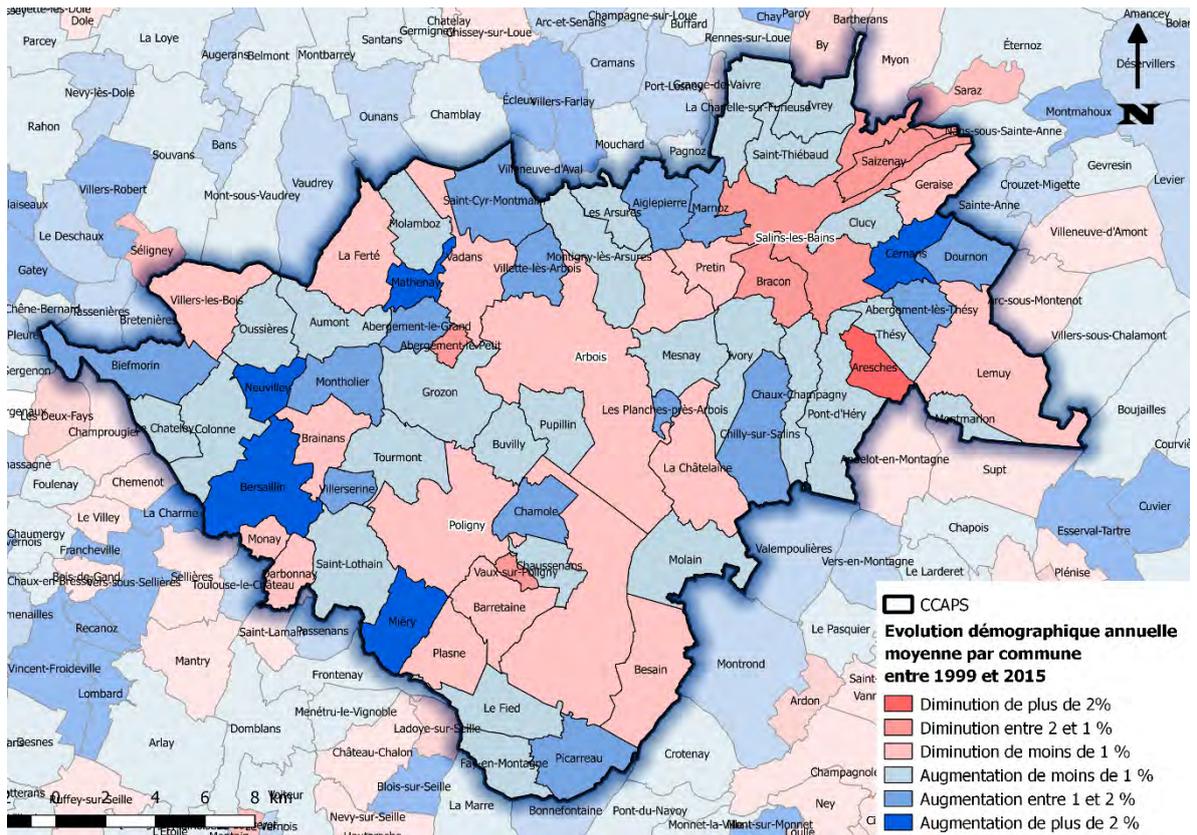


Quelques éléments concernant l'évolution démographique entre 1968 et 2015 :

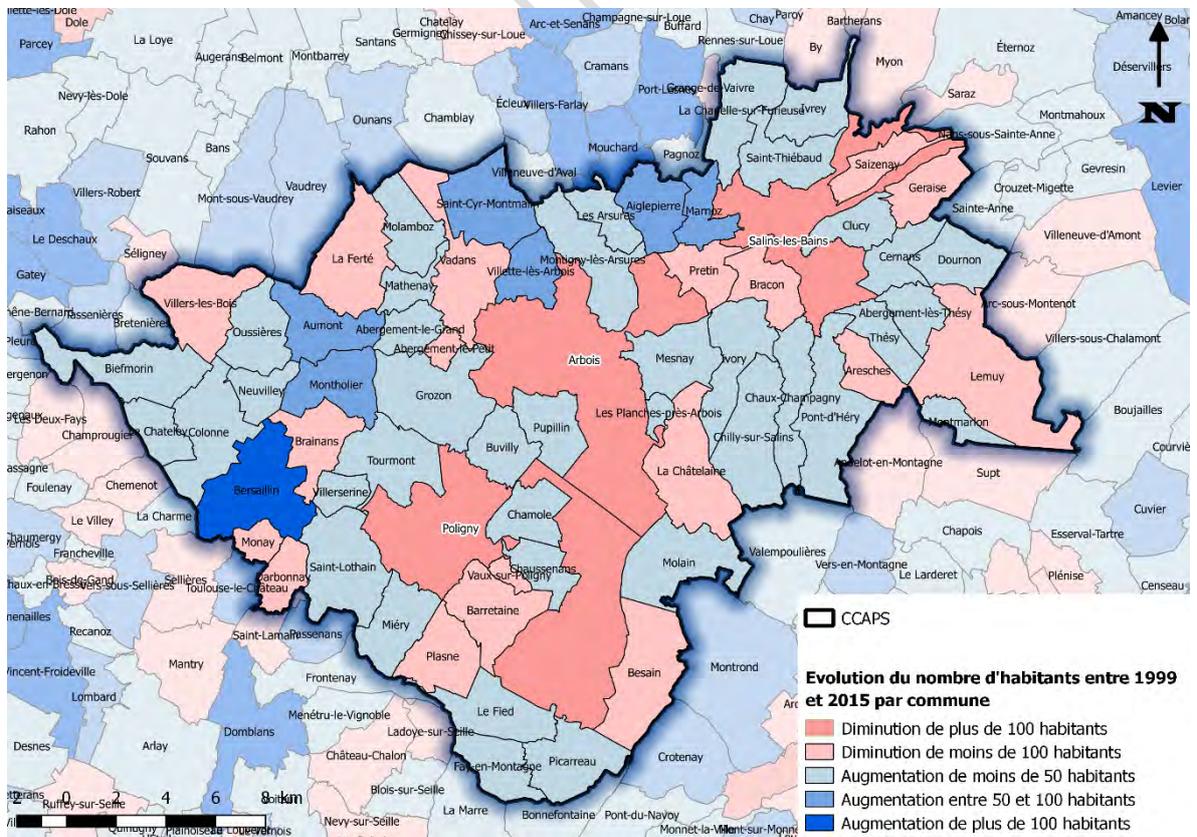
- Sauf quelques rares exceptions, la croissance démographique annuelle moyenne des communes de la CCAPS est comprise entre - 1 et + 1 %.
- 29 communes sont concernées par une évolution démographique annuelle moyenne négative sur la période, toutefois elle est supérieure à 1 % pour une seule de ces communes.
- 37 communes ont une croissance démographique annuelle moyenne positive entre 1968 et 2015. Pour 5 communes, elle est même supérieure à 1 %, ces communes se localisent au nord du territoire, à proximité de Mouchard.
- Concernant les trois pôles : Arbois et Salins-les-Bains affichent une diminution démographique alors que Poligny une croissance.
- A l'échelle du territoire, les communes de l'ouest et du nord sont concernées par une croissance démographique alors celles du centre et le sud-est connaissent plutôt une diminution.
- A une échelle plus importante, l'influence des pôles extérieurs est remarquée : les communes à proximité de Dôles, Champagnole, Lons-le-Saunier et Pontarlier sont marquées par une croissance démographique plus importante.

Pour nuancer l'évolution des 45 dernières années, les cartes suivantes présentent une évolution plus récente, depuis le changement de siècle : d'abord en matière d'évolution démographique annuelle moyenne puis avec une évolution chiffrée des populations communales.

Evolution démographique annuelle entre 1999 et 2015 (réalisation CDHU, données INSEE) :



Evolution du nombre d'habitants entre 1999 et 2015 (réalisation CDHU, données INSEE) :



Ainsi, entre 1999 et 2015 il est difficile d'avoir une lecture géographique de l'évolution démographique puisque les communes semblent gagner ou perdre des habitants indépendamment de leur localisation. Toutefois :

- Les 3 pôles perdent des habitants : ce sont les seuls qui ont perdu plus de 100 habitants pendant cette période. Salins-les-Bains affiche par ailleurs une diminution démographique annuelle moyenne plus importante que les autres pôles.
- Les populations des communes du nord-est (proximité de Mouchard et route de Besançon) continuent à augmenter.
- Bersaillin est la seule commune de la Communauté de Communes à avoir augmenté sa population de plus de 100 habitants. Globalement les communes ayant augmenté leur population de plus de 50 habitants sont situées au nord du territoire, voire au nord-ouest. Toutefois des communes affichent une croissance démographique remarquable sur cette période au sud-est du territoire.

Lors des rencontres avec les élus, en 2018, certaines communes ont fait part de leur ressenti par rapport à l'évolution démographique récente, en s'appuyant parfois par des recensements intermédiaires.

DOCUMENT DE TRAVAIL

## 2.3. LES MOTEURS DE L'ÉVOLUTION DÉMOGRAPHIQUE (SOLDE NATUREL / SOLDE MIGRATOIRE)

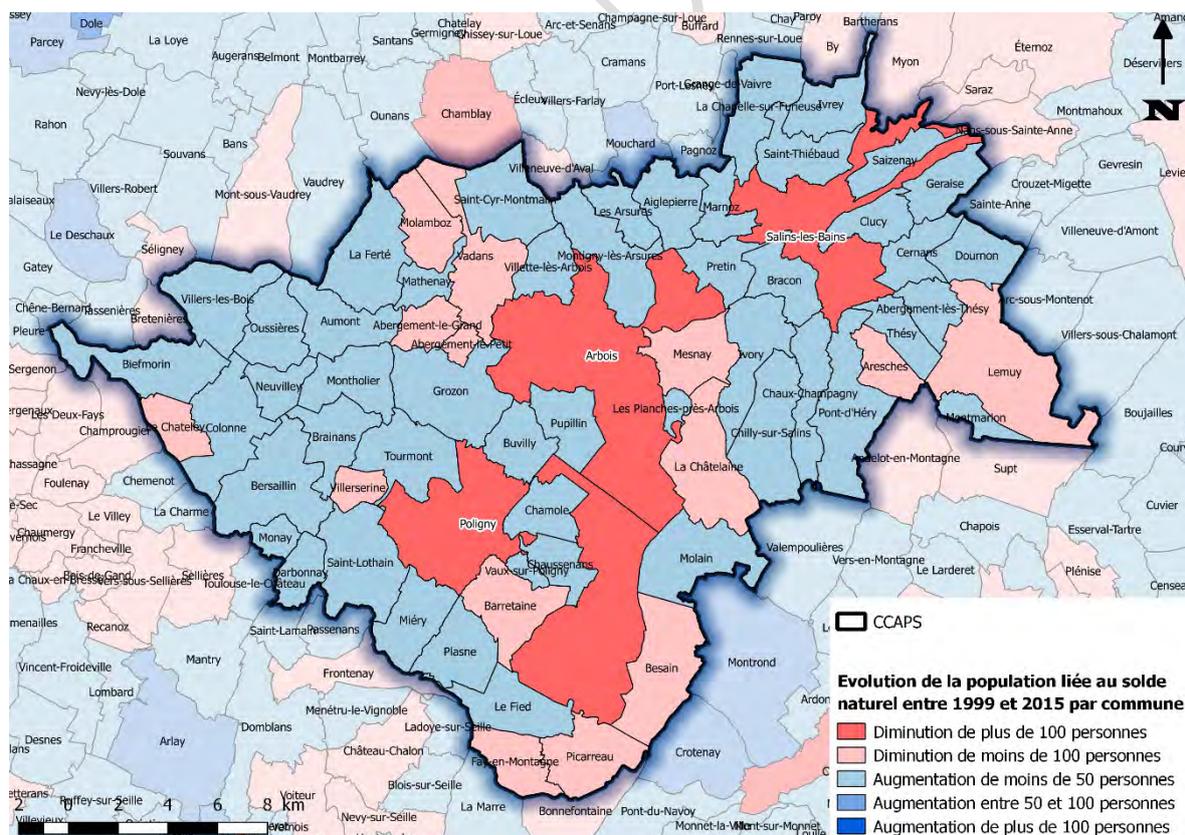
L'évolution démographique a pour moteur le solde naturel (les naissances par rapport aux décès) et le solde migratoire.

		1968 à 1975	1975 à 1982	1982 à 1990	1990 à 1999	1999 à 2010	2010 à 2015
Solde naturel	CCAPS	0,2	0	2	-0,1	-0,2	-0,3
	Département	0,4	0,2	0,2	0,2	0,2	0
Solde migratoire	CCAPS	-0,5	0,2	0	-0,2	0,2	0
	Département	-0,1	0	0,1	-0,1	0,2	-0,1

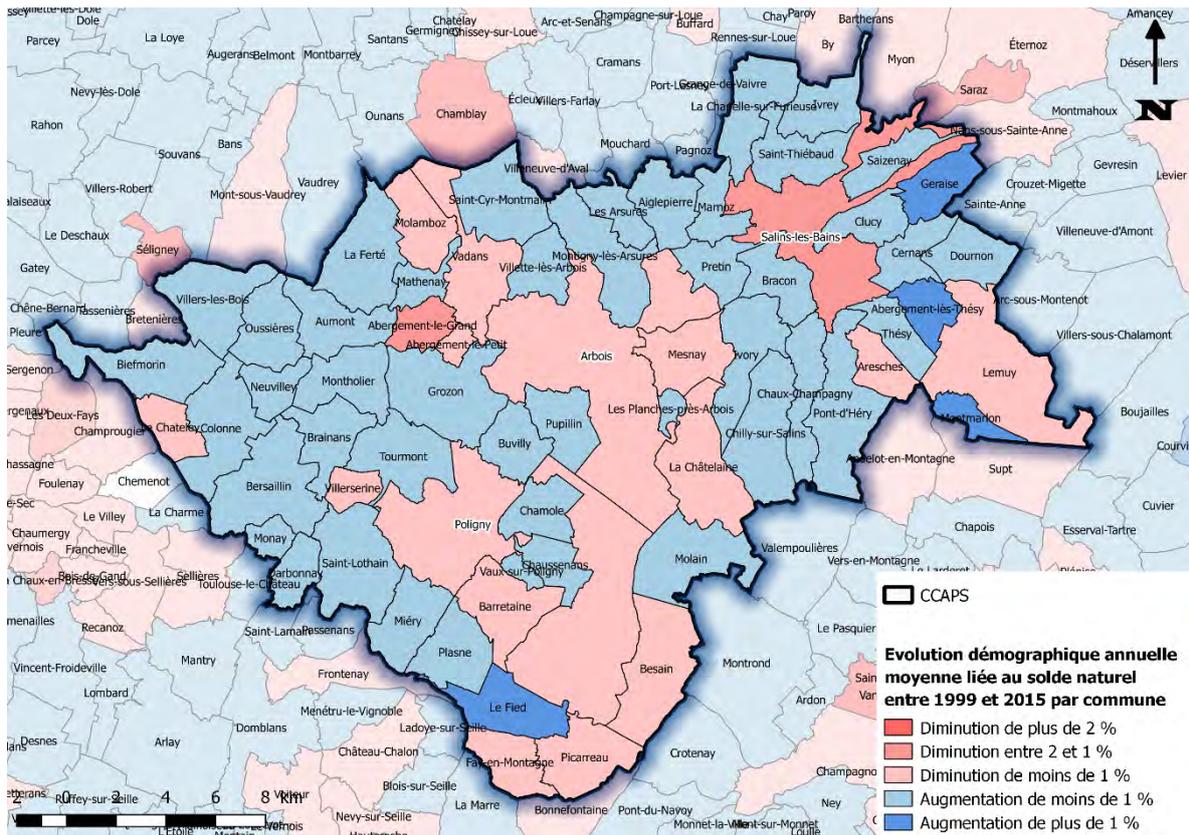
Le solde naturel est négatif depuis les années 1990 et la tendance s'accroît depuis le début du XXI<sup>e</sup> siècle. Inversement le solde migratoire est très variable mais il est positif ou neutre depuis 1999, toutefois il ne suffit pas à compenser le déficit lié au solde naturel.

Ce constat global comprend des variations importantes à l'échelle du territoire, démontrées par les quatre cartes suivantes.

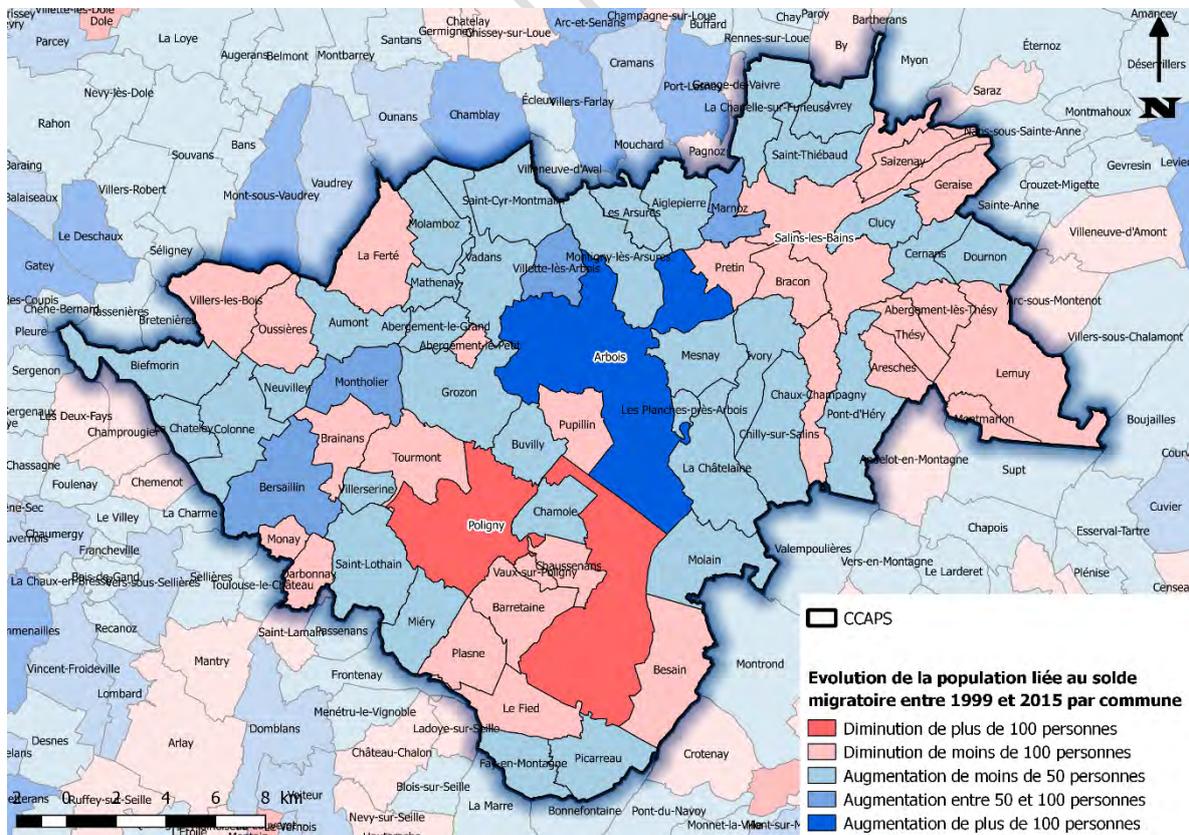
Evolution de la population liée au solde naturel entre 1999 et 2015 (réalisation CDHU, données INSEE) :



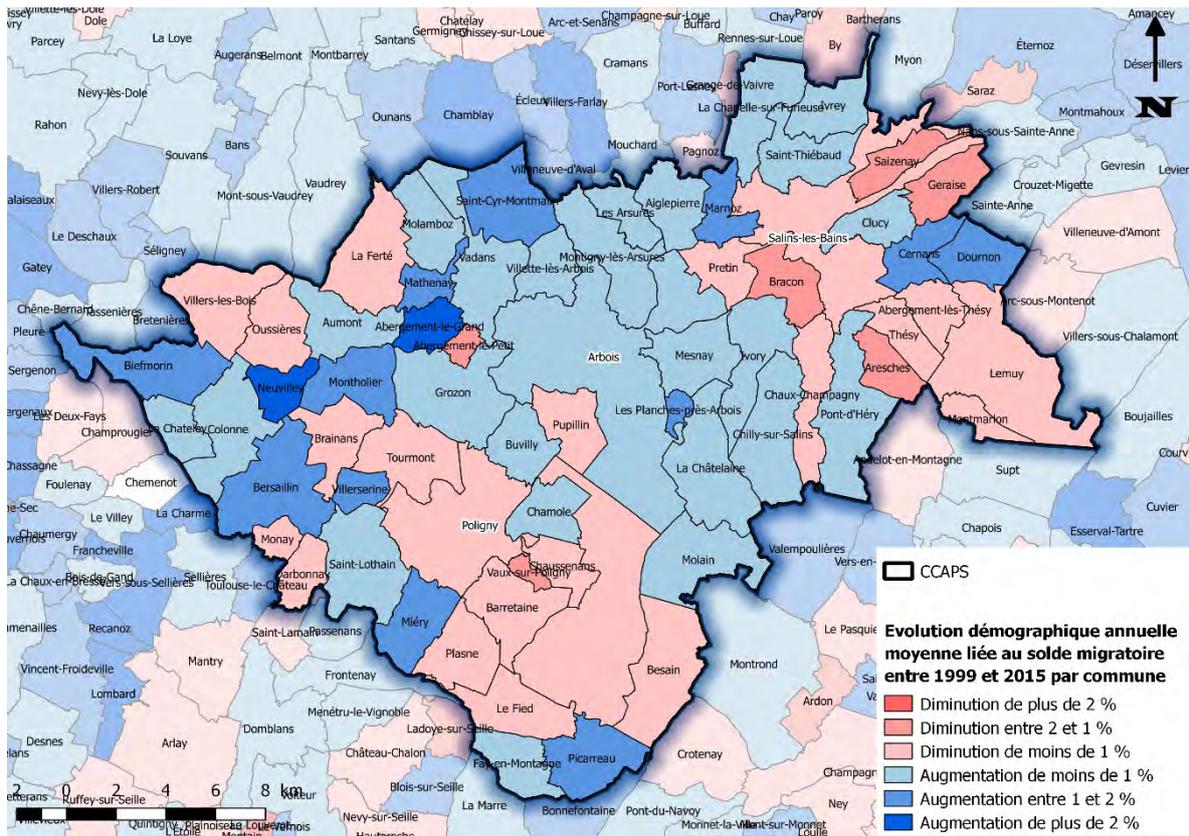
Evolution démographique annuelle liée au solde naturel entre 1999 et 2015 (réalisation CDHU, données INSEE) :



Evolution de la population liée au solde migratoire entre 1999 et 2015 (réalisation CDHU, données INSEE) :



Evolution démographique annuelle liée au solde migratoire entre 1999 et 2015 (réalisation CDHU, données INSEE) :



Le solde naturel déficitaire est principalement du fait des trois pôles (qui perdent chacun plus de 100 habitants entre 1999 et 2015 du fait du solde naturel) puisque deux tiers des communes de la CCAPS affichent un solde naturel positif sur cette période même si pour aucune il ne permet une augmentation de la population de plus de 50 habitants (ce qui est le cas sur plusieurs communes limitrophes du territoire).

Pour soixante des soixante-six communes, le solde naturel est compris entre une  $-1$  et  $+1$  % et, en dehors des trois pôles, il y a une certaine homogénéité territoriale sur le phénomène.

Plus de la moitié des communes affichent un solde migratoire positif, ce qui explique le solde migratoire légèrement positif de la CCAPS entre 1999 et 2015. Toutefois les secteurs de Salins-les-Bains et de Poligny sont concernés par une diminution de la population liée au solde migratoire, c'est notamment le cas de Poligny qui perd plus de 100 habitants du fait de ce solde depuis le début du siècle.

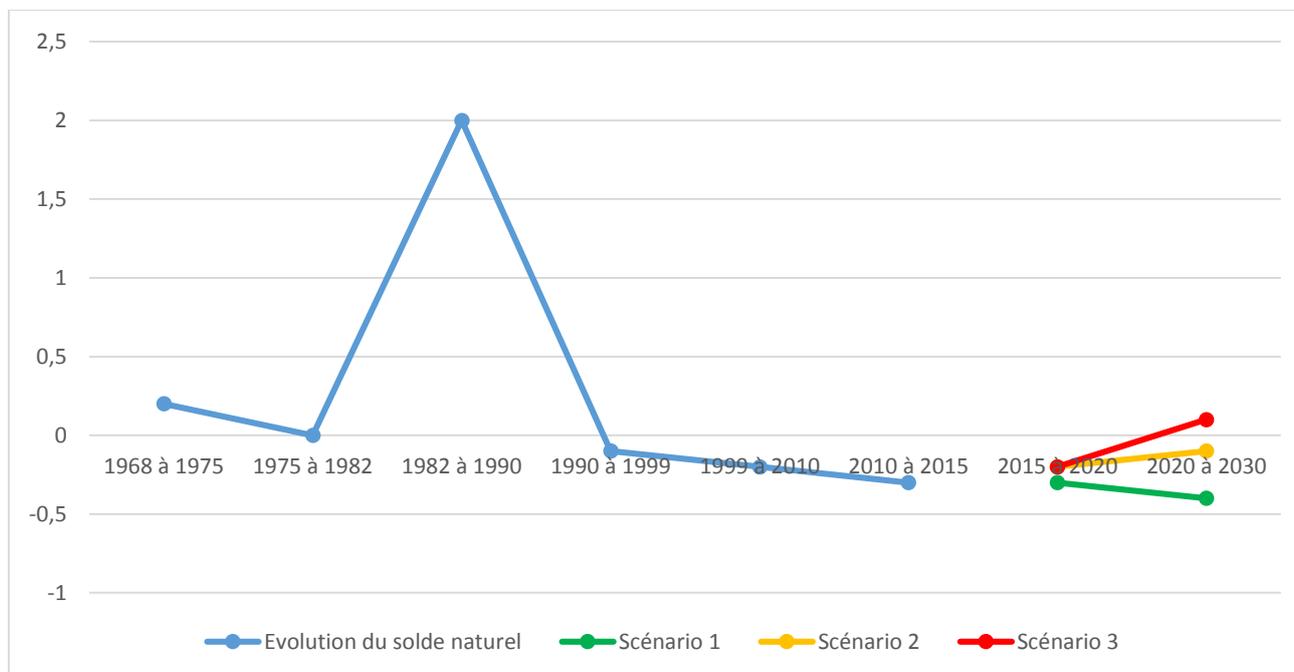
Inversement le secteur d'Arbois est plutôt concerné par un solde migratoire positif, la ville d'Arbois gagnant plus de 100 habitants grâce à ce solde entre 1999 et 2015.

## 2.4. QUELLES PERSPECTIVES ?

Si la population de la CCAPS est dans une phase de diminution, les tendances à la croissance démographique sur les territoires voisins doivent permettre d'envisager une inversion de la tendance.

Cela dépendra notamment du solde naturel dont le déficit se creuse depuis les années 1990 et ainsi des évolutions de la structure de la population (notamment le vieillissement, voir chapitre suivant). Cet enjeu sera particulièrement important sur les trois pôles qui regroupent aujourd'hui 46 % de la population et affichent un solde naturel déficitaire.

Plusieurs scénarios sont envisageables à l'échelle du territoire sur les prochaines années :



Le premier scénario (scénario 1) est la continuité du processus que les données de l'INSEE identifie depuis les années 1990, il se caractérise donc par un solde naturel toujours plus déficitaire voire en stagnation. Cela se manifeste par un vieillissement de la population qui continue et par le fait que le territoire ne parvient pas à attirer de jeunes ménages pour compenser cette évolution.

Toutefois ce scénario n'est pas le plus crédible : en effet, sur la période actuelle que nous pouvons qualifier de 2015-2020, les élus constatent plutôt une amélioration du solde naturel : en effet les effectifs scolaires ne diminuent plus. Par ailleurs en 2018, et pour la première fois depuis plus de 50 ans, la commune de Salins-les-Bains a gagné des habitants.

Un deuxième scénario (scénario 2) semble donc plus cohérent : il repose sur une amélioration du solde naturel sans pour autant parvenir à l'équilibre. Dans cette hypothèse, la plus crédible, il y a toujours plus de décès que de naissances mais l'écart diminue alors qu'il augmentait depuis les années 1990.

Toutefois le PLUi devrait avoir pour objectif d'améliorer le solde migratoire (avec une optimisation du foncier constructible), ainsi peut être évoqué un dernier scénario (scénario 3) qui repose à la fois sur l'amélioration du déficit comme évoqué dans le scénario 2 et sur l'arrivée de jeunes ménages permettant de revenir à un solde naturel positif.

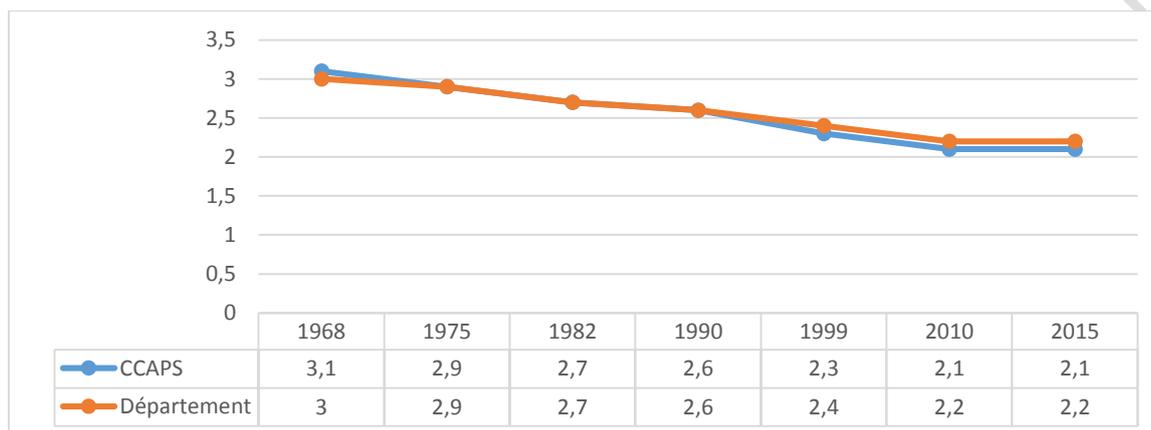
### 3. EVOLUTION DE LA STRUCTURE DE LA POPULATION

#### 3.1. TAILLE ET STRUCTURE DES MENAGES

##### 3.1.1 COMPARAISON AVEC LES TERRITOIRES VOISINS

La diminution de la taille des ménages est la conséquence de la diminution du nombre moyen d'enfants par femme, de l'augmentation des familles monoparentales ainsi que du vieillissement de la population.

Evolution de la taille moyenne des ménages depuis 1968 (réalisation CDHU, données INSEE) :

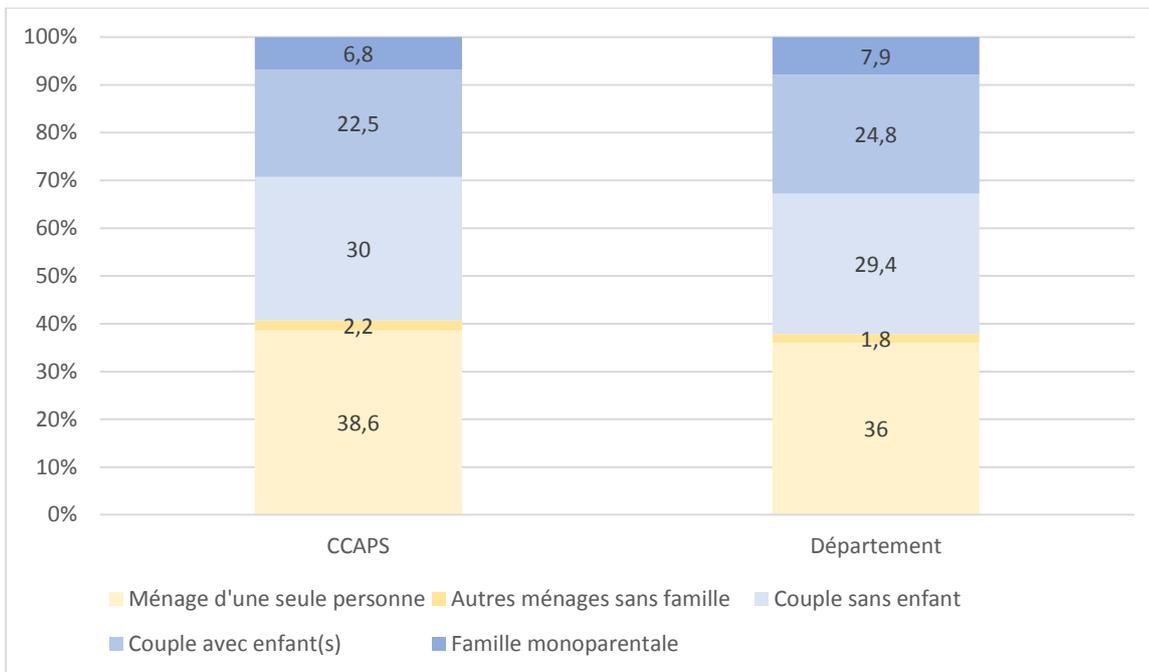


Ainsi il y avait en moyenne 3,1 personnes par ménage sur le territoire de la CCAPS contre 2,1 en 2015. Ainsi ce phénomène est plus fort que dans le Département, l'intercommunalité étant l'un des territoires avec une taille des ménages la plus faible. Pour rappel la taille moyenne des ménages en France est de 2,2 personnes.

Comparaison de la taille moyenne des ménages en 2015 :

CC Altitude 800 (25)	2,4 personnes/ménage
CC de la Plaine Jurassienne	2,3 personnes/ménage
CC du Val d'Amour	2,3 personnes/ménage
CC Loue-Lison (25)	2,3 personnes/ménage
Département du Jura	2,2 personnes/ménage
CC Bresse Haute Seille	2,2 personnes/ménage
CC Champagnole Nozeroy Jura	2,1 personnes/ménage
<b>CC Arbois Poligny Salins</b>	<b>2,1 personnes/ménage</b>

La diminution de la taille des ménages est un enjeu important en ce qui concerne le maintien de la population puisqu'il faut de nouvelles résidences principales uniquement pour maintenir cette population. Cela traduit également l'évolution de la société, tout comme la composition des ménages détaillée ici :



Comme le montre le graphique ci-dessus et les tableaux suivants, la CCAPS comprend un taux important de ménages composés d'une seule personne (38,6 % des ménages) et inversement une faible représentation des ménages composés d'un couple avec enfant(s) (22,5 % des ménages). Cela constitue un des facteurs expliquant la forte diminution de la taille des ménages mais aussi de solde naturel déficitaire.

La CCAPS est plutôt dans la moyenne basse concernant les familles monoparentales (qui représentent toutefois 6,8 % des ménages, soit une part qui ne doit pas être négligée).

Part des ménages d'une seule personne :

<b>CC Arbois Poligny Salins</b>	<b>38,6 % des ménages</b>
Département du Jura	36 % des ménages
CC Champagnole Nozeroy Jura	35,7 % des ménages
CC du Val d'Amour	32,8 % des ménages
CC Bresse Haute Seille	31,7 % des ménages
CC Loue-Lison (25)	30,4 % des ménages
CC de la Plaine Jurassienne	29,5 % des ménages
CC Altitude 800 (25)	29 % des ménages

Par des ménages composés par une famille monoparentale :

CC Champagnole Nozeroy Jura	8,2 % des ménages
Département du Jura	7,9 % des ménages
CC du Val d'Amour	7,8 % des ménages
CC Loue-Lison (25)	7,6 % des ménages
<b>CC Arbois Poligny Salins</b>	<b>6,8 % des ménages</b>
CC Altitude 800 (25)	6,7 % des ménages
CC de la Plaine Jurassienne	6,4 % des ménages
CC Bresse Haute Seille	6,2 % des ménages

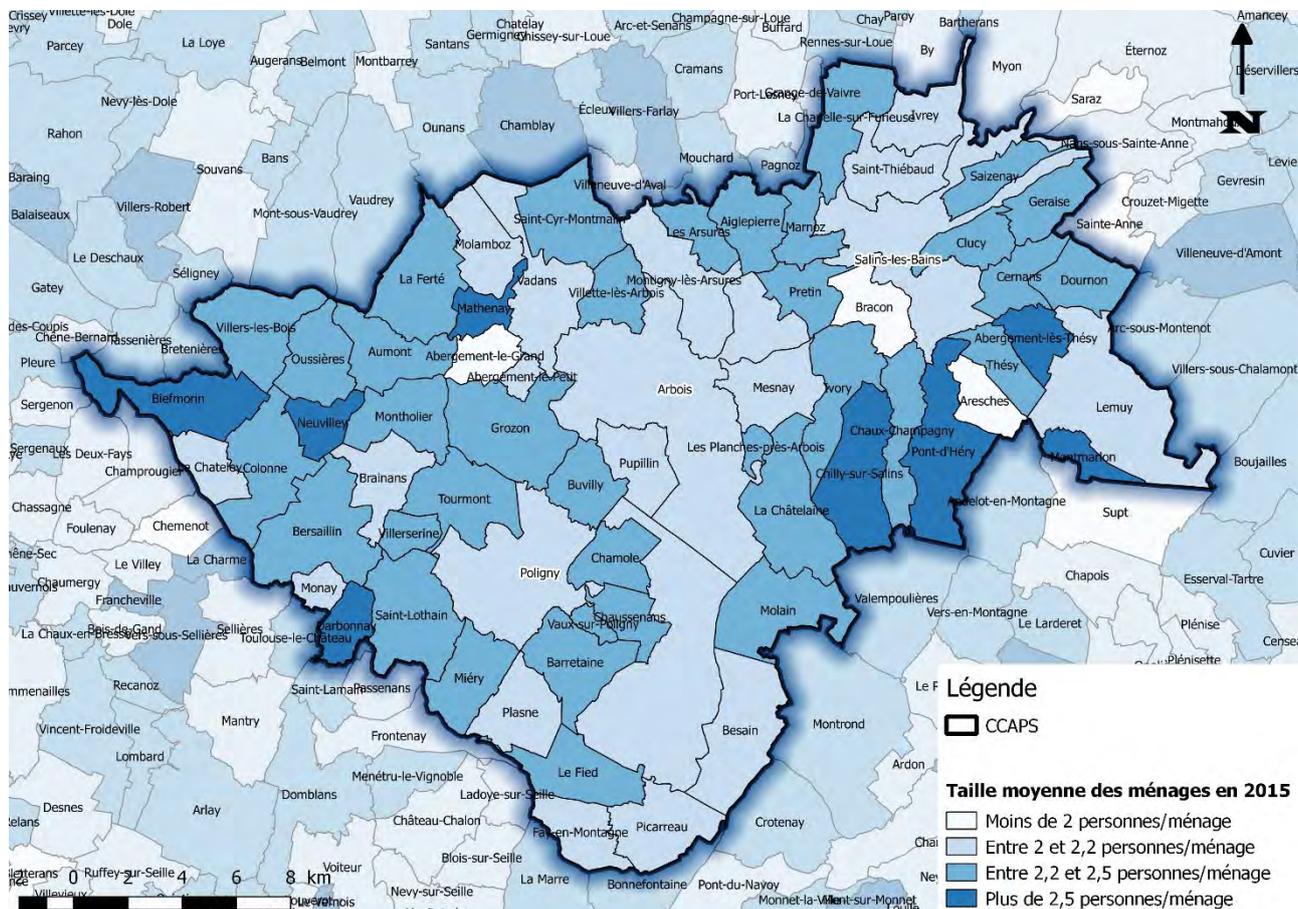
Par des ménages composés d'une famille avec enfant(s) :

CC Altitude 800 (25)	34,5 % des ménages
CC Loue-Lison (25)	30,7 % des ménages
CC de la Plaine Jurassienne	26,7 % des ménages
CC Bresse Haute Seille	26,4 % des ménages
CC du Val d'Amour	25,8 % des ménages
Département du Jura	24,8 % des ménages
CC Champagnole Nozeroy Jura	24,7 % des ménages
<b>CC Arbois Poligny Salins</b>	<b>22,5 % des ménages</b>

### 3.1.2 DES DIFFERENCES A L'INTERIEUR DE LA CCAPS

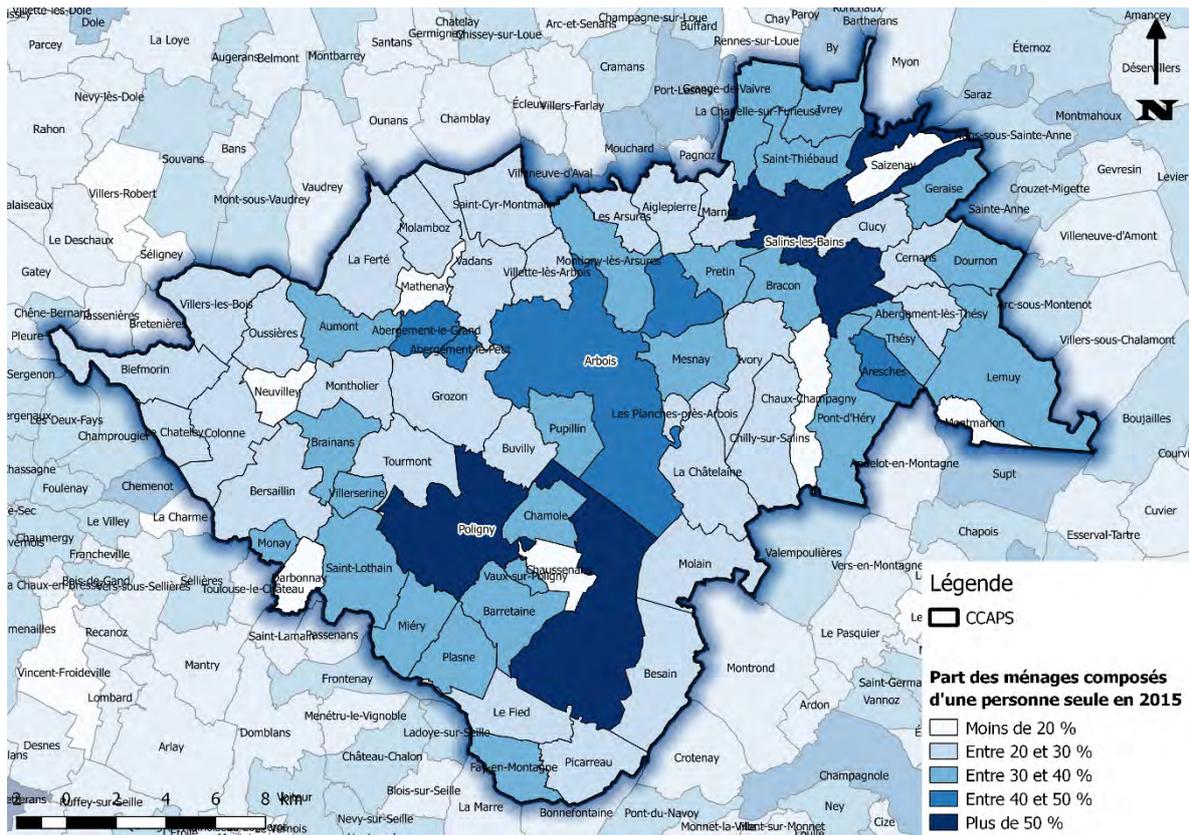
Si ces tendances se retrouvent globalement à l'échelle de la Communauté de Communes, elles ne doivent pas masquer des différences.

Taille des ménages moyenne par commune en 2015 (réalisation CDHU, données INSEE) :

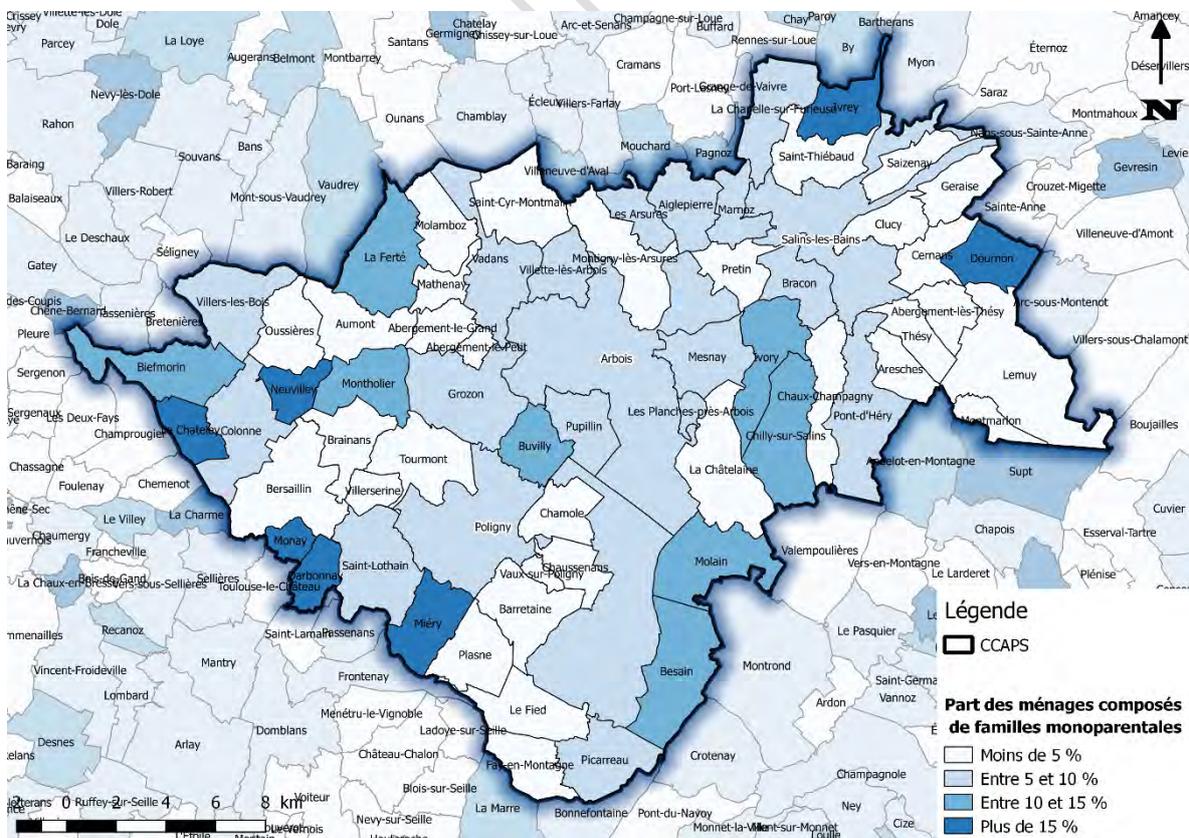


Si la taille des ménages est en moyenne de 2,1 personnes par ménage, cela s'explique du fait que les pôles s'approchent de cette moyenne (2,1 pour Arbois et Salins-les-Bains, 2 pour Poligny). Inversement les autres communes affichent généralement une taille moyenne des ménages plus importante, elle est même supérieure à 2,5 personnes dans 8 communes.

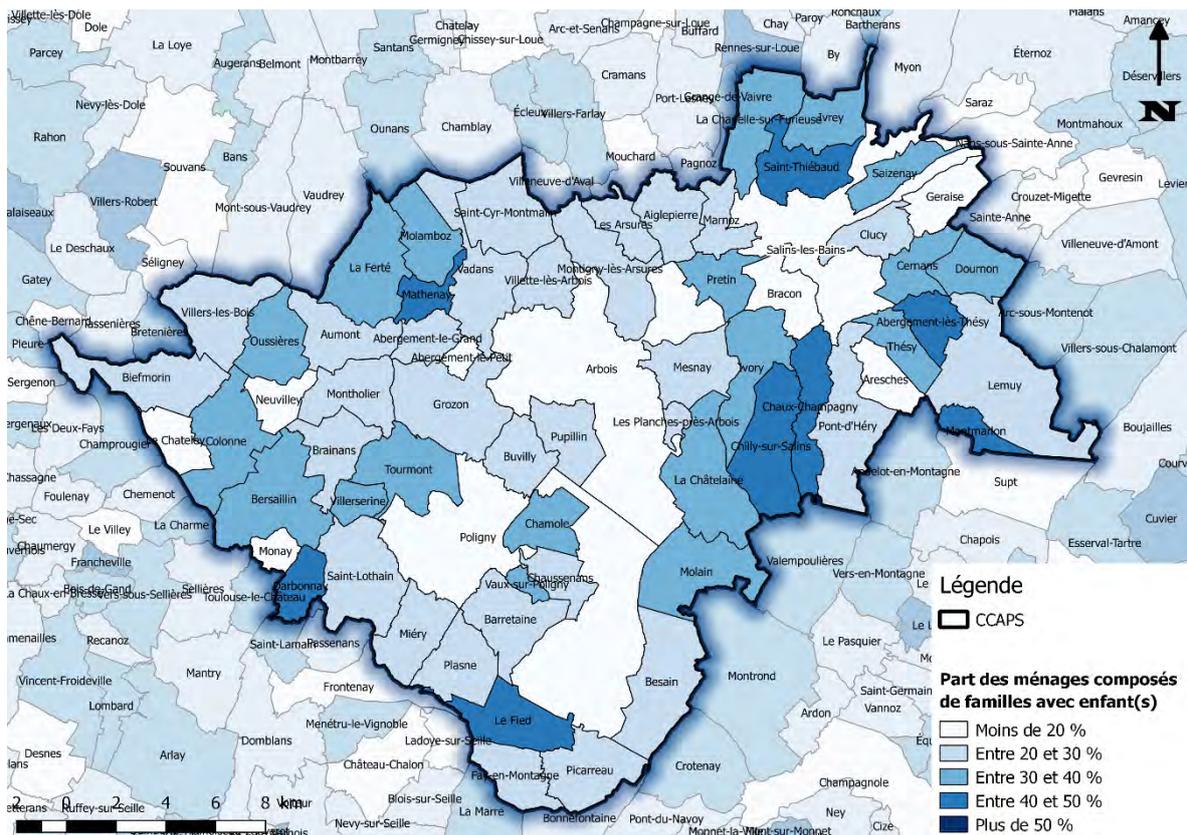
Part des ménages composés d'une seule personne en 2015 (réalisation CDHU, données INSEE) :



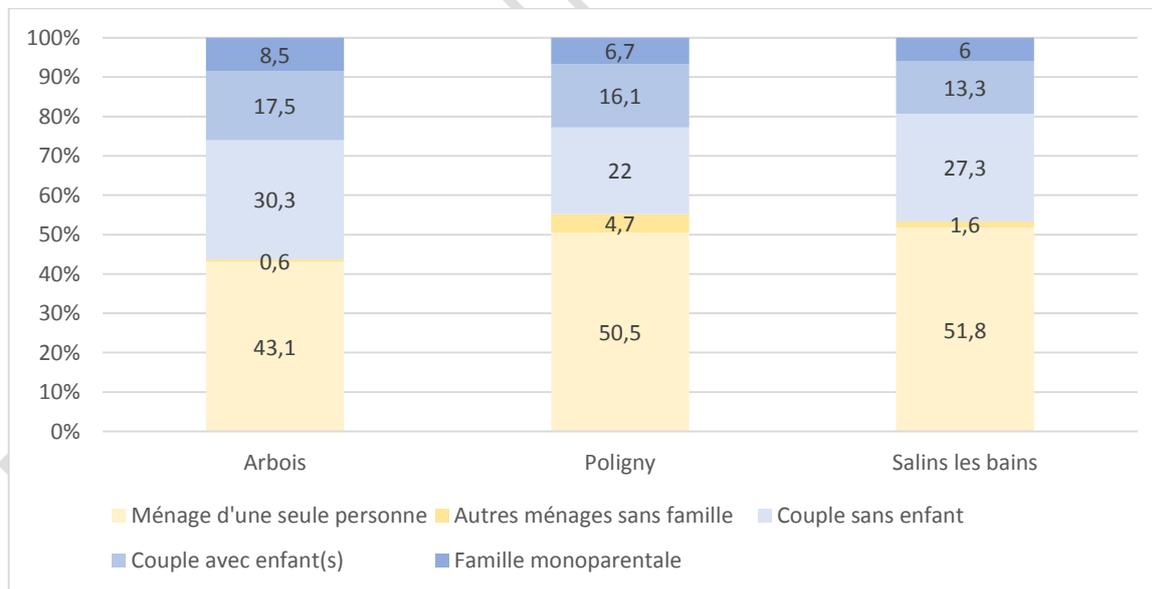
Part des ménages composés de familles monoparentales en 2015 (réalisation CDHU, données INSEE) :



Part des ménages composés de famille avec enfant(s) en 2015 (réalisation CDHU, données INSEE) :



Composition des ménages sur les trois pôles (réalisation CDHU, données INSEE) :



Les cartes et graphiques ci-dessus permettent de mettre en avant le caractère spécifique des pôles dans la composition des ménages, ce qui influence fortement la moyenne intercommunale.

Ainsi les couples avec enfants représentent seulement 22,5 % des ménages de la CCAPS, un taux très faible par rapport aux autres territoires. Cela se retrouve principalement dans les pôles où ils représentent moins de 20 % des ménages (seulement 13,3 % à Salins-les-Bains). Inversement ces ménages sont bien représentés dans la plupart des autres communes, ils représentent même plus de 40 % des ménages dans huit communes.

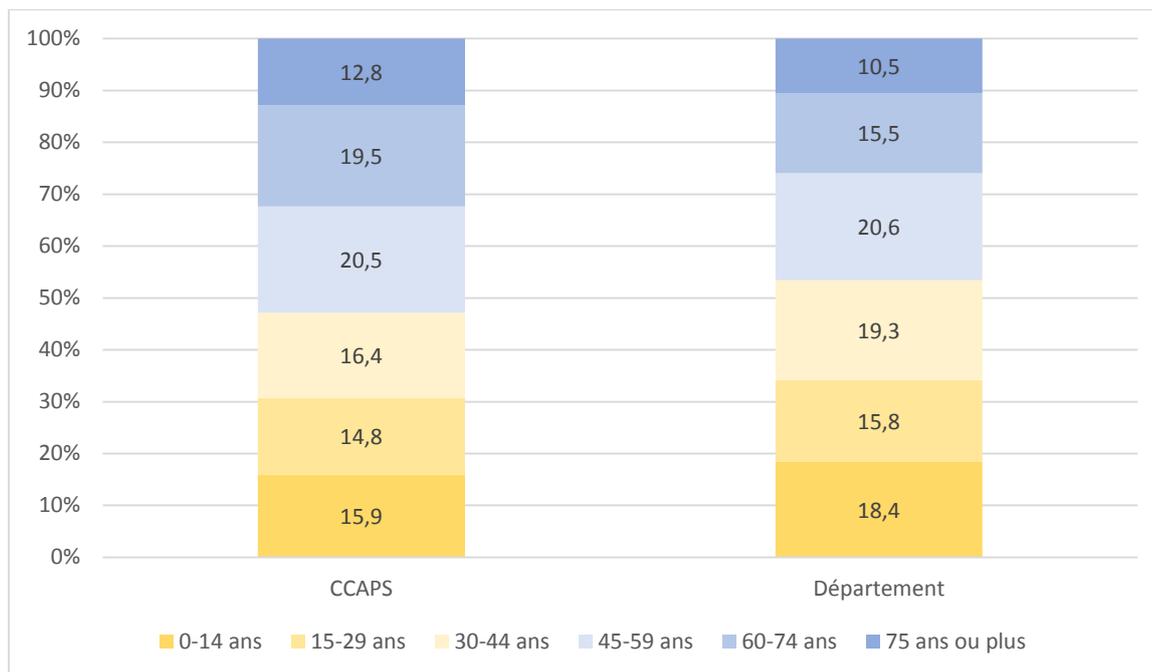
La tendance est similaire par rapport à la surreprésentation des ménages composés d'une personne seule (38,6 %). Ces derniers représentent plus de 50 % des ménages à Poligny et Salins-les-Bains, un peu moins à Arbois (43,1 %) alors que pour plus de la moitié des communes ils représentent moins de 30 % des ménages (et même moins 20 % dans 7 communes).

L'importance des pôles est moindre concernant les familles monoparentales. En effet ils sont proches de la moyenne intercommunale alors que 15 communes ont une part des familles monoparentales dépassant les 10 % des ménages voire même des 15 % dans certains cas.

DOCUMENT DE TRAVAIL

### 3.2. TRANCHES D'AGES

Composition de la population (réalisation CDHU, données INSEE) :



La CCAPS est le territoire affichant la population la plus vieillissante. En effet seulement 47,1 % de la population a moins de 44 ans, soit moins que la moyenne départementale (50,7 %). Si ce constat se retrouve sur d'autres territoires limitrophes, il est particulièrement marqué sur la Communauté de Communes.

Cela se traduit par une sous-représentation des 0-14 ans importante (classe d'âge qui permet le maintien des effectifs scolaires) et le risque que cela continue de s'accroître du fait de la sous-représentation des 15-29 ans et surtout des 30-44 ans.

Part des moins de 44 ans :

CC Altitude 800 (25)	59,3 % de la population
CC Loue-Lison (25)	53,8 % de la population
CC du Val d'Amour	51,3 % de la population
Département du Jura	50,7 % de la population
CC de la Plaine Jurassienne	49,9 % de la population
CC Champagnole Nozeroy Jura	48,3 % de la population
CC Bresse Haute Seille	48 % de la population
<b>CC Arbois Poligny Salins</b>	<b>47,1 % de la population</b>

Inversement les plus de 60 ans et les plus de 75 ans sont surreprésentés par rapport à la moyenne du Jura comme par rapport aux moyennes des autres territoires.

Part des plus de 60 ans :

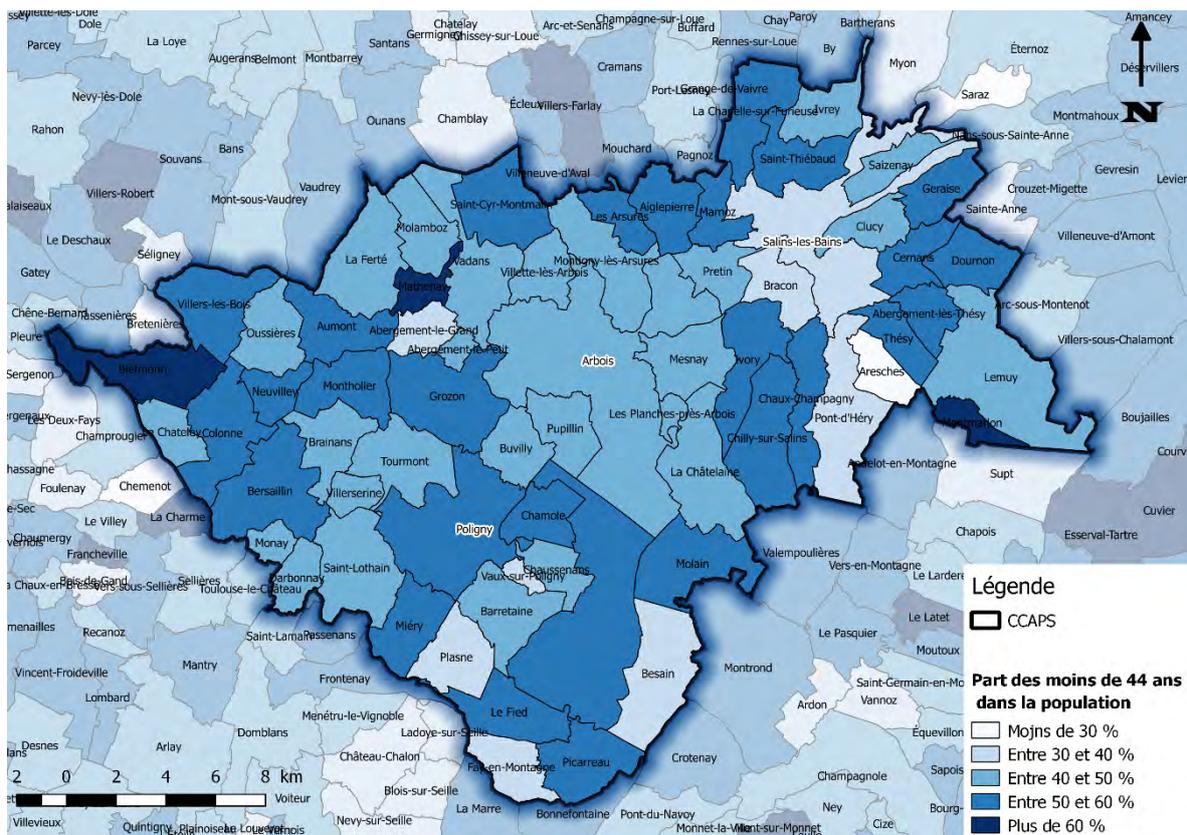
<b>CC Arbois Poligny Salins</b>	<b>32,3 % de la population</b>
CC Champagnole Nozeroy Jura	30,9 % de la population
CC Bresse Haute Seille	30,7 % de la population
CC de la Plaine Jurassienne	30,6 % de la population
Département du Jura	28,6 % de la population
CC du Val d'Amour	28,6 % de la population
CC Loue-Lison (25)	26,7 % de la population
CC Altitude 800 (25)	22,5 % de la population

Part des 75 ans et plus :

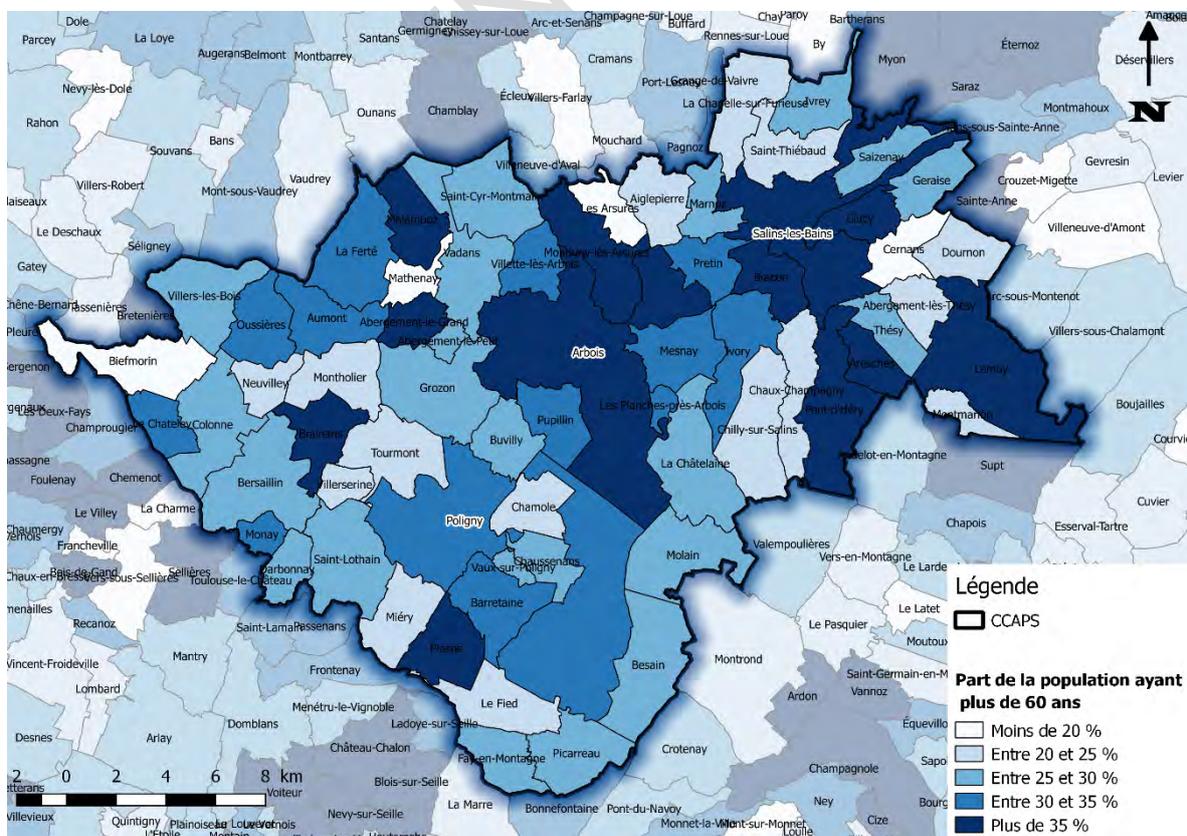
<b>CC Arbois Poligny Salins</b>	<b>12,8 % de la population</b>
CC Champagnole Nozeroy Jura	12,2 % de la population
Département du Jura	11,1 % de la population
CC Bresse Haute Seille	10,9 % de la population
CC de la Plaine Jurassienne	11 % de la population
CC du Val d'Amour	10,7 % de la population
CC Loue-Lison (25)	10 % de la population
CC Altitude 800 (25)	8,6 % de la population

Les cartes ci-dessous permettent d'étudier la répartition de cette tendance à l'échelle du territoire.

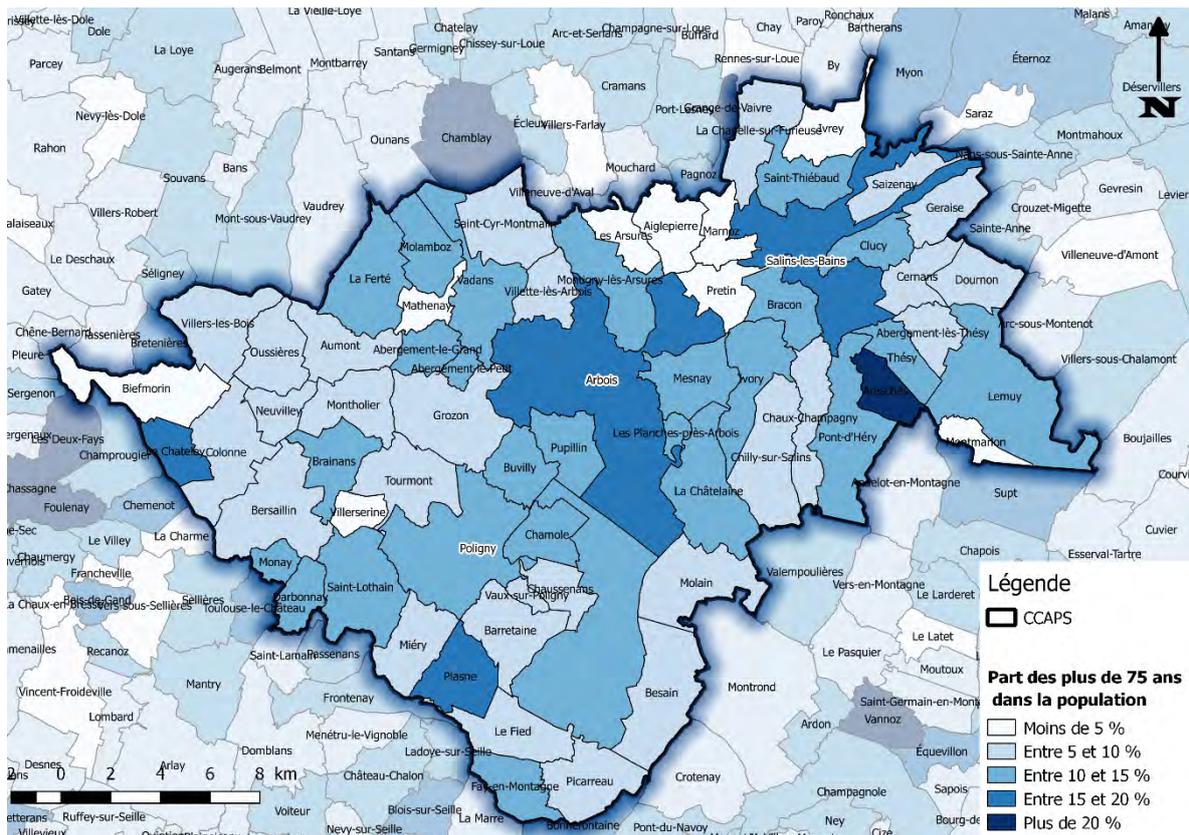
Part des moins de 44 ans (réalisation CDHU, données INSEE) :



Part des plus de 60 ans (réalisation CDHU, données INSEE) :



Part des plus de 75 ans (réalisation CDHU, données INSEE) :



Globalement les populations des communes situées à l'ouest (Poligny en premier lieu), celles situées au nord-est et quelques-unes du sud-est comprennent une part des moins de 44 ans plus importante que dans la moyenne intercommunale. Toutefois ils représentent plus de 60 % uniquement dans 3 communes de la CCAPS alors que c'est le cas dans de nombreuses communes du Doubs.

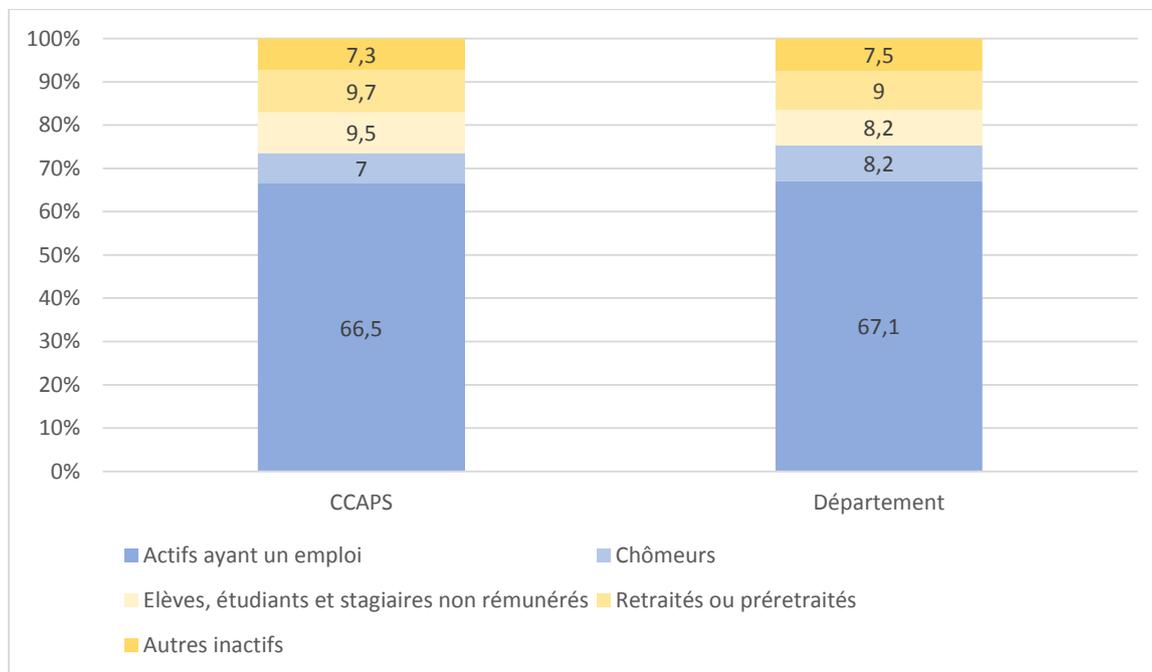
Inversement les communes où les plus de 60 ans sont les plus représentés sont les pôles d'Arbois et de Salins-les-Bains et leurs communes voisines ainsi que quelques autres communes, notamment au sud-est du territoire.

Arbois et Salins-les-Bains accueillent également une part importante des plus de 75 ans.

### 3.3. SECTEURS D'ACTIVITE, REVENUS, DIPLOMES ...

#### 3.3.1 L'ACTIVITE DE LA POPULATION

Population de 15 à 64 ans par type d'activité :



La CCAPS affiche une population moins active que la moyenne départementale, elle se situe par ailleurs dans la moyenne basse des territoires en ce qui concerne la proportion d'actifs occupés parmi les 15 – 64 ans tout en étant dans la moyenne en ce qui concerne la représentation des chômeurs (qui sont moins présents sur le territoire de la CCAPS que dans le Jura en moyenne).

Part des actifs occupés dans les 15 à 64 ans :

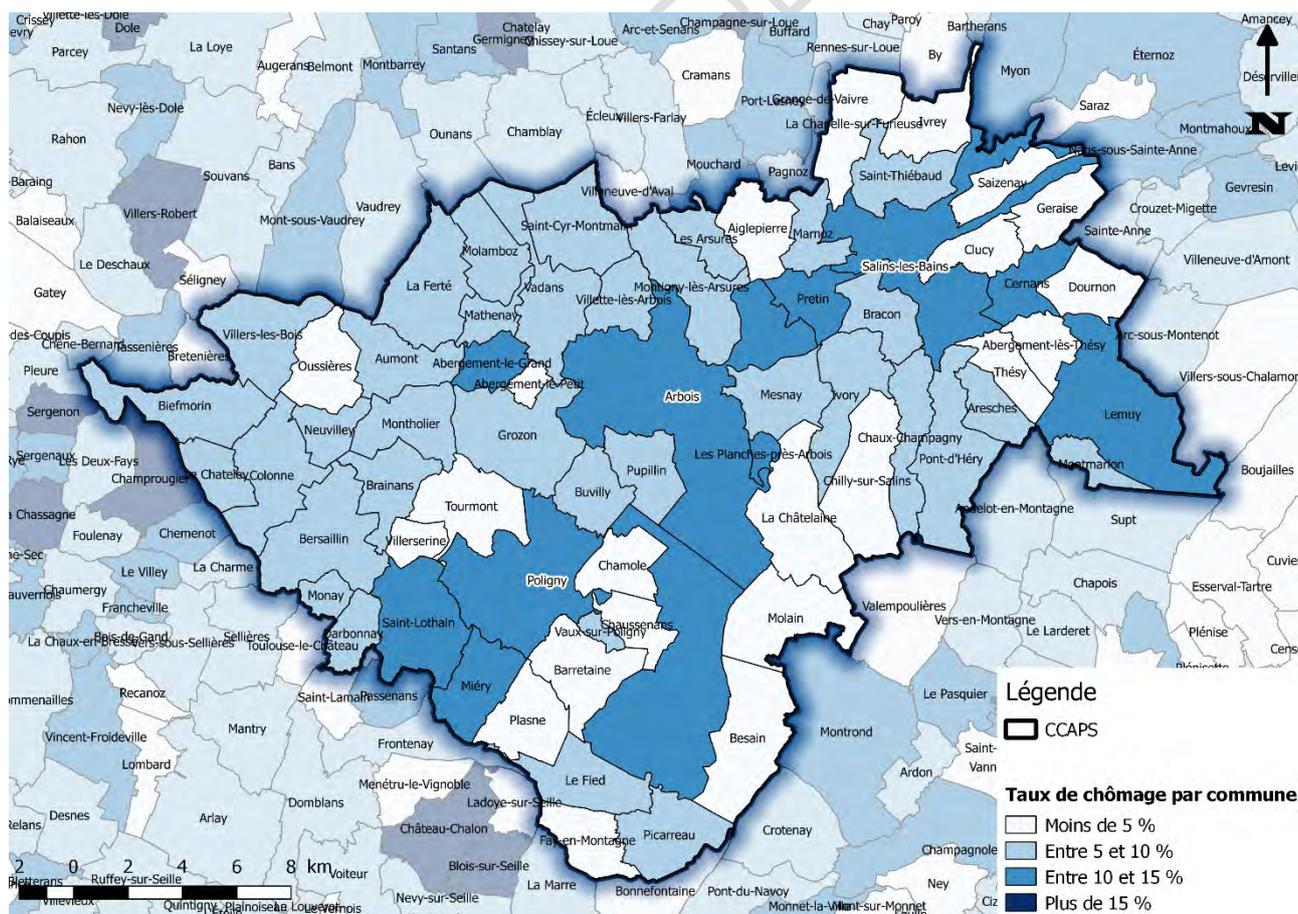
CC Altitude 800 (25)	72,4 % de la population
CC Loue-Lison (25)	71,3 % de la population
CC Bresse Haute Seille	70,9 % de la population
CC Champagnole Nozeroy Jura	68,4 % de la population
Département du Jura	67,1 % de la population
<b>CC Arbois Poligny Salins</b>	<b>66,5 % de la population</b>
CC du Val d'Amour	66,5 % de la population
CC de la Plaine Jurassienne	66,1 % de la population

Part des chômeurs dans les 15 à 64 ans :

Département du Jura	8,2 % de la population
CC de la Plaine Jurassienne	7,8 % de la population
CC Champagnole Nozeroy Jura	7,7 % de la population
CC Loue-Lison (25)	7,1 % de la population
<b>CC Arbois Poligny Salins</b>	<b>7 % de la population</b>
CC du Val d'Amour	7 % de la population
CC Bresse Haute Seille	6,3 % de la population
CC Altitude 800 (25)	5,2 % de la population

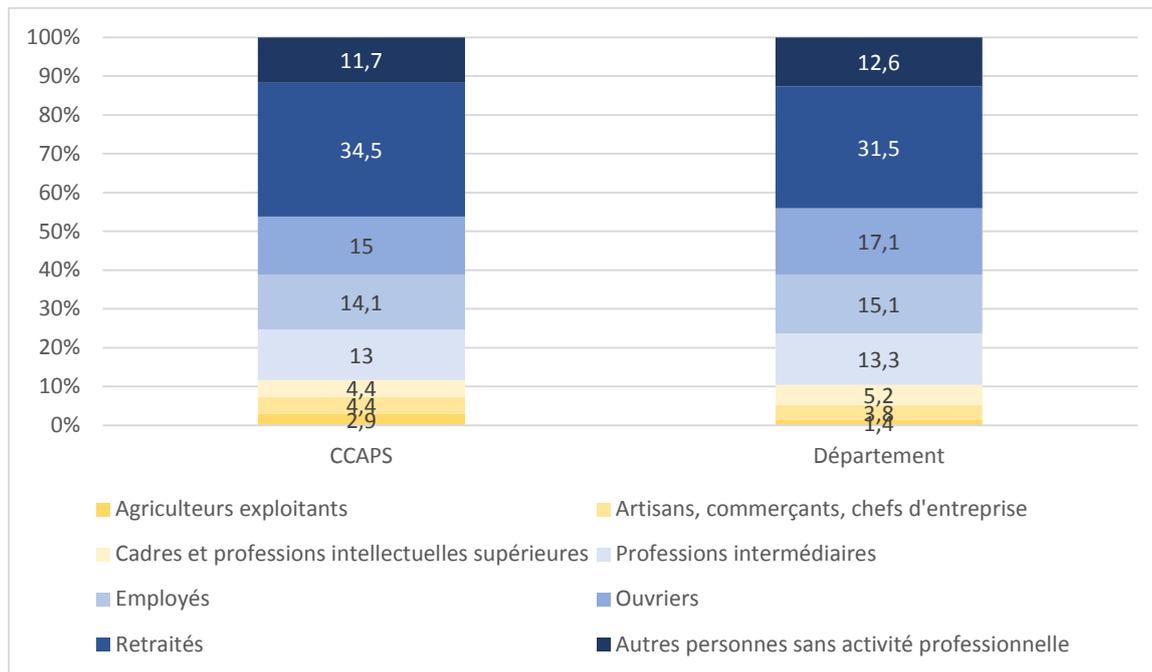
Si la représentation moyenne des chômeurs correspond à celle des autres territoires, ces derniers sont particulièrement présents dans les populations des trois pôles et de quelques autres communes.

Part des chômeurs dans les 15 à 64 ans (réalisation CDHU, données INSEE) :



### 3.3.2 COMPOSITION SOCIOLOGIQUE DE LA POPULATION

Population de 15 ans ou plus selon la catégorie socioprofessionnelle :

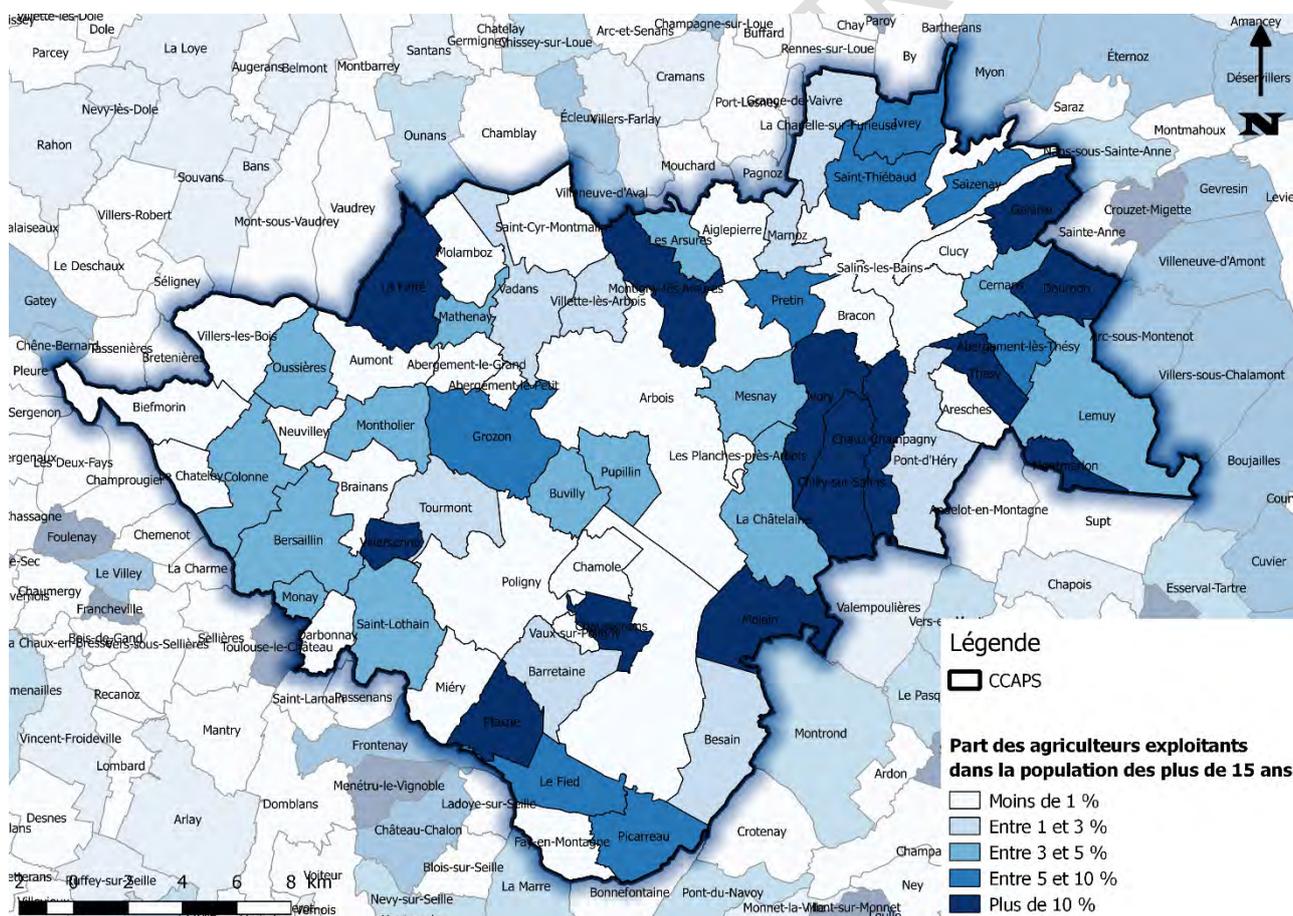


DOCUMENT D'...

Part des exploitants agricoles :

CC Altitude 800 (25)	3,9 % de la population
<b>CC Arbois Poligny Salins</b>	<b>2,9 % de la population</b>
CC Champagnole Nozeroy Jura	2,6 % de la population
CC Loue-Lison (25)	2,5 % de la population
CC Bresse Haute Seille	2 % de la population
CC du Val d'Amour	2 % de la population
CC de la Plaine Jurassienne	1,8 % de la population
Département du Jura	1,4 % de la population

Part des agriculteurs exploitants dans la population des plus de 15 ans (réalisation CDHU, données INSEE) :

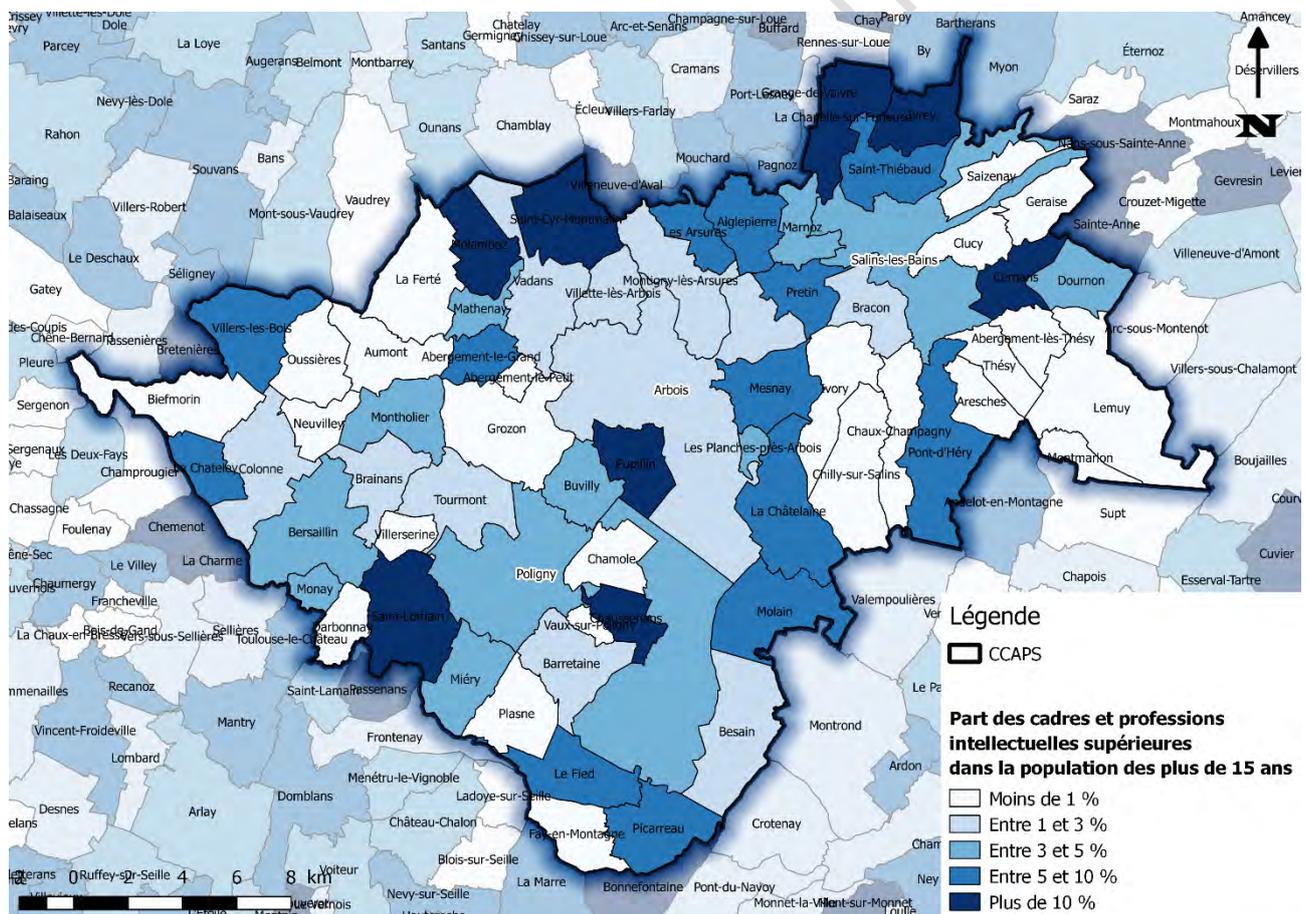


Si les exploitants agricoles sont plus représentés sur le territoire de la CCAPS que sur les territoires de comparaison, ils ne représentent toutefois que 2,9 % des plus de 15 ans. A noter tout de même qu'ils représentent plus de 10 % de la population sur 13 communes, principalement situées sur le plateau. Inversement ils représentent moins de 1 % des plus de 15 ans sur 22 communes, dont les trois pôles et de nombreuses communes de la plaine (rarement sur le plateau).

Part des cadres et professions intellectuelles supérieures :

CC Loue-Lison (25)	6,4 % de la population
CC Bresse Haute Saïlle	5,6 % de la population
Département du Jura	5,2 % de la population
CC du Val d'Amour	4,9 % de la population
<b>CC Arbois Poligny Salins</b>	<b>4,4 % de la population</b>
CC Altitude 800 (25)	4,4 % de la population
CC Champagnole Nozeroy Jura	4,2 % de la population
CC de la Plaine Jurassienne	2,5 % de la population

Part des cadres et professions intellectuelles supérieures dans la population des plus de 15 ans (réalisation CDHU, données INSEE) :

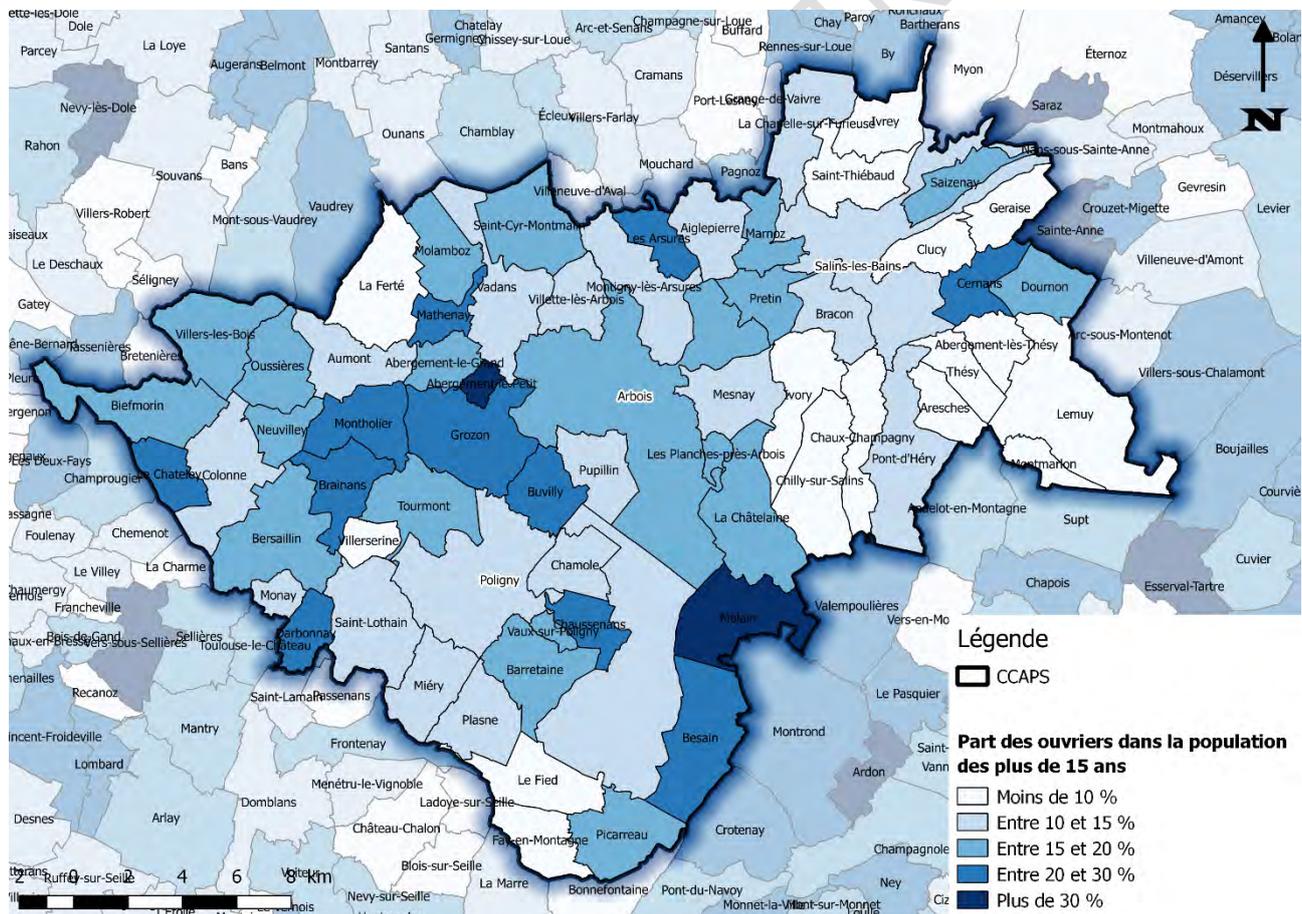


Parmi les plus de 15 ans habitant sur la Communauté de Communes, 4,4 % sont des cadres ou des représentants des professions intellectuelles supérieures, ce qui correspond à la moyenne des territoires voisins. Toutefois la répartition par commune est très hétérogène puisque des communes en compte moins de 1 % (23 communes, notamment au nord-ouest et au sud-est) et d'autres plus de 10 % (8 communes, principalement aux limites du territoire).

Part des ouvriers :

CC Altitude 800 (25)	20,4 % de la population
CC Champagnole Nozeroy Jura	18,6 % de la population
CC de la Plaine Jurassienne	17,4 % de la population
Département du Jura	17,1 % de la population
CC Loue-Lison (25)	16,6 % de la population
CC du Val d'Amour	15,4 % de la population
CC Bresse Haute Seille	15,1 % de la population
<b>CC Arbois Poligny Salins</b>	<b>15 % de la population</b>

Part des ouvriers dans la population des plus de 15 ans (réalisation CDHU, données INSEE) :

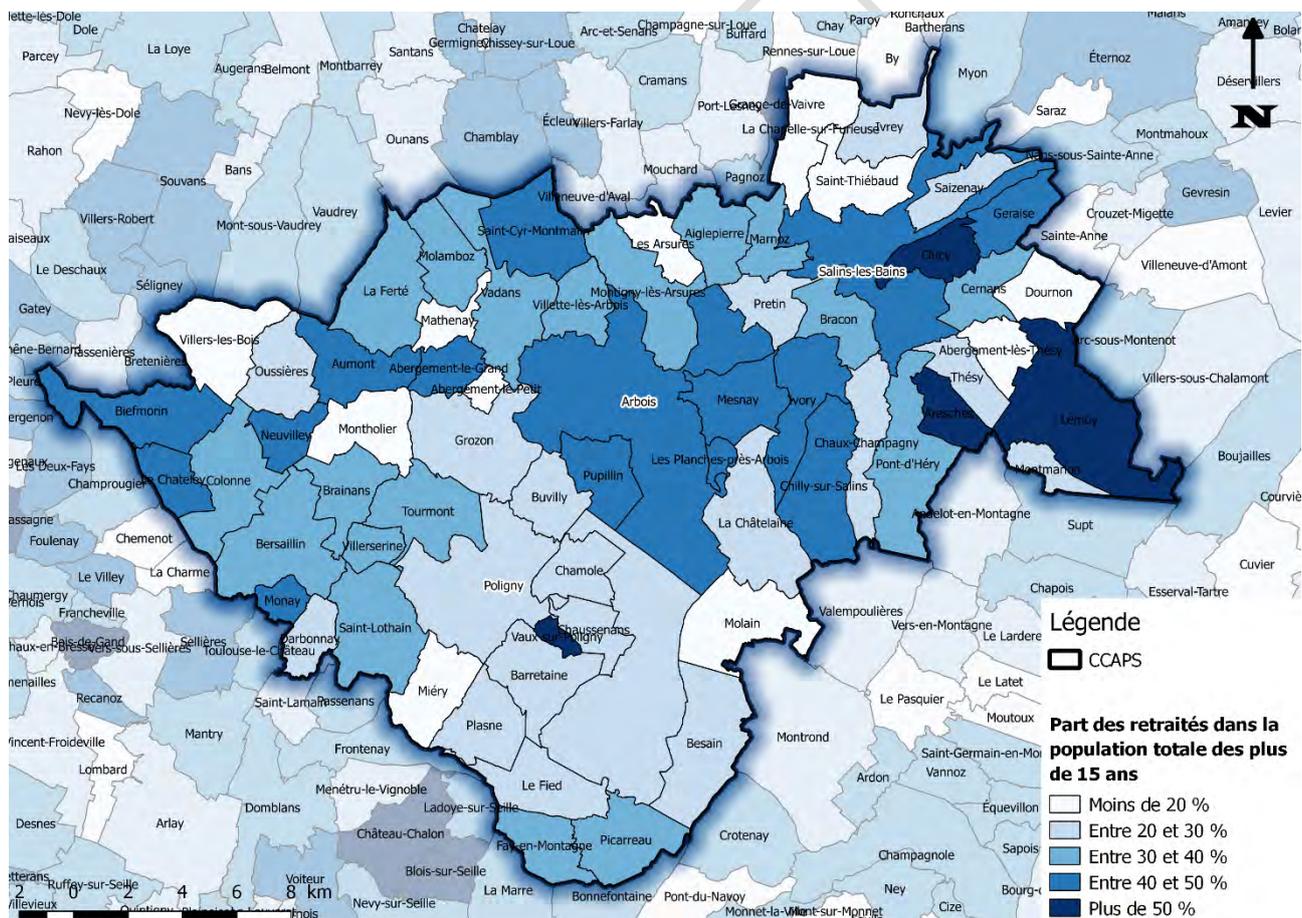


Les ouvriers sont sous-représentés par rapport aux territoires voisins. C'est notamment le cas sur le tiers est du territoire où ils représentent généralement moins de 10 % des plus de 15 ans. Inversement, dans quelques communes de l'ouest ils sont surreprésentés par rapport à la moyenne intercommunale et même à la moyenne départementale (dans 13 communes ils représentent plus de 20 % des plus de 15 ans).

Part des retraités :

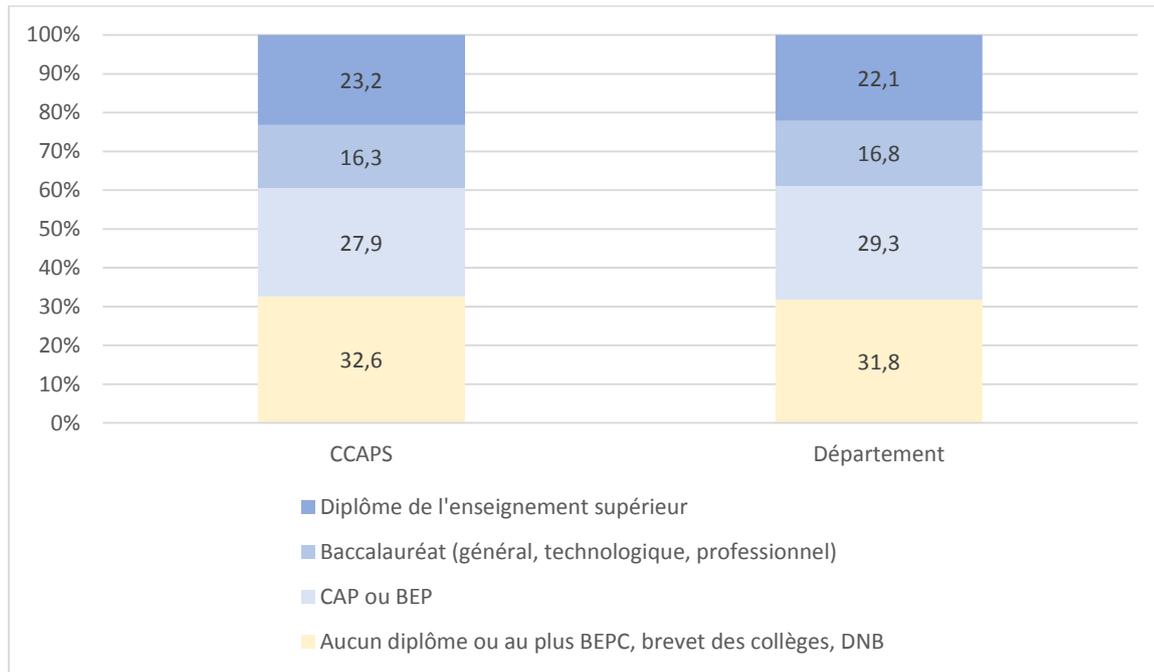
CC Bresse Haute Seille	35,1 % de la population
<b>CC Arbois Poligny Salins</b>	<b>34,5 % de la population</b>
CC de la Plaine Jurassienne	33,6 % de la population
CC Champagnole Nozeroy Jura	33,1 % de la population
CC du Val d'Amour	32,5 % de la population
Département du Jura	31,5 % de la population
CC Loue-Lison (25)	30,1 % de la population
CC Altitude 800 (25)	26,2 % de la population

Part des retraités dans la population des plus de 15 ans (réalisation CDHU, données INSEE) :



En lien avec la surreprésentation des plus de 60 ans, les retraités sont plus fortement représentés dans la population de la CCAPS que sur les autres territoires de comparaison. C'est particulièrement le cas sur les communes du centre du territoire, notamment Arbois, de quelques communes de l'est et du nord-ouest. Sur 4 communes, principalement situées à l'est, ils représentent plus de 50 % des plus de 15 ans. Inversement ils sont peu représentés à Poligny et dans le sud-ouest du territoire.

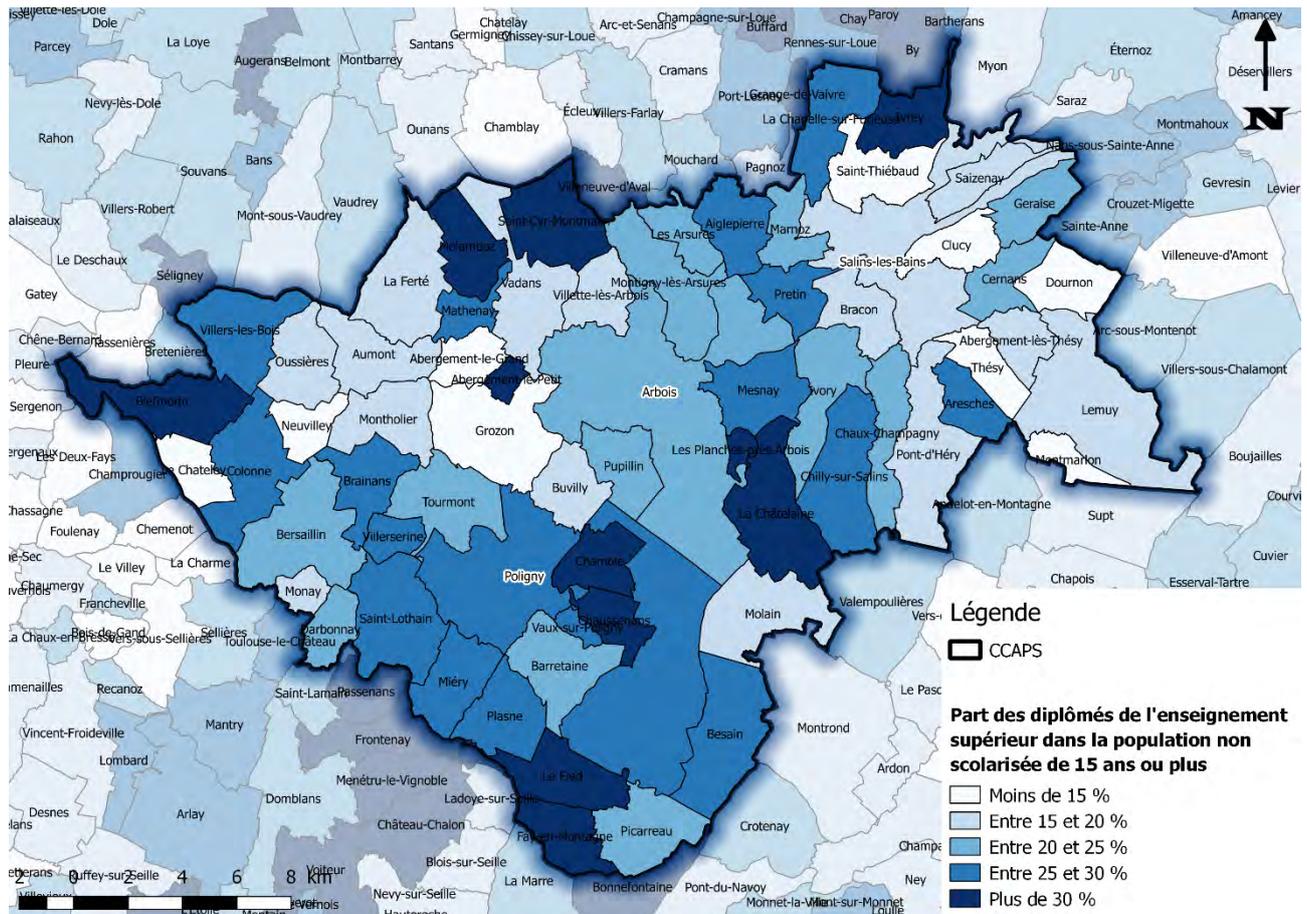
Diplôme le plus élevé de la population non scolarisée de 15 ans ou plus :



Diplômé de l'enseignement supérieur dans la population non scolarisée de 15 ans ou plus :

CC Loue-Lison (25)	25,4 % de la population
<b>CC Arbois Poligny Salins</b>	<b>23,2 % de la population</b>
CC Bresse Haute Seille	22,6 % de la population
Département du Jura	22,1 % de la population
CC du Val d'Amour	21,9 % de la population
CC Altitude 800 (25)	19,8 % de la population
CC Champagnole Nozeroy Jura	19,4 % de la population
CC de la Plaine Jurassienne	14,2 % de la population

Part des diplômés de l'enseignement supérieur dans la population non scolarisée de 15 ans ou plus (réalisation CDHU, données INSEE) :



La CCAPS accueille davantage de diplômés de l'enseignement supérieur que les territoires de comparaison mais également légèrement plus de personnes n'ayant aucun diplôme en comparaison avec la moyenne départementale.

Les personnes diplômées de l'enseignement supérieur sont plutôt présents sur l'ouest du territoire voire sur quelques communes limitrophes au nord. Sur 9 communes ils représentent plus de 30 % de la population non scolarisée de 15 ans ou plus. Ils sont toutefois répartis de façon presque homogène puisqu'ils représentent moins de 15 % de cette population que sur 9 communes.

### 3.4. QUELLES PERSPECTIVES ?

La diminution de la taille des ménages sur le territoire de la CCAPS a été particulièrement marquée ces dernières décennies si bien que le territoire est celui qui affiche la moyenne de personnes par ménage la plus faible (par rapport aux 7 territoires de comparaison). Cela s'explique notamment par la surreprésentation des ménages composés d'une seule personne et des plus de 60 ans et, inversement, de la sous-représentation des ménages avec enfants et des moins de 44 ans.

Ainsi l'évolution de la taille des ménages, de la structure des ménages et des tranches d'âges dépendra particulièrement du solde migratoire.

Si le territoire parvient à attirer des ménages avec enfants ou des personnes pouvant constituer à l'avenir cette typologie de ménage (tranche d'âges des 15-29 ans), elle peut envisager compenser le vieillissement de la population et ainsi stabiliser la taille des ménages.

Dans le cas contraire le vieillissement moyen de la population pourrait continuer à augmenter tout comme les ménages seuls (et la taille des ménages continuer à diminuer).

Ce constat concerne surtout les trois pôles qui concentrent aujourd'hui une part importante des ménages seuls tout comme les villages qui pourraient connaître un vieillissement de leur population dans les prochaines années, notamment dans les communes où les moins de 44 ans sont sous-représentés.

Une attention doit également être portée sur l'évolution des familles monoparentales. Celles-ci représentent moins de 7 % des ménages de la CCAPS, toutefois cette part pourrait augmenter (par exemple la part des ménages monoparentaux a augmenté de +0,5 % à l'échelle nationale entre 2010 et 2015). A noter qu'actuellement ces ménages ne se concentrent pas spécifiquement dans les pôles.

DOCUMENT DE TRAVAIL

# CHAPITRE .2 : LES DYNAMIQUES DU LOGEMENT

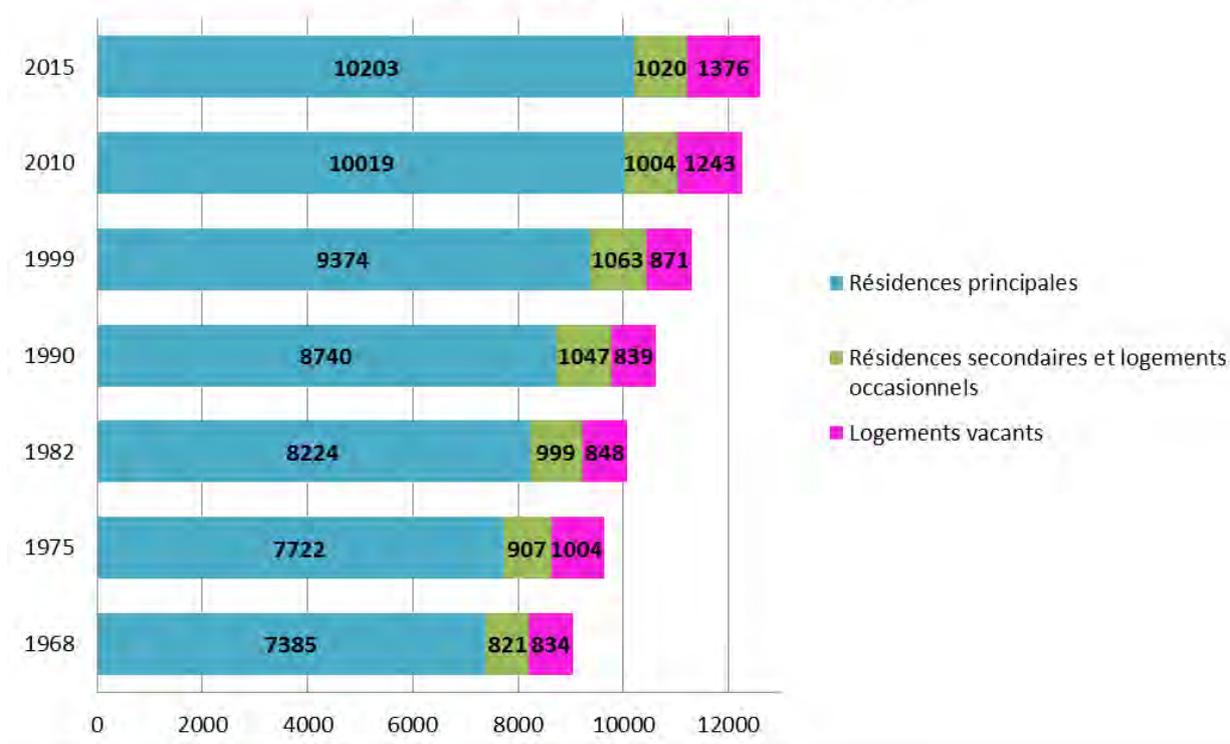
## 1. EVOLUTION DU PARC DE LOGEMENTS

### 1.1. LES EVOLUTIONS QUANTITATIVES

De 1968 à 2015, le parc de logements sur la CCAPS a augmenté de manière plutôt continue avec une hausse plus marquée au début des années 2000. La corrélation avec l'évolution démographique analysée précédemment n'est donc pas observée.

12 599 logements étaient recensés en 2015 sur le territoire intercommunal soit 3559 supplémentaires par rapport à 1968. Entre 2010 et 2015, le parc de logements a connu une croissance de 2,71% donc moindre qu'au niveau départemental (+3,19%).

**Evolution du nombre de logements sur la CC Coeur du Jura par type entre 1968 et 2015 / Source : INSEE**



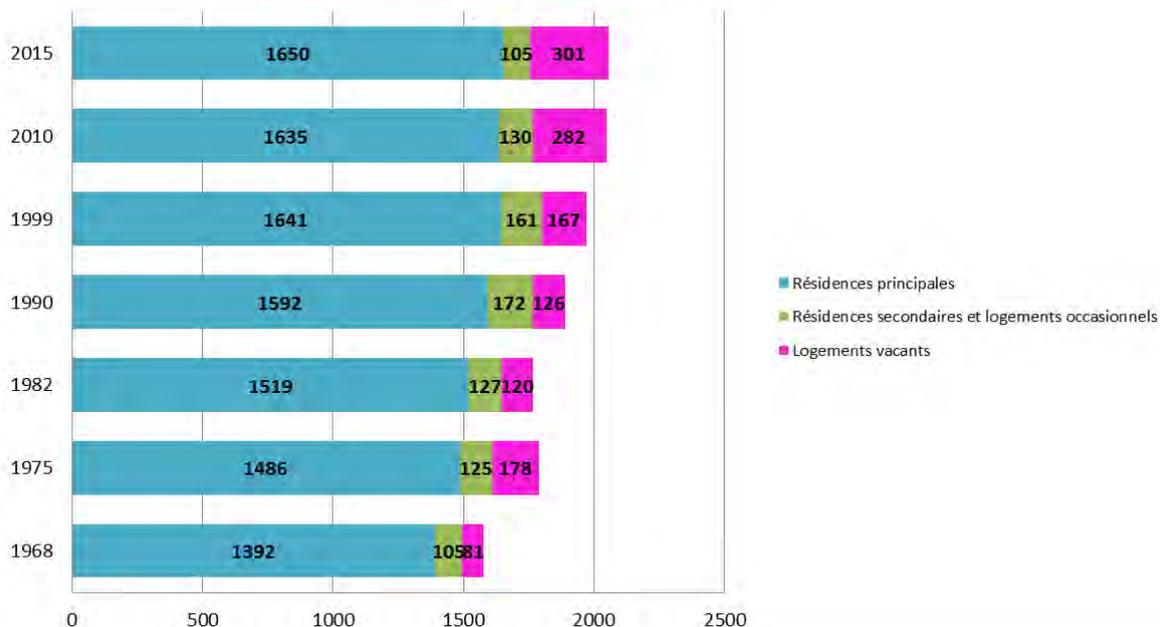
Arbois, Poligny et Salins-les-Bains représentent à elles trois près de la moitié du parc de logements sur l'intercommunalité (49,8%). En 2015, 2440 logements étaient recensés sur Poligny, 2056 sur Arbois et 1794 sur Salins-les-Bains.

Seule la commune de Poligny a connu comme l'intercommunalité une croissance continue de son parc de logements avec toutefois un net ralentissement entre les deux derniers recensements (814 nouveaux logements depuis 1968).

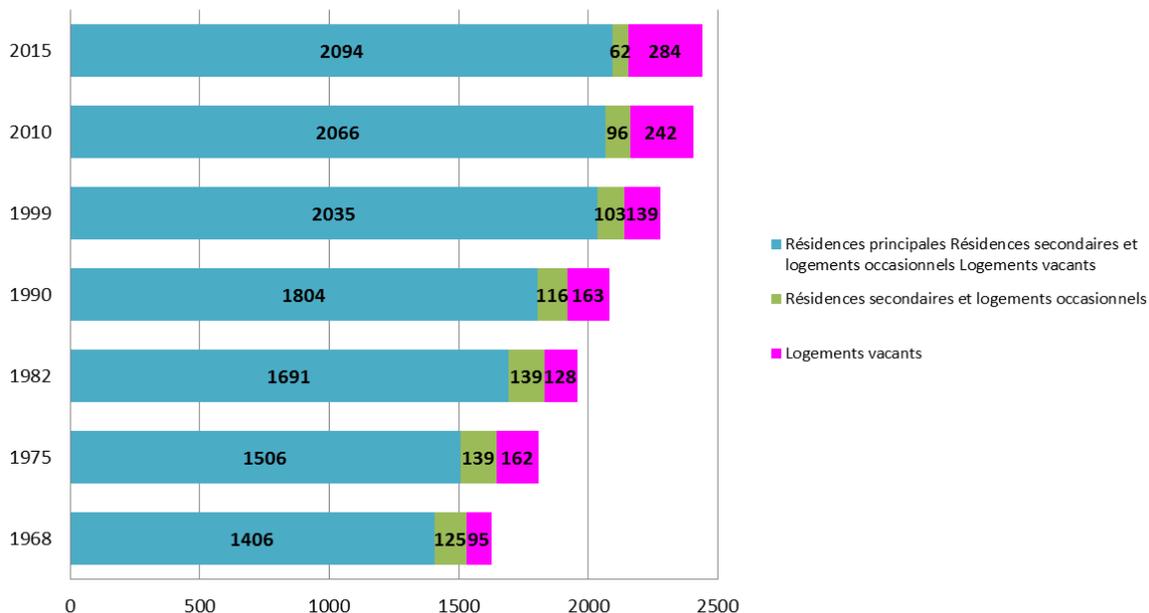
Après une très forte hausse de son parc entre la fin des années 60 et le milieu des années 70, Arbois a connu une baisse de son parc de logements puis de nouvelles hausses mais bien moins importantes que celles observées sur Poligny et avec le même coup d'arrêt entre 2010 et 2015. 478 logements supplémentaires sont recensés depuis 1968.

La situation sur Salins-les-Bains a été plus aléatoire avec une hausse continue (hormis entre 1999 et 2010) mais avec une alternance de niveaux d'augmentation tantôt forts puis plus faibles. 182 logements supplémentaires sont recensés depuis 1968.

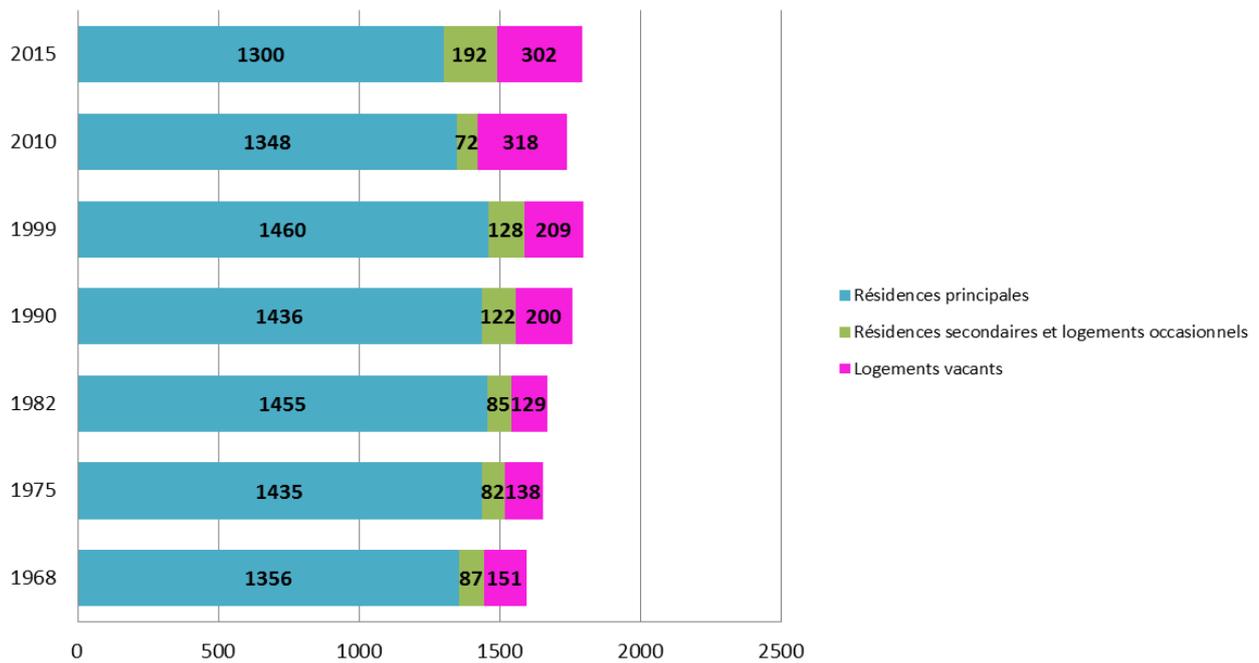
**Evolution du nombre de logements sur Arbois par type entre 1968 et 2015 /**  
**Source : INSEE**



**Evolution du nombre de logements sur Poligny par type entre 1968 et 2015**  
**/ Source : INSEE**

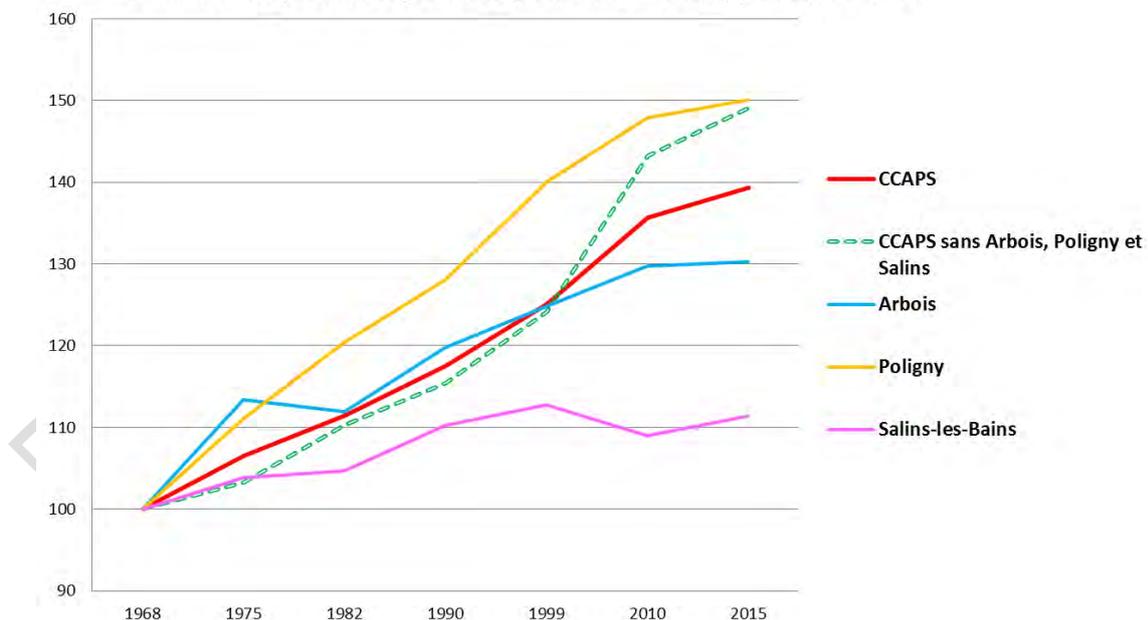


### Evolution du nombre de logements sur Salins-les-Bains par type entre 1968 et 2015 / Source : INSEE



Le graphique ci-dessous permet de montrer que Poligny a et joue toujours un rôle moteur dans la croissance du parc de logements sur l'intercommunalité, rôle qu'a également joué Arbois jusqu'en 1999 mais que n'a pratiquement jamais joué Salins-les-Bains.

### Evolution du parc de logements (base 100 en 1968) / Source : Insee



Si l'on observe l'évolution du parc de logement pour le reste des communes de l'intercommunalité, on note qu'il a constamment augmenté depuis 1968, et que depuis 1999, ce parc connaît une très nette hausse et plus importante que si l'on prend la CCAPS dans son ensemble. Cela démontre que les 63 autres communes forment un ensemble dynamique d'un point de vue de la création de nouveaux logements.

Les communes ayant connu les plus fortes croissances de leurs parcs sont situées autour d'Arbois et Salins-les-Bains (voir cartes ci-après). L'analyse des taux de variation entre 1999 et 2015 décrivent une situation déficitaire

tardive sur ces deux villes profitable aux communes périphériques. Si Poligny a globalement vu son parc augmenter, la situation depuis le début des années 2000 montre une saturation qui favorise là aussi le développement des communes alentours.

Plusieurs territoires ont connu une croissance particulièrement importante de leur parc depuis 1999 (voir carte ci-après) : +50% d'augmentation à Fay-en-Montagne, +49% à Cernans ou aux Planches-près-d'Arbois par exemple.

A l'inverse, 7 communes ont connu une décroissance ou une stagnation de leur parc mais dans de faibles proportions : -5% à Chausseans, -4% à Vaux-sur-Poligny.

A noter que seulement deux communes ont un parc plus petit en 2015 qu'en 1968 : -31 logements à Pont-d'Héry et -13 logements à Abergement-le-Grand. Les parcs de ces deux communes ont en effet connu une baisse non négligeable entre 1968 et 1975 qui n'a jamais été compensée.

Ces évolutions du parc de logements sont à mettre en lien avec les variations qu'ont connu les différentes typologies de logements à l'échelle de l'intercommunalité :

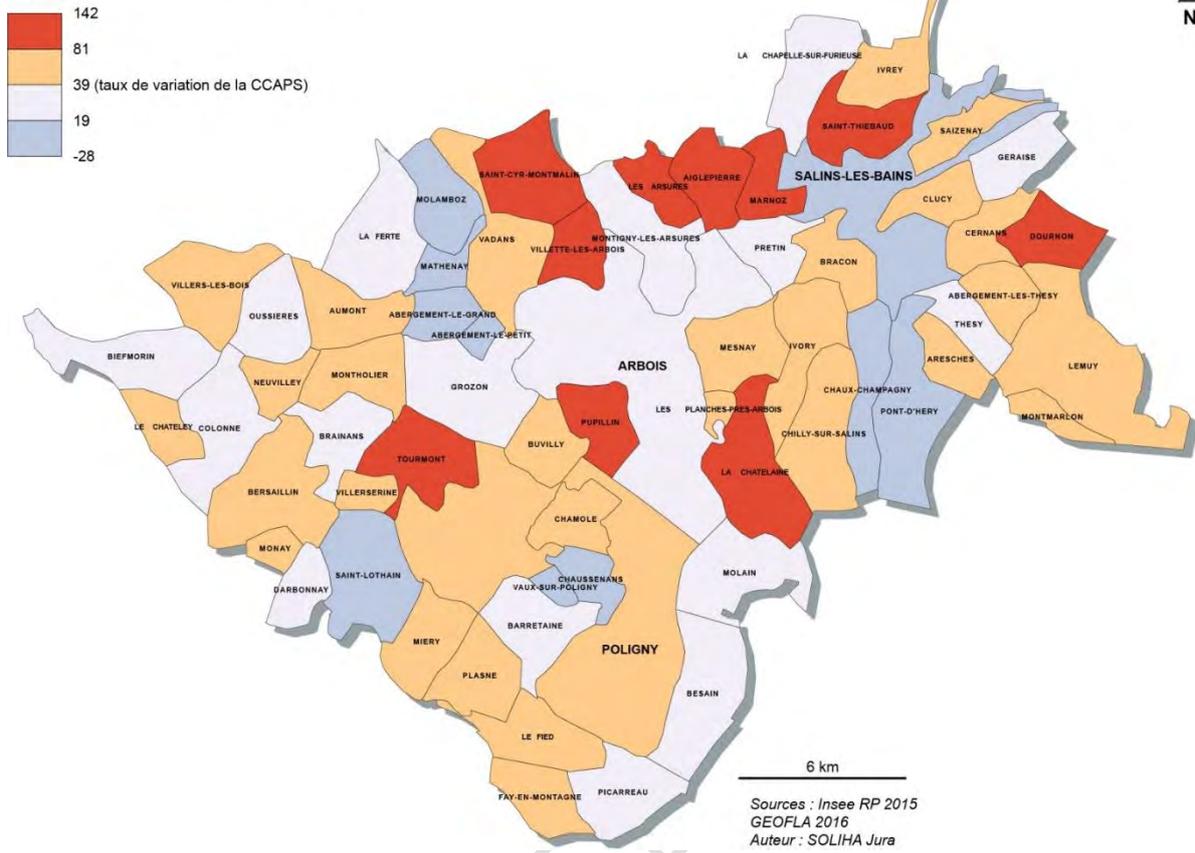
- Les résidences principales ont connu une augmentation constante, la plus forte hausse ayant eu lieu pendant la période 1999-2010,
- Les résidences secondaires<sup>1</sup> et les logements occasionnels<sup>2</sup> après avoir connu une hausse jusqu'à la fin des années 90 ont beaucoup diminué et très faiblement augmenté entre les deux derniers recensements,
- Les logements vacants ont connu l'évolution la plus aléatoire avec des hausses et des baisses qui se succèdent et dans de grandes proportions.

---

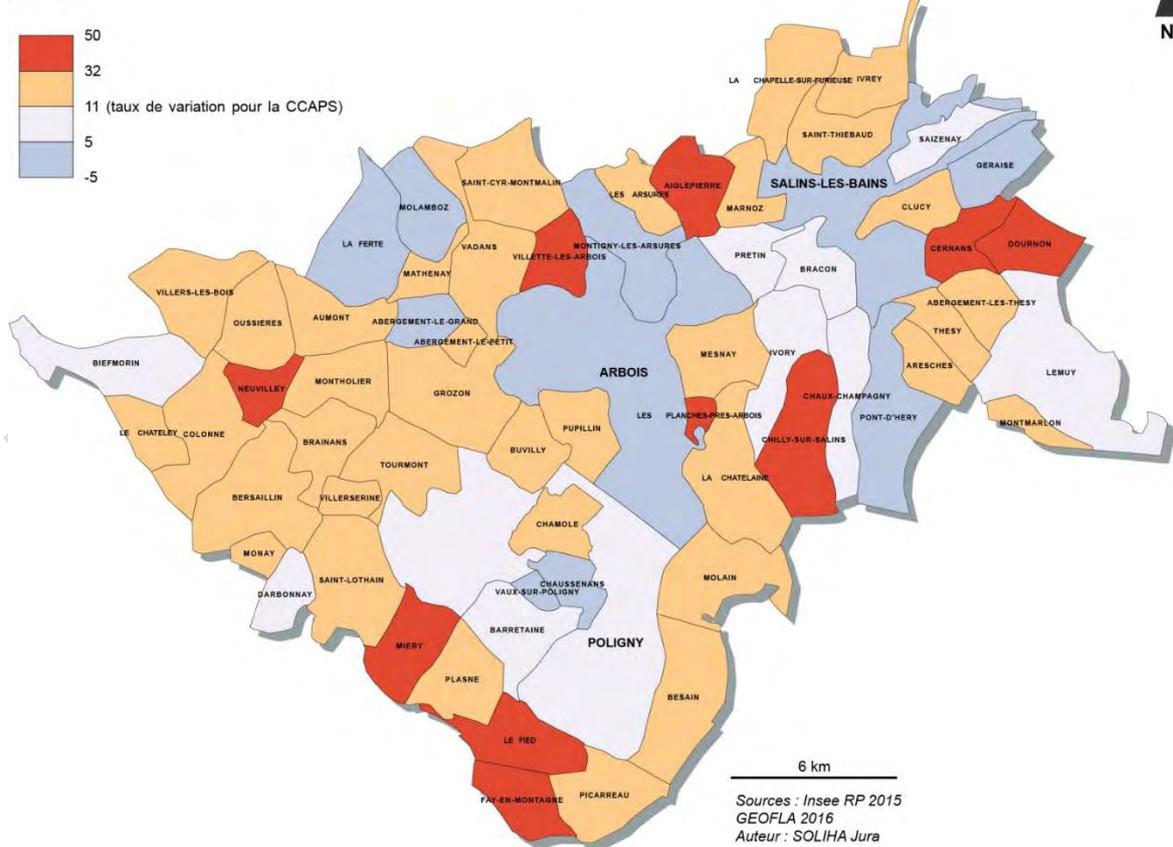
<sup>1</sup> Une résidence secondaire est un logement utilisé pour les week-ends, les loisirs ou les vacances. Les logements meublés loués (ou à louer) pour des séjours touristiques sont également classés en résidences secondaires.

<sup>2</sup> Un logement occasionnel est un logement ou une pièce indépendante utilisée occasionnellement pour des raisons professionnelles (par exemple, un pied-à-terre professionnel d'une personne qui ne rentre qu'en fin de semaine auprès de sa famille).

**Évolution du nombre de logements entre 1968 et 2015**  
(en %)

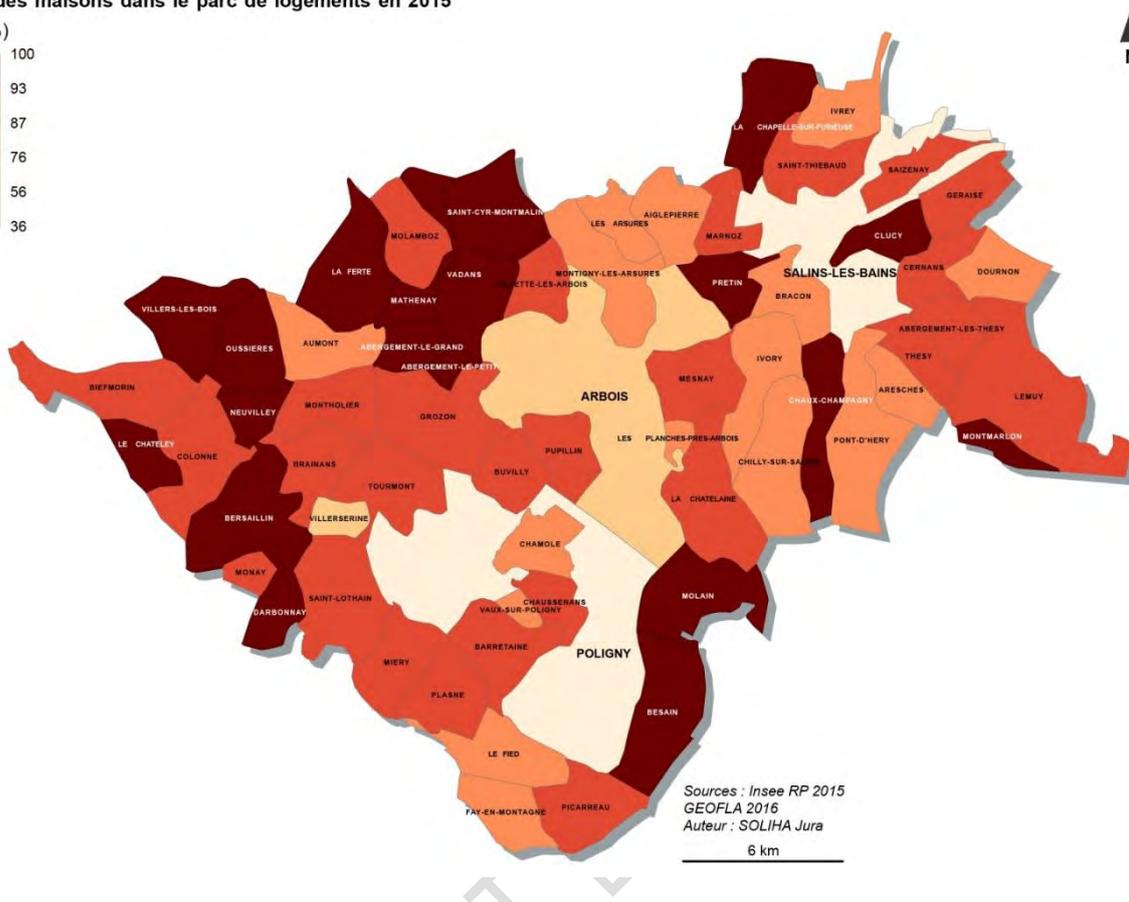
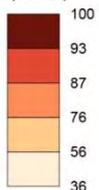


**Évolution du nombre de logements entre 1999 et 2015**  
(en %)



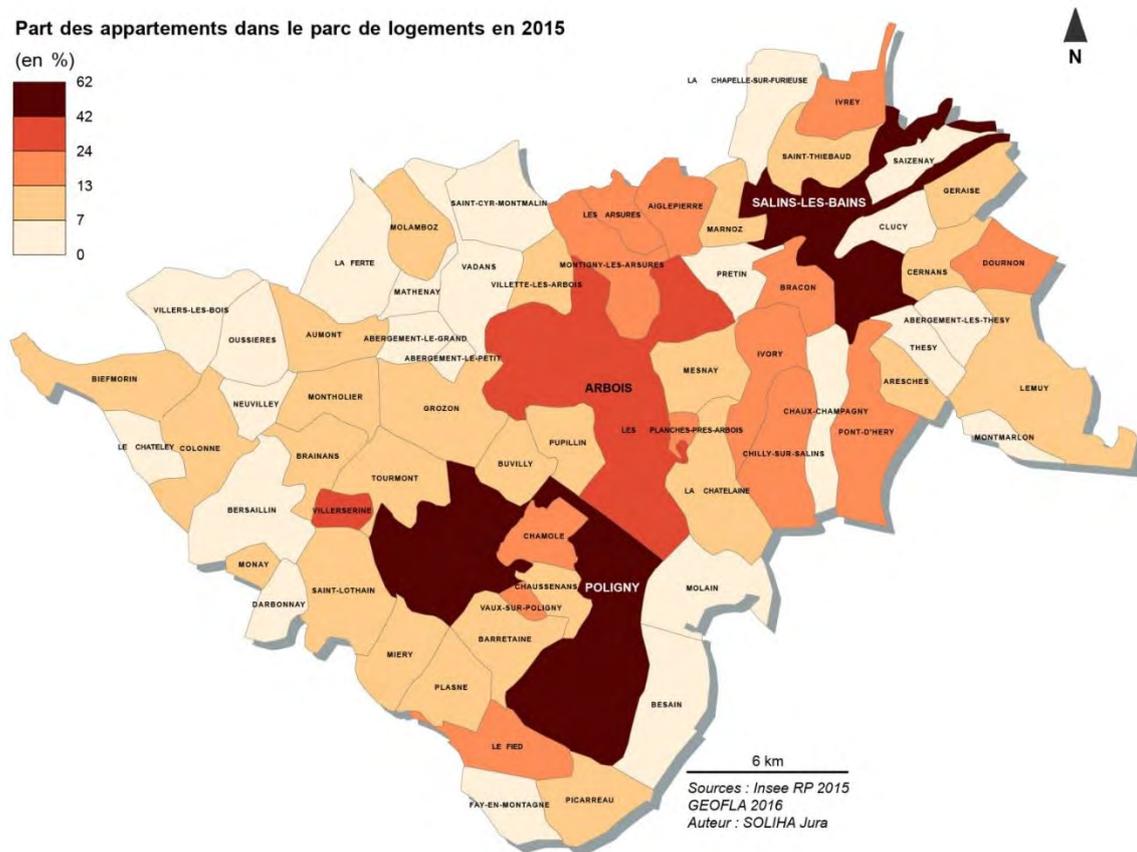
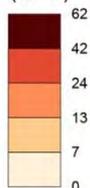
**Part des maisons dans le parc de logements en 2015**

(en %)



**Part des appartements dans le parc de logements en 2015**

(en %)



## 1.2. LES EVOLUTIONS DES FORMES BATIES

La CCAPS a gagné 59 maisons et 246 appartements entre 2010 et 2015. On recensait 8771 maisons et 3677 appartements<sup>3</sup> sur l'intercommunalité en 2015.

A titre de comparaison, si les maisons représentent alors près de 70,5% des logements sur l'intercommunalité, elles représentent 64,7% des logements à l'échelon départemental. Cette forte représentativité est attribuable à la morphologie urbaine sur les villages et au caractère majoritairement rural du territoire (bâtiments de ferme, petits villages, développement pavillonnaire avec les lotissements). Une forte concentration de maisons est à noter sur la frange ouest du territoire intercommunal, en Bresse jurassienne (caractérisée par la ferme bloc à trois travées de volume simple<sup>4</sup>). A contrario, les communes situées entre Salins et Arbois sont les plus dotées en proportion en appartements.

Les deux communes urbaines Poligny et Salins-les-Bains se distinguent :

- Poligny possède quasiment autant de maisons que d'appartements sur son territoire. Cela s'explique par l'importance du parc de studios et de T1 dédiés aux étudiants qui augmente sensiblement le parc d'appartements même si la commune possède également de nombreuses maisons de villes et hôtels particuliers dans le centre ancien (Grande rue, rue du Collège), des maisons vigneronnes (dans les rues secondaires du centre-ville, du faubourg de Charcigny et du quartier de Mouthier-le-Vieillard) ou bien un vaste quartier pavillonnaire à l'ouest de la ville.
- Les appartements sont plus nombreux que les maisons à Salins, ils représentent 62,3% des formes bâties. Cette proportion se rapproche de celles que l'on peut retrouver pour d'autres villes d'importance comme Dole (60,8% d'appartement) ou Champagnole (62,3%). Salins-les-Bains concentre en effet de nombreux immeubles dans sa partie ancienne et le développement de l'urbanisation sous forme pavillonnaire a été contraint par la topographie des lieux. Très peu de maisons de ville sont recensées.

A l'inverse, le tissu bâti sur Arbois est plus riche en maisons (64%) alors qu'il s'agit de la commune ayant connu la plus forte progression du nombre d'appartements entre 2010 et 2015 avec 84 appartements supplémentaires (-74 maisons). Quelques restructurations de grands appartements ou de maisons sont notées et ont pu participer mais d'une manière toute relative à cette augmentation du nombre d'appartements.

Salins-les-Bains est en deuxième position avec 70 appartements supplémentaires (-42 maisons) et Poligny 34 appartements en sus (mais aussi 19 maisons supplémentaires). A l'inverse, 20 communes ont vu leurs parcs d'appartements diminuer entre les deux recensements, la baisse la plus importante concerne Saint-Lothain avec 13 appartements en moins.

3 communes possèdent uniquement des maisons : Neuville, Montmarlon et Abergement-le-Grand.

Concernant le parc de maisons, 18 communes ont connu une baisse, les deux plus fortes concernent Arbois et Salins-les-Bains. Ces chiffres n'ont pas pu trouver d'explications rationnelles après interrogations des élus concernés.

La progression la plus importante concerne Vadans avec 22 maisons supplémentaires, Poligny et Grozon arrivent en deuxième position avec 19 nouvelles maisons.

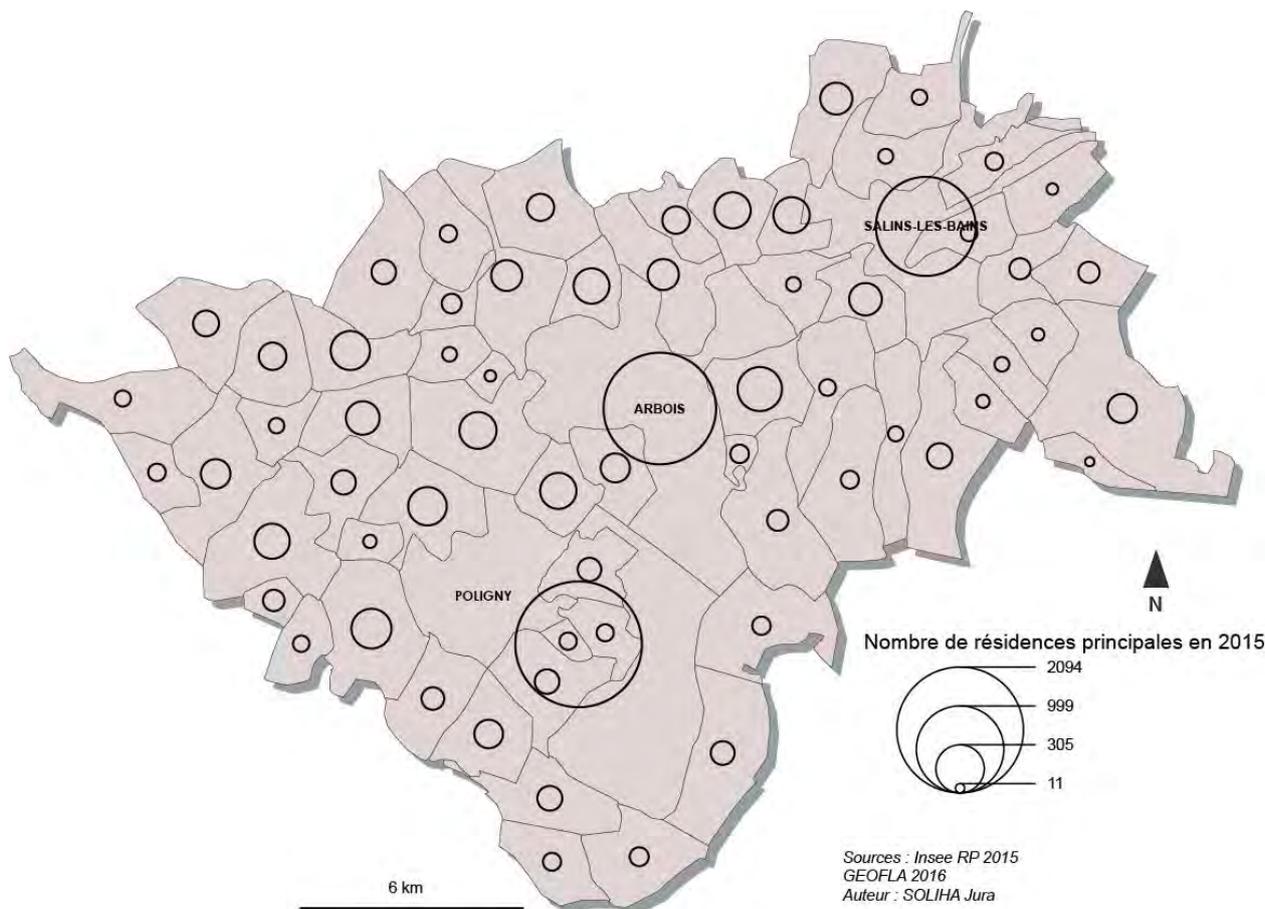
---

<sup>3</sup> Le différentiel avec le nombre de logements s'explique par la prise en compte des logements-foyers pour personnes âgées, les chambres meublées, les habitations précaires ou de fortune (caravanes, mobil homes...) en sus des maisons et appartements qui concernent les résidences principales, secondaires, logements occasionnels et vacants.

<sup>4</sup> [https://www.caue-franche-comte.fr/recherche-realisation.htm?sous\\_unite\\_paysagere=165](https://www.caue-franche-comte.fr/recherche-realisation.htm?sous_unite_paysagere=165)

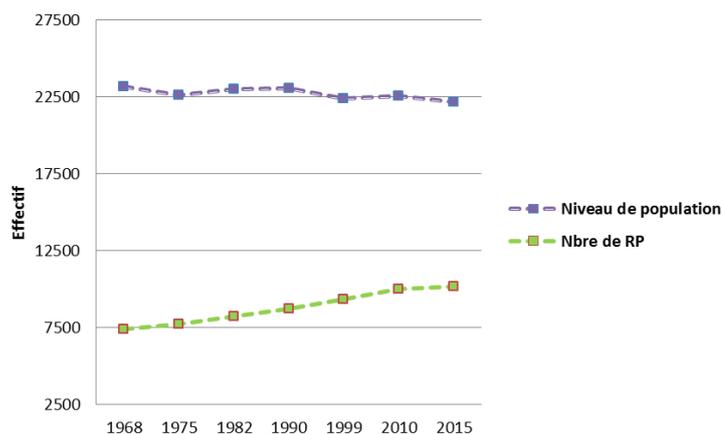
## 2. ÉVOLUTION DU PARC DE RESIDENCES PRINCIPALES

Effectif des résidences principales en 2015 – Source : INSEE 2015, GEOFLA 2016



D'après le graphique ci-contre, l'évolution du nombre de résidences principales sur le territoire de la CCAPS a systématiquement été à la hausse contrairement au niveau de la population qui a fluctué et qui a même baissé depuis 2010. L'évolution de la structure de la population (phénomène de vieillissement) et celle des comportements (décohabitation, séparation) qui se traduisent par une baisse de la taille moyenne des ménages peuvent expliquer ces variations. Il est alors nécessaire d'augmenter les effectifs en logements pour loger le même nombre d'habitants (en considérant un solde migratoire nul).

Comparaison entre l'évolution du niveau de population et du nombre de résidences principales à l'échelle de la CCAPS / Source : Insee

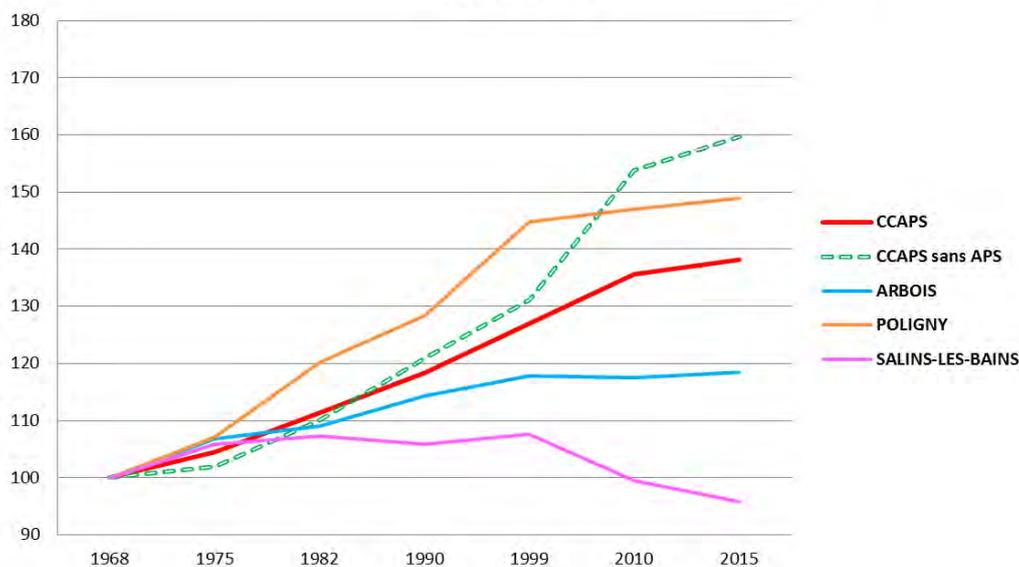


Le graphique ci-dessous permet d'observer, comme pour l'évolution du parc de logements, l'impact de Poligny sur le parc de résidences principales à l'échelle intercommunale. On remarque néanmoins que cet effet moteur a diminué depuis 2010 même si d'un point de vue quantitatif le parc polignois de résidences principales a continué à augmenter. Depuis le début des années 90, la présence de l'ENILBIO et du Lycée Polyvalent Hyacinthe Friant a entraîné la venue massive d'investisseurs venus créer des petits logements pour les étudiants : 500 studios et T1 ont ainsi vu le jour et ont participé activement à la hausse du parc de résidences principales polignois.

Si Poligny a joué un rôle moteur, Salins-les-Bains joue le rôle inverse, le parc de résidences principales ayant connu des hausses et des baisses successives mais surtout une très nette diminution depuis 1999 (-11%) contrastant très fortement avec le reste de l'intercommunalité. Cette période correspond à la fermeture définitive des faïenceries (la production de vaisselle s'était arrêtée en 1988, ne subsistaient que les articles haut de gamme). La fabrique de meubles Sanijura a fermé ses portes sur la commune quelques années plus tard en 2003. Ces deux fermetures outre leur impact économique ont nécessairement participé à cette baisse du nombre de résidences principales (transformées pour une partie en logements pour les curistes ou bien laissées vacantes - voir chapitre dédié).

Le parc de résidences principales sur Arbois après avoir augmenté jusqu'à la fin des années 90 est depuis en quasi-stagnation. Les zones classées en 1AU dans le PLU<sup>5</sup> doivent être ouvertes à l'urbanisation dans le cadre d'opération d'ensemble. La multiplicité de propriétaires a ainsi rendu très difficile le lancement de projets et par conséquent la création de nouvelles résidences principales (en neuf tout du moins).

**Evolution du nombre de résidences principales (base 100 en 1968) /**  
**Source : Insee**



En 50 ans, le secteur qui a vu les parcs de résidences principales se développer le plus favorablement est situé sur la frange nord entre Arbois (+18,5%) et Salins-les-Bains (-4,1%). 7 communes ont ainsi vu leur effectif plus que doubler depuis 1968, Vilette-les-Arbois en tête avec 107 nouvelles résidences (+181,36%). L'extrémité ouest du territoire intercommunal a également connu un développement conséquent.

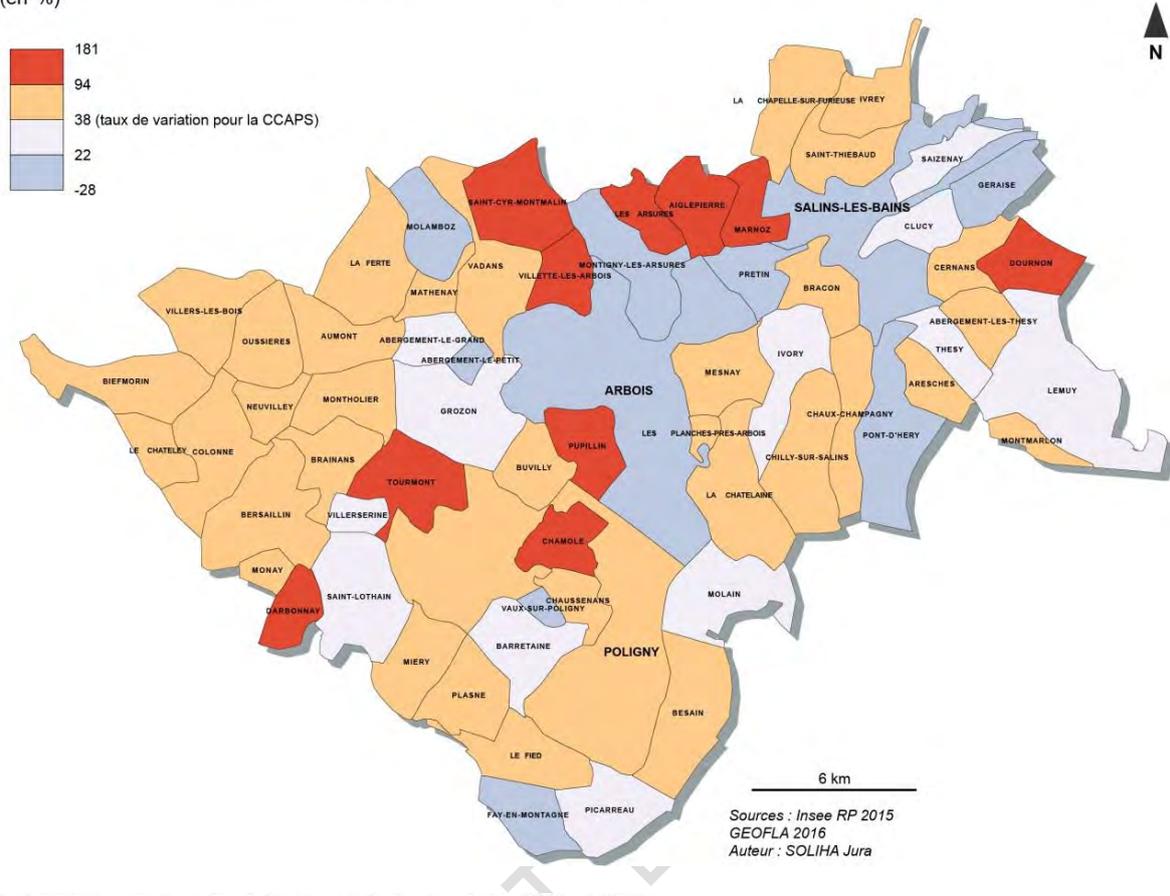
A noter que Molamboz et Pont-d'Héry disposent d'un effectif inférieur par rapport à celui de 1968. Pour la seconde commune, il s'agit quasiment de l'effectif de logements en moins vu précédemment.

Page suivante, la seconde carte permet d'observer que le développement du parc de résidences principales a touché quasiment toutes les communes au début des années 2000 au détriment des trois bourgs-centres avec parfois des inversions très nettes de tendance : Fay-en-Montagne ou Biefmorin par exemple.

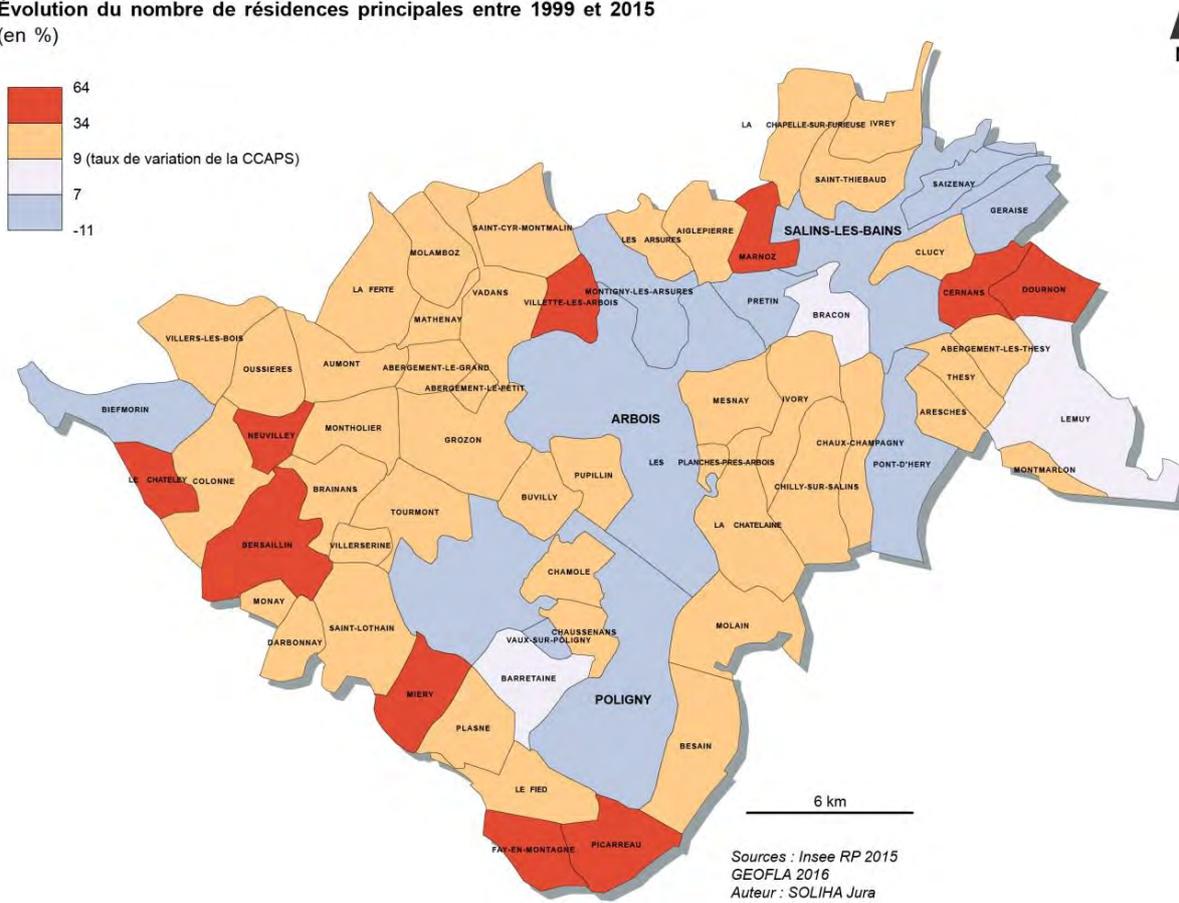
Comme pour le parc de logements, Poligny a globalement vu son parc croître mais cela s'est stoppé depuis 1999.

<sup>5</sup> Approuvé par délibération du conseil municipal en date du 9 décembre 2008.

Évolution du nombre de résidences principales entre 1968 et 2015  
(en %)

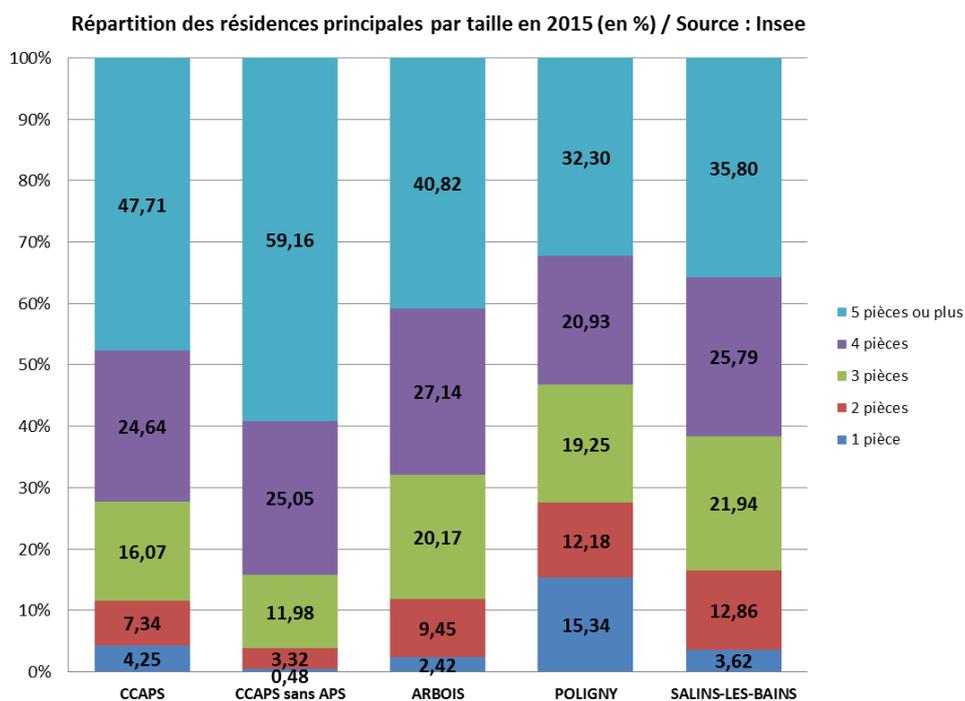


Évolution du nombre de résidences principales entre 1999 et 2015  
(en %)

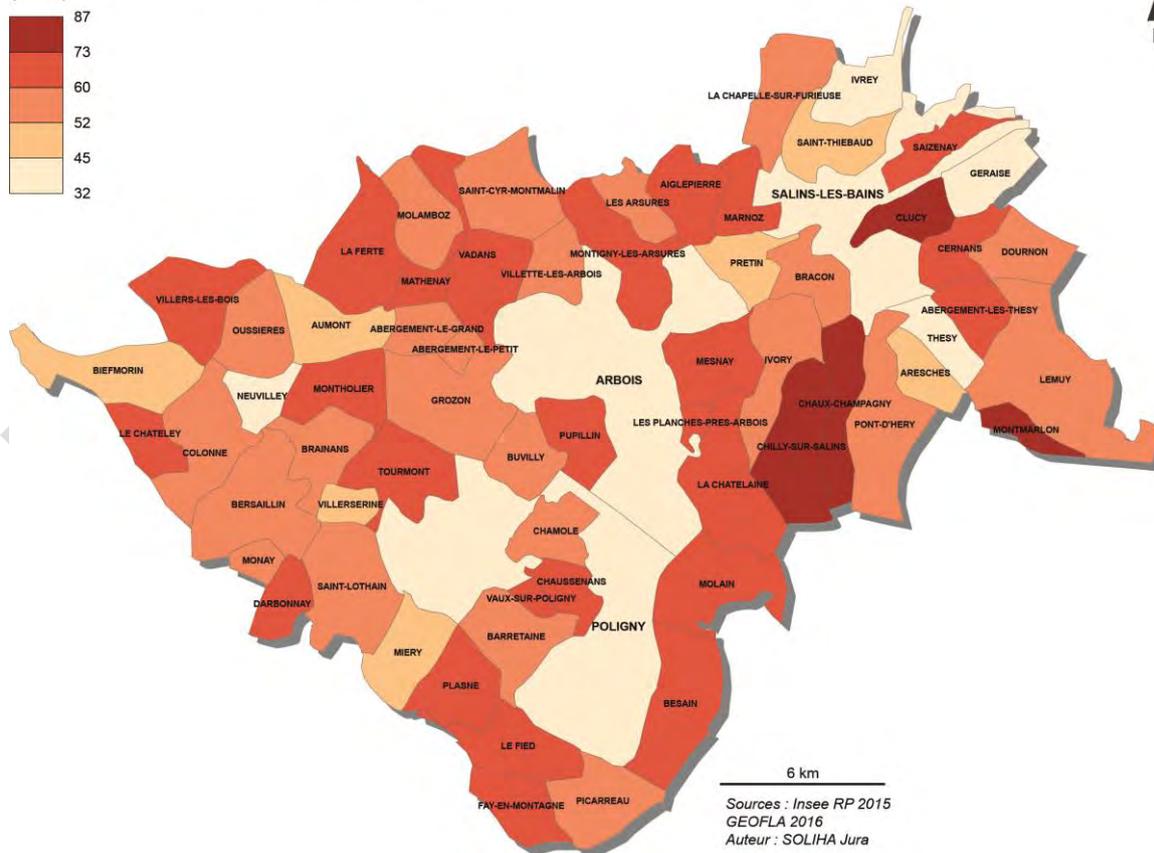


## 2.1. CARACTERISTIQUES DU PARC DE RESIDENCES PRINCIPALES

### 2.1.1 LA TAILLE DES RESIDENCES PRINCIPALES



Part des résidences principales de 5 pièces ou plus en 2015 (en %)



Les résidences principales sur le territoire de la CCAPS sont très majoritairement des logements de grande taille : les 4 pièces<sup>6</sup> ou plus représentaient 72,3% du parc de résidences principales en 2015, une part supérieure d'un point par rapport à 2010. Cette proportion est même supérieure à celle observée à l'échelle départementale (72,1%). Pour la CCAPS sans les trois villes, cette part atteint 84,2%.

Les résidences comportant 5 pièces ou plus ont connu une évolution à la hausse à l'échelle intercommunale (+309 résidences principales de cette taille) tout comme sur Arbois et Poligny. Seule la commune de Salins-les-Bains a vu son effectif et sa part diminuer. 8 communes sur les 66 ont une représentation de ce type de logement inférieure à la moyenne intercommunale traduisant ainsi le choix des ménages de résider dans de très grands logements et par conséquent de faire construire de grands pavillons.

Les logements de petite taille (1 à 2 pièces) représentent une part bien inférieure : 11,6% à l'échelle de la CCAPS (proportion assez semblable à celle observée à l'échelle jurassienne avec 10,3%) et plus que 3,8% si on exclut Arbois, Poligny et Salins. 81 nouveaux T1 et 26 nouveaux T2 ont été enregistrés entre les deux recensements.

Bien que Poligny possédait sur son territoire un effectif très important en petits logements en 2010 (265 T1 et 256 T2), de nouveaux projets continuent à se concrétiser misant sur une alternance d'occupation entre étudiants de septembre à juin et les touristes pendant la période estivale (meublés de tourisme). Cette surreprésentation des « 1 pièce » est dispersée entre la Cité étudiante et les logements locatifs privés. En janvier 2019, Monsieur le Maire faisait état de 15 futurs petits logements en construction.

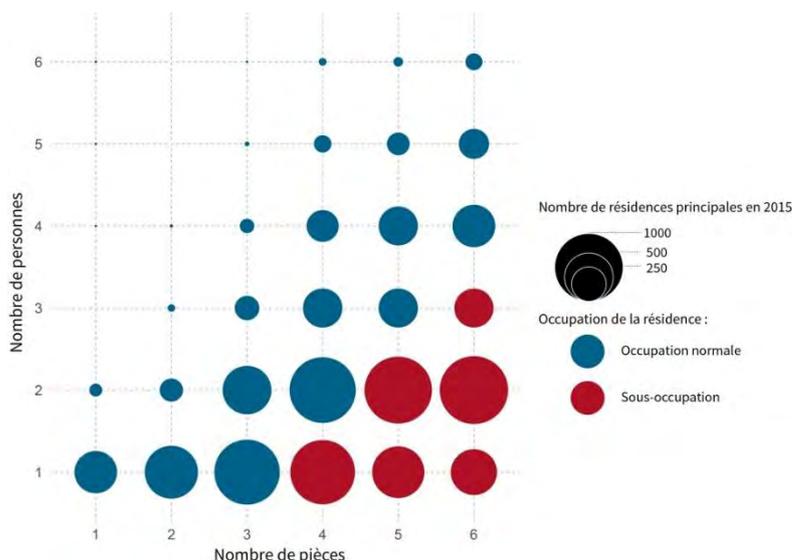
En 2015, Poligny se distingue aisément avec une part de petits logements atteignant 27,5% (25,2% en 2010). D'un point de vue quantitatif, Poligny détient même 74,1% des T1 et plus d'un tiers des T2 présents sur le territoire intercommunal.

Salins-les-Bains est également « riche » en T2 avec une part de 12,9% (10,3% en 2010).

A l'inverse, le parc de résidences principales arboisiennes est plutôt grand, il s'agit à 64% de maisons. Contrairement à Poligny ou Salins, il n'y a pas de public spécifique qui ait eu besoin de petits logements (étudiants, curistes), les élèves du Lycée Friant sont logés à l'internat de l'établissement et seuls quelques apprenants dans la restauration sont demandeurs de petits logements sur la commune.

Concernant les logements de taille intermédiaires (T3 et T4), leur effectif et leur représentativité ont baissé entre 2010 et 2015 : 171 T4 et 62 T3 sont comptabilisés en moins sur la CCAPS sur cette période.

Avec une taille moyenne des ménages de 2,1 personnes en 2015, la corrélation avec la taille moyenne des ménages est très limitée comme le montre le graphique ci-dessous : un nombre important de résidences principales avec 4 pièces et plus ne sont occupées que par une ou deux personnes maximum ; la notion de sous-occupation<sup>7</sup> peut alors être employée. A contrario, les petits logements ne sont occupés majoritairement que par une seule personne.

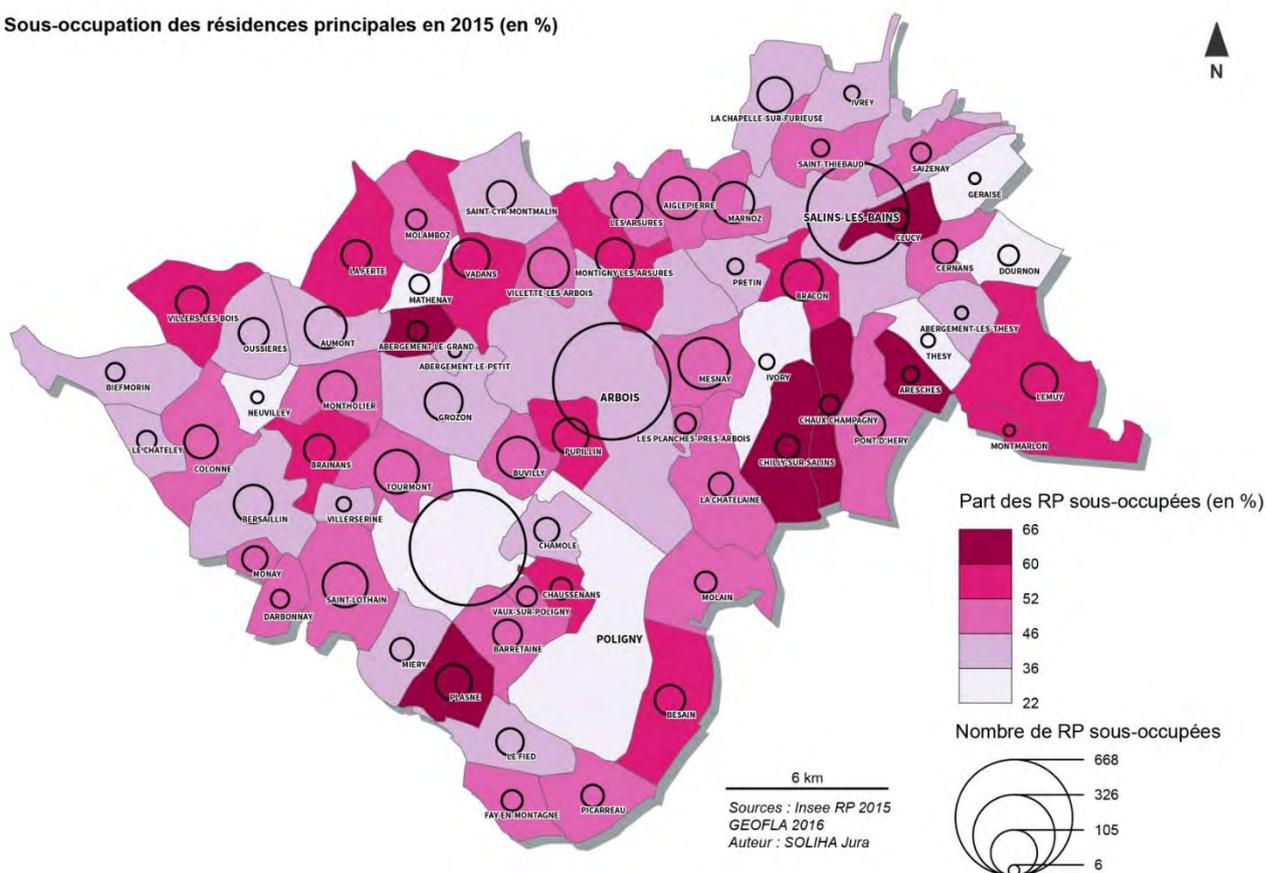


Occupation des RP en 2015 – Source : INSEE 2015, Réalisation SOLIHA Jura

<sup>6</sup> Le nombre de pièces d'habitation est le nombre de pièces à usage d'habitation (y compris la cuisine si sa surface est supérieure à 12 m<sup>2</sup>), ainsi que les pièces annexes non cédées à des tiers (chambres de service...). Ne sont pas comptées les pièces à usage exclusivement professionnel ainsi que les entrées, couloirs, salles de bain,...

<sup>7</sup> Article L. 621-2 du Code de la construction et de l'habitation, issu de la loi n°2018-1021 du 23 novembre 2018

## Sous-occupation des résidences principales en 2015 (en %)



L'analyse de cette sous-occupation commune par commune montre de fortes disparités, aucun secteur ne se détache plus particulièrement.

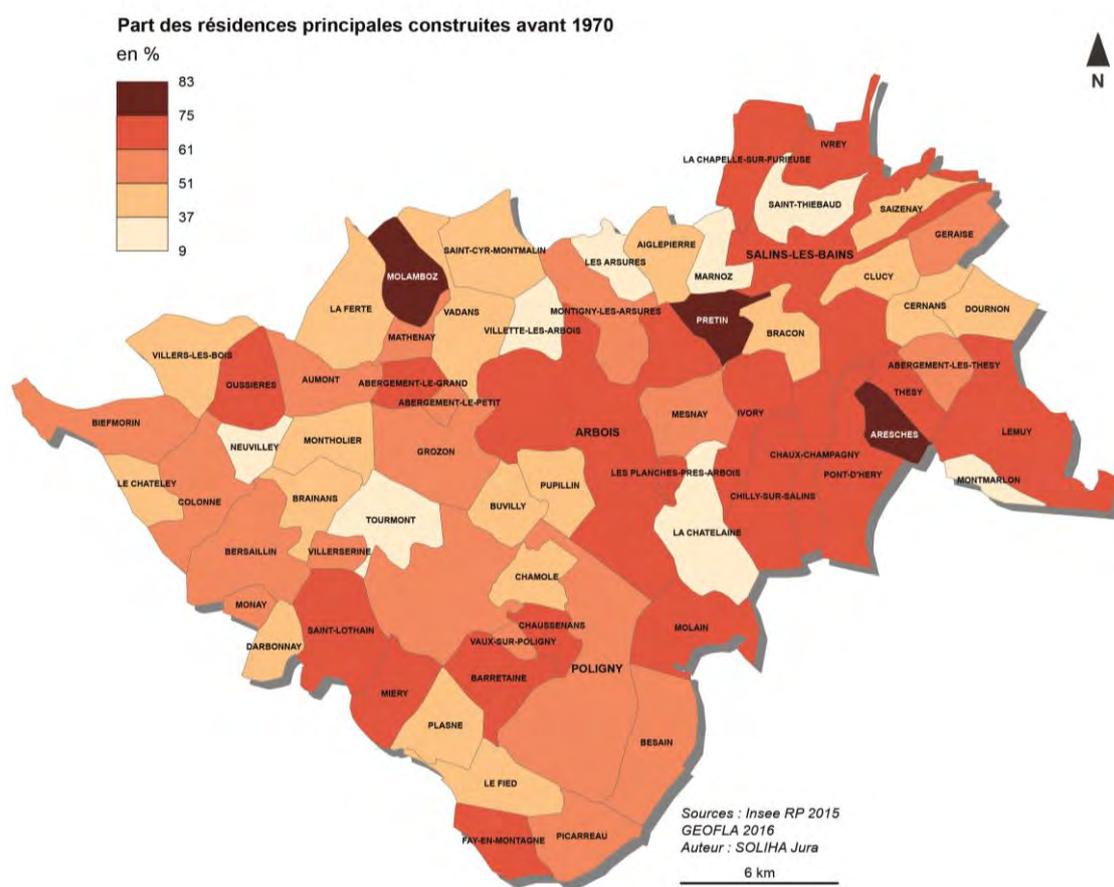
50% des communes ont 48% de leurs résidences principales sous-occupées ce qui est plutôt important malgré une taille moyenne des ménages relativement haute dans certains cas : par exemple, la taille moyenne des ménages à Chilly-sur-Salins est de 2,5 personnes et 64 % de ses résidences principales sont sous-occupées.

Une comparaison avec les cartes précédentes concernant la part de résidences composées de 5 pièces ou plus et la part des ménages âgés de 60 ans ou plus peut expliquer plusieurs de ces situations de sous-occupations ; en effet, il peut s'agir d'un choix délibéré des ménages qui veulent habiter ou faire construire un grand pavillon ou d'une situation « subie » en raison du vieillissement de la population.

Par exemple, la part de personnes âgées de 60 ans ou plus sur Plasne était de 35,8% et 61% de ses résidences principales étaient sous-occupées. Les problématiques d'entretien de l'intérieur comme de l'extérieur des résidences par les personnes les plus âgées font partie des principales raisons qui les pousseront à déménager pour un logement plus adapté. **La question du devenir de ces biens sous-occupés peut donc relever de la plus large thématique du parcours résidentiel des seniors.**

Malgré ses 668 résidences principales considérées comme sous-occupées, la part sur Poligny reste faible (31%) comparée aux deux autres villes d'Arbois et de Salins-les-Bains. La grosse proportion de petits logements en grande partie occupée par des étudiants permet au parc d'être globalement considéré comme faiblement sous-occupé.

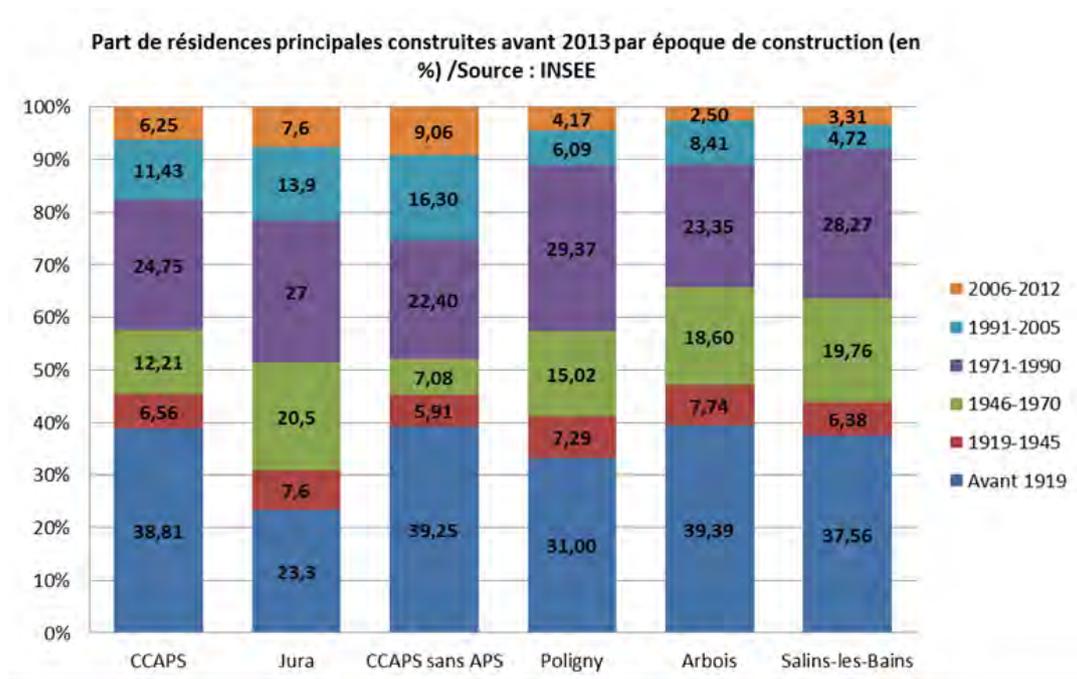
## 2.1.2 L'AGE DU PARC DE RESIDENCES PRINCIPALES



57,6% du parc de résidences principales était antérieur à 1970 (en considérant les résidences d'avant 2013). Le parc de la CCAPS se caractérise donc par une certaine ancienneté, la proportion étant de 51,4% au niveau départemental.

D'une manière générale, les résidences construites avant les années 70 sont considérées comme fortement énergivores, la première réglementation thermique datant de 1974. Outre les problèmes d'isolation ou de modes de chauffage, l'ancienneté du parc peut poser d'autres problèmes pour correspondre aux attentes des ménages actuels : vétusté, mitoyenneté, manque de luminosité, présence d'étages, problème d'accessibilité ...

On note également que les parcs de résidences principales sur Arbois et Salins sont plus âgés que celui de Poligny et cette analyse peut être vue à une plus grande échelle grâce à la carte ci-dessus ; on constate que les 2/3 du territoire intercommunal (anciennes communautés de communes Arbois, Vignes et Village-Pays de Pasteur et Pays de Salins-les-Bains) sont davantage concernés par un parc datant d'avant 1970 avec toutefois des exceptions comme Bracon ou Aiglepierre par exemple qui ont connu un développement non négligeable de leur tissu urbanisé ces dernières années (voir partie « les dynamiques immobilières »).



Le graphique précédent montre également que le parc de résidences principales sur la CCAPS a connu un essor à partir des années 70 (le territoire gagne alors des habitants) avec un développement dans la durée même si les chiffres sont en-deçà de la dynamique départementale. La part des résidences principales construites sur les communes de la CCAPS sans APS pour les périodes 1991-2005 et 2006-2012 sont par contre bien supérieures aux parts pour le Jura et témoignent du développement récent de l'urbanisation sur le territoire.

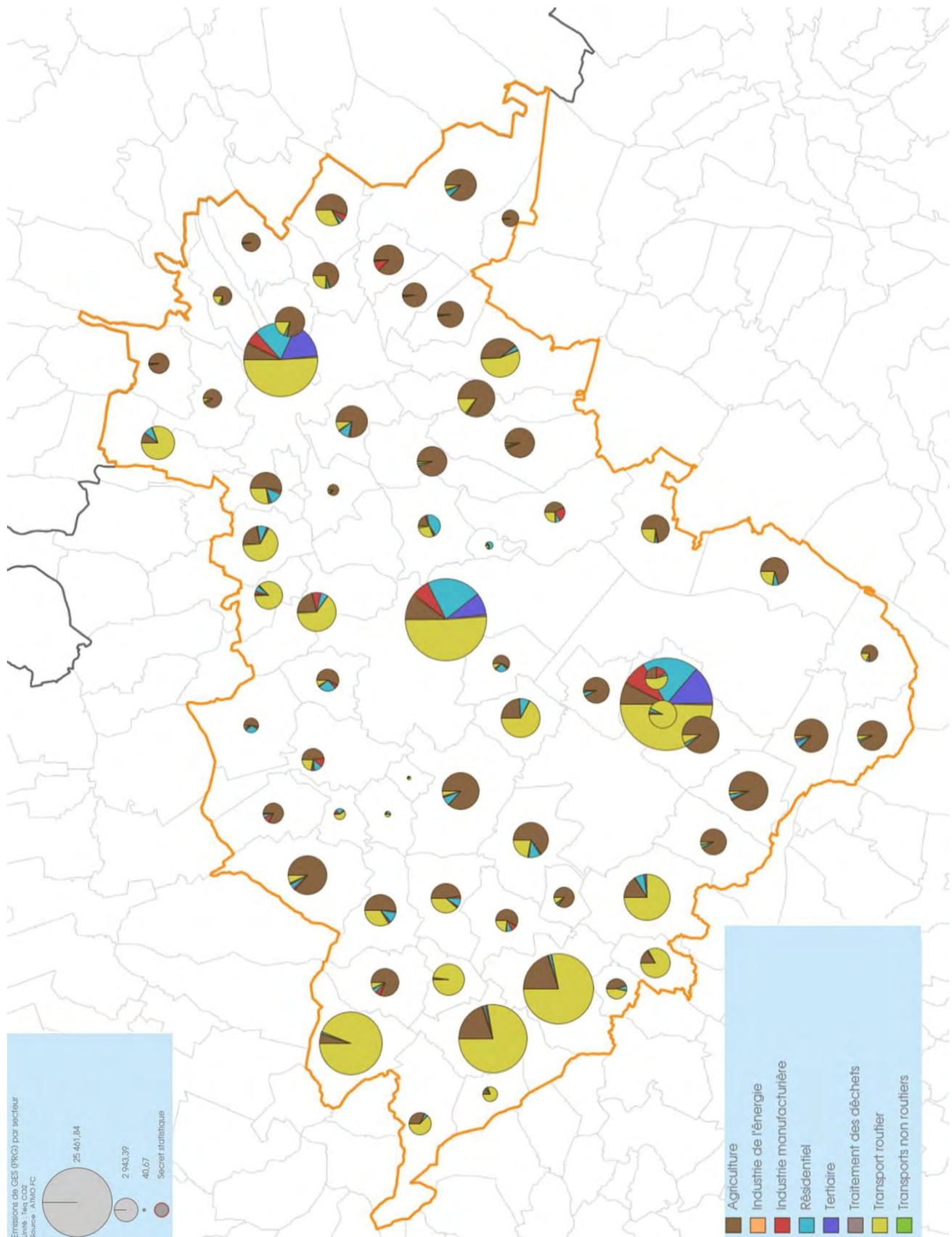
Si 17,7% des résidences principales sur la CCAPS datent d'après 1991, la proportion est de 41,1% à Villette-les-Arbois, 41% à Cernans ou encore 38,4% aux Arsures par exemple.

Les contraintes topographiques, environnementales, l'existence de servitudes d'utilité publique (PPRN, PPRI...) ou de documents d'urbanisme sont autant de raisons qui peuvent expliquer ce développement du parc plus ou moins récemment en sus bien sûr du caractère attractif de chacune des communes.

On notera enfin que certaines communes, bien que le parc soit ancien (et donc que peu de nouvelles constructions aient été réalisées ces dernières années), ont connu un développement démographique important à l'image du secteur d'Ivory, Chilly-sur-Salins, Pont-d'Héry et Chaux-Champagny témoignant ainsi d'une réappropriation du parc ancien par les nouveaux ménages (réalisation de travaux de réhabilitation avec ou sans aides - voire partie éligibles ANAH).

### a) Les systèmes de chauffage

Emissions de GES (PRG) par secteur en 2014 – Source : ATMO FC



D'après la plateforme territoriale et régionale Climat Air Energie de Bourgogne Franche-Comté, les émissions de GES par habitant (en Tep CO<sub>2</sub>/hab) étaient supérieures pour la CCAPS aux niveaux départemental et régional : 10,7 Tep CO<sub>2</sub>/hab contre 10,2 pour le Jura et 7,7 pour la BFC.

Le secteur résidentiel constituait en 2014 le 3<sup>ème</sup> poste d'émissions pour le territoire intercommunal derrière le « Transport routier » et « l'Agriculture ». La traversée de l'autoroute A 39 sur le flanc ouest, le passage de la RN 83 ou bien encore la forte représentativité d'activités agricoles sur le territoire expliquent en partie ces résultats.

Les logements émettent des GES fonction de leurs modes de chauffage, de cuisson, de chauffage de l'eau sanitaire et de l'utilisation d'appareils électriques.

En 2015, le mode de chauffage le plus utilisé dans les résidences principales de la CCAPS était les « autres combustibles » dont font partie le bois ou les PAC par exemple. 36% des résidences principales étaient chauffées ainsi et 100% de celles de Montmarlon et 94,1% de celles de Geraise. On retrouve ces modes de chauffages en dehors des trois villes principales, dans de fortes proportions à l'extrémité nord-ouest et sud du territoire intercommunal ainsi que vers Chaux-Champagny/Pont-d'Héry /Ivory. Les parcs de résidences concernés sont plus ou moins anciens mais les systèmes au bois se sont relativement développés ces dernières années grâce à son coût : les prix des énergies bois étaient en effet les moins chers en 2018. Les poêles à pellet ou à bûches sont très prisés lorsque le gaz de ville n'existe pas.

Le deuxième mode de chauffage est le fioul ; si 24% des résidences principales de l'intercommunalité étaient ainsi chauffées, cela représentait jusqu'à 60% à Abergement-les-Thésy. Le secteur de Poligny et le sud de l'ancien territoire de la CC du Pays de Salins font également partie des plus concernés. Si les chaudières ont connu d'importantes évolutions technologiques (chaudière fioul à condensation), le prix fluctuant de cette énergie et la place nécessaire pour la cuve en limite le développement.

Si le gaz de ville représentait 20% du mode de chauffage adopté par les résidences principales sur la CCAPS, seules 23 communes sont concernées et véritablement 5 dans de fortes proportions (ce qui reste normal comme son nom l'indique « de ville »). Ainsi, 40,3% des résidences principales de Salins étaient chauffées au gaz de ville, 37,3% à Villette-les-Arbois, 36,4% à Poligny, 33,7% à Arbois et 25,1% à Tourmont. Pour les autres communes, les proportions sont infimes et comprises entre 1 et 2% environ.

Pour information, quasiment 84% des logements de l'OPH sont chauffés au gaz et ces derniers sont principalement localisés à Arbois, Poligny et Salins-les-Bains (voir partie « parc locatif public social »).

Dans cette optique, le chauffage urbain<sup>8</sup> est limité aux trois villes ; seul 0,5% des résidences principales de l'intercommunalité sont concernées.

18% des résidences de la CCAPS étaient chauffées à l'électrique ; ce mode de chauffage concerne principalement lui aussi les villes/les secteurs les plus urbains avec également une représentativité non négligeable pour les communes situées sur la partie ouest de la CCAPS. La plus forte proportion concerne les Planches-Près-d'Arbois (25,6%), viennent ensuite Poligny et Arbois avec 25,6%, Saint-Thiébaud avec 24,1% et Salins avec 21,5%.

Ce mode de chauffage reste réservé aux petits logements car il s'agit d'une énergie assez cher mais facile d'installation et pour les raccords aux réseaux.

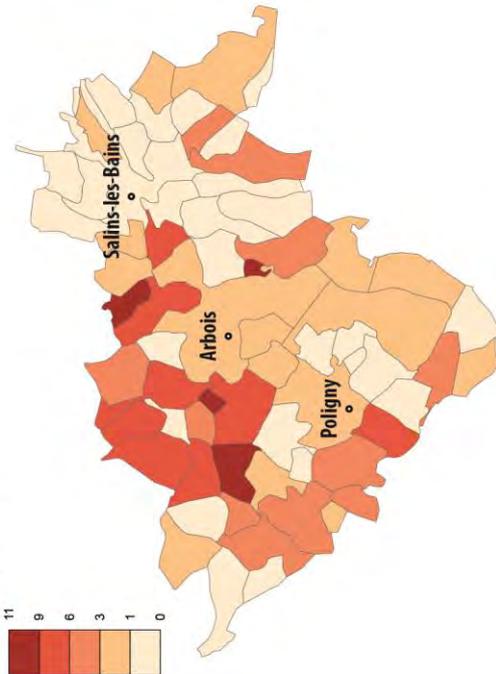
Comme pour le fioul, très peu de communes ont des résidences principales chauffées avec ce mode de chauffage.

Enfin, seules 2% des résidences de l'intercommunalité sont chauffées avec du gaz citerne. Les parts les plus fortes concernent Les Arsures (11,2%), Abergement-le-Petit (11,1%) et Montholier (11%). 23 communes n'ont aucune résidences chauffées ainsi. En règle générale, ce système concerne des logements de très grandes surfaces avec l'avantage de pouvoir être livré même dans des lieux isolés. Les prix pour ce mode de chauffage peuvent varier si la citerne est en location ou achetée mais dans tous les cas la livraison reste très onéreuse comme le gaz propane.

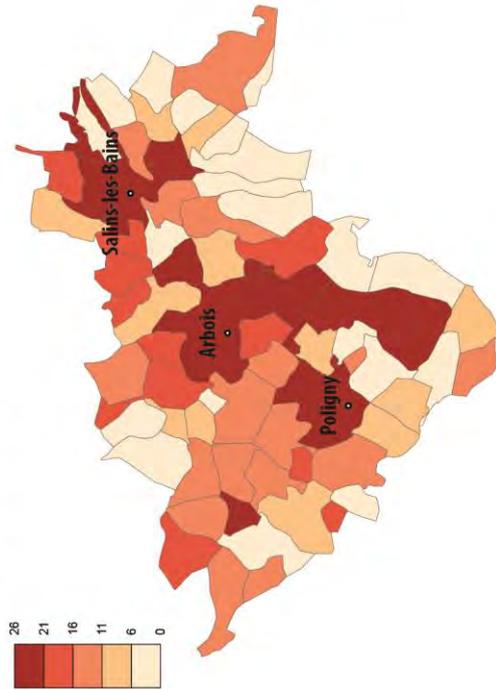
---

<sup>8</sup> Chaleur alimentant les grands bâtiments d'une ville, fonctionnant sur un système de canalisations qui répartit la chaleur issue d'une chaufferie fonctionnant à partir de valorisation énergétique des déchets, gaz naturel, charbon ou fuel.

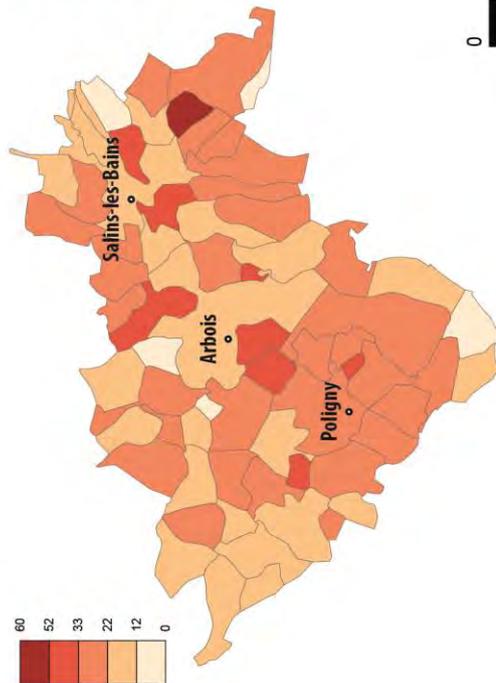
Part des résidences principales chauffées au gaz citerne (%)



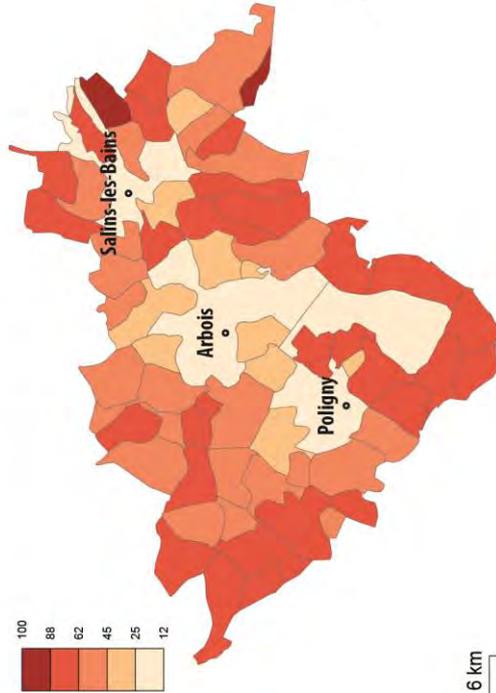
Part des résidences principales chauffées à l'électricité (%)



Part des résidences principales chauffées au fioul (%)



Part des résidences principales chauffées avec d'autres combustibles (dont le bois) (%)

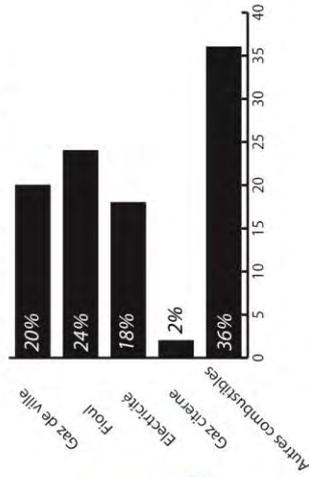


### Prix des énergies en 2018

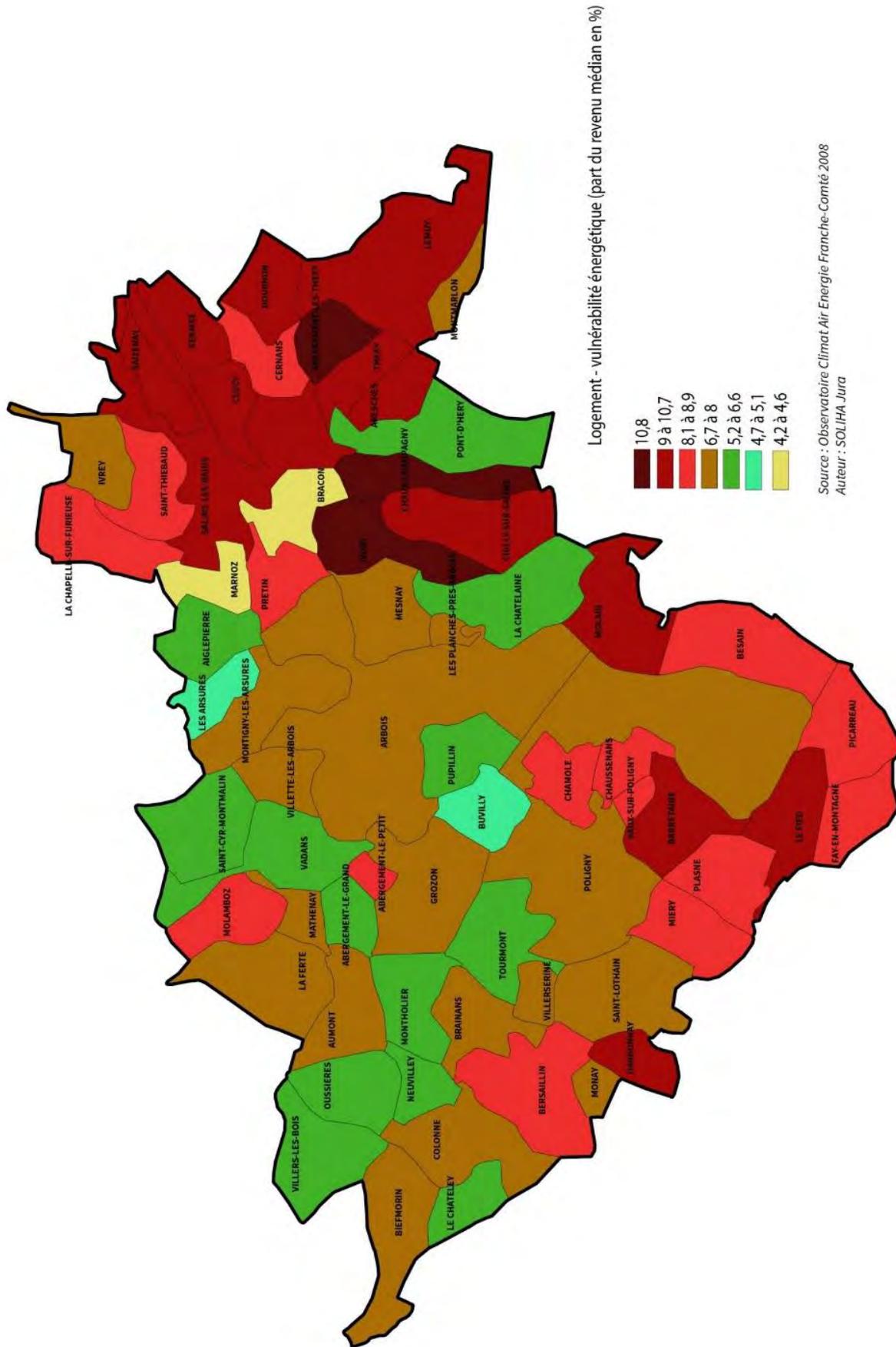
Bois déchiqueté	0.035€/kWh
Bois bûches	0.043€/kWh
PAC géothermique	0.07€/kWh
Granules bois	0.073€/kWh
Gaz naturel	0.086€/kWh
Fioul domestique	0.101€/kWh
Pétrole	0.146€/kWh
Electricité	0.152€/kWh
Gaz propane (réservoir)	0.163€/kWh

sources : ADEME, DRAAF, SOeS, EDF, ENGIE, FIOULMARKET, PROPELLET, PEGASE  
Diffuseur : ELYOTHERM

### Modes de chauffage sur la CCAPS



Source : Insee 2015  
Traitement : Soliha Jura



## **b) La vulnérabilité énergétique**

La vulnérabilité énergétique par rapport au logement (qui peut aussi s'étudier avec la notion de mobilité) s'analyse suivant son impact sur le revenu médian (taux d'effort). D'après l'Insee, «Pour disposer d'eau chaude et de chauffage, les ménages engagent des dépenses dont le montant varie selon la situation géographique de leur logement, de sa taille, de son ancienneté ou encore du type de combustible utilisé. Lorsque ces dépenses représentent plus de 8 % du revenu disponible du ménage, celui-ci est dit en situation de vulnérabilité énergétique.»

Les données datent de 2008 et sont issues de l'observatoire Climat Air Energie Franche-Comté.

Les indicateurs n'étant pas les mêmes pour les deux anciennes régions Bourgogne et Franche-Comté, un nouvel indicateur doit prochainement voir le jour (Plateforme territoriale Climat Air Energie de Bourgogne Franche-Comté dorénavant). Cette donnée, bien qu'un peu ancienne, permet néanmoins de porter une attention plus particulière à certaines parties du territoire.

En effet, en 2008, la moitié des communes de la CCAPS étaient en situation de vulnérabilité énergétique et plus particulièrement la quasi-totalité des communes de l'ex Pays de Salins-les-Bains ainsi que l'extrémité sud de l'ancien Comté de Grimont. A noter que ces résultats ne tiennent pas compte des effets de l'OPAH du Pays de Salins terminée en 2011.

La Franche-Comté faisait partie en 2008 des régions où la part de ménages exposés était une des plus élevée de la France métropolitaine. Le climat rigoureux participe activement à cet état de fait ajouté à des logements énergivores et de grandes superficies ainsi qu'à des revenus légèrement moins élevés dans la région qu'en moyenne en Métropole.

Plusieurs des communes de la CCAPS concernées avaient préalablement été identifiées comme ayant un parc de logements assez grands, datant pour certaines d'avant 1974 et chauffées parfois au fioul ou à l'électrique. Par ailleurs, les revenus médians sur le secteur de Salins sont plus faibles que sur ceux d'Arbois ou Poligny (résultats Insee 2015).

Le lien entre précarité énergétique et ménages modestes a été établi notamment par l'état des lieux sur la précarité énergétique dans le Jura, réalisé par Jura Habitat et l'AJENA en 2010. «Les ménages avec les ressources les plus faibles vivent dans des logements à faible performance énergétique (nécessitant plus d'énergie pour le chauffage). Les ménages les plus modestes utilisent en majorité l'électricité comme moyen de chauffage tandis que le bois-énergie (moins coûteux) est majoritairement utilisé par les ménages plus aisés.»

De 2011 à la fin de l'année 2018, 2461 dossiers « Habiter mieux » ont été réalisés sur le Jura dont 185 sur le territoire de la CCAPS (8% des dossiers).

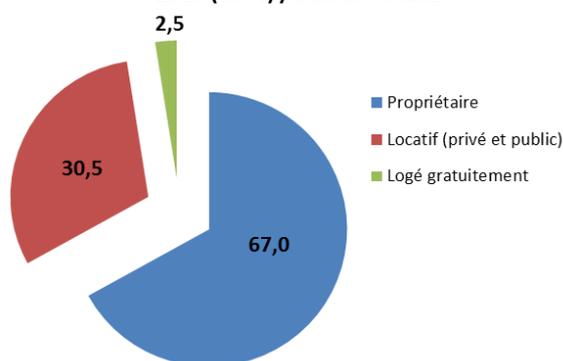
L'aide de l'ANAH est accordée, sous conditions de ressources, aux propriétaires occupants, pour les travaux de performance énergétique dans leur résidence principale. Le logement doit être achevé depuis plus de 15 ans et les travaux doivent permettre un **gain énergétique d'au moins 25 % (changement de chaudière ou du mode de chauffage, isolations des murs intérieurs ou extérieurs, isolation des combles aménagés et aménageables).**

### 2.1.3. LA COMPOSITION DU PARC DE RESIDENCES PRINCIPALES

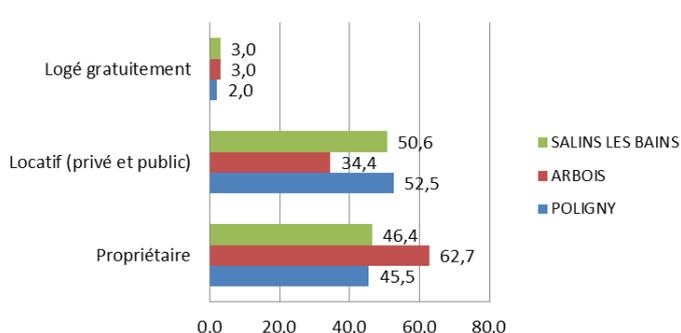
Les propriétaires occupants occupent majoritairement le parc de résidences principales : 67% étaient ainsi occupées en 2015 avec une légère augmentation depuis 2010 (+160 résidences principales occupées par des PO, ce qui représentait 66,6% de ce parc). Par ailleurs, toutes les résidences principales de la commune de Montmarlon sont uniquement occupées par des PO.

A noter que 8 maisons mitoyennes sur Poligny ont été construites par la Maison pour tous en 2006 (Société coopérative de production HLM) ; il s'agit d'accèsion sociale à la propriété, réalisées en PSLA (Prêt Social Location Accession). 4 sont de nouveau actées sur la commune.

Occupation des résidences principales sur la CCAPS en 2015 (en %) / Source : INSEE



Occupation des résidences principales sur APS en 2015 (en %) / Source : INSEE



Les résidences occupées par des locataires représentaient 30,5% du parc de résidences principales en 2015 ; à titre de comparaison cette part est légèrement inférieure à celle pour le Jura (32,4%) et quasiment la même que sur le territoire de la CC Champagnole Nozeroy Jura (30,1%). La part pour l'intercommunalité reste par contre en-deçà des résultats pour la CA du Grand Dole (35%) ou ECLA (43,5%).

Ces résidences louées représentaient 3315 logements soit 35 de plus qu'en 2010. Il s'agit de logements locatifs privés ou publics à caractère social ou non.

La carte sur la page suivante montre une répartition plutôt homogène du parc locatif sur la CCAPS avec une concentration plus forte autour des villes d'Arbois, Poligny et Salins-les-Bains.

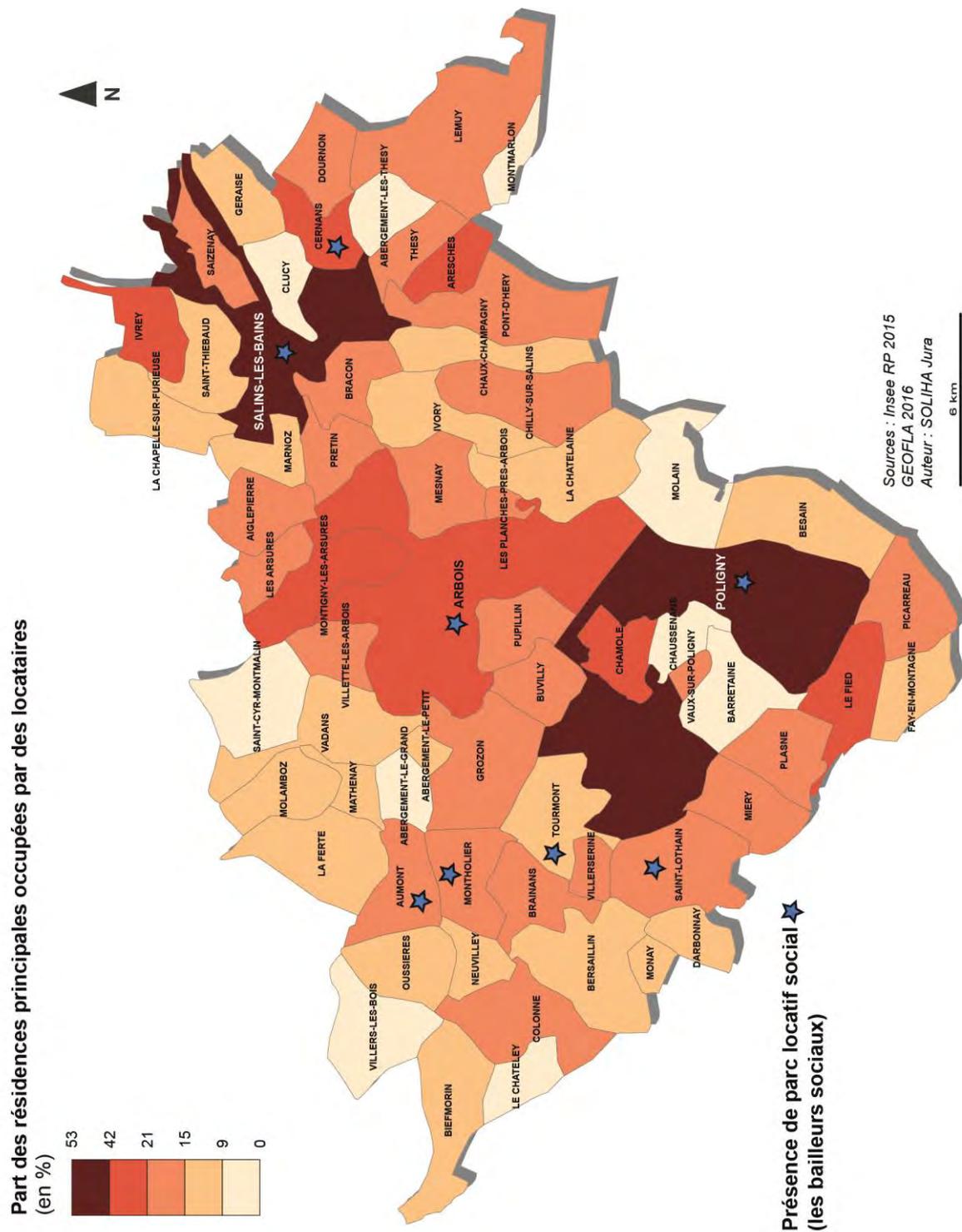
Poligny concentre la part de résidences occupées par des locataires la plus importante avec 52,5% du parc de résidences principales (+57 unités entre les deux derniers recensements), ces dernières représentent 50,6% du parc à Salins-les-Bains (-8 unités). Arbois est en-deçà avec 34,4% (-25 unités).

On remarque également d'une manière générale que le parc locatif représente entre 15 et 20% du parc de résidences principales sur les autres communes du territoire ce qui est jugé plutôt correct voire élevé compte-tenu de la taille de ces communes (niveau de population).

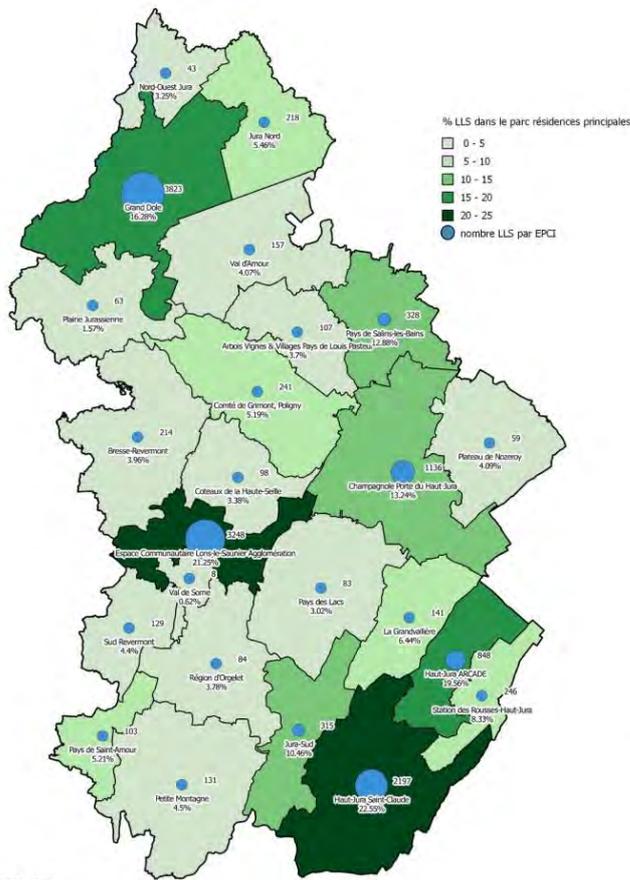
Ces chiffres sont notamment à mettre en lien avec la composition/répartition du parc entre maisons et appartements analysée précédemment et les habitudes des ménages jurassiens plus enclins à louer un appartement pendant un temps mais qui choisissent de devenir propriétaires d'une maison/d'un pavillon et individuel de préférence.

Concernant les résidences principales occupées à titre gratuit, elles ont diminué entre 2010 et 2015 (-13 unités) et représentent 2,5% du parc (une part un peu plus élevée que pour le Jura ou les autres intercommunalités citées précédemment : 2,2% pour la CC Champagnole-Nozeroy-Jura, 2,1% pour la CA Grand Dole).

Part des résidences principales occupées par des locataires en 2015 (logements locatifs privés et publics) et communes qui disposent sur leur territoire de logements locatifs sociaux – Source : Insee, patrimoine OPH du Jura, SNE

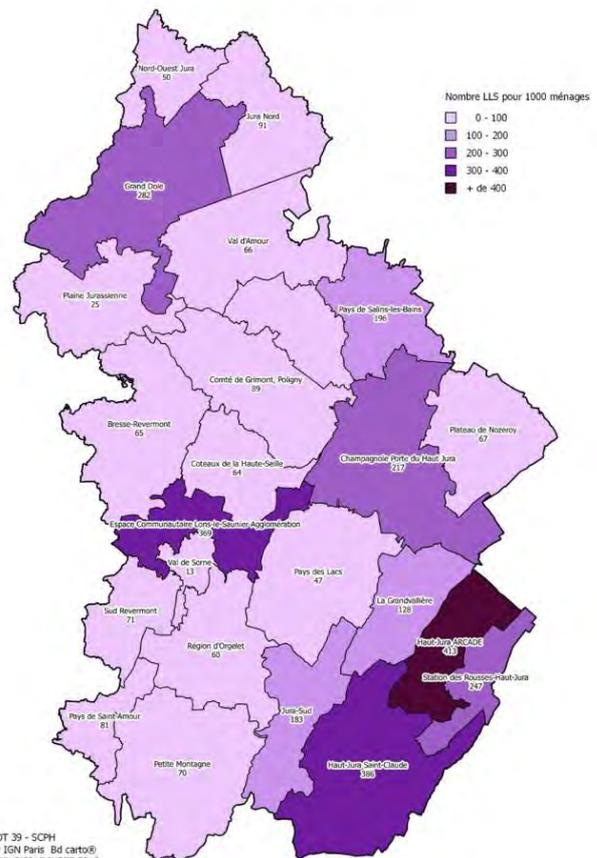


Nombre de logements locatifs sociaux par EPCI



Conception : DDT 39 - SCPH  
Sources : © IGN Paris; Bd carto®  
RPLS 2015 INSEE 2013  
Reproduction interdite  
Date : 08-2016

Nombre de logements locatifs sociaux pour 1000 ménages éligibles aux HLM



Conception : DDT 39 - SCPH  
Sources : © IGN Paris; Bd carto®  
RPLS 2015 INSEE 2013  
Reproduction interdite  
Date : 08-2016

### a) Le parc locatif public social

En 2015, le parc locatif public social représentait 6,3% du parc de résidences principales de la CCAPS. Cette proportion est relativement faible si on la compare à d'autres territoires : 10,9% pour la CC Champagnole-Nozeroy-Jura, 14,4% pour la CA Grand Dole, 19,1% pour ECLA.

Dans le département du Jura, le parc locatif public social représentait 12 596 logements en 2015 (10,7% du parc de RP).

A l'échelle des ex-communautés de communes, le Pays de Salins-les-Bains se distinguait des deux autres intercommunalités pour son parc de LLS tant en terme quantitatif que pour la réponse qu'il pouvait apporter aux ménages éligibles aux HLM<sup>9</sup> (cartes réalisées avec l'Insee 2013 sur la page précédente).

Le parc de logements locatifs sociaux s'établissait à 647 logements en 2015 à l'échelle de la CCAPS soit 33 unités de plus qu'en 2010.

Seulement 8 communes disposent de ce type de logement sur leurs territoires dont Salins-les-Bains qui dispose du parc le plus important avec 292 LLS (soit la plus forte représentativité à l'échelle de la CCAPS avec 22,5% des résidences principales suivie par Cernans avec 16,9% et Poligny avec 10,9%).

Au 31.10.2018, l'OPH du Jura possédait 648 logements sur le territoire de la CCAPS et 4 logements étaient détenus par la Foncière d'Habitat et Humanisme (HH) sur Salins-les-Bains.

#### Répartition du parc de l'OPH du Jura par commune sur la CCAPS :

Commune	Nombre de logements locatifs sociaux	Nombre de logements locatifs sociaux « en foyer » : l'OPH est propriétaire des murs
Saint-Lothain	6	
Salins-les-Bains	278 Le bâtiment de la Visitation a été vendu (-32 logements).	La Maison d'accueil spécialisée (MAS) gérée par l'association Saint Michel le Haut : personnes polyhandicapées, séquelles de traumatismes cérébraux dont handicap psychique. (26 places d'après la MDPH).*
Poligny	228	Les Gentianes : 50 studios Les Iris : 33 studios } Gérées par la ville de Poligny Les Pinsons : 70 chambres gérées par l'ENILBIO
Montholier	6	
Cernans	12	
Aumont	5	
Arbois	107	Le foyer les Fougère – secteur Handicap Adulte (14 places), la MAS les Pommiers (20 places), le Foyer de vie Horizon (27 places). L'ensemble est géré par Juralliance.*
Tourmont	6	

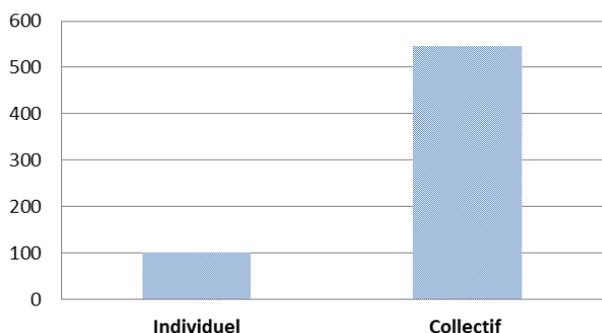
\*Ces établissements sont détaillés dans une partie spécifique consacrée à l'hébergement des personnes handicapées.

Concernant la production de logement social, M. BAILLY, responsable développement patrimoine locatifs et foyers de l'OPH a confirmé qu'aucun nouveau projet de construction de LLS n'était prévu à court terme sur le territoire intercommunal. Seule l'extension de la maison d'accueil spécialisée sur Salins est en cours de réflexion.

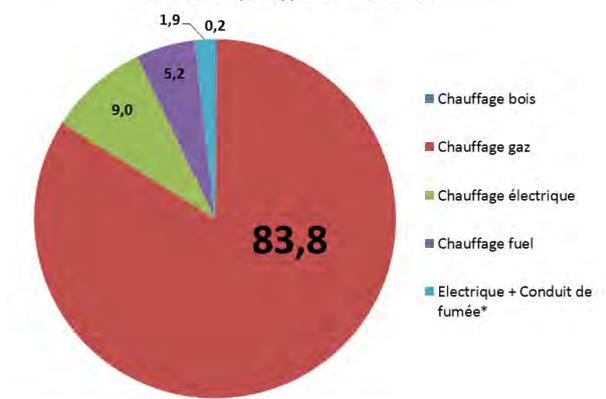
Le parc de l'OPH est en très grande majorité composé d'opérations en collectif ; cela permet d'expliquer la très forte proportion de logements chauffés au gaz. Les prix des énergies sont importants et même si la consommation reste propre à chacun, le mode de chauffage joue inévitablement sur la facture des locataires (voir comparatif des prix des énergies ci-après).

<sup>9</sup> Les plafonds utilisés sont ceux du Prêt Locatif à Usage Social

Répartition des effectifs par type de construction des logements de l'OPH sur la CCAPS / Source : OPH du Jura



Répartition par mode de chauffage des logements de l'OPH sur la CCAPS (en %) / Source : OPH du Jura



\*Electrique + Conduit de fumée : possibilité d'ajouter en sus du chauffage électrique un poêle à bois ou à pellet ou de le remplacer par ces systèmes.



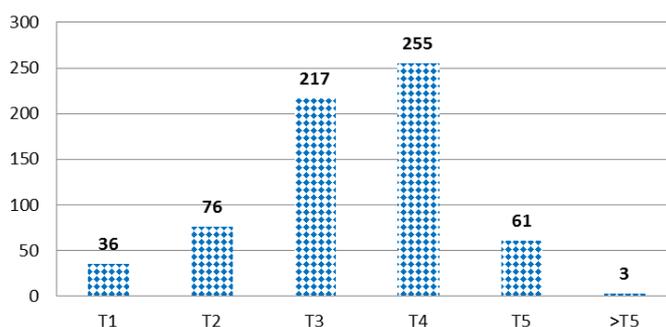
Source : <https://elyotherm.fr/comparatif-cout-energies-kwh>

72,8% des logements appartenant à l'OPH sont des T3 et des T4. A Arbois et Salins, les T4 sont supérieurs aux T3 et les T5 aux T2. Concernant les petits logements, Salins et Poligny concentrent l'essentiel des T1 en LLS (97,2%).

Les petits logements sont donc faiblement représentés, les communes comme Cernans ou Aumont par exemple qui disposent d'un parc limité sont tous des T4. Seul Saint-Lothain dispose de 2 T2.

Seuls 136 des 648 logements sont équipés d'ascenseur ce qui pose évidemment la question de leur accessibilité lorsque les locataires vieillissent. 120 sont adaptés aux Personnes à Mobilité Réduite (PMR), ces derniers peuvent donc permettre de répondre en partie à la question du handicap ou de la perte d'autonomie de certains locataires.

Répartition par taille des logements de l'OPH sur la CCAPS / Source : OPH du Jura



## **Éléments concernant la demande en logement social sur l'intercommunalité :**

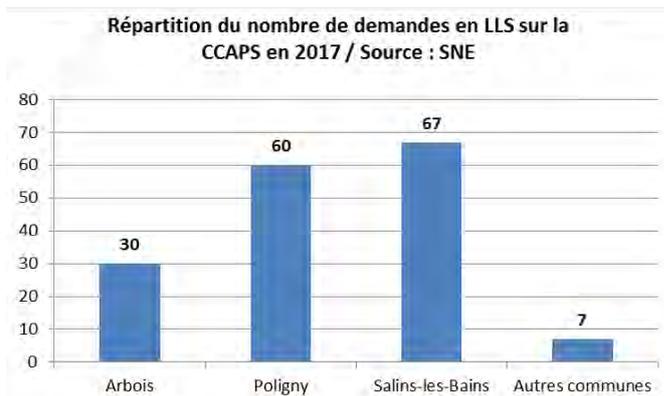
D'après les données relatives au SNE (Système National d'Enregistrement)<sup>10</sup>, on enregistrait 164 demandes pour du logement locatif social en 2017 contre 176 en 2016 et 129 en 2015 pour l'ensemble de la CCAPS. Le nombre de demandes, bien qu'il ait baissé, reste encore relativement élevé. La CCAPS se place en 5<sup>ème</sup> position des intercommunalités par nombre de demandes en 2017 (3209 recensées à l'échelle du Jura).

Salins-les-Bains avec Poligny regroupent la majorité des demandes, ces deux communes rassemblant sur leur territoire les deux plus gros parcs en LLS de l'OPH.

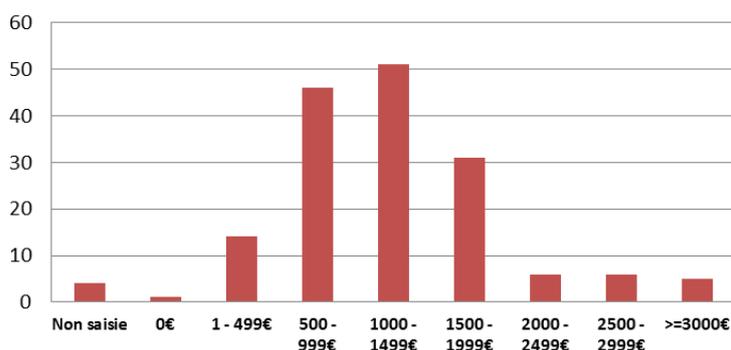
Les demandes sont très majoritairement réalisées par des petits ménages composés d'une à deux personnes (83% des demandes dont 55% pour des ménages composés d'une seule personne). Cette part atteint même 92,5% à Salins-les-Bains (ménages 1 et 2 personnes).

Globalement, les demandes sont réalisées par des ménages appartenant à toutes les tranches d'âges même si on notera un effectif un peu plus important de personnes âgées de 55 ans ou plus pour aller à Salins-les-Bains et des plus jeunes pour aller à Arbois et Poligny.

Par ailleurs, une majorité de demandeurs déclarent un revenu mensuel par ménages entre 500 et 1999 €, ces montants pouvant être perçus comme suffisant de manière bien différente selon la composition du ménage (célibataire, couple sans enfant ou famille).



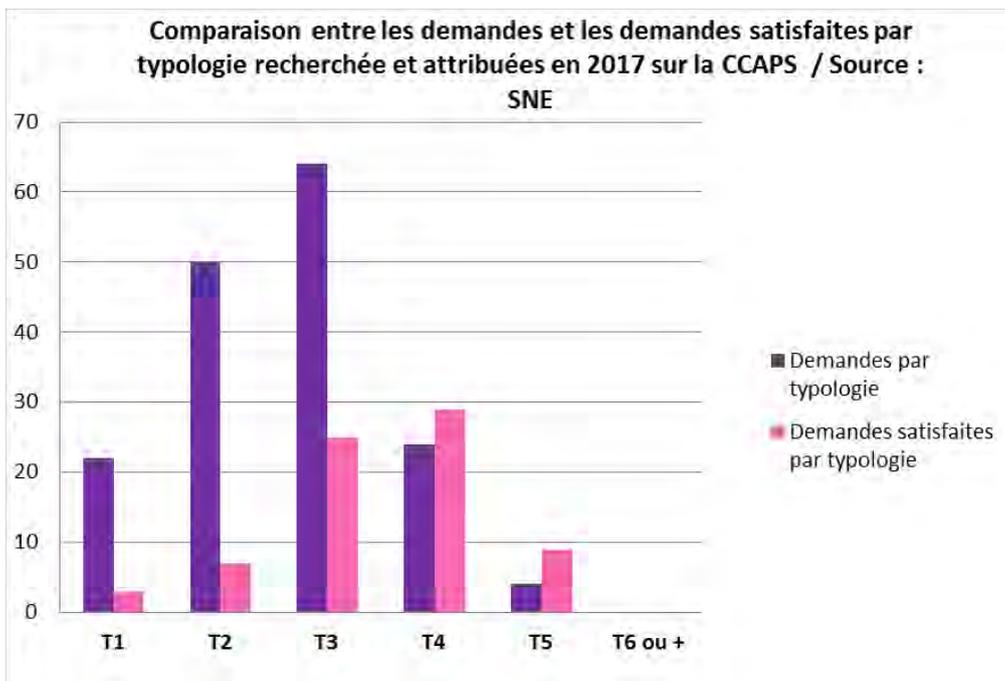
### **Répartition des demandes en cours par tranche de revenu mensuel du ménage en 2017 / Source : SNE**



Sur les 164 demandes effectuées en 2017, seuls 73 ménages ont reçu une réponse favorable : 40 à Salins-les-Bains, 23 à Poligny, 7 à Arbois et 3 dans les autres communes (Cernans, Aumont et Montholier).

Concernant les communes disposant d'un parc en LLS hors Arbois, Poligny, Salins-les-Bains, le logement attribué est toujours plus grand que celui qui était demandé au départ, un logement est attribué sans demande préalable ou inversement rien n'est attribué bien qu'une demande ait été formulée. Les réponses pour les communes de plus petite taille ne sont donc pas satisfaites comme pour les trois villes.

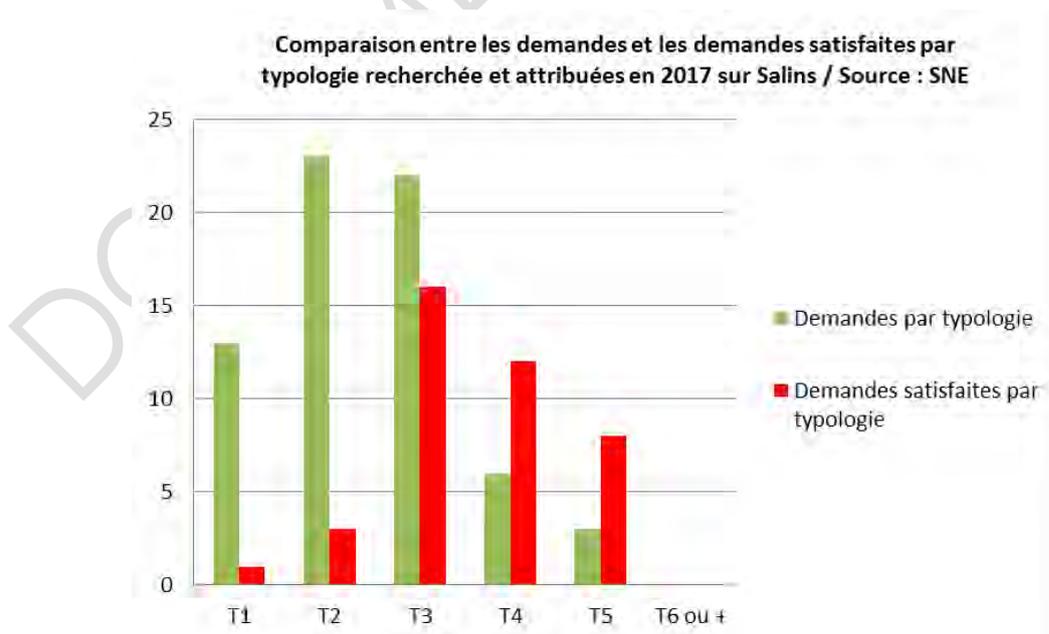
<sup>10</sup> Le nouveau système informatique national d'enregistrement des demandes de logement locatif social mis en place depuis le 28 mars 2011.



Comme le graphique ci-dessus l'indique, les demandes en petits logements n'ont pas pu être satisfaites, seules les demandes pour des T4 et T5 ont été totalement satisfaites. On peut également noter que des T4 et T5 ont été attribués en sus des demandes et donc que des ménages qui souhaitaient au départ de plus petits logements se sont vu attribuer de plus grands ; ces locataires auront donc nécessairement un loyer et des charges plus élevées que pour leur projet initial.

Même si le parc de l'OPH est majoritairement composé de T3 et de T4, la demande en T3 n'a pas pu être satisfaite ce qui démontre un déficit pour ce type de logement en LLS en plus des très petits logements (T1 et T2).

Cette pénurie de petits logements est particulièrement visible à Salins-les-Bains (voir graphique ci-dessous) où la demande pour du T1 était la plus importante comparée à Arbois et Poligny (où la demande en T3 était la plus forte – 26 demandes pour 8 satisfaites) :



### Ménages éligibles au parc social ou très social :

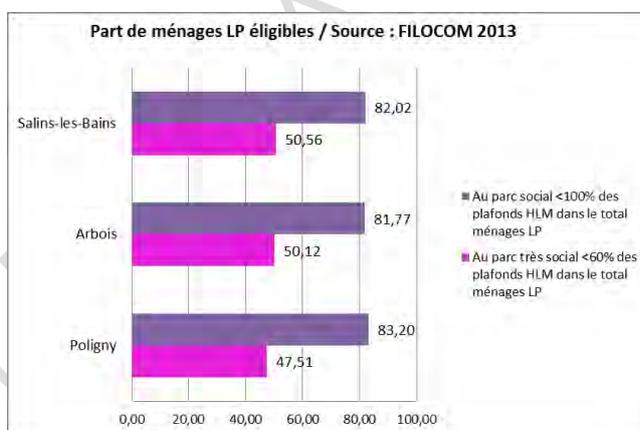
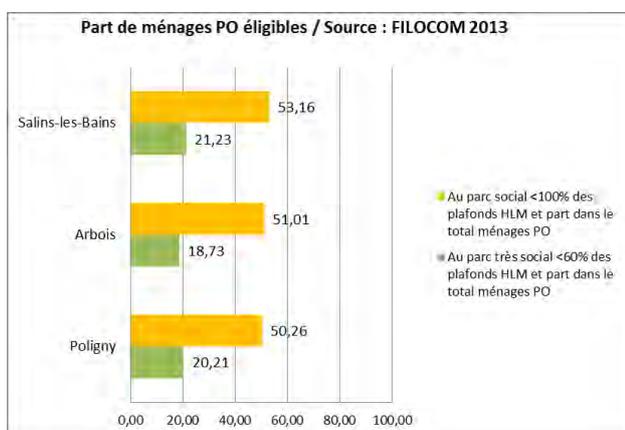
L'analyse du parc social doit être étendue à l'étude des ménages éligibles ou non au parc social et au parc très social. La différence entre les deux niveaux correspond à un pourcentage des plafonds HLM (les plafonds utilisés sont ceux du PLUS - Prêt Locatif à Usage Social - voir ci-contre, c'est-à-dire le niveau intermédiaire des prêts pouvant financer des logements du parc social).

Pour pouvoir prétendre à l'attribution d'un logement social ou très social, les revenus fiscaux de référence (N-2) des ménages doivent être inférieurs à un certain plafond de ressources.

Un comparatif entre les différents ménages d'Arbois, de Poligny et de Salins-les-Bains a été réalisé avec les données FILOCOM 2013.

Les propriétaires occupants représentaient en 2013 plus de la moitié des ménages sur Arbois, Poligny et Salins-les-Bains ; bien qu'ils soient propriétaires, ils restent des ménages modestes puisque plus de 50% d'entre eux étaient éligibles au parc social (plus de 53% des ménages salinois). Pour le parc très social, les ménages étaient éligibles dans des proportions bien moindres, la plus faible concernant les ménages arboisiens.

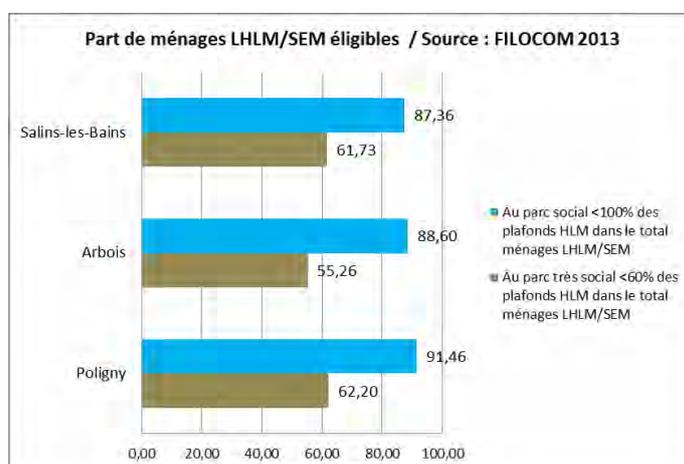
CATÉGORIE DE MÉNAGES	Plafonds de revenus 2013
	(en euros)
1	19 834
2	26 487
3	31 853
4	38 454
5	45 286
6	50 981
Par personne supplémentaire	5 687



Près de 82% à minima des ménages locataires du parc privé étaient éligibles en 2013 au parc social : Poligny détenait la proportion la plus forte alors qu'à l'inverse les ménages LP polignois éligibles au parc très social étaient les moins représentés.

Ces chiffres corroborent ce qui est communément admis, c'est à dire que ¼ des jurassiens peuvent être éligibles au parc social.

Concernant les locataires du parc HLM/SEM, les résultats sont encore plus importants que pour les ménages LP ce qui est logique compte-tenu du statut de leur habitation. En effet, près de 92% des ménages Locataire HLM (LHLM) polignois étaient éligibles au parc social et plus de 62% au parc très social. Les résultats pour les ménages salinois et arboisiens sont un peu en-deçà mais restent très élevés.



Le graphique de la page précédente montre que tous les locataires du parc HLM ne sont pas éligibles ; cette situation s'explique car l'analyse des ressources est faite à l'entrée dans le logement et ne sont plus regardées après. Il se peut donc que les locataires, avec une augmentation de leurs ressources, dépassent pas la suite les plafonds de revenus liés à l'éligibilité.

Pour toutes les catégories de ménages, les parts sont bien supérieures à celles pour le Jura. **Les questions de développer le parc locatif social ou bien l'accession sociale pour soutenir les ménages les plus modestes pourront donc faire partie des enjeux en termes d'habitat du PLUi.**

Les parts de ménages sous le seuil de pauvreté<sup>11</sup> par statut d'occupation montrent qu'hormis les ménages LHLM, toutes les autres catégories de ménages ont des parts supérieures aux résultats pour le Jura.

<b>Part des ménages sous le seuil de pauvreté (en %)</b>					
		Poligny	Arbois	Salins-les-Bains	JURA
	Ménages PO	10,15	9,51	NC	8,9
	Ménages LP	30,50	33,09	33,43	23,3
	Ménages LHLM	39,02	NC	38,99	42

Pour information, en 2015, le niveau de vie médian de la population de la CCAPS s'élevait à 20 203 € annuels, soit un montant inférieur à celui pour le Jura (20 534 €). Le niveau de vie médian le plus élevé de la CCAPS était de 22 946 € à Molain.

Les revenus disponibles des 10% les plus modestes plafonnaient à 11 699 € pour la CCAPS, 10 666€ à Poligny, 10 669€ à Salins-les-Bains et 11 618 € à Arbois.<sup>12</sup>

51% des ménages de la CCAPS étaient imposables en 2015 (54,1% pour la Jura), 44% à Salins, 49,4% à Poligny et 50,1% à Arbois.

<sup>11</sup> Le seuil de pauvreté FILOCOM correspond à 50% du revenu net médian par an et par unité de consommation. Le revenu médian est calculé sur les revenus fiscaux déclarés qui ne comprennent pas les aides sociales. En 2013, il était de 8449 €.

<sup>12</sup> Les revenus des 10% les plus aisés est à 33 317 €.

## **b) Le parc locatif privé**

Le parc locatif privé peut être décomposé avec d'une part les logements communaux, conventionnés ou non, et le parc des propriétaires bailleurs privés, conventionnés ou non également.

Suite aux entretiens en commune, 175 logements communaux sont recensés sur le territoire intercommunal. Seulement 15% des communes n'ont pas de logements communaux.

Le plus gros parc communal est détenu par Poligny avec 10 logements allant du studio au T5. A l'inverse, Arbois et Salins-les-Bains n'ont respectivement que 4 et 1 logements communaux.

D'après les données recueillies, le parc communal est plutôt constitué de grands logements en appartements mais on retrouve également quelques maisons (exemples : 3 T4 de 110 m<sup>2</sup> à Chamole, deux 100 m<sup>2</sup> à Chilly-sur-Salins, 2 T5 à Aiglepierre, 2 maisons à Montholier, 1 maison à Barretaine...). Si ces logements s'adressent davantage à un public familial, on retrouve quelques petits logements permettant d'accueillir des personnes seules ou des couples (exemples : T1/T2 à la Châtelaine, 1 T1 à Pont-d'Héry, 1T1 et 3T2 à Dournon). Bien entendu, les tailles des logements n'ont pas forcément un lien direct avec la taille du ménage qui l'occupe comme il a été vu précédemment avec l'analyse de la sous-occupation du parc de résidences principales.

Les logements communaux sont localisés dans d'anciens ou d'actuels édifices publics : mairie, caserne des pompiers, ancienne cure/presbytère, ancienne école, ancien chalet/fromagerie.

Les élus interrogés ont globalement confié que leurs logements étaient occupés et que la rotation des locataires était faible ; les locations qui tournent concernent les petits logements qui ne permettent pas d'envisager un agrandissement de la famille notamment.

Le parc communal de la CCAPS devrait prochainement voir son effectif augmenter, plusieurs projets sont en cours (La Châtelaine dont un adapté PMR pour les personnes âgées) ou en réflexion pour en créer de nouveaux ou réaliser des travaux de réhabilitation sur l'existant (Pupillin, Pretin, Picarreau, Le Fied, Cernans, le Chateley, Saint-Lothain, Chilly-sur-Salins, Pont-d'Héry, Saint-Cyr-Montmalin, La Ferté).

Des travaux de réhabilitation sont également recensés sur Tourmont et Pupillin.

Globalement, le parc des PB privés sur la CCAPS représentait 3115 logements parmi lesquels on retrouve un certain nombre de logements conventionnés. Les données analysées entre 2007 et 2018 font état de 212 logements locatifs rénovés avec des aides de l'ANAH sur la CCAPS ; ces logements n'ont pas tous été conventionnés car pratiquer du loyer libre était possible jusqu'en 2011.

Sur ces 212 logements, 119 concernent Salins-les-Bains (OPAH du Pays de Salins-les-Bains terminée en 2011), 30 concernent Arbois et 23 Poligny.

40 logements ont donc été réalisés dans les 63 autres communes ; il s'agit principalement de travaux sur d'anciens bâtiments de ferme alors que pour les trois villes, il s'agit de travaux dans des immeubles.

Concernant la taille de ces logements, 80 sont des T3, 50 des T4 et 43 des T2. Les très petits ou des très grands logements sont bien moins représentés.

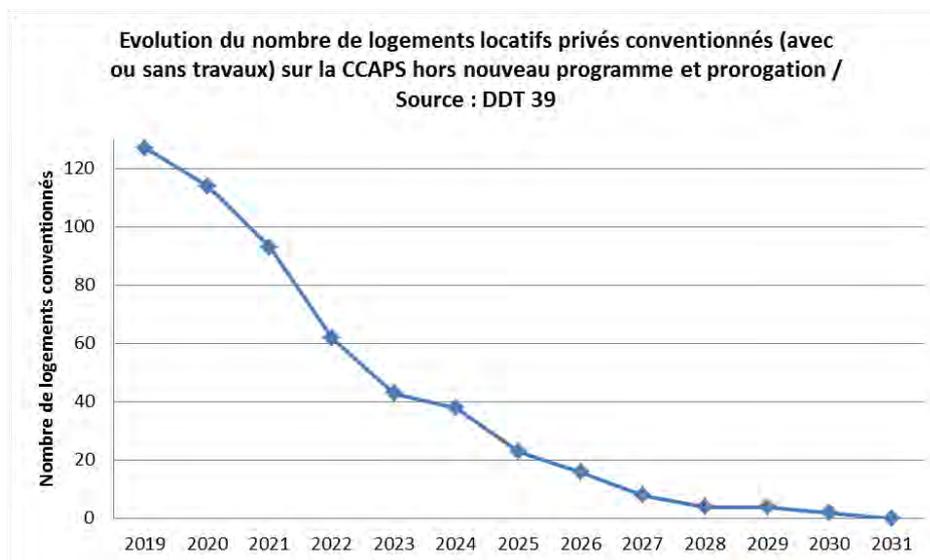
Le parc privé conventionné comprenait 127 logements au 01.01.2019 répartis sur 14<sup>13</sup> des 66 communes de la CCAPS (source : DDT 39). Ces chiffres sont liés aux résultats précédents, on retrouve les 23 LL sur Poligny, 22 sur Arbois et 70 sur Salins-les-Bains. Ces baisses sont en lien direct avec les durées de conventionnement. En effet, les conventionnements établis par les propriétaires bailleurs ne sont pas pérennes puisqu'ils sont prévus sur une base de 6 ans quand il n'y a pas de travaux et 9 ans avec travaux. Ils peuvent être prorogés à la demande des PB.

---

<sup>13</sup> Arbois, La Chapelle-sur-Furieuse, Chaux-Champagny, Clucy, Lemuy, Marnoz, Poligny, Salins-les-Bains, Villette-les-Arbois, Barretaine, Aresches, Grozon, Montholier, Buvilly.

Afin d'analyser dans le temps l'évolution de ce parc de logements, il a été réalisé une projection grâce aux durées de conventionnement connues à ce jour. Il est alors estimé que d'ici mars 2030, plus aucun logement privé locatif conventionné ne sera présent sur le territoire de la CCAPS sauf si des nouvelles opérations se lancent ou bien si les propriétaires souhaitent proroger le conventionnement.

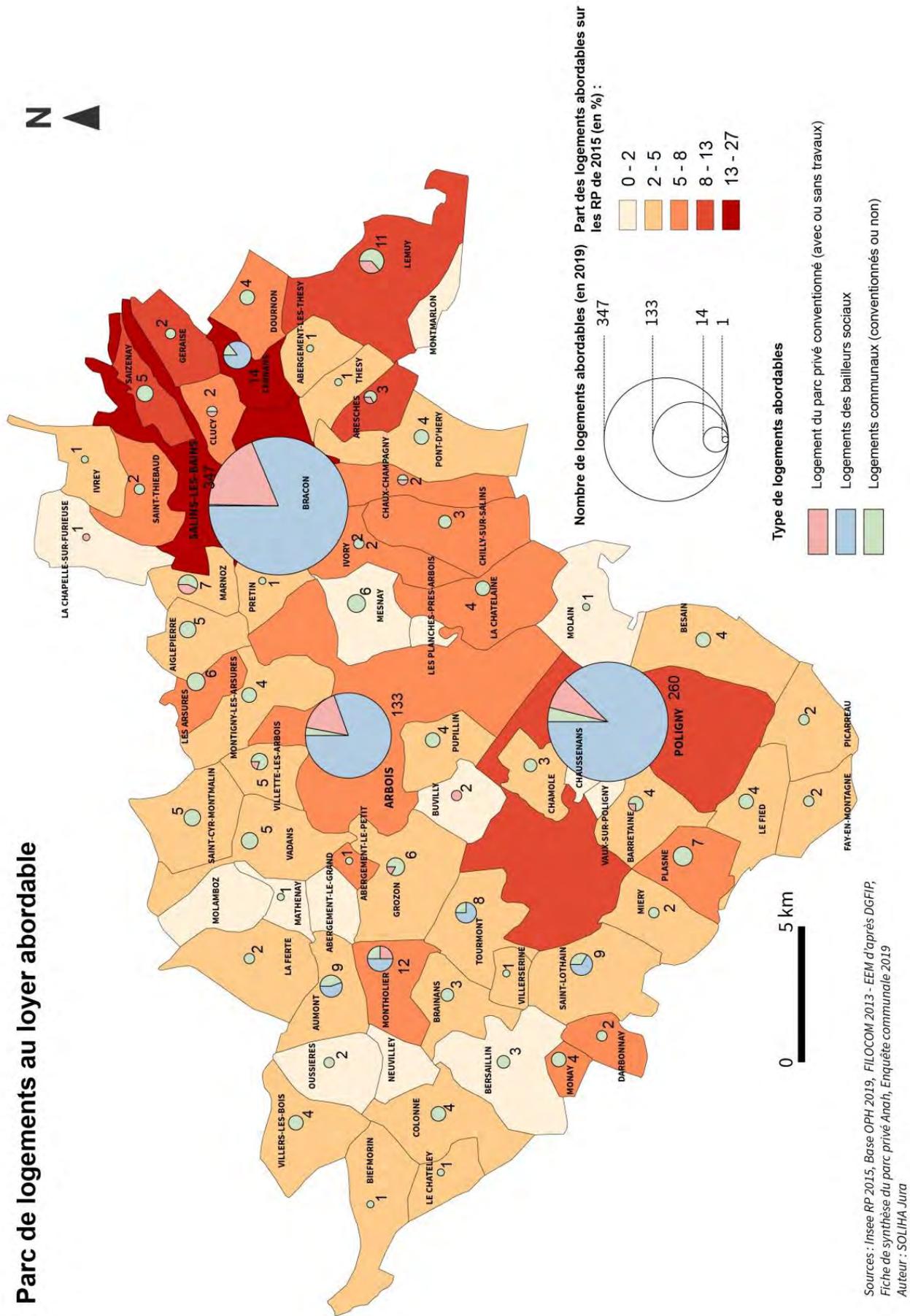
Quelques-uns des logements communaux évoqués précédemment sont également conventionnés : 2 à Aiglepierre, 3 à Pupillin, 6 aux Arsures, 2 à Barretaine, 2 à Ivory, 5 à Lemuy, 1 à Monay, 1 à Saint-Thiébaud, 5 à Saizenay.



Par ailleurs, les 4 logements détenus par la Foncière d'Habitat et Humanisme (HH) sur Salins-les-Bains sont en gestion avec SOLIHA AIS (Agence Immobilière à vocation Sociale). Il s'agit d'un T3 (91m<sup>2</sup>), d'un T4 (105m<sup>2</sup>) et deux T2 (46 et 61 m<sup>2</sup>). SOLIHA AIS gère par ailleurs 4 autres logements (2T2, 1T3 et 1T4) sur Poligny dont les locataires peuvent bénéficier des aides d'HH.

3 logements sont enfin gérés par l'AIS sur Poligny en BAR (fin 2022) : 2T2 et 1T4.

# Parc de logements au loyer abordable



### **c) Le parc locatif abordable**

La notion de parc locatif abordable répond à l'idée selon laquelle la problématique du logement n'est pas seulement quantitative (insuffisance du nombre de logements à louer) mais également qualitative (niveaux des loyers).

Ce parc doit permettre aux publics les plus modestes de résider sur le territoire avec des niveaux de loyers supportables.

On considèrera alors que le parc locatif abordable réunit :

- Les logements locatifs sociaux appartenant aux bailleurs publics,
- Les logements locatifs privés conventionnés,
- Les logements communaux conventionnés ou non : les communes pratiquent même en loyer libre des niveaux de loyer visant à favoriser l'installation de ménages et sont donc considérés comme abordables.

Même si cette analyse croise des données de 2015 et de 2019, cela permet de montrer que le territoire de la CCAPS présente une part de logements abordables plutôt faible et notamment sur le territoire de l'ex Comté de Grimont et ce malgré la présence de davantage de communes avec du parc de LLS.

Comme il a été dit précédemment, le parc communal est important et réparti de manière homogène sur l'ensemble du territoire intercommunal. Ce type de logement abordable n'a donc pas d'incidence sur la faiblesse du parc abordable.

La raison concerne en réalité le parc privé conventionné qui a été « boosté » sur l'ancien Pays de Salins par l'OPAH (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat entre 2007 et 2011- voir partie « Politiques en matière d'habitat ») alors que sur les deux autres ex-territoires intercommunaux, aucune véritable politique en matière d'aides au logement n'a été portée et ce depuis plus de vingt ans pour l'ancien canton d'Arbois notamment. Les aides ANAH disponibles pour les propriétaires bailleurs privés sont depuis plusieurs années réservées aux bourgs-centres ce qui limite sensiblement la création de nouveaux locatifs conventionnés en secteur diffus.

La commune la plus dotée est Salins-les-Bains avec 347 logements abordables représentant 27% du parc de résidences principales.

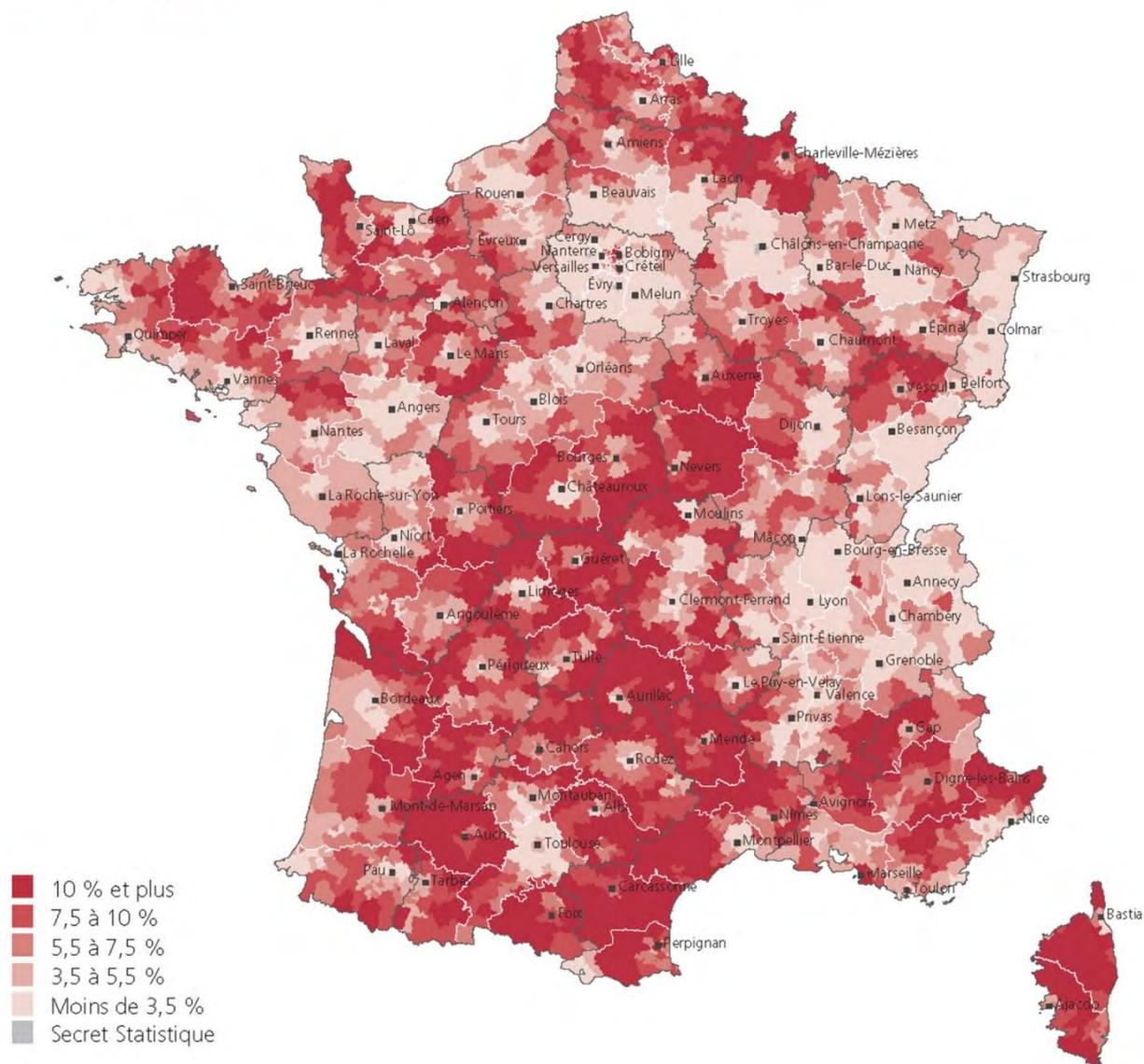
Pour rappel, cette problématique du logement abordable prend tout son sens lorsqu'on analyse l'éligibilité des ménages au parc social et très social : 53,16% des ménages PO salinois étaient éligibles au parc social et 82,02% des LP.

**La question de développer le parc locatif abordable au travers du développement du parc locatif HLM ou du lancement d'une nouvelle OPAH et l'accession sociale à la propriété (comme c'est déjà le cas à Poligny) dans les trois villes et/ou dans les communes les plus équipées devra donc être un des enjeux du PLUi pour soutenir les ménages les plus modestes.**

## 2.1.4. QUALITE GLOBALE DU PARC ET PARC PRIVE POTENTIELLEMENT INDIGNE (PPPI)

Part des résidences principales privées potentiellement indignes en 2011 au canton - Sources : Mémento de l'habitat privé 2014, FLOCOM 2011, MEDDE d'après DGFIP, traitement CD-ROM PPPI, Anah/DGALN/PLNHi - Dihal - Exploitations statistiques et cartographies réalisés par Cf.géo

### Part des résidences principales privées potentiellement indignes 2011 – AU CANTON



D'après la carte ci-dessus, le territoire de la CCAPS pourrait faire l'objet d'une attention particulière car la part des résidences principales privées potentiellement indignes est à un niveau moyen.

Les situations d'indignité dans le parc ont été interrogées via les entretiens en commune : 2 cas ont été cités par les élus (Aiglepierre, Aumont). Cela ne signifie pas pour autant qu'aucune autre commune n'est touchée, d'autres situations peuvent exister sans que l'on ne les voie (habitat isolé, situation cachée de la part des occupants, difficulté à qualifier la non-décence et à en financer les travaux, habitude d'observer un cas de marginalité depuis des années...).

Par ailleurs, considérant que ces situations sont plus délicates à observer en milieu urbain, une analyse détaillée pour les trois villes d'Arbois, Poligny et Salins-les-Bains a été réalisée (sources : fichiers Majic SIDEC, fichiers PPPI DDT 39). Pour rappel, elles représentent à elles trois près de la moitié du parc de logements sur l'intercommunalité.

Les fichiers MAJIC des impôts classent par catégorie cadastrale allant de 1 (excellent état) à 8 (logement très dégradé) toutes les habitations sur les communes. Les données sont celles au 31.12.2017.

Considérant que beaucoup de logements sont classés en 6, il a été considéré que seules les catégories 7 et 8 permettaient de représenter les logements les plus dégradés. C'est ce que l'on peut appeler le « noyau dur » de logements potentiellement indignes qui peut ainsi aider au repérage de situations prioritaires.

Commune	Nombre d'habitations en catégorie 7 et 8	Occupation des locaux
<b>Arbois</b>	110	40 en location
		40 occupés des propriétaires
		30 vacants ⇒ 72,7% sont occupées
<b>Poligny</b>	89	17 en location
		29 occupés des propriétaires
		43 vacants ⇒ 51,7% sont occupées
<b>Salins-les-Bains</b>	175	50 en location
		58 occupés des propriétaires
		67 vacants ⇒ 61,7% sont occupées

Ces chiffres permettent de mettre en exergue le parc le plus dégradé et inconfortable sur les trois communes. Il apparaît que ces logements même dégradés sont très occupés sur Arbois et beaucoup moins sur Poligny.

Le PPPI est une méthode de pré-repérage des logements indignes consistant à croiser la catégorie cadastrale des logements avec le revenu des occupants à partir du fichier FLOCOM, en faisant l'hypothèse qu'un logement a d'autant plus de chance d'être indigne qu'il est occupé par un ménage ne dépassant pas certains seuils de revenus.

La définition du PPPI correspond au nombre de résidences principales privées :

- de cat 6 et occupées par un ménage au revenu inférieur à 70% du seuil de pauvreté FLOCOM,
- de cat 7 et 8 et occupées par un ménage au revenu inférieur à 150% du seuil de pauvreté, soit 75% du revenu médian.

Une analyse du PPPI **pour les catégories cadastrales 7 et 8** permet de se rendre compte de la situation sur le parc occupé même si les données datent de 2013.

Commune	Nombre de PPPI en 2013	Nombre de PPPI en 2009	Population du PPPI en 2013	Statut d'occupation des ménages du PPPI	Epoque de construction
<b>Arbois</b>	33 résidences	42 résidences	57 ménages	17 LP	30 < 1949
				16 ménages âgés de 60 ans ou plus	
<b>Poligny</b>	13 résidences	19 résidences	28 ménages	NC	11 < 1949
				12 PO	
<b>Salins-les-Bains</b>	27 résidences	26 résidences	40 ménages	15 LP	26 < 1949
				16 ménages âgés de 60 ans ou plus	

Le nombre de résidences en PPPI 7-8 a diminué entre 2009 et 2013 sur Arbois et Poligny mais il a augmenté d'une unité sur Salins-les-Bains.

Arbois concentre l'effectif le plus haut de PPPI 7-8. D'après M. MOLIN, adjoint à l'urbanisme à la ville d'Arbois, un certain nombre de bâtiments se dégradent au fil des années sans que les propriétaires ne fassent de travaux ; ces logements sont dorénavant très inconfortables voire inhabitables, laissés vacants.

Près de 60% de ces logements inconfortables étaient occupés par des ménages âgés de 60 ans ou plus à Salins-les-Bains et 28% à Arbois ; outre le fait que ces logements sont d'autant moins adaptés à une perte d'autonomie possible, il apparaît souvent plus compliqué de convaincre des propriétaires plus âgés de réaliser des travaux (manque de motivation, bouleversement des habitudes, niveaux parfois faible des pensions de retraite...).

La taille moyenne des ménages en PPPI 7-8 est bien plus élevée à Poligny (2,15) que sur les deux autres communes (Salins : 1,48 et Arbois : 1,73) ; ces chiffres font penser que les ménages concernés sont donc davantage des couples ou des personnes vivant seules que des familles.

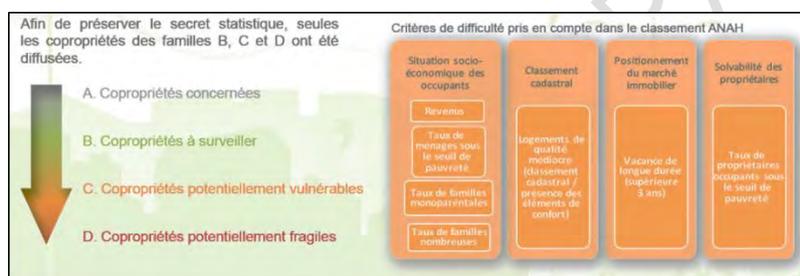
La proportion de locataires touchés par ces situations est bien inférieure à la part qu'ils occupent dans le parc de résidences principales.

La majorité des résidences concernées sont antérieures à 1949, il s'agit donc d'un parc très ancien qui a sûrement manqué d'entretien au fil des années et qui nécessitera un fort besoin en rénovation.

## 2.1.5. LES COPROPRIETES (« FRAGILES »)

C'est à partir d'une combinaison d'indicateurs statistiques issus du fichier des logements par commune (FILOCOM) que les copropriétés ont été évaluées afin d'aider au repérage des copropriétés fragiles. Elles ont été classées en quatre catégories A, B, C et D c'est-à-dire du plus faible au plus fort potentiel de fragilité.

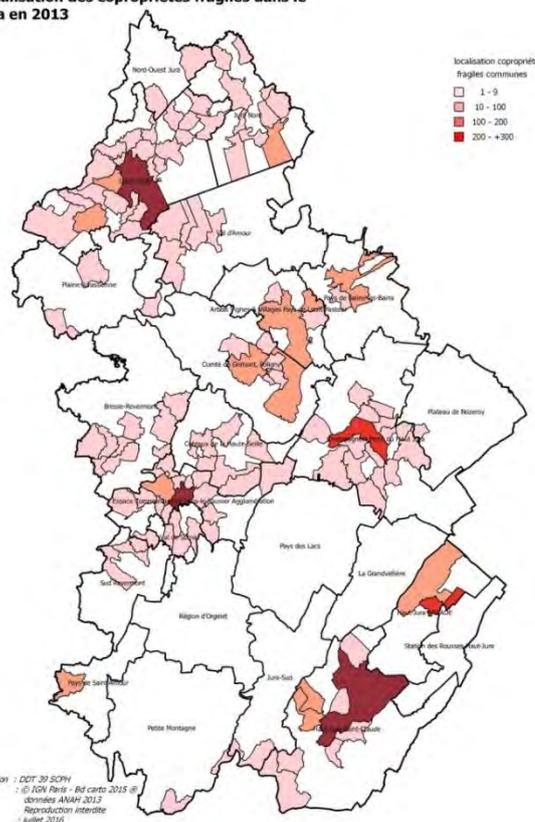
Les copropriétés étudiées sont l'ensemble des copropriétés comprenant au moins un logement collectif privé occupé en résidence principale ou vacant situées dans des aires urbaines (grandes, moyennes et petites) et leur périphérie (zonage Insee 2010). En conséquence, les copropriétés localisées dans les communes multipolarisées et les communes isolées hors influence des pôles sont exclues du champ de l'étude.



A l'échelle départementale, 126 communes sur les 263 retenues dans le périmètre d'études comptent des copropriétés potentiellement fragiles (2013) : 389 appartenaient à la famille D représentant 1634 logements.

11 communes de la CCAPS étaient concernées regroupant 48 copropriétés en famille D dont 44 sur Arbois, Poligny et Salins-les-Bains (143 copropriétés au total toutes familles confondues).

Localisation des copropriétés fragiles dans le jura en 2013



Commune	Nombre de copropriétés en famille D	Nombre de logements (par classe) <sup>14</sup>	Période de construction (par classe) <sup>15</sup>	Evolution des copropriétés de famille D entre 2009 et 2013 (en effectif)										
<b>Arbois</b>	12	De 2 à 11	Avant 1949 et une de 1961 à 1974	<table border="1"> <tr><th>Catégorie</th><th>Effectif</th></tr> <tr><td>Amélioration</td><td>1</td></tr> <tr><td>Dégradation</td><td>5</td></tr> <tr><td>Stabilité</td><td>5</td></tr> <tr><td>Non renseigné</td><td>1</td></tr> </table>	Catégorie	Effectif	Amélioration	1	Dégradation	5	Stabilité	5	Non renseigné	1
Catégorie	Effectif													
Amélioration	1													
Dégradation	5													
Stabilité	5													
Non renseigné	1													
<b>Poligny</b>	8	De 2 à 11 et une de 12 à 25	Avant 1949 et une après 1993	<table border="1"> <tr><th>Catégorie</th><th>Effectif</th></tr> <tr><td>Amélioration</td><td>0</td></tr> <tr><td>Dégradation</td><td>5</td></tr> <tr><td>Stabilité</td><td>1</td></tr> <tr><td>Non renseigné</td><td>2</td></tr> </table>	Catégorie	Effectif	Amélioration	0	Dégradation	5	Stabilité	1	Non renseigné	2
Catégorie	Effectif													
Amélioration	0													
Dégradation	5													
Stabilité	1													
Non renseigné	2													
<b>Salins-les-Bains</b>	24	De 2 à 11 et une de 12 à 25	Avant 1949 et une de 1975 à 1993	<table border="1"> <tr><th>Catégorie</th><th>Effectif</th></tr> <tr><td>Amélioration</td><td>1</td></tr> <tr><td>Dégradation</td><td>6</td></tr> <tr><td>Stabilité</td><td>13</td></tr> <tr><td>Non renseigné</td><td>4</td></tr> </table>	Catégorie	Effectif	Amélioration	1	Dégradation	6	Stabilité	13	Non renseigné	4
Catégorie	Effectif													
Amélioration	1													
Dégradation	6													
Stabilité	13													
Non renseigné	4													

On notera qu'entre 2009 et 2013, la situation de ces copropriétés fragiles s'est soit dégradée soit est restée stable marquant ainsi une évolution inquiétante de la situation pour les personnes qui y résident.

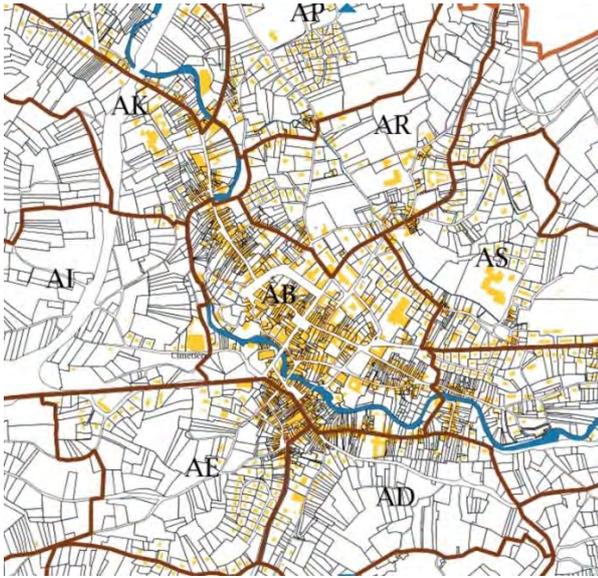
Le détail par sections cadastrales montre que ces copropriétés fragiles se situent plutôt dans les parties anciennes des trois villes :

- 66% de celles d'Arbois sont dans la section AB (présence également en AK et AR) ①
- 37,5% de celles de Poligny sont dans la section AR et 50% en AP (quartier des logements HLM entre autre) (présence en AT également) ②,
- 62,5% de celles de Salins-les-Bains sont dans les sections AP et AN (présence également en AH, AR, AO) ③.

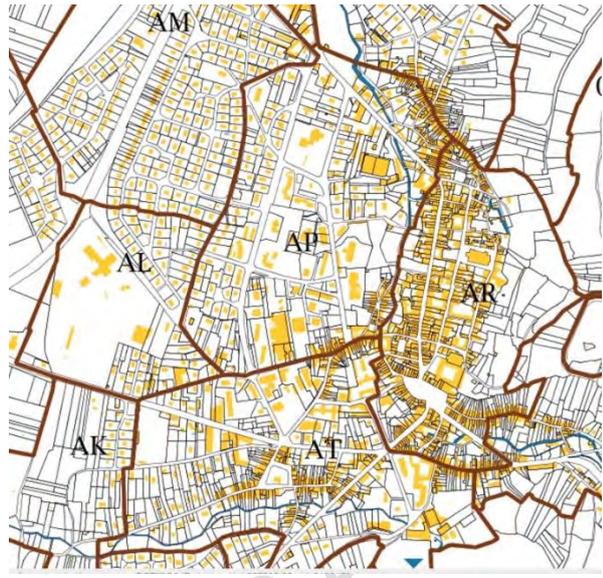
<sup>14</sup> Les petites copropriétés sur le Jura sont très majoritairement de petites tailles (86,9% de 2 à 11 logements). Elles représentaient même 96% de celles appartenant à la famille D.

<sup>15</sup> A l'échelle du Jura, les copropriétés de la famille D étaient 78% à avoir été construites avant 1949.

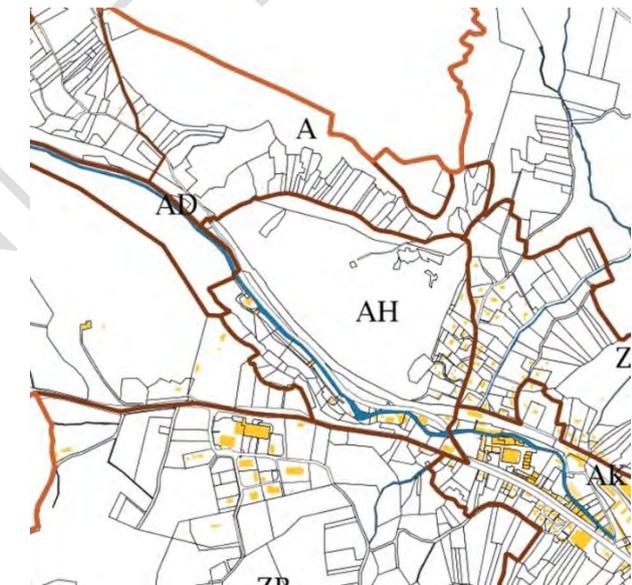
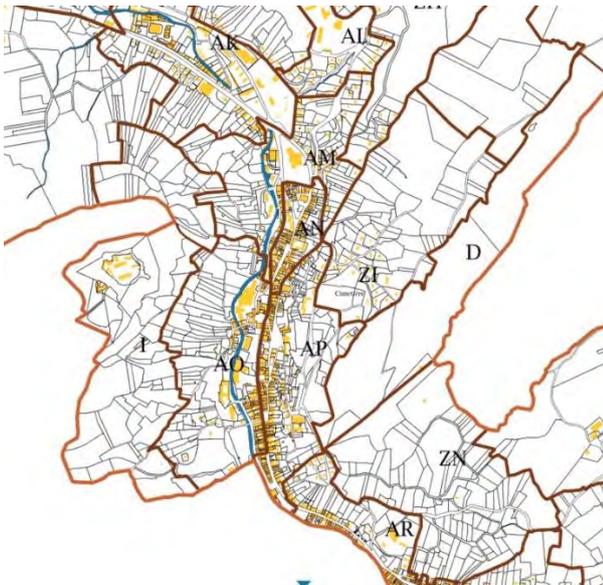
①



②



③





Les 66 communes de la CCAPS ont toutes été impactées par une OPAH à différentes époques allant de la fin des années 80 aux années 2000. Les périmètres d'intervention ont été divers : une ville (Poligny), des périmètres de cantons (Voiteur, Poligny et Bletterans concernés en toute ou partie pour le Val de Seille par exemple), un syndicat avec le SIDABRESSE<sup>16</sup>-REVERMONT, des Communautés de communes (Ex-Comté de Grimont ou Pays de Salins-les-Bains).

Les OPAH sont définies par l'article L.303-1 du Code de la Construction et de l'Habitation ; elles constituent le principal outil d'intervention publique sur des territoires, notamment les centres urbains et les bourgs-ruraux, présentant des difficultés liées à l'habitat privé.

OPAH	Nbre total de communes	Nbre de logements subventionnés	Nbre de log Propriétaires Occupants	Nbre de log Propriétaires Bailleurs	Autres
Ville de Poligny	1	148 + 8 immeubles	42	106 + 8 immeubles	
Val de Seille*	32	407	289	117	1 gîte rural
Canton de Salins-les-Bains et Mouchard <sup>17</sup> + un an de PIG <sup>18**</sup>	23	406 + 26 immeubles	219	181 + 26 immeubles	6 gîtes ruraux
Canton d'Arbois 3 ans d'animation + un an de PIG	14	362 + 18 immeubles	203	158 + 18 immeubles	1 gîte rural
Bresse Revermont <sup>***</sup>	55	627 + 34 immeubles	412	215 + 34 immeubles	
Comté de Grimont	9	172 + 14 immeubles	94	78 + 14 immeubles	
Pays de Salins-les-Bains	22	235 + 2 immeubles	100	135 + 2 immeubles	

\*Dans le cadre de l'OPAH Val de Seille, le nombre de logements subventionnés sur les communes faisant actuellement partie de la CCAPS (11) sont au nombre de 113 plus un gîte (91 logements de PO, 22 logements locatifs).

\*\*Dans le cadre de l'OPAH Canton de Salins et Mouchard, il faut retrancher les logements subventionnés sur Mouchard : 15 PO, 20 logements locatifs et 4 immeubles.

\*\*\*Dans le cadre de l'OPAH Bresse Revermont, le nombre de logements subventionnés sur les communes faisant actuellement partie de la CCAPS (11) sont au nombre de 134 (96 logements de PO, 38 logements locatifs, 3 immeubles).

**Au final, sur les 32 dernières années, 1536 logements de propriétaires privés auront été subventionnés sur le territoire de la CCAPS, soit 830 logements de PO et 698 logements locatifs et la réfection de 8 gîtes ruraux. Il est possible qu'au vu de la période étudiée, un logement ait pu être amélioré par deux fois mais sans doute dans le cadre de types d'aides différents.**

A cela s'ajoute 67 immeubles qui ont pu également être subventionnés pour des travaux de toiture ou de ravalements de façades par exemple.

<sup>16</sup> Syndicat Intercommunal de Développement et d'Aménagement de la Bresse et du Revermont

<sup>17</sup> Seul le territoire de la commune de Mouchard était en sus

<sup>18</sup> Projet d'Intérêt Général



## **b) OPAH-RU de Salins-les-Bains 2016-2022**

En novembre 2014, la ville de Salins-les-Bains est devenue lauréate de l'Appel à Manifestation d'Intérêt « revitalisation des Centres-Bourgs » lancé par le gouvernement et piloté par le Commissariat général à l'égalité des territoires.

C'est dans ce cadre qu'une étude pré-opérationnelle pour le lancement d'une OPAH-RU (Renouvellement Urbain) a été lancée avec un volet habitat et un volet urbain réalisée par plusieurs bureaux d'études<sup>19</sup> dont SOLIHA Jura. SOLIHA Jura est en charge depuis 2016 de l'animation de l'OPAH-RU et de l'ORI (Opération de Restauration Immobilière).

D'après le point d'avancement réalisé en novembre 2018, des efforts très importants de communication, d'animation et de mobilisation des propriétaires ont été réalisés par la ville depuis le démarrage du programme d'AMI :

- Mise en place d'un vaste plan de communication en direction des propriétaires, avec charte graphique déclinée autour du slogan « Salins 2025 – Cap sur la vitalité ! »,
- Ouverture d'un local « Atelier du projet » en cœur de ville, ouvert au public, lieu d'accueil des permanences des différents partenaires du programme,
- Création de pages dédiées au programme sur les sites internet de la ville de Salins et de SOLIHA Jura,
- Organisation de réunions d'informations (professionnels de l'immobilier, entreprises du bâtiment, partenaires ...) et présence sur les salons locaux,
- Publication régulières d'articles dans la presse locale et le bulletin municipal,
- Campagnes promotionnelles pour « vendre » la qualité de vie sur Salins et attirer de nouveaux habitants et des investisseurs,
- Organisation régulière de réunions de concertation avec les habitants autour des projets urbains,
- Journées d'animation annuelles, les « Portes- Ouvertes Salins 2025 », pour présenter l'ensemble du programme de revitalisation, son avancement, et faire participer les habitants à l'élaboration des projets publics ...

D'autre part, des dispositifs financiers très incitatifs ont été mis en place en faveur des propriétaires privés pour la durée des 6 ans du programme, avec des efforts importants de chaque partenaire :

- Mobilisation de cofinancements Anah – Conseil Départemental – Ville sur tous les projets OPAH-RU, fortement majorés pour les projets de réhabilitations complètes d'immeubles dégradés,
- Cofinancements par le Conseil Départemental et la ville de projets locatifs réalisés en loyers libres dans des opérations globales de réhabilitation d'immeubles, avec un objectif de mixité sociale,
- Attribution de primes d'accueil par la ville aux ménages s'installant sur Salins (locataires comme propriétaires),
- Aides aux façades, par secteurs successifs au sein du périmètre de renouvellement urbain,
- Exonérations de la part communale de taxe foncière, en particulier sur les acquisitions-réhabilitations locatives avec financements Anah ...

La ville de Salins s'est également engagée fortement dans des projets contribuant à la revitalisation de son cœur de ville :

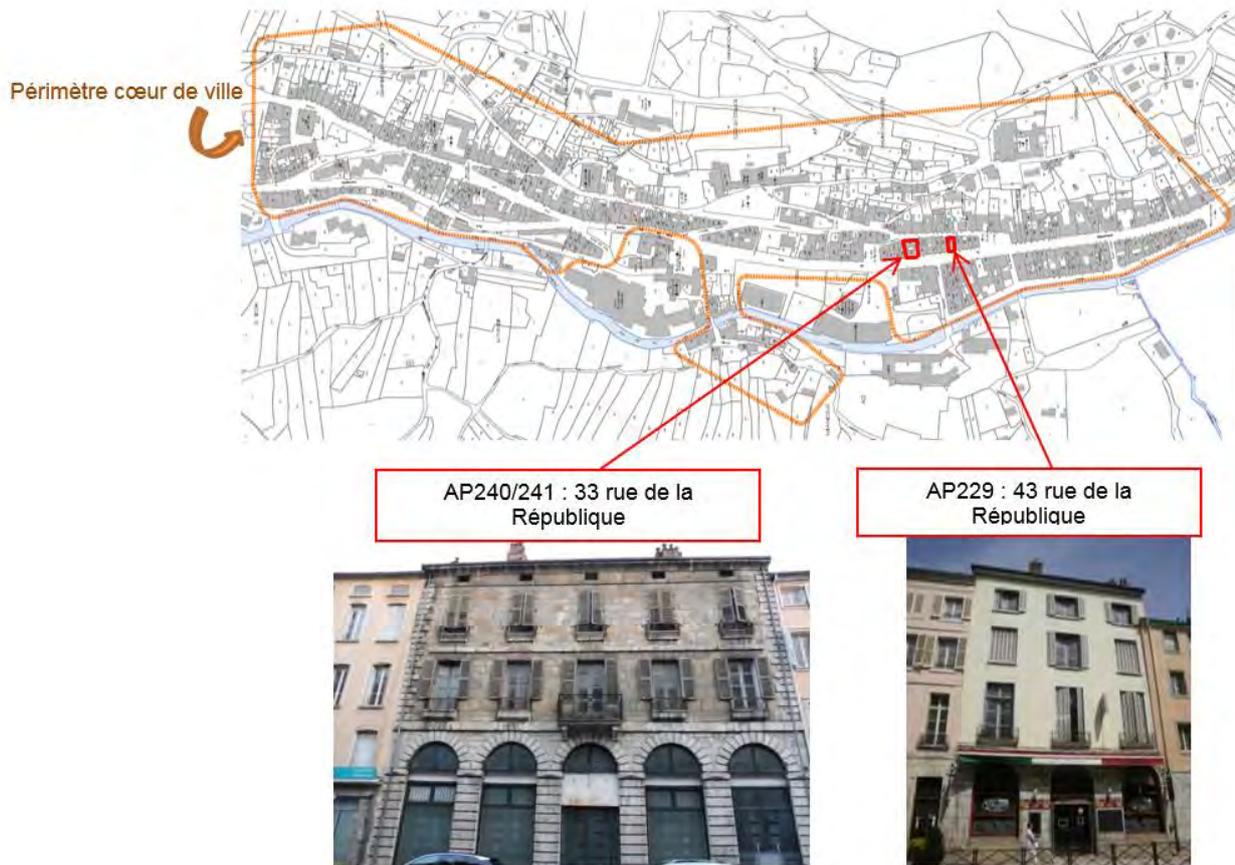
- Rachat d'immeubles vacants et dégradés situés dans des secteurs stratégiques, via l'EPF,
- Mise en place et d'animation d'un groupe d'investisseurs locaux (chefs d'entreprises / banques / agences immobilières ...) pour porter des projets immobiliers innovants dans le cadre de « SALINS 2025 »),
- Accompagnement de la dynamique commerciale, en particulier via un programme collectif FISAC porté par l'ancienne Communauté de Communes du Pays de Salins,
- Mise en œuvre progressive du programme d'aménagements urbains des secteurs-clés définis lors des études pré-opérationnelles ...

<sup>19</sup> SOCAD, Cabinet d'architecture REICHARDT-FERREUX, TERRITOIRES paysagistes

Deux immeubles très dégradés ont par ailleurs fait l'objet d'études de faisabilité dans le cadre de l'ORI :

- AP n°240/241 : 33 rue de la République,
- AP n°229 : 43 rue de la République.

La mise en œuvre de DUP Travaux pourrait intervenir au 1<sup>er</sup> semestre 2019.



Plusieurs scénarii d'aménagement ont été évoqués pour ces deux immeubles mais aucun choix définitif n'a pour l'instant été fait (la question des financements doit être préalablement réglée).

Un îlot complet est également concerné par un projet d'ensemble de « renouvellement urbain », l'îlot « Princey » situé rue de la Liberté face au bâtiment de la Visitation.

## 2.2.2. CONDITIONS D'OBTENTION DE SUBVENTIONS DANS LES COMMUNES – MENAGES ELIGIBLES

Les communes de la CCAPS sauf Salins-les-Bains n'étant plus couvertes par une OPAH, elles sont considérées en secteur diffus et dépendent du Conseil Départemental du Jura.

Les propriétaires de logements peuvent bénéficier de subventions de l'ANAH (Agence Nationale de l'Habitat) pour la réhabilitation de leur logement sous certaines conditions :

- **Les Propriétaires Occupants (PO)** sous conditions de ressources dans le cas de travaux dans leur résidence principale (logement de plus de 15 ans) :
  - Travaux d'économie d'énergie,
  - Travaux d'adaptation du logement au vieillissement et / ou au handicap,
  - Travaux de mise aux normes de confort et d'habitabilité des logements les plus dégradés.
  
- **Les Propriétaires Bailleurs (PB)** sans conditions de ressources, pour des programmes de travaux de mise aux normes de confort et d'habitabilité ou d'économies d'énergie performants dans des logements locatifs existants.

Dans tous les cas il y a obligation de pratiquer un loyer encadré à l'issue des travaux (conventionnement classique ou très social) et de louer à des locataires ne dépassant pas un plafond de ressources fixé par l'État.

Pour les PB, les aides disponibles sont limitées et davantage réservées aux bourgs-centres (le Conseil Départemental du Jura identifie les pôles de proximité où sont concentrés les éventuels agréments donnés pour le parc social).

A Salins-les-Bains, tous les PO sont éligibles toujours sous conditions de ressource et les PB dans le périmètre cœur de ville (voir plan précédent). En cas de demandes de PB en dehors du périmètre, elles sont traitées au cas par cas par une commission spécifique.

### **Ménages éligibles aux aides de l'ANAH (Agence Nationale de l'Habitat)** (source : FILOCOM)

En 2013, 39,1% des PO jurassiens étaient éligibles aux aides de l'ANAH.

Ces parts étaient bien supérieures et respectivement de :

- 44% à Poligny et Arbois,
- 47,4% à Salins-les-Bains.

	Poligny	Arbois	Salins-les-Bains
Ménages propriétaires occupants (PO) selon les plafonds de l'Anah			
<b>PO modestes</b>	167	183	100
<b>PO très modestes</b>	258	276	215

Ces ménages sont éligibles à tous les dispositifs :

- Maintien à domicile (adaptation à la perte d'autonomie des occupants),
- Economie d'énergie (rénovation thermique de leur logement),
- Lutte contre l'habitat indigne ou très dégradé.

A titre d'information, au moins 60% des PO modestes et 70% des PO très modestes étaient âgés de 60 ans ou plus.

La très grande majorité résidaient dans de l'habitat individuel.

Les données relatives à la CCAPS n'étaient pas disponibles mais on peut estimer que 40 à 50% des PO sur l'intercommunalité sont éligibles aux aides de l'ANAH.

## 2.3. LES LOGEMENTS POUR LES PUBLICS SPECIFIQUES

### 2.3.1. LES PERSONNES AGEES, LES SENIORS

#### a) L'offre en équipements médico-sociaux et les accueillants familiaux

4 EHPAD sont présents sur le territoire de la CCAPS, trois établissements hospitaliers et un établissement privé (résidence Artémis) ; permettant d'accueillir les personnes les plus dépendantes :

Commune	Statut	Habilité à l'aide sociale	Unité Alzheimer	Accueil de jour	Capacité d'accueil permanent	Capacité d'accueil temporaire	Capacité totale
Arbois	Hospitalier	oui	oui AJ	oui	114	2	116
Poligny	Hospitalier	oui	oui AJ	oui	150	5	155
Salins-les-Bains	Hospitalier	oui	non	non	174		174
Salins-les-Bains	Privé lucratif	non	oui	oui	52	2	54

L'établissement hospitalier de Salins-les-Bains doit prochainement déménager à Bracon (permis de construire déposé et validé).

Un second projet de nouvel EHPAD est également évoqué sur Poligny à l'emplacement de l'ancienne école maternelle des Perchés : un groupement d'investisseurs privés qui possèdent déjà plusieurs EHPAD a fait l'acquisition du terrain et prévoit de démolir l'actuelle école pour ensuite rebâtir un établissement qu'ils loueront ensuite au centre hospitalier (la gestion restera donc publique comme à Bracon). Ce nouvel EHPAD d'une capacité de 180 places viendrait remplacer l'actuel.

Aucune résidence autonomie n'existe sur le territoire intercommunal, les plus proches se situent sur Champagnole ou Dole (Val d'Amour, Les Paters).

Au 31.12.2018, 3 accueillants familiaux pour l'accueil de personnes âgées ou adultes handicapés étaient recensés sur les communes de Salins-les-Bains, Chamole et Grozon (27 AF sont recensés pour tout le Jura).

Il s'agit d'un mode d'accueil alternatif, intermédiaire entre le « chez-soi » et l'établissement. Ces accueillants familiaux PA/PH ne sont pas salariés de la Collectivité départementale comme le sont les assistants familiaux pour les enfants et leur nombre ne cesse de diminuer en raison du départ en retraite de certains d'entre eux et du manque d'attractivité de cette profession.

En effet, même si le législateur tente de professionnaliser davantage ce métier et d'améliorer la qualité de l'accueil pour les personnes accueillies, la question des remplacements (qui doivent être organisés par les accueillants eux-mêmes), de l'absence du droit au chômage en cas de départ des accueilli(e)s et des conditions de logement permettant cet accueil constituent autant de freins au développement de cette profession.

#### b) Deux projets en réflexion

La municipalité d'Arbois souhaite depuis plusieurs années la construction de logements adaptés pour les personnes âgées dans le bâtiment de l'ancienne prison (bâtiment communal). Entre 2012 et 2013, l'OPH du Jura a réalisé une étude de faisabilité mais les coûts de travaux jugés trop importants ont pour l'instant laissé le projet à ce stade.

La bâtisse, en plein centre-ville, comprend 3 étages et a été transformée au début du XX<sup>ème</sup> siècle en immeuble d'habitations puis laissée vacante depuis le début des années 2000.

Un second projet mais cette fois-ci pour une résidence services a été travaillé sur Poligny et plus précisément sur la parcelle de l'emplacement de l'ancien Shopi. Le projet présenté à la population le 31 mai 2017 prévoyait la réalisation de 43 T2 équipés de cuisine avec une salle de restauration, un service de lingerie et blanchisserie, une surveillance de nuit... mais par manque d'un gestionnaire, le projet est pour l'instant à l'arrêt.

### 2.3.2. LES PERSONNES HANDICAPEES

On recense plusieurs établissements pour l'accueil de personnes handicapées sur le territoire de la CCAPS (sources : MDPH du Jura, Juralliance) :

Commune	Statut	Gestionnaire	Propriétaire	Capacité et public accueilli
	Foyer de vie Horizon		OPH	Accueil de jour : 3 places Hébergement complet internat : 24 places Public accueilli : déficience mentale
	Foyer d'Accueil Médicalisé (FAM) Agathe		SCI Les Glycines, Juralliance	Hébergement complet internat : 20 places + 2 accueil temporaire Public accueilli : déficience mentale + 60 ans
<b>Arbois</b>		Juralliance		Hébergement complet internat : 20 places Public accueilli : polyhandicap (déficience mentale sévère ou profonde associée à de graves incapacités motrices entraînant une restriction majeure de l'autonomie, ainsi que des possibilités de perception, d'expression et de relation).
	Maison d'Accueil Spécialisée (MAS) Les Pommiers		OPH	
	Foyer d'hébergement pour adultes handicapés Les Fougères		OPH / M.CHASSOT / SCI Les Glycines / Cabinet Petolat	Hébergement complet internat : 35 places
<b>Salins-les- Bains</b>	Maison d'Accueil Spécialisée (MAS) La Tour de Flore	Association Saint-Michel-le- Haut	OPH	Hébergement complet internat : 26 places Public accueilli : déficience psychique et moteur

Les MAS et les FAM sont des structures d'hébergement avec des soins, pour des personnes handicapées physiques, intellectuelles, psychiques et dépendantes pour tous les actes de la vie quotidienne. Les plus lourdes pathologies sont prises en charge par les MAS, les FAM ont en général des effectifs d'accueil un peu moindre que les MAS.

Les Foyer de vie sont en général couplés avec un FAM. Les personnes accueillies n'ont pas forcément besoin d'une surveillance médicale, elles sont moins dépendantes que celles résidant dans un FAM mais elles ne peuvent pas aller travailler en ESAT (Etablissement et Service d'Aide par le Travail). Un ESAT est présent sur Arbois (Les Vignes, 72 places).

Les Foyers d'hébergement accueillent des personnes autonomes pour les actes de la vie quotidienne ; elles peuvent aller travailler en ESAT.

### 2.3.3. LES ENFANTS CONFIES A L'AIDE SOCIALE

L'association Juralliance possède dans ses missions l'accueil et l'accompagnement des Mineurs Non Accompagnés (MNA).

Relevant de la protection de l'enfance, les MNA sont pour la plupart accueillis dans les Maisons de l'Enfance à Caractère Social (MECS) : il en existe deux sur le territoire de la CCAPS :

- MECS Chez nous Poligny : 30 places (propriété de Juralliance),
- MECS Accueil et Soleil à Mesnay : 16 places (propriété de l'Association paroissiale d'éducation populaire de Mesnay).

On recense également trois appartements sur Poligny qui puissent accueillir ces MNA :

- 1 T2 Duplex appartenant à la SOGEPRIM représentant SCI EITIMA,
- 1 F2 et 1 F5 Duplex appartenant au cabinet Petolat Arbois.

**Projets de Juralliance** à prendre en compte dans le cadre du PLUi (données recueillies auprès de Mme Metras, Directrice Adjointe Patrimoine) :

- rapatrier les foyers d'hébergement existants sur Cramans sur la commune d'Arbois afin qu'ils soient situés à proximité du futur ESAT à créer dans la ZAC l'Ethole. Cela revient à la construction de plusieurs foyers d'une capacité globale de 43 places. L'emplacement définitif n'est pas encore établi, mais Juralliance dispose de réserves foncières sur la commune.
- trouver une solution de logement durable pour les 16 enfants qui sont à la maison d'enfants de Mesnay, soit par réhabilitation totale du site, soit par déménagement si un autre bâtiment adapté au besoin pouvait être loué ou acheté sur les environs.

Par ailleurs, Juralliance est en recherche sur Arbois d'appartements de grande capacité (F5 et+) pour permettre aux personnes en situation de handicap d'être logées dans de bonnes conditions. Certaines de leurs locations actuelles ne leur donnent pas entière satisfaction (vétusté, difficulté d'accessibilité physique ...).

### **2.3.4. LES ETUDIANTS**

L'existence de l'ENILBIO à Poligny et du lycée polyvalent Hyacinthe Friant basé sur Arbois et Poligny implique la présence d'un public étudiant sur ces deux villes.

Les étudiants de l'ENILBIO à Poligny logent en 1<sup>ère</sup> année à la résidence Les Pinsons (70 chambres) gérée par l'établissement puis doivent trouver en 2<sup>ème</sup> année un logement sur Poligny ou ses environs.

La ville de Poligny gère une cité étudiante composée de deux bâtiments qui ont récemment fait l'objet de travaux de rénovation (présence du wifi, studios équipés de salle d'eau et de kitchenette, parking disponible, badge à l'entrée) :

- Les Gentianes : 50 studios
- Les Iris : 33 studios

Tous les logements des trois résidences sont conventionnés et sont ouverts aux étudiants comme aux apprentis (uniquement la cité étudiante) avec des tarifs de location spécifiques.

Pour la première fois cette année, le taux de remplissage de la cité étudiante n'est que de seulement 60%. La très forte progression de petits logements depuis les années 90 a conduit à une offre aujourd'hui bien supérieure à la demande et la concurrence est de plus en plus importante entre parc privé et parc social. On recense des studios pour étudiants jusque dans la zone industrielle.

D'après la proviseure adjointe de l'ENILBIO, les étudiants ont principalement recours à la colocation (louer à plusieurs un grand appartement pour diviser les coûts) et quelques-uns préfèrent des logements individuels.

Une partie des étudiants qui habitent dans un rayon de 30-40 km préfèrent également rentrer le soir chez leurs parents et donc plus besoin de louer ce qui peut également expliquer la baisse du taux de remplissage vu précédemment.

D'après le secrétariat du proviseur du Lycée Friant à Poligny, sur les 259 étudiants scolarisés au lycée, 217 sont logés à Poligny et 42 rentrent à leur domicile (Champagnole, Salins, Dole, Arbois, Monnet, Montrond, Aiglepierre, Lavigny, La Ferté, Mesnay, Bréry, Bans, Domblands, Bersaillin, Besain, Ruffey, Larnod, Vers sous Sellières, Mantry, Montbard, Lons, Vaux, Villette, Evans, Montain, Publy et Toulouse le Château).

### 2.3.5. LES GENS DU VOYAGE

Le Schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage du 26 juin 2002 a été révisé le 31 mars 2014 pour la période 2014-2020.

D'après le schéma, et conformément à loi dite Besson, seules les communes suivantes (population supérieur à 5000 habitants) ont obligation de participer au schéma : Dole, Champagnole, Lons-le-Saunier, Morez, Poligny et Saint-Claude.

Poligny a donc une obligation de participer soit en réhabilitant l'aire existante soit en créant une nouvelle aire de 24 places.

Depuis le 01/01/2018, la compétence « Gens du voyage » appartient à la CCAPS ; l'aire de Poligny est alors la seule pour toute l'intercommunalité, elle accueille régulièrement 15-20 personnes et a fait l'objet de travaux. Des travaux d'entretien sont prévus d'ici 2020 (réfection de clôture, rajouts de graviers).

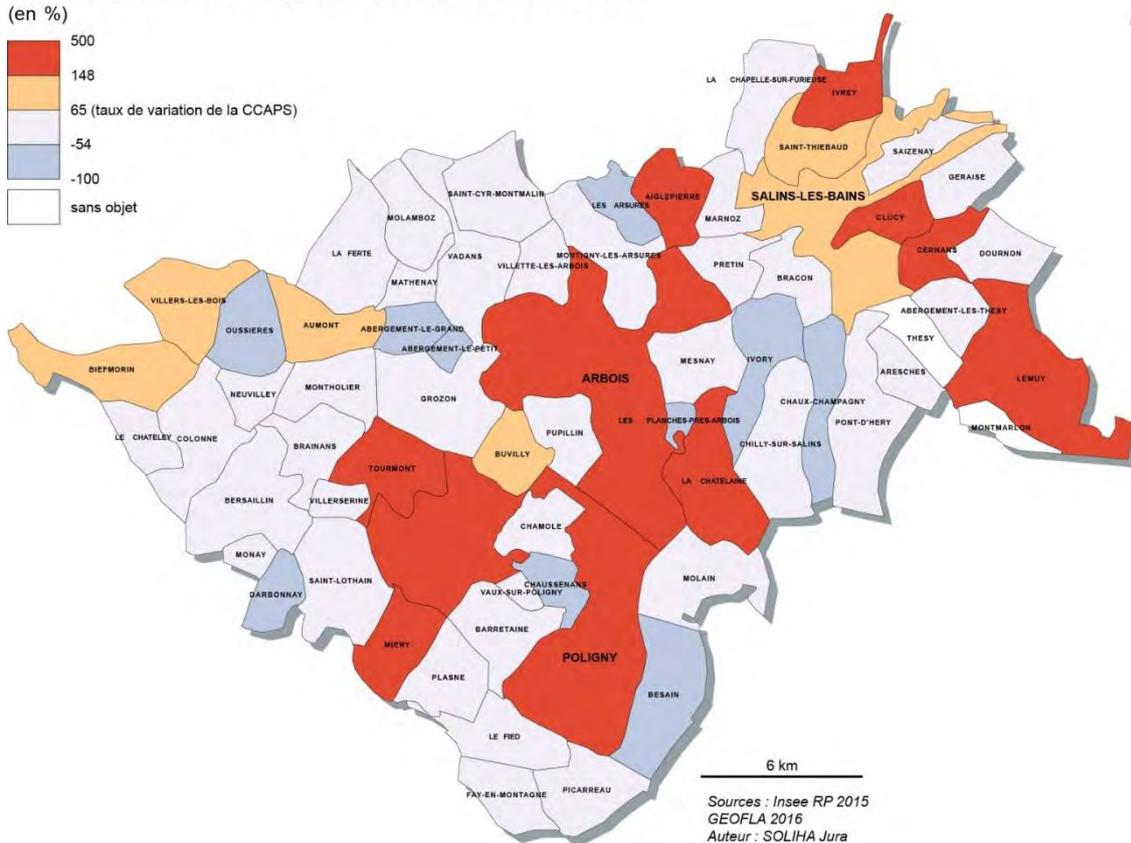
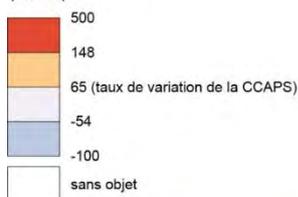
Pour les communes ne figurant pas au schéma et donc les 65 autres communes de la CCAPS, les dispositions antérieures à la loi du 5 juillet 2000 s'imposent et notamment la jurisprudence issue de l'arrêt du Conseil d'État du 2 décembre 1983 qui reconnaît un devoir d'accueil minimal à toutes les communes, quelle que soit leur taille. Dans ce cas, il est rappelé qu'elles peuvent, si elles souhaitent, aménager des aires de petits passages ou désigner des terrains pour la halte et ainsi réglementer le stationnement.

DOCUMENT DE TRAVAIL

### 3. ÉVOLUTION DU PARC DE LOGEMENTS VACANTS

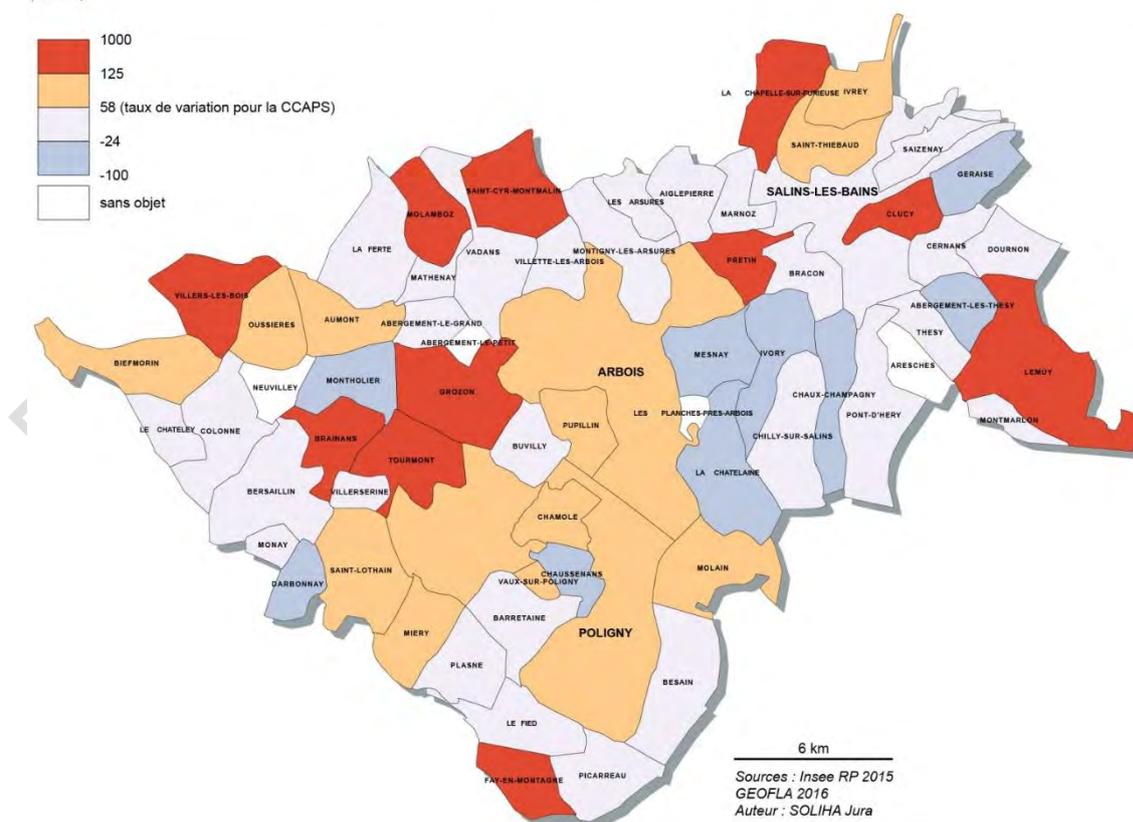
Évolution du nombre de logements vacants entre 1968 et 2015

(en %)



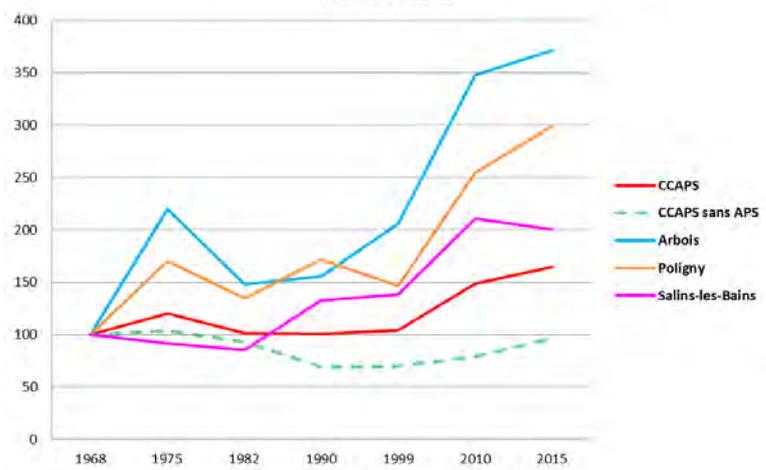
Évolution du nombre de logements vacants entre 1999 et 2015

(en %)



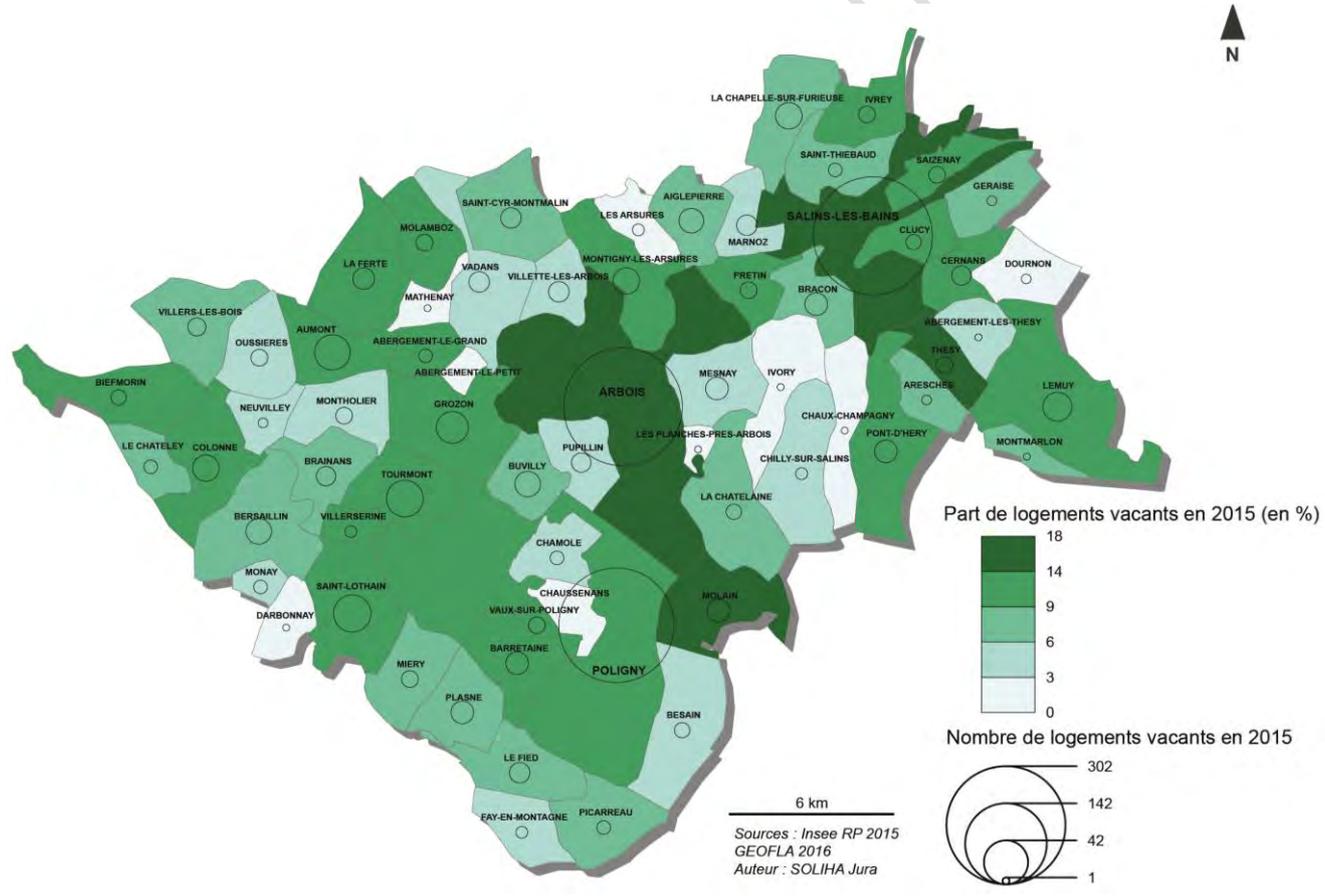
Les cartes page précédente et le graphique ci-contre attestent d'une augmentation globale du nombre de logements vacants sur le territoire intercommunal principalement depuis 1999. Sur la période 1968-2015, les trois villes sont surtout touchées par cette hausse avec plusieurs communes périphériques mais avec des effectifs moindres. Même si Salins-les-Bains a toujours eu hormis en 1975 l'effectif de logements vacants le plus important sur la CCAPS, c'est Arbois qui a connu la hausse la plus importante avec +271% depuis 1968.

Evolution du nombre de logements vacants (base 100 en 1968) / Source : Insee



L'ensemble des 63 autres communes du territoire a connu une baisse des logements vacants jusque dans les années 90 suivi d'une hausse lente et régulièrement jusqu'à 2015.

Il convient de noter que l'augmentation du parc de logements vacants s'est pour certaines communes accompagnée d'une hausse du nombre de résidences principales marquant peut-être ainsi le délaissement d'anciens bâtiments au profit de constructions neuves.



En 2015, la part de logements sur la CCAPS était de 8,1% (1376 logements) et est donc inférieure à celle pour le département (9,7%). Le nombre de logements vacants a augmenté de 133 unités entre les deux derniers recensements, la hausse la plus importante concernant Poligny avec +42 logements vacants. D'autres communes ont également vu les effectifs augmenter de manière non négligeable : +19 à Arbois, +14 à Grozon, +10 à Saint-Lothain et Aumont...

La part la plus importante concerne Molain avec 17,7% (11 logements) mais c'est Salins-les-Bains avec 16,8% de logements vacants soit 302 logements qui détient la situation la plus préoccupante. Sachant que l'OPAH du Pays de Salins-les-Bains menée entre 2007 et 2011 avait permis de réhabiliter 70 logements vacants, on peut mesurer combien la situation pourrait être plus dégradée sans action portée sur le parc de logements.

Le taux de logements vacants est également très fort sur Arbois avec 14,6% et quasiment le même effectif de logements qu'à Salins (301 logements vacants).

Le parc polignois est touché par la vacance mais dans une moindre mesure (11,6%, 284 logements vacants).

A noter qu'il n'existe aucun logement considéré comme vacant sur les commune de Chausseuans et Abergement-le-Petit (leur situation était similaire en 2010). 25 communes ont connu une baisse de leurs parcs de logements vacants, les plus fortes concernant Salins-les-Bains (-16 logements) et Montigny-les-Arsures (-7 logements).

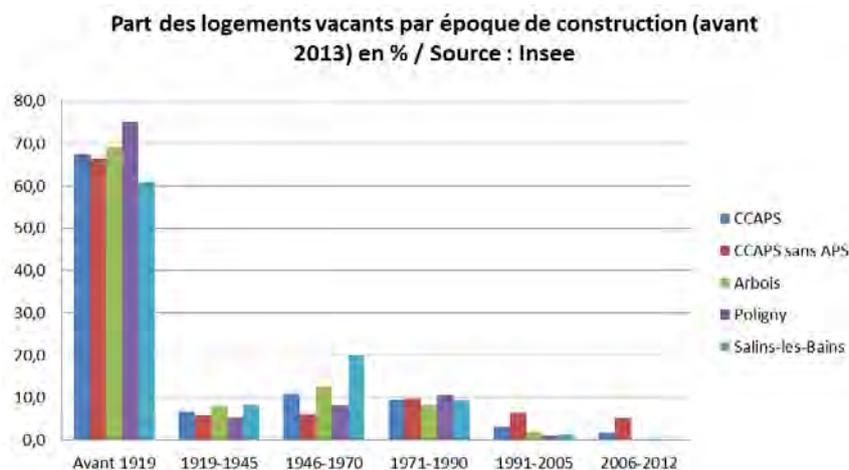
Il est communément admis d'un point de vue statistique que la part de logements vacants doit se situer entre 5 et 7% afin d'assurer une bonne rotation des ménages ; 31 communes de la CCAPS ont une part supérieure à 8% ce qui signifie qu'une partie de ces logements seront considérés comme pouvant servir à accueillir de nouveaux ménages (cette analyse statistique ne prenant pas en compte l'état du bâti vacant et les réelles possibilités que ces logements soient de nouveau habitables moyennant même d'importants travaux de réhabilitation).

Les chiffres de l'Insee sont ceux de 2015 et ne correspondent pas toujours pour les élus à la réalité du terrain telle qu'ils la connaissent actuellement. 27 communes ont indiqué que les chiffres présentés étaient supérieurs voire très supérieurs : 3 logements vacants identifiés par les élus de Saint-Lothain contre 30 pour l'Insee, pour Tourmont l'Insee 2015 indique 29 logements vacants alors que les élus en recensent 10 dont trois sont en réhabilitation, à Pupillin les élus en recensent 1 ou 2 au lieu des 8 de l'Insee, à Barretaine 3 au lieu de 11 ou encore à La Chapelle-sur-Furieuse 5-6 logements vacants au lieu des 15.

A l'inverse, huit communes ont considéré que les chiffres de l'Insee étaient plus faibles que la situation actuelle : Abergement-le-Petit (1 logement vacant en 2018 au lieu de 0 en 2015), Montholier (13 logements vacants localisés au lieu des 6 Insee), Colonne (21 logements vacants en 2018 au lieu de 15 en 2015), Biefmorin (9 logements vacants en 2018 au lieu de 5 en 2015)...

Il est important de rappeler que la notion de vacance des logements varie au fil du temps, varie en fonction des sources (INSEE, FLOCOM voir plus loin, ...) et du ressenti des habitants. Dans le cadre du PLUi, les données de l'INSEE constituent des références justifiées et toutes modifications poseraient la question de la légitimité des données qui pourraient être modifiées. Si une actualisation devait être opérée, il faudrait qu'elle soit réalisée pour les 66 communes et selon les mêmes conditions ce qui pourra être un sujet lors des débats du futur PADD.

### 3.1. CARACTERISTIQUES DES LOGEMENTS VACANTS

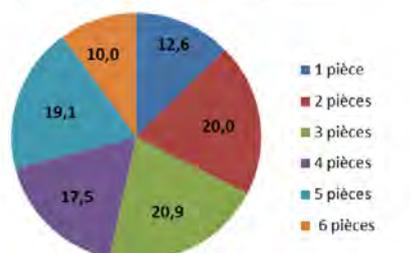


67,6% des logements vacants ont été construits avant 1919 (la période d'analyse des données Insee allant jusqu'à 2012). Cette part atteint 75% des logements vacants polignois. Il s'agit donc de logements très anciens ayant subi peut-être par manque d'entretien les effets du temps et qui ne correspondent plus aux goûts des ménages d'aujourd'hui (bâtiments mitoyens, manque d'espaces d'agrément...).

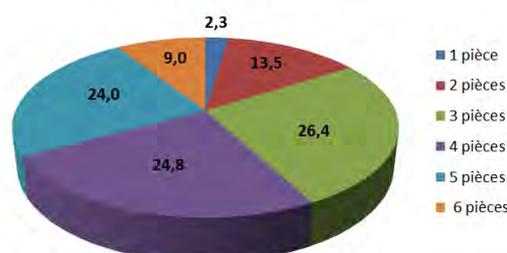
La deuxième époque la plus représentée est 1946-1970, période de l'après-guerre et correspondant comme il a été dit précédemment à des méthodes de constructions très limitées en matière d'isolation des bâtiments. 19,9% des logements vacants salinois datent de cette époque (11% à l'échelle de la CCAPS).

Très peu de nouveaux logements ont en été réalisés sur Arbois, Poligny et Salins depuis 1991 ce qui implique les très faibles parts. Il est par ailleurs possible que les logements les plus récents et considérés comme vacants (25 totalisés) étaient proposés à la vente ou à la location et n'étaient donc simplement pas « occupés » au moment du recensement.

Répartition en part des logements vacants par nombre de pièces sur la CCAPS / Source: Insee 2015



Répartition en part des logements vacants par nombre de pièces sur la CCAPS sans APS / Source: Insee 2015



Concernant la taille des logements vacants (pour l'année 2015), aucun nombre de pièces ne vient véritablement caractériser la vacance des logements ; les 3 pièces sont les plus représentés avec 20,9%, les 2 et 3 pièces représentent 40,9%.

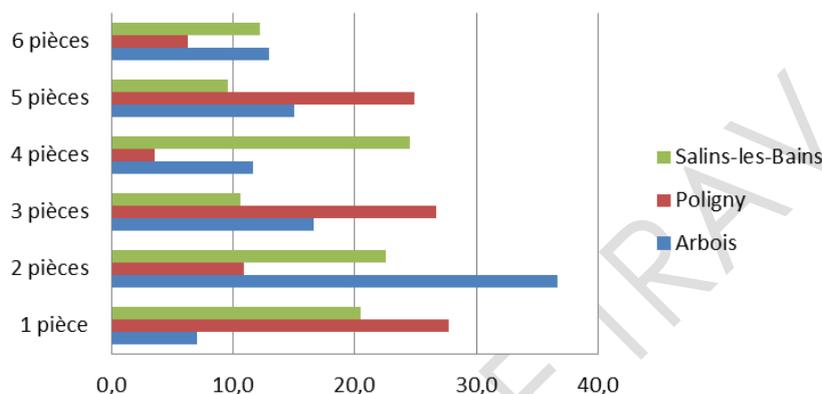
En considérant la CC sans APS, les 3, 4 et 5 pièces ressortent plus nettement, les 3 pièces étant là encore les plus représentés avec 26,4%. La vacance dans les petites et moyennes communes concernerait donc davantage des moyens et des grands logements et parfois une seule taille de logements : uniquement des T3 à La Ferté, Brainans ou Montigny-les-Arures par exemple, uniquement des T5 à Saint-Lothain et Grozon, mais aussi que des T2 à Tourmont, une taille de logement moins représentative.

Les situations pour les trois principales villes sont très disparates (voir compléments dans les parties suivantes) :

- A Arbois, les 2 pièces sont les plus représentés avec 36,7% parmi les logements vacants ; ces logements représentent même 40% des logements vacants de cette taille à l'échelle de la CCAPS. Cette taille de logement n'étant pas très répandue sur la commune, il peut s'agir d'un manque de besoin et /ou de leur mauvais état.

- Sur Poligny, les logements 1, 3 et 5 pièces sont très représentés ; si la question de la surreprésentation des petits logements peut expliquer une partie de ces résultats (les « 1 pièce » polignois vacants représentent 45,6% des logements vacants de cette taille à l'échelle de la CCAPS), les autres tailles doivent s'expliquer par d'autres caractéristiques de ces logements.
- A Salins-les-Bains, les 4 pièces dominent avec 24,5%. Les petits logements sont également bien représentés.

**Répartition en part des logements vacants par nombre de pièces sur APS / Source: Insee 2015**



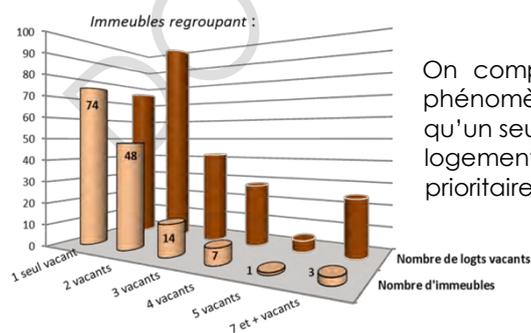
### 3.2. La vacance salinoise

(Sources : étude pré-opérationnelle de revitalisation du centre-bourg 2015, réalisation SOLIHA Jura, entretien avec M. LAVIER, adjoint au maire de Salins-les-Bains, Président délégué OTI Cœur du Jura, MAJIC au 31.12.2017).

Avec les fermetures définitives des faïenceries et de la fabrique de meubles Sanijura à la fin des années 90 et au début des années 2000, un certain nombre de résidences principales sont devenues vacantes ou bien ont été transformées en logements pour les curistes (voir partie suivante sur les résidences secondaires). Entre 1999 et 2010, +109 logements vacants ont été comptabilisés sur la commune.

Les logements deviennent vacants à la suite de décès, de départs ou de problèmes de succession.

#### 3.2.1. UNE VACANCE TRÈS DIFFUSE DANS LE PARC<sup>20</sup>



- Sources FILOCOM et DGFIP -

On comptabilisait en 2013 près de 150 immeubles concernés par un phénomène de vacance sur la ville, mais la moitié d'entre eux ne comptait qu'un seul logement vide et moins d'une douzaine d'immeuble comptait 4 logements vacants ou plus. Ces derniers sont tous situés dans le périmètre prioritaire d'intervention du cœur de ville.

<sup>20</sup> Définitions de la vacance suivant l'Insee et Filocom :

**INSEE** : Un logement vacant est un logement inoccupé se trouvant dans l'un des cas suivants : proposé à la vente, à la location ; déjà attribué à un acheteur ou un locataire et en attente d'occupation ; en attente de règlement de succession ; conservé par un employeur pour un usage futur au profit d'un de ses employés ; gardé vacant et sans affectation précise par le propriétaire (exemple un logement très vétuste...).

**FILOCOM** : un logement vacant dans Filocom, est un logement qui n'est pas habité au 1<sup>er</sup> janvier. Elle est donc surestimée pour des raisons fiscales (taxe d'habitation).

### 3.2.2. UNE VACANCE QUI CONTINUE A SE DEVELOPPER ET QUI CONCERNE UN PARC MAJORITAIREMENT DEGRADE

Début 2013, 40% de la vacance datait de plus de 4 ans (dont la moitié de plus de 10 ans), et 44% de moins de 2 ans.

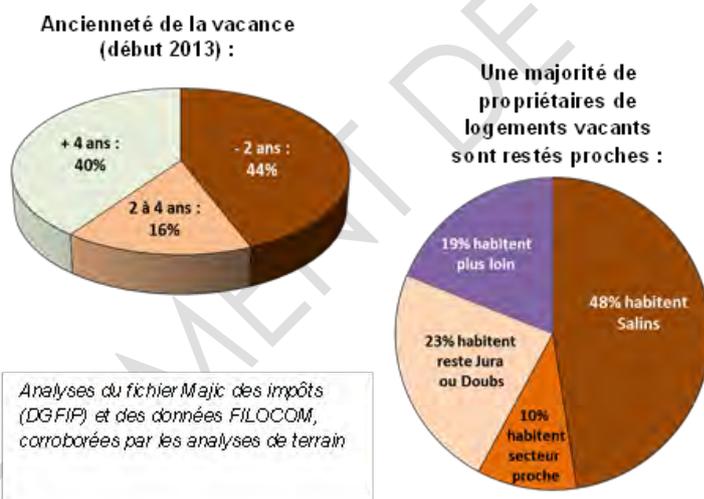
Près des 2/3 des logements vacants était dans les classes cadastrales les plus basses (6, 7 et 8), ce qui marque bien l'état de forte dégradation d'une grande partie de ce parc vide.

### 3.2.3. DE NOMBREUX PROPRIETAIRES CONCERNES, PLUTOT « PERSONNES PHYSIQUES » ET AGES

On comptait 185 propriétaires différents pour les 270 logements vacants repérés, soit moins de 1,4 logement vacant par propriétaire, et seulement une vingtaine de propriétaires qui possédaient chacun 3 logements vacants ou +.

85% étaient des personnes « physiques », et l'on dénombrait moins d'une trentaine de personnes morales (SCI essentiellement).

Beaucoup étaient âgés, et de nombreuses mutations sont à prévoir dans les prochaines années, permettant d'espérer des évolutions plus favorables d'une part importante du parc aujourd'hui vacant sous réserve que les successions n'aboutissent pas à des situations d'indivisions risquant de bloquer toute volonté de travaux.



D'après le fichier Majic<sup>21</sup> (au 31/12/2017) voir cartes pages suivantes<sup>22</sup>, la localisation à la parcelle du bâti déclaré vacant montre que la vacance salinoise est essentiellement localisée dans le centre ancien, en cœur de ville ; il s'agit d'immeubles ou plutôt d'appartements au niveau notamment de la rue de la République, de la rue de la Liberté, de la rue Pasteur et de la rue d'Orgemont.

68,2% ont 4 pièces ou plus.

Le facteur « taille des logements » est très important lorsque l'on considère la vacance sur Salins ; ces grandes surfaces demandent forcément des travaux plus importants pour les réhabiliter et ces coûts limitent forcément le nombre possible d'investisseurs.

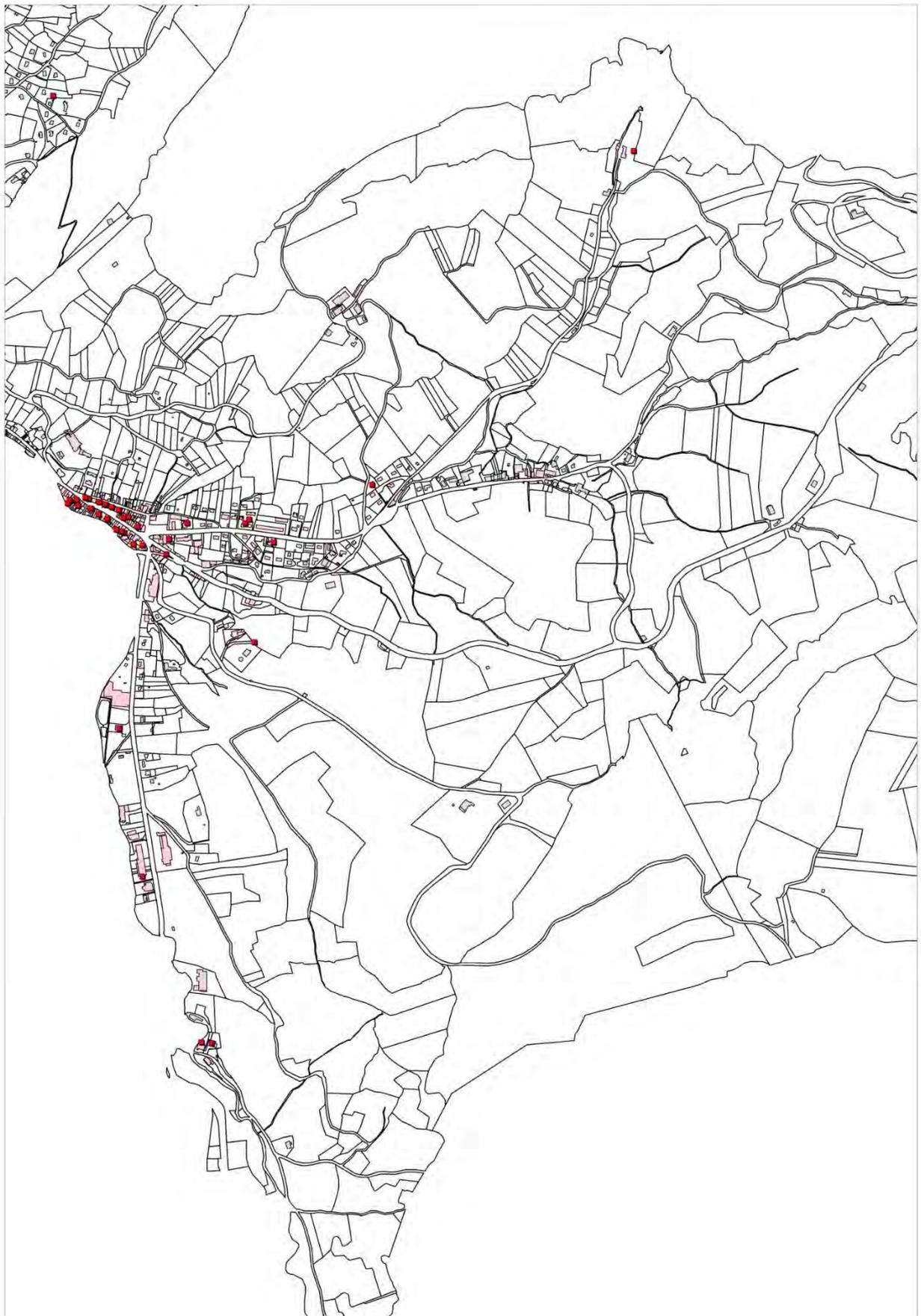
72,7% de ces logements vacants datent d'avant 1920. A noter qu'une dizaine sont datés de 2016-2017 et peuvent donc être considérés comme encore en travaux.

<sup>21</sup> Plusieurs affectations : habitation, commerce, professionnel, bâtiment industriel.

<sup>22</sup> Les carrés rouges localisent la vacance à la parcelle c'est-à-dire qu'au moins 1 logement ou un local est vacant sur ladite parcelle.







### 3.3. La vacance polignoise

(Sources : PLU de Poligny, entretien avec M. BONNET, maire de Poligny, 6ème Vice-Président à la CCAPS chargé de l'économie, de l'emploi, des gens du voyage et des relations avec le conseil de développement, MAJIC au 31.12.2017).

Le nombre de logements vacants sur Poligny a connu plusieurs fluctuations jusqu'à la fin des années 90 avant de connaître une forte hausse qui s'est encore prolongée entre les deux derniers recensements. +145 unités entre 1999 et 2015.

D'après le diagnostic du PLU de Poligny et l'entretien avec Monsieur le Maire, la vacance s'est développée dès la fin des années 90, début 2000 dans le parc de petits logements développés en masse pour les étudiants et qui ne trouvent plus preneurs pour plusieurs raisons :

- Concurrence des cités créées pour les étudiants,
- Absence d'investissements des bailleurs pour améliorer le confort,
- Evolution des exigences des locataires : plus d'espaces, pouvoir faire de la colocation ....

D'après le fichier Majic<sup>23</sup> (au 31/12/2017) voir cartes pages suivantes<sup>24</sup>, la localisation à la parcelle du bâti déclaré vacant montre que la vacance polignoise est essentiellement localisée dans le centre ancien, au niveau notamment de la Grande rue, du vieil hôpital, rue du collège, rue Jean Jaurès, rue de Boussières et donc aussi dans les secteurs de faubourgs qui ont un temps été délaissés en raison d'un habitat traditionnel vigneron correspondant très peu aux dernières mœurs en matière d'habitat (mitoyenneté, pas forcément d'espaces extérieurs, problème pour stationner les véhicules...), mais qui semblent aujourd'hui retrouver peu à peu une certaine "cote". Ils sont réinvestis aujourd'hui par des primo-accédants et la collectivité de Poligny a dernièrement investi 1 200 000 euros pour requalifier les espaces publics du quartier de Charcigny ce qui devrait contribuer d'autant plus à son attractivité résidentielle.

On retrouve quelques logements vacants dans les quartiers d'habitat collectif HLM ou pavillonnaire mais de manière bien moindre que sur le centre ancien.

La base Majic indique que les logements vacants sont principalement des appartements (65,8%).

60,9% ont 4 pièces ou plus. Seuls 6 logements composés d'une pièce sont considérés comme vacants d'après cette base alors que ces derniers représentaient 27,7% des logements vacants d'après l'INSEE 2015.

75,7% de ces logements vacants datent d'avant 1920. Un seul est daté après 2000.

---

<sup>23</sup> Plusieurs affectations : habitation, commerce, professionnel, bâtiment industriel.

<sup>24</sup> Les carrés rouges localisent la vacance à la parcelle c'est-à-dire qu'au moins 1 logement ou un local est vacant sur ladite parcelle.









### 3.4. La vacance arboisienne

(Sources : entretien avec M. MOLIN, adjoint au maire d'Arbois, Conseiller départemental du Jura, MAJIC au 31.12.2017).

Le nombre de logements vacants sur la commune d'Arbois était très faible à la fin des années 60 puis a connu une très forte augmentation au milieu 70 qui malgré une tendance à la baisse au cours des années 80-90 a continué pour atteindre plus de 14% du parc de logements en 2015. +220 unités entre 1968 et 2015.

D'après M. Molin, ces logements vacants résultent d'un vieillissement du parc des années 80-90 qui n'a pas été entretenu par les propriétaires, les travaux nécessaires n'ont pas été réalisés et ces logements ne sont plus habitables en l'état. Par ailleurs, la dernière OPAH sur le territoire date de la fin des années 90 et plus aucune politique visant à inciter financièrement les propriétaires à faire des travaux n'a depuis été relancée.

Enfin, plusieurs problèmes de succession ont également conduits à ces situations de vacance.

D'après le fichier Majic<sup>25</sup> (au 31/12/2017) voir cartes pages suivantes<sup>26</sup>, la localisation à la parcelle du bâti déclaré vacant montre que la vacance arboisienne contrairement aux deux villes précédentes est plus diffuse dans le tissu urbanisé même si elle concerne encore en grande partie la partie ancienne et notamment la Grande Rue, la rue de l'Hôtel de ville, la rue de Courcelles, ... des pavillons ou des maisons isolées sont également touchés.

La base Majic indique que les logements vacants sont principalement des appartements (64,7%).

52,7% ont 4 pièces ou plus alors que pour l'INSEE 2015, la part de 4 pièces ou plus des logements vacants était de 39,7%.

78,2% de ces logements vacants datent d'avant 1920. Quatre sont datés après 2000.

---

<sup>25</sup> Plusieurs affectations : habitation, commerce, professionnel, bâtiment industriel.

<sup>26</sup> Les carrés rouges localisent la vacance à la parcelle c'est-à-dire qu'au moins 1 logement ou un local est vacant sur ladite parcelle.













### 3.5. La vacance vue par les élus

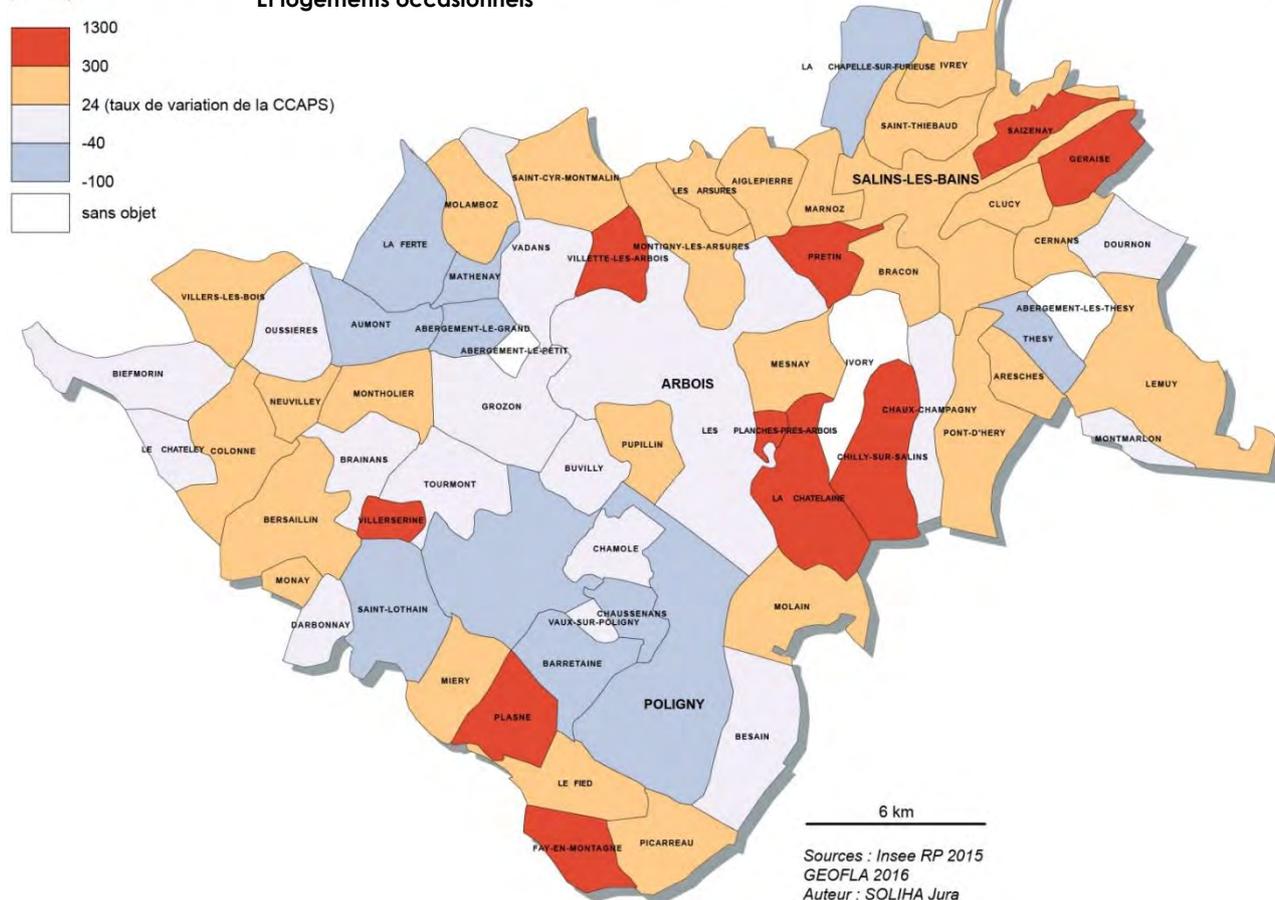
D'après les élus interrogés lors des entretiens en commune, plusieurs caractéristiques similaires sont citées quand il s'agit de définir quelle typologie de logement est vacant : logements anciens, anciennes fermes, bâtisses, en état de ruine, maisons de village, résidences secondaires.

Les raisons pour lesquelles ces logements sont actuellement vacants sont également souvent analogues mais ne reflètent pas toujours le même avenir pour le bâtiment : en effet, si plusieurs logements sont vacants du fait du très mauvais état de l'édifice (fortement dégradé, inhabitable, vétusté, trop de travaux, mal isolé, ...) certains sont vacants car en instance d'être vendus, en cours de réhabilitation, les propriétaires sont hospitalisés /à l'EHPAD ou viennent de décéder et/ou la phase de succession est en marche).

Plusieurs élus font part du non investissement des propriétaires pour réaliser les travaux nécessaires faute d'envie ou par manque de moyens financiers.

Si aucune politique en faveur de l'habitat et en conséquence de la résorption de la vacance n'est actuellement en cours sur le territoire intercommunal (hormis l'OPAH-RU sur la ville de Salins-les-Bains), Poligny a voté une taxe sur les logements vacants par délibération en date du 26 septembre 2008 (instituer la taxe d'habitation sur les logements vacants depuis plus de 5 ans au 1<sup>er</sup> janvier de l'imposition) et Arbois a pris la décision de voter la taxe par délibération en date du 28 septembre 2017.

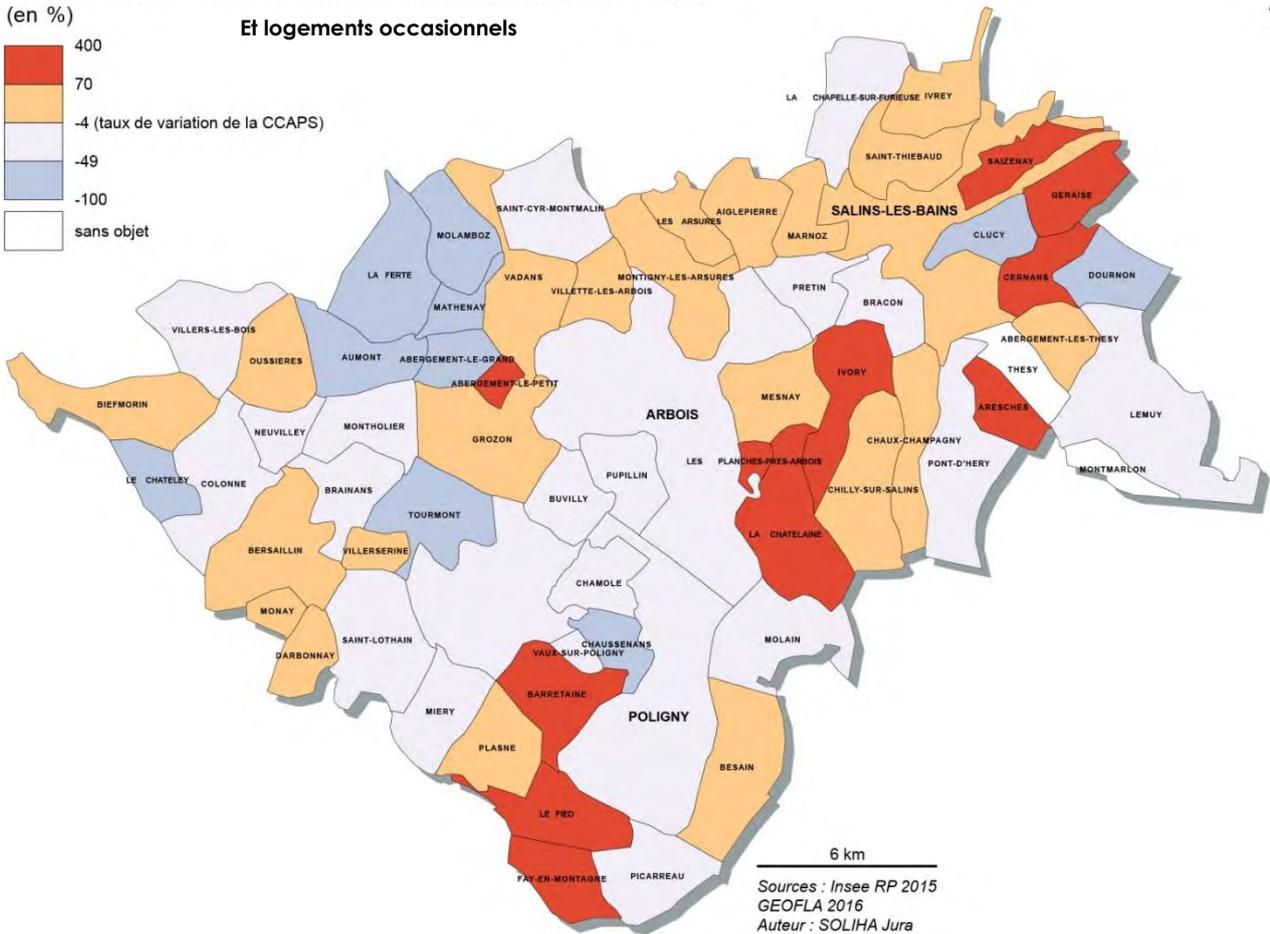
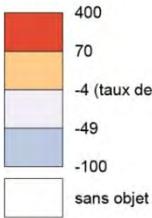
**Évolution du nombre de résidences secondaires entre 1968 et 2015**  
(en %)



# Évolution du nombre de résidences secondaires entre 1999 et 2015

(en %)

## Et logements occasionnels



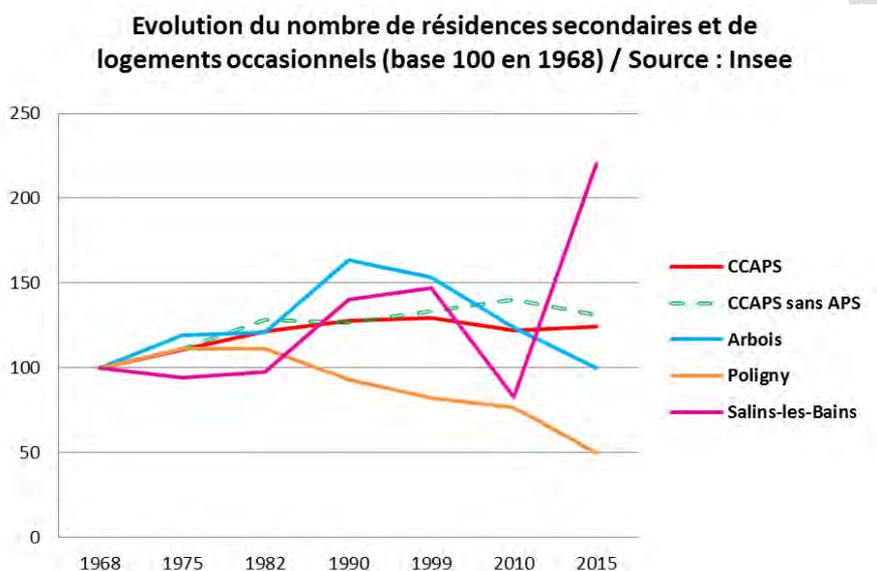
Sources : Insee RP 2015  
GEOFLA 2016  
Auteur : SOLIHA Jura

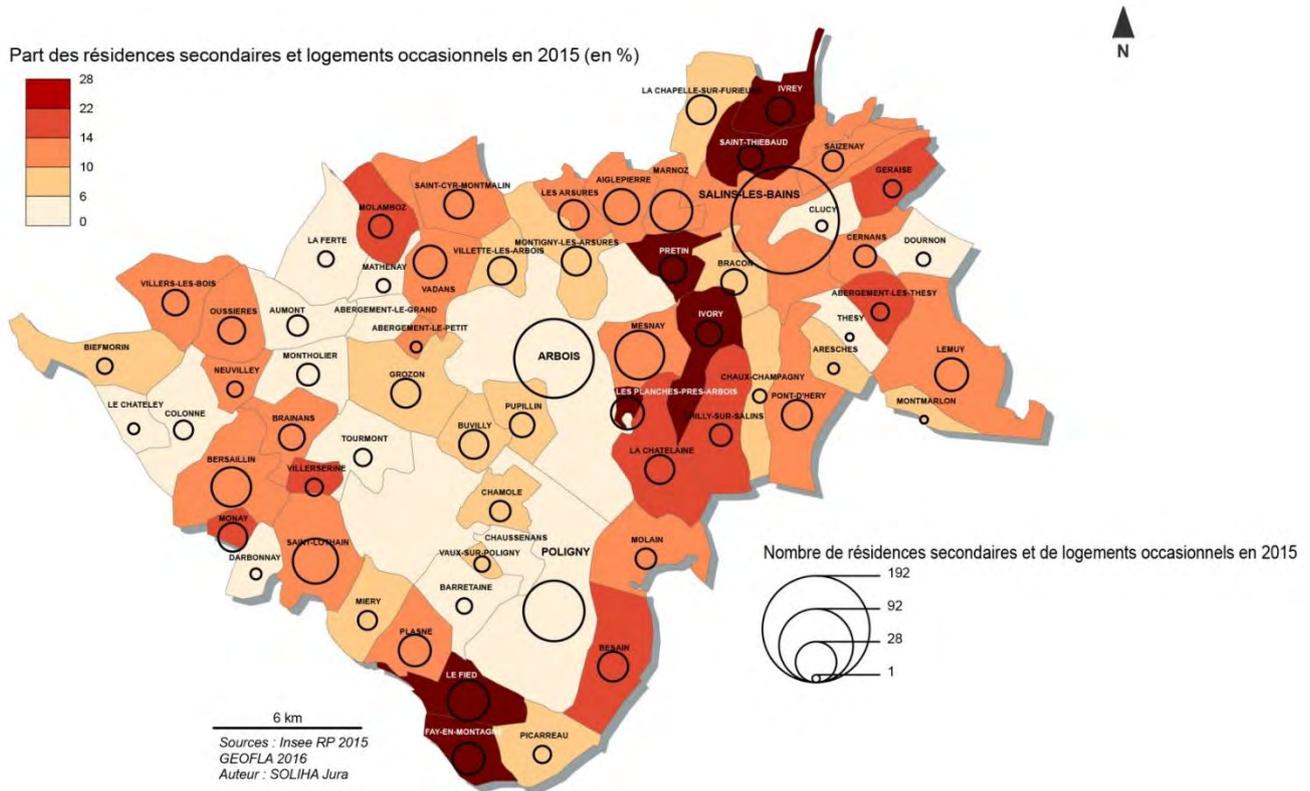
DOCUMENT

## 4. ÉVOLUTION DU PARC DE RÉSIDENCES SECONDAIRES ET LOGEMENTS OCCASIONNELS

D'une manière générale, les effectifs de résidences secondaires et de logements occasionnels sur la CCAPS ont connu une hausse régulière jusqu'à la fin des années 90. Après une période de baisse, une nouvelle hausse est constatée entre les deux derniers recensements. Les deux cartes ci-contre montrent que le parc pour ces typologies a surtout connu une évolution positive sur l'ancien territoire intercommunal du Pays de Salins (thermalisme, sports aériens, patrimoine...) ainsi que sur les communes de la frange ouest du territoire intercommunal (proximité au sud avec le secteur de Château-Chalon très touristique).

Le taux d'évolution le plus fort pour la période 1968-2015 concerne La Châtelaine passé d'une seule résidence secondaire ou logement occasionnel à 14 unités et pour 1999-2015 il s'agit de Geraise (1 en 1999 et 5 unités en 2015 !).





A l'échelle intercommunale, la CCAPS n'est pas particulièrement dotée en résidences secondaires et logements occasionnels, la part atteignant 8% en 2015 contre 10,2% au niveau départemental. La proportion la plus forte concerne Les Planches-près-d'Arbois avec 28,1% (18 résidences secondaires et logements occasionnels).

Les entretiens en commune ont davantage montré que les effectifs en résidences secondaires et logements occasionnels de l'Insee 2015 étaient supérieurs à la situation en 2018 : le différentiel va de quelques résidences/logements à 13 de moins par exemple sur les Arsures (la commune estime qu'un seul logement peut ainsi être qualifié actuellement au lieu des 14 de l'Insee) ou encore 6 de moins à Bracon ou la Chapelle-sur-Furieuse. Inversement, deux communes estiment qu'elles ont doublé les effectifs de 2015 : Le Chateley, Tourmont.

Si Arbois et Salins-les-Bains ont connu une évolution similaire jusqu'à 1990, Poligny a vu ses effectifs diminuer depuis les années 80. Il s'agit, d'après Monsieur le Maire, de biens familiaux et de logements étudiants qui deviennent des meublés de tourisme à la fin de la période scolaire pour la période estivale. La commune connaît également un tourisme d'affaire car l'ENIL est également un centre de formation pour les personnes en entreprises, à destination notamment des personnes des industries agroalimentaire et leur fournisseurs (transporteurs, laboratoires d'analyses, équipementiers, fournisseurs d'ingrédients...), des entreprises et collectivités du traitement de l'eau, des entreprises et collectivités de la restauration. Cela représente 700 à 800 nuitées par an mais ces dernières sont réalisées dans l'hôtellerie (Les Cépages à Arbois ou encore La Fontaine à Mantry par exemple).

Sur les 105 unités recensées sur Arbois, une vingtaine de meublés de tourisme sont recensés. Un peu de tourisme d'affaire y est constaté avec les entreprises viticoles, la commune restant davantage une commune dédiée à la restauration qu'à l'hôtellerie.

En termes d'effectif, la commune la plus « riche » en 2015 en résidences secondaires et logements occasionnels est Salins-les-Bains avec 192 unités. Cet effectif est en partie attribuable aux 70 meublés de tourisme<sup>27</sup>. La très forte baisse entre 1999 et 2010 suivi d'une très forte hausse des effectifs entre 2010 et 2015 n'a pas trouvé d'explication avec les élus ; l'analyse des recensements officiels communaux réalisés en 2007 et 2012 font état de 104 et 81 résidences secondaires et logements occasionnels ce qui paraît plus logique avec les chiffres de 1999 qui faisait état de 128 unités. La baisse constatée avec ces données est confirmée mais elle est plus faible que d'après les évolutions purement statistiques de l'Insee. Les années 70-80 ont marqué une professionnalisation de l'office de tourisme salinois et le développement de l'offre locative à destination du public curiste. Les meublés se maintiennent depuis mais les résidences secondaires sont de moins en moins nombreuses sur la commune.

D'après l'observatoire du tourisme en 2015 et l'étude pré-opérationnelle de revitalisation du centre-bourg, 31 des meublés de tourisme salinois étaient classés en 2\* et 31 en 3\* totalisant 201 lits.

En 2013, la durée moyenne de location annuelle a été de 19,7 semaines pour les meublés sur Salins, ce qui était largement supérieur à la moyenne départementale qui était de 13,8 semaines (maxi = 32 semaines).

La capacité de location sur la période d'ouverture des thermes est de : 40 semaines<sup>28</sup> x 70 meublés = 2.800 semaines disponibles actuellement 1.377 semaines réservées (459 curistes x 3 semaines), soit taux d'occupation d'environ 50% de la capacité // 38% annuel.

On trouve deux gammes de prix très distinctes :

- une grande majorité de prestations axées sur le créneau 2/3 épis, entre 250 et 400 € /semaine. Cependant une part importante de ces meublés offre des prestations vieillissantes, posant le problème d'une montée en gamme et du renouvellement de cette offre. Une partie de ces meublés sont par ailleurs éloignés physiquement des nouveaux thermes ce qui également les rendre moins attractifs,
- et quelques prestations haut de gamme positionnées sur des niveaux tarifaires dépassant 1.000 €/ semaine de location.

Le besoin en hébergement de ces curistes est très dépendant de leur provenance et aujourd'hui la clientèle est en grande partie jurassienne et limitrophe ce qui signifie que le nombre de curistes rentrant à leur domicile est important : 63%.

Par ailleurs, la future création d'un hôtel<sup>29</sup> 4\* jouxtant l'établissement thermal pourrait venir directement concurrencer tous ces meublés.



**Localisation des meublés de tourisme classés et/ou labellisés sur la ville**

pour un

- Source Observatoire JURA  
Tourisme et OT Salins 2015 -

<sup>27</sup> Les meublés de tourisme sont des villas, appartements, ou studios meublés, à l'usage exclusif du locataire, offerts en location à une clientèle de passage qui y effectue un séjour caractérisé par une location à la journée, à la semaine ou au mois, et qui n'y élit pas domicile (article D. 324-1 du code du tourisme).

Ils se distinguent des autres types d'hébergement, notamment l'hôtel et la résidence de tourisme, en ce qu'ils sont réservés à l'usage exclusif du locataire, ne comportant ni accueil ou hall de réception ni services et équipements communs. Ils se distinguent de la chambre d'hôte où l'habitant est présent pendant la location.

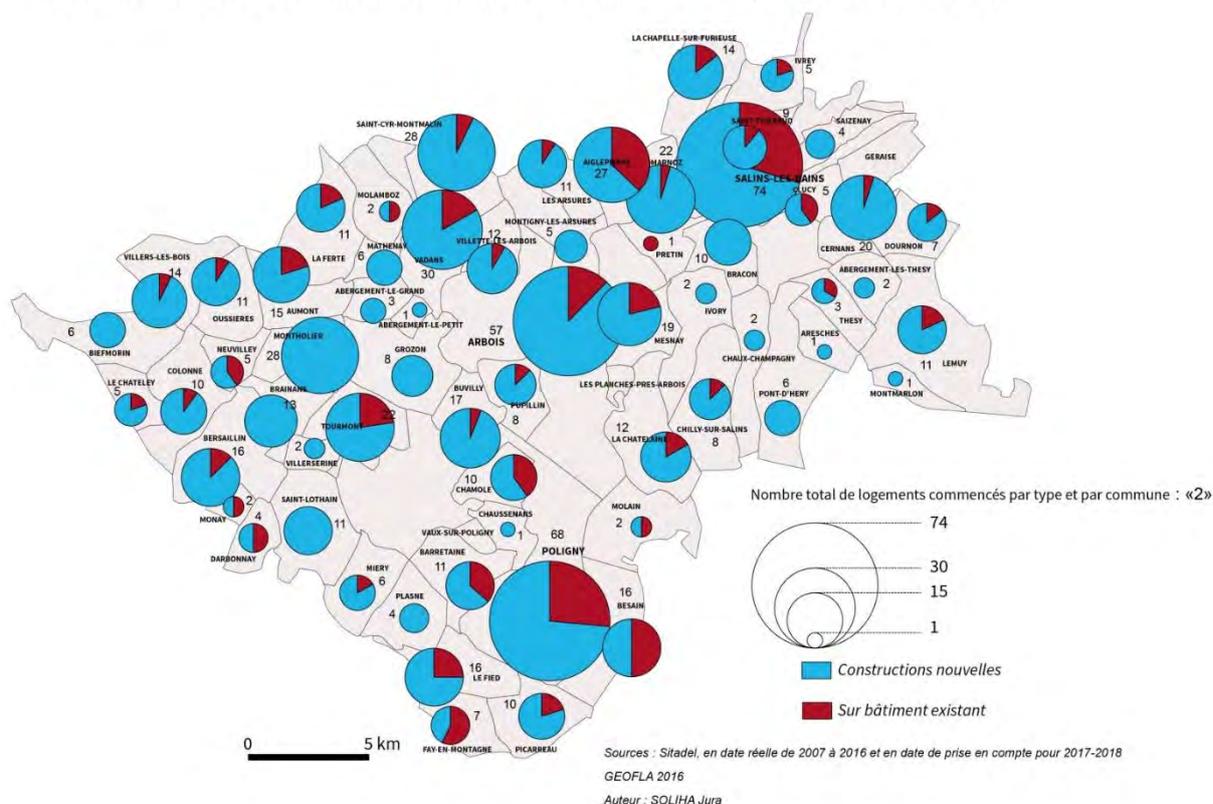
<sup>28</sup> Les cures thermales s'arrêtent de la mi-novembre à la mi-février environ.

<sup>29</sup> Sur le parking des thermes. Le PLU est en cours de révision.

## 5. LES DYNAMIQUES IMMOBILIERES

### 5.1. LES DYNAMIQUES DE CONSTRUCTION / DE REHABILITATION<sup>30</sup>

Nombre de logements créés en constructions nouvelles et sur bâtiment existant pour la période 2007 - 2018



#### 5.1.1. LES CONSTRUCTIONS NOUVELLES

641 logements ont été créés via de nouvelles constructions sur l'intercommunalité entre 2007 et 2018 dont 76,3% sur les 63 communes c'est-à-dire à l'exclusion des trois villes. Ces dernières étant toutes dotées de PLU ou de POS sur la période étudiée (le PLU de Poligny a été approuvé en date du 23 mars 2017), il ne s'agit donc pas d'un manque de surfaces pour construire (les zones à urbaniser à vocation d'habiter représentent respectivement 14,5 ha à Salins-les-Bains, 8,2 ha à Poligny et à 8,96 ha à Arbois) mais plutôt des modalités pour bâtir qui ont pu sensiblement jouer sur le nombre de logements créés entre les villes et les autres communes. En effet, le prix du foncier, les travaux à réaliser pour par exemple stabiliser les sols, la multiplicité de propriétaires sur des grandes zones 1AU ou bien encore l'obligation de réaliser des projets d'ensemble ont fortement limité les nouvelles constructions sur Arbois, Poligny et Salins-les-Bains.

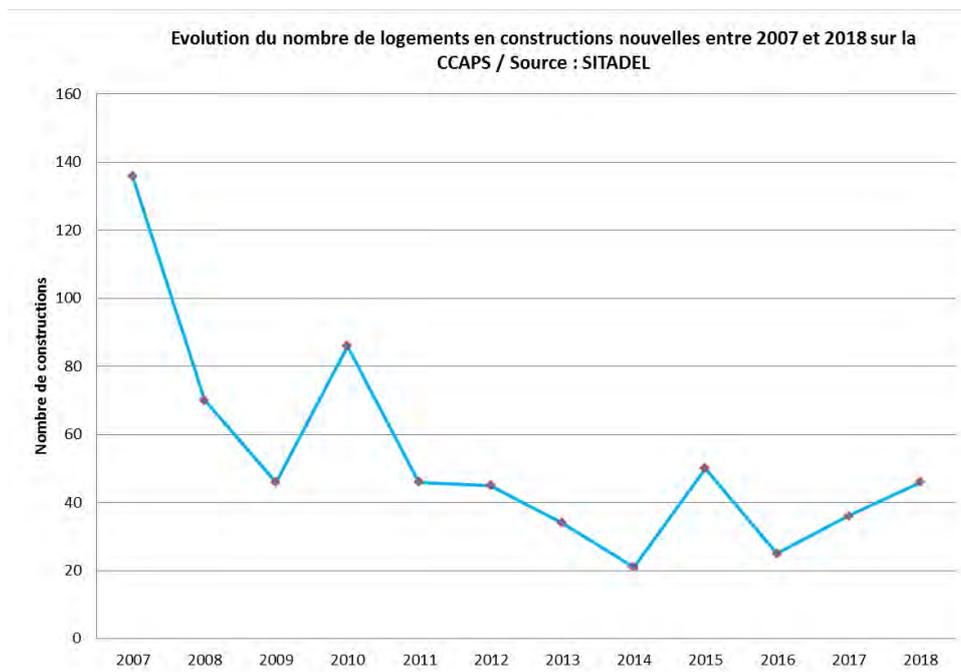
<sup>30</sup> **Date de prise en compte** : c'est la date à laquelle l'information (autorisation ou mise en chantier) est intégrée pour la première fois dans la base Sitadel. Les séries en date de prise en compte permettent la publication des données conjoncturelles.

**Date réelle** : pour une autorisation, c'est la date à laquelle l'autorité compétente a pris la décision d'autoriser la construction ou la modification du projet. Les séries en date réelle sont révisées tous les mois car prennent en compte les permis modificatifs, les annulations, les corrections, relatifs à un permis publié à une date ultérieure. Les séries en date réelle permettent la réalisation d'études structurelles sur la construction sur une longue période.

Un projet de construction nouvelle représente un projet de construction d'un logement sur un terrain sur lequel il n'existe pas de SHON antérieure ou sur lequel les constructions existantes ont été entièrement démolies.

Un projet de construction sur bâtiment existant représente un projet d'extension, de création de niveaux ou de changement de destination d'un bâtiment existant (par exemple : la transformation d'une superficie de bureaux en logements).

On constate d'après le graphique suivant que le rythme de nouvelles constructions a fortement diminué depuis 2007 (crise économique à partir de 2008), une tendance à la hausse est notée depuis 2016.



D'après SITADEL, les constructions nouvelles sont considérées comme nulles ou quasi-nulles sur Poligny et Salins depuis 3 ans, seule Arbois connaît une hausse depuis 2014.

Pour autant, d'après les entretiens en commune, le dernier lotissement réalisé sur Arbois, « Quartier des Vignes ensoleillées » dont le permis d'aménager a été déposé en mai 2015 n'est pas encore complet. Outre le passage d'une ligne électrique au-dessus du site, c'est son positionnement géographique qui est considéré comme trop éloigné du centre-ville par certains.

A l'inverse, les nouvelles constructions repartent sur Poligny depuis fin 2018 - début 2019, 6 permis de construire ont été déposés pour réaliser des pavillons dans les dents creuses et 4 « maisons pour tous » sont actées. Il convient par ailleurs de noter que la totalité des lotissements réalisés sur cette commune sont des opérations communales.

Considérant le caractère plutôt rural du territoire, il n'est pas étonnant que 82% des nouvelles constructions soient de l'individuel pur<sup>31</sup>. Certaines communes ont connu un très fort développement : +25 individuels purs à Vadans, 24 à Saint-Cyr-Montamlin et Montholier, +21 à Marnoz... démontrant toute l'attractivité résidentielle pour ces communes ces dernières années.

Les constructions en individuel groupé sont peu représentées, elles concernent essentiellement la CCAPS sans APS et en réalité essentiellement la commune de Cernans (14 logements créés en individuel groupé sur la période étudiée). Il s'agit de l'opération réalisée par le Foyer Jurassien « Les Epinettes »<sup>32</sup> comprenant 12 logements locatifs et 8 terrains à bâtir (certains sont déjà construits, d'autres sont en cours ou encore en vente).

2 logements en individuel groupé sont comptabilisés sur Barretaine avec un lotissement autorisé en 2016 comprenant 5 lots.

<sup>31</sup> Un logement individuel est une construction qui ne comprend qu'un seul logement (autrement dit, une maison). On en distingue deux types :

- les logements individuels purs, ayant fait l'objet d'un permis de construire relatif à un seul logement,
- les logements individuels groupés, ayant fait l'objet d'un permis de construire relatif à la construction de plusieurs logements individuels (par exemple, un lotissement), ou à la construction de logements individuels associés à des logements collectifs ou des locaux non résidentiels.

<sup>32</sup> Démarche initiée dans le cadre des bâtiments de qualité environnementale de Franche Comté.

Plusieurs fois, les données de la base SITADEL ne sont pas en corrélation avec les données recueillies auprès des élus en entretien ; plusieurs opérations de lotissements ont été citées comme ayant eu lieu durant la période analysée mais les logements réalisés sont recensés dans la catégorie « nombre de logements créés en individuel pur » :

- Aiglepierre : lotissement autorisé en 2008 avec 7 lots,
- Besain : lotissement autorisé en 2010 avec 5 lots (4 sont vendus). Une réflexion quant à la création d'un nouveau lotissement de 3 lots est en cours,
- La Chatelaine : lotissement autorisé en 2008 avec 5 lots et en 2014 avec 2 lots,
- Tourmont : 3 lotissements accordés avant ou pendant la période étudiée : lotissement du Château, de Beauregard et des Grands Vergers. Un lotissement est en projet (10 lots) mais il est bloqué pour des raisons de gestion des eaux pluviales,
- Les Arsures : deux lotissements autorisés « A la Motte » avec 10 lots et « La Molaine » avec 8 lots,
- Bracon : lotissement autorisé le 01/06/2012 avec 15 lots. Un projet de 17 lots est prévu,
- Bersaillin : lotissement « Sur le Mont » avec 9 lots, lotissement rue du parc avec 7 lots,
- Aumont : lotissement autorisé en 2011 (deux autres en 1974 et 1990).

Concernant Villette-les-Arbois, les précédentes analyses ont montré que la commune avait connu un développement très conséquent de son parc de logements et cela s'explique par la plusieurs opérations de lotissements dont certains d'envergure : 2 phases de lotissements « Aux Grands Prés » aboutissant à 21 maisons, « La Croix » avec 10 pavillons, « Rantin » avec 8 pavillons et enfin « Champs Pater » avec 6 constructions. 45 logements ont ainsi vu le jour avec ces opérations groupées. La collectivité estime que 21 PC ont été délivrés sur la commune depuis 2007.

La commune de Pupillin dispose d'un projet de lotissement public (10 lots), une partie du site est dans la zone constructible de la carte communale.

Colonne a comme projet la réalisation d'un nouveau lotissement de 9 lots et Saint-Thiébaud 3 lots.

Les logements créés en collectif<sup>33</sup> restent l'apanage des trois villes, ces réalisations étant souvent associées aux constructions en locatif. Il apparaît que ces nouveaux logements ne sont pas de nouvelles constructions en soit mais le résultat d'importants travaux de réhabilitation avec des demandes de permis de construire : augmentation de la surface de plancher, changement de destination d'une construction avec modification de la structure porteuse ou de la façade (création de fenêtres par exemple).

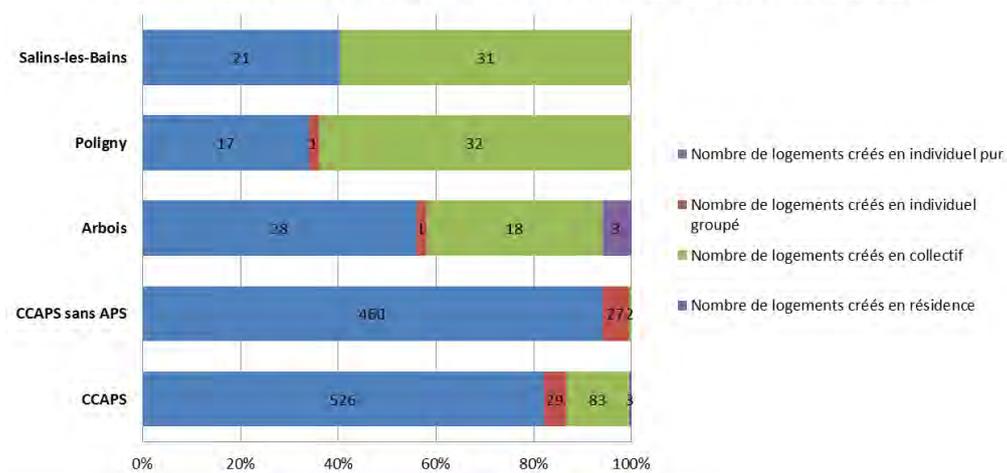
On recense enfin 3 logements créés en résidence<sup>34</sup> sur Arbois.

---

<sup>33</sup> Logement collectif : Logement faisant partie d'un bâtiment d'au moins deux logements dont certains ne disposent pas d'un accès privatif.

<sup>34</sup> Logement en résidence (avec services) : Les logements en résidence sont des logements (maisons individuelles ou logements collectifs) pour une occupation par un public très ciblé selon la nature de la résidence, avec mise à disposition de services spécifiques. Six types principaux de résidences sont recensés : les résidences pour personnes âgées, les résidences pour étudiants, les résidences de tourisme, les résidences hôtelières à vocation sociale.

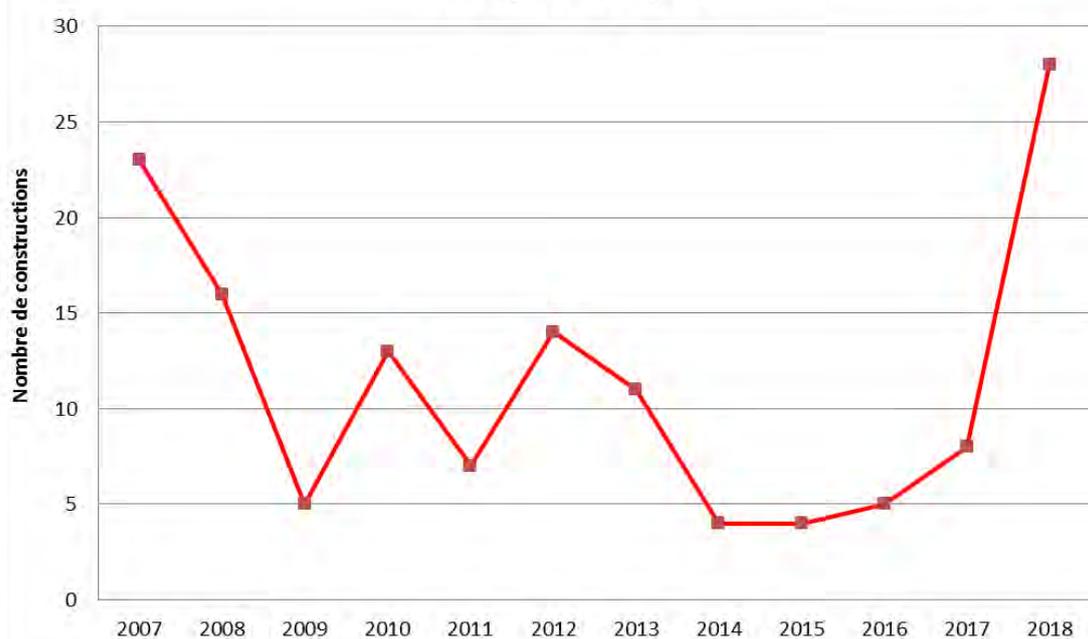
Répartition des logements créés en constructions nouvelles de 2007 à 2018 / Source : SITADEL



### 5.1.2. LES CONSTRUCTIONS SUR BATIMENT EXISTANT (REHABILITATIONS)

138 logements ont été créés sur bâtiment existant sur la CCAPS entre 2007 et 2018. Ces logements concernent encore cette fois-ci essentiellement les 63 communes (66%). D'après les entretiens réalisés en commune, les élus ont cité à de nombreuses reprises le cas de réhabilitations, les effectifs les plus importants concernent Villers-les-Bois avec 15 réhabilitations, les Arsures avec 11 logements réhabilités ces 10 dernières années, 8 à Fay-en-Montagne et Lemuy, 7 à Saint-Lothain, 6 à Plasne et Chaux-Champagny.

Evolution du nombre de logements sur bâti existant entre 2007 et 2018 sur la CCAPS / Source : SITADEL

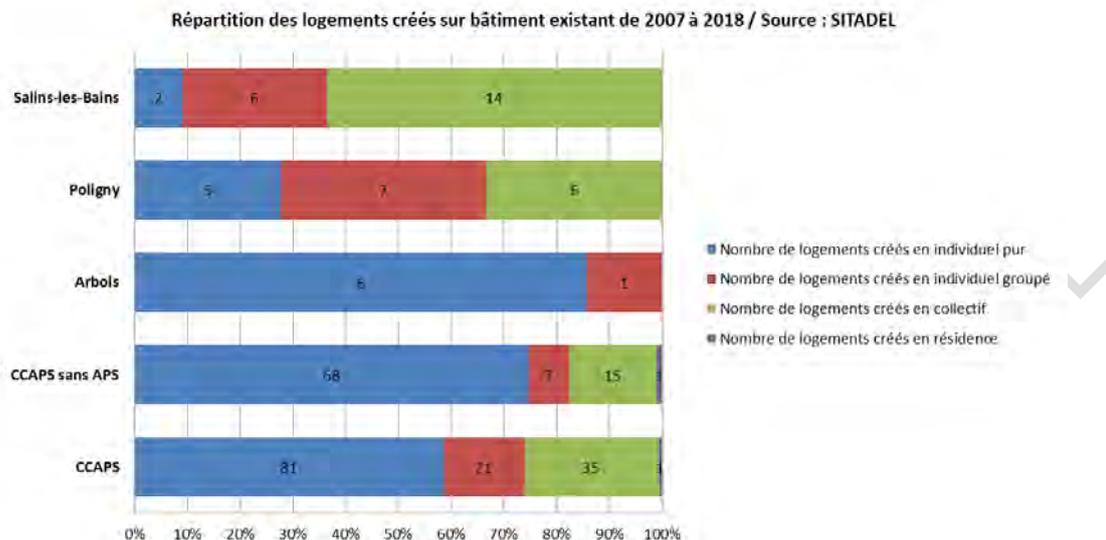


Les logements créés sur bâtiment existant sont en hausse depuis 2014 après plusieurs années en dents de scie. Sur les trois villes, seules Poligny et Salins ont vu leurs effectifs augmenter, celui d'Arbois étant nul depuis 2014.

Comme précédemment, il s'agit majoritairement de logements en individuel pur : la commune qui détient l'effectif le plus important d'après SITADEL est Aiglepierre (10 logements soit autant que les logements en individuel groupé créés en neuf).

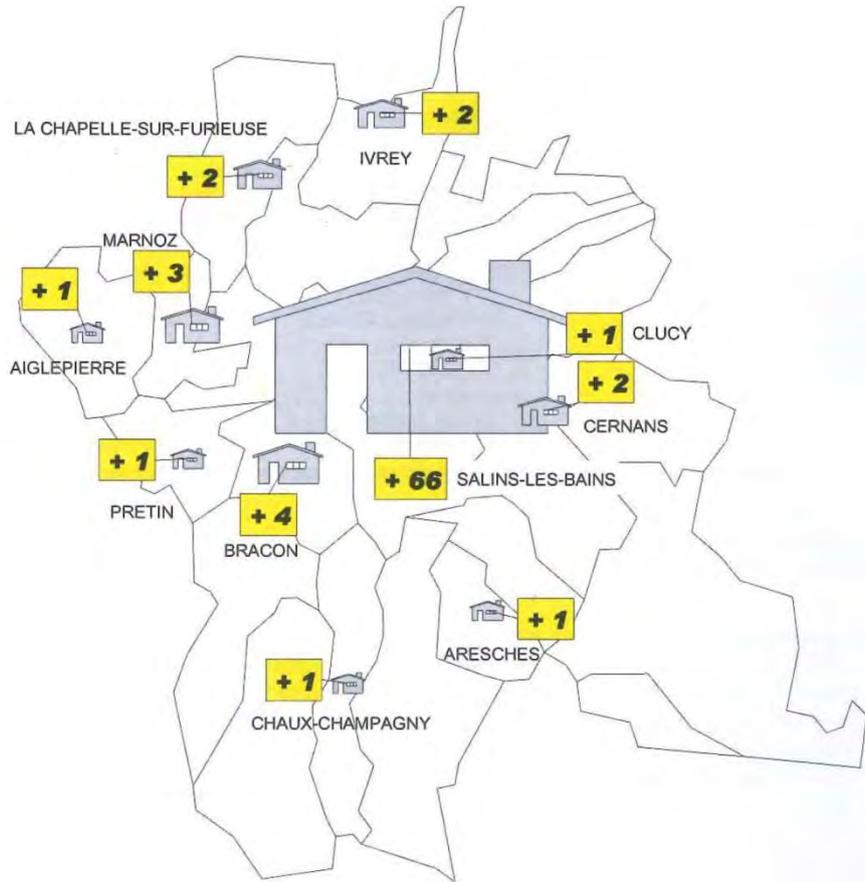
Comme pour les constructions nouvelles, les villes qui disposent d'immeubles ou d'anciens hôtels particuliers dans leurs centre-villes ont les plus gros effectifs en matière de logements créés en collectif.

L'unique logement créé en résidence concerne Cernans.

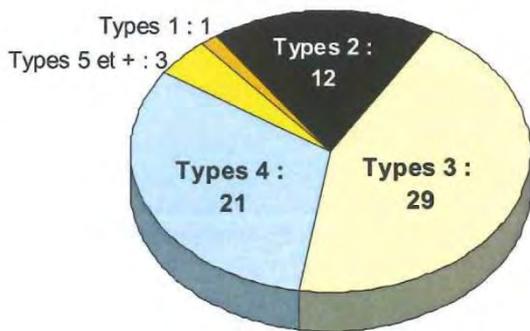


Il convient de noter que le recensement établi par SITADEL fait apparaître certains logements créés dans le cadre de la dernière OPAH sur le Pays de Salins : 84 nouveaux locatifs ont été produits entre 2007 et 2011 dont 66 sur Salins (48 nouveaux logements toutes catégories confondues sont recensés sur la ville d'après SITADEL entre 2007 et 2011). Ces créations concernaient notamment des transformations d'usage ou bien des travaux dans des logements vacants qui n'ont pas forcément demandé d'autorisations d'urbanisme.

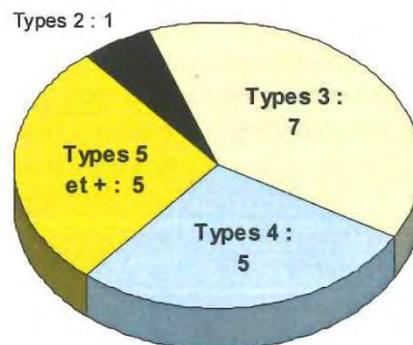
Les graphiques ci-après montrent que les logements créés dans le cadre de l'OPAH sont relativement grands et notamment dans le secteur rural.



**66 nouveaux locatifs sur la ville de Salins**



**18 nouveaux locatifs sur le secteur rural**



## 5.2. LE MARCHÉ IMMOBILIER

Cette partie a été réalisée suite aux entretiens téléphoniques réalisés avec les agences immobilières suivantes (Agence Laforêt à Salins-les-Bains, Agence Orpi à Arbois, Cabinet Petolat à Arbois, Agence Riffiod à Poligny, SOLIHA AIS basée à Lons-le-Saunier) et les entretiens avec les élus : Monsieur le Maire de Poligny, M. Molin pour Arbois et M. Lavier pour Salins-les-Bains.

Les agences ont des secteurs d'intervention qui très souvent s'étendent sur quasiment toute la CCAPS.

### 5.2.1. LE MARCHÉ DE LA LOCATION

Le marché de la location fonctionne mais les biens demandés ne sont pas toujours disponibles :

- On recense une demande en petits logements (T2-T3) sur Salins-les-Bains qui contraste avec les grands appartements disponibles. La ville se caractérise en effet plutôt par des immeubles bourgeois avec des surfaces d'appartements atteignant facilement 90-100 m<sup>2</sup>.
- Il existe une grande demande pour des maisons individuelles à louer sur Poligny ou Arbois comme sur les autres communes plus rurales,
- La commune de Poligny manque de grands logements en location (T4/T5) pour des familles ou des colocations étudiantes.

Les T3 de bonne facture se louent très bien (2 chambres) entre 450-500 euros HC, les maisons autour de 700-800 euros HC.

Tous les agents s'accordent pour dire que le marché de la très petite surface sur Poligny est saturé à l'image de ce qui se passe sur Mouchard par exemple. L'offre est devenue supérieure à la demande et les étudiants s'orientent davantage vers des colocations moins chères que de la location individuelle. Malgré les mises en garde des professionnels comme des élus, encore plusieurs projets de studios sont en cours pour les étudiants (et les touristes pour la période estivale dans certains cas).

Concernant l'offre en logements des bailleurs sociaux, si la ville de Salins dispose d'une offre plus que conséquente, un développement sur Arbois ou Poligny pourrait être encore envisagé : on recense 10-20 personnes en attente d'un logement HLM sur Poligny.

Ces logements peuvent constituer un apport de nouvelles populations et un public plus mobile dans le parc de logements (turn-over constaté dans les LLS de Salins).

L'agence immobilière à vocation sociale SOLIHA AIS indique qu'il y a davantage de demandes pour louer sur Poligny que sur Salins-les-Bains

Concernant Salins-les-Bains, les biens rénovés suite à l'OPAH ont trouvé facilement des locataires mais en contrepartie, les autres biens en moins état ont été délaissés et demeurent vacants.

Arbois est de plus en plus ciblées par des demandes en location dirigées vers le centre-ville ; un profil de personnes se dessine âgées d'environ 65 ans qui résident dans de grandes maisons dans les villages alentours et qui souhaitent retrouver une plus petite surface proche de toutes les commodités (éviter d'utiliser le véhicule). Le manque de petites surfaces, d'espaces de stationnement et de jardins ou de cours rendent ce nouveau marché compliqué.

### **5.2.2. LE MARCHÉ DE L'ACCESSION**

Tous les professionnels interrogés s'accordent sur le fait que le marché a connu deux très belles années (2017-2018). Concernant le marché polignois, on recensait 100 transactions en 2017 via le DPU et 60-70 en 2018. Arbois estime qu'une à deux DIA<sup>35</sup> arrivent chaque semaine. Il y a moins de dynamique sur Salins-les-Bains même si les prix sont plus bas.

Le produit type recherché par la majorité des ménages est une maison individuelle de 90 m<sup>2</sup> avec trois chambres et un prix de vente de 150 000-160 000 euros hors frais de notaire.

L'immobilier est plus cher sur le secteur d'Arbois que sur celui de Salins. Par ailleurs, si un certain nombre de demandes est fait au départ pour résider ou louer sur Salins, la concrétisation se fait à l'extérieur, dans les communes limitrophes ce qui prouve l'inadéquation de l'offre avec la demande sur cette commune.

A l'inverse, plusieurs communes ont été citées comme très recherchées par les futurs acheteurs : Marnoz, Aiglepierre, Les Arsures, Montigny-les-Arsures, Pupillin, Bracon, Grozon et Saint-Lothain.

On note également un changement dans les demandes, plusieurs nouveaux acheteurs et plus particulièrement les parents commencent à rechercher à nouveau des produits dans les villes pour éviter de faire le taxi pour toutes les activités extrascolaires.

Tous les professionnels constatent la baisse de terrains pour bâtir même si dans les faits il y a moins de demande pour faire construire (les terrains plats sont rares et les prix autour des 45 euros / m<sup>2</sup> en viabilisé dissuadent les acheteurs et surtout les primo-accédants).

Arbois est caractérisée par une demande de terrains isolés, les acheteurs ne souhaitent pas avoir de voisins trop près. Les maisons de ville se vendent à des prix raisonnables et les immeubles sont recherchés mais il y en a peu à vendre.

On note l'existence d'un marché d'investisseurs :

- Logements pour des curistes à Salins, vers le secteur des Thermes,
- des petites surfaces sur Poligny même si c'est maintenant déconseillé,
- des immeubles sur Arbois.

Quelques ventes pour des résidences secondaires sont notées, notamment pour un public de retraités sur le secteur Port-Lesney, Saint-Thiébaud (autour du Mont Poupet). Dans les villes, ces retraités veulent des RDC ou des 1<sup>ers</sup> étages.

Tous les professionnels constatent la mise en vente de produits jugés « hors de prix » qui ne trouvent donc pas d'acheteurs. Certaines agences interrogées préfèrent même refuser certains biens qui sont surestimés par les vendeurs après leurs expertises (50 000 à 60 000 euros au-dessus de l'estimation réalisée par l'agence).

A noter enfin que les biens à vendre sont la plupart du temps des biens occupés, les logements vacants ne sont donc pas pris en charge par les agences ce qui concourt à prolonger leur état de fait.

### **5.2.3. LE MARCHÉ VU PAR LES ELUS**

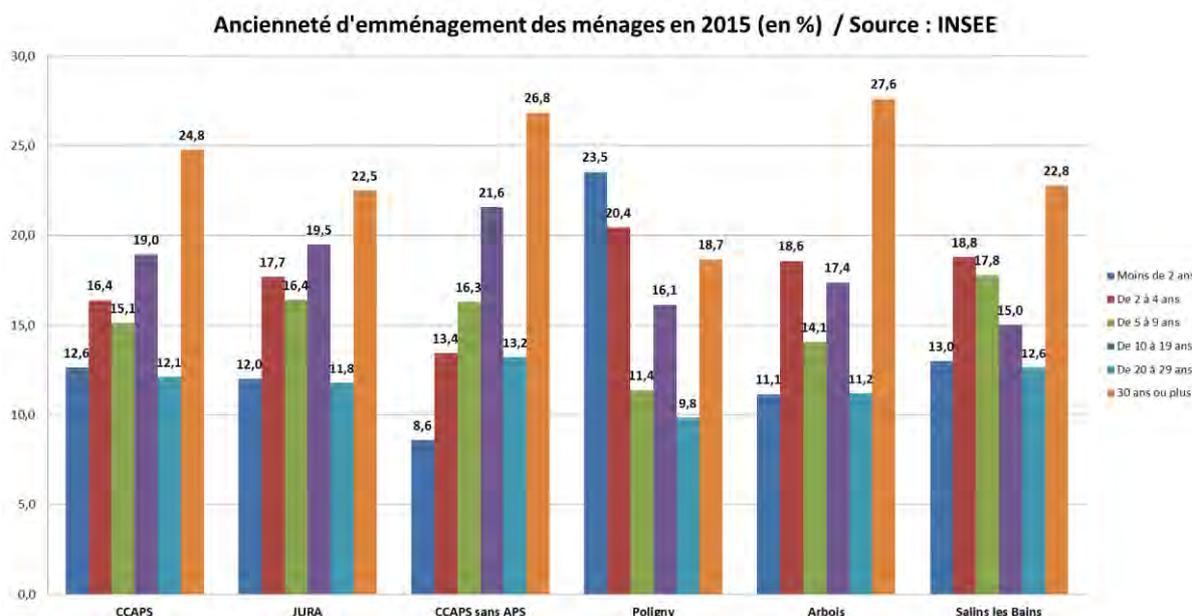
Une majorité d'élus interrogés a confirmé que la demande pour louer ou construire sur leurs communes existe de façon plus ou moins importante. Certains ont fait part du manque d'offre disponible ou bien des contraintes liées à l'application du RNU qui interdit tous les projets en extension de l'urbanisation (refus des CU).

Le marché est encore dynamique puisque 17 communes ont fait part de constructions ou de réhabilitations encore en cours soit 23 logements concernés.

---

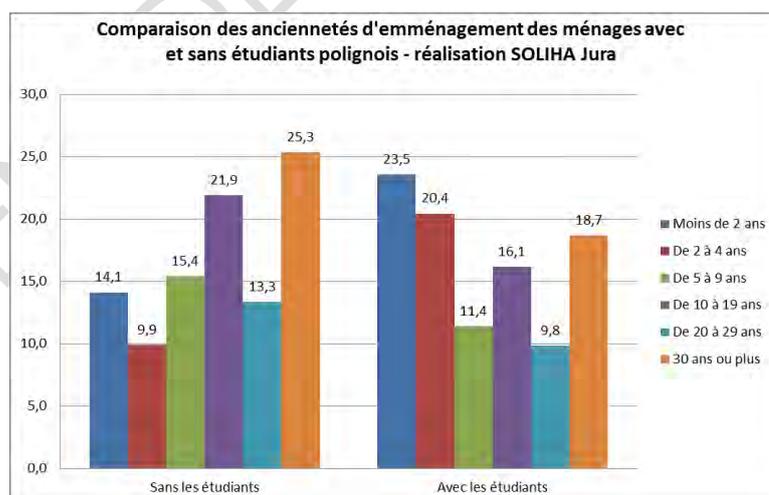
<sup>35</sup> Déclaration d'Intention d'Aliéner

## 5.2.4. LES PUBLICS (DESCRIPTION DES OCCUPANTS DU PARC DE LOGEMENTS)



24,8% des ménages en 2015 de la CCAPS ont emménagé il y a 30 ans ou plus soit plus de 2 points au-dessus de la part départementale (22,5%) ; cette proportion atteint même 26,8% en considérant le territoire intercommunal sans Arbois, Poligny et Salins.

Concernant ces trois villes, on remarque que Poligny se distingue avec une part très élevée de ménages ayant emménagé il y a moins de 2 ans et entre 2 et 4 ans. Cela s'explique par le public étudiant venu étudier et la forte proportion de locatif sur la commune. Considérant qu'il y a environ 550 étudiants sur la commune (259 au lycée de Poligny H. Friant) et qu'ils restent généralement de 2 à 3 ans pour leurs études<sup>36</sup>, le graphique ci-contre montre qu'en retirant ces ménages des emménagés sur les deux périodes les plus récentes, la répartition par ancienneté des ménages s'approche de celles des deux autres villes.



Outre la création de nouvelles résidences principales qui joue forcément sur les arrivées récentes de nouveaux ménages, la présence de logements locatifs et plus particulièrement les logements locatifs sociaux contribuent également à assurer un renouvellement régulier des ménages.

D'après les entretiens réalisés avec les élus des villes d'Arbois, Poligny et de Salins-les-Bains, seul le parc de logements HLM salinois connaîtrait un important turn-over de ses habitants comme les logements conventionnés notamment pour des questions d'emplois, les autres LLS sur les deux autres territoires seraient occupés de manière pérenne (avec une liste d'attente sur Poligny pour 10-20 ménages). Le vieillissement des locataires pose d'ailleurs de plus en plus de soucis, le parc étant très peu doté en ascenseur.

A l'inverse, on constate que sur les 63 autres communes, il existe un fort ancrage de la population et notamment dans les villages mais aussi des emménagements relativement nombreux datant de 10 à 19 ans au moment même des hausses démographiques observées précédemment.

<sup>36</sup> 2 ans pour les BTS, 3 ans avec les licences, 4-5 semaines par an pour les formations en Master.

Si un territoire a forcément besoin d'ancrer sa population sur la durée, il doit également la renouveler en partie afin d'assurer le bon fonctionnement de ses équipements et services à l'image des effectifs scolaires.

Par ailleurs, les nombreux ménages qui ont emménagé il y a 30 ans ou plus sont pour une partie d'entre eux aujourd'hui retraités.

**La question du maintien à domicile ou de leur assurer un parcours résidentiel adapté fonction de leur plus ou moins grande dépendance selon certains feront partie des questions et des enjeux en matière de logements pour le PLUi.**

L'analyse précédente visant à interroger la bonne ou non occupation des résidences principales revient également à interroger la capacité du territoire à assurer le devenir des habitations dans ces communes devenues trop grandes en termes d'entretien (surfaces, charges, configuration avec escaliers...) et qui seront inévitablement délaissées par les ménages vieillissants.

DOCUMENT DE TRAVAIL

## 6. SYNTHESE

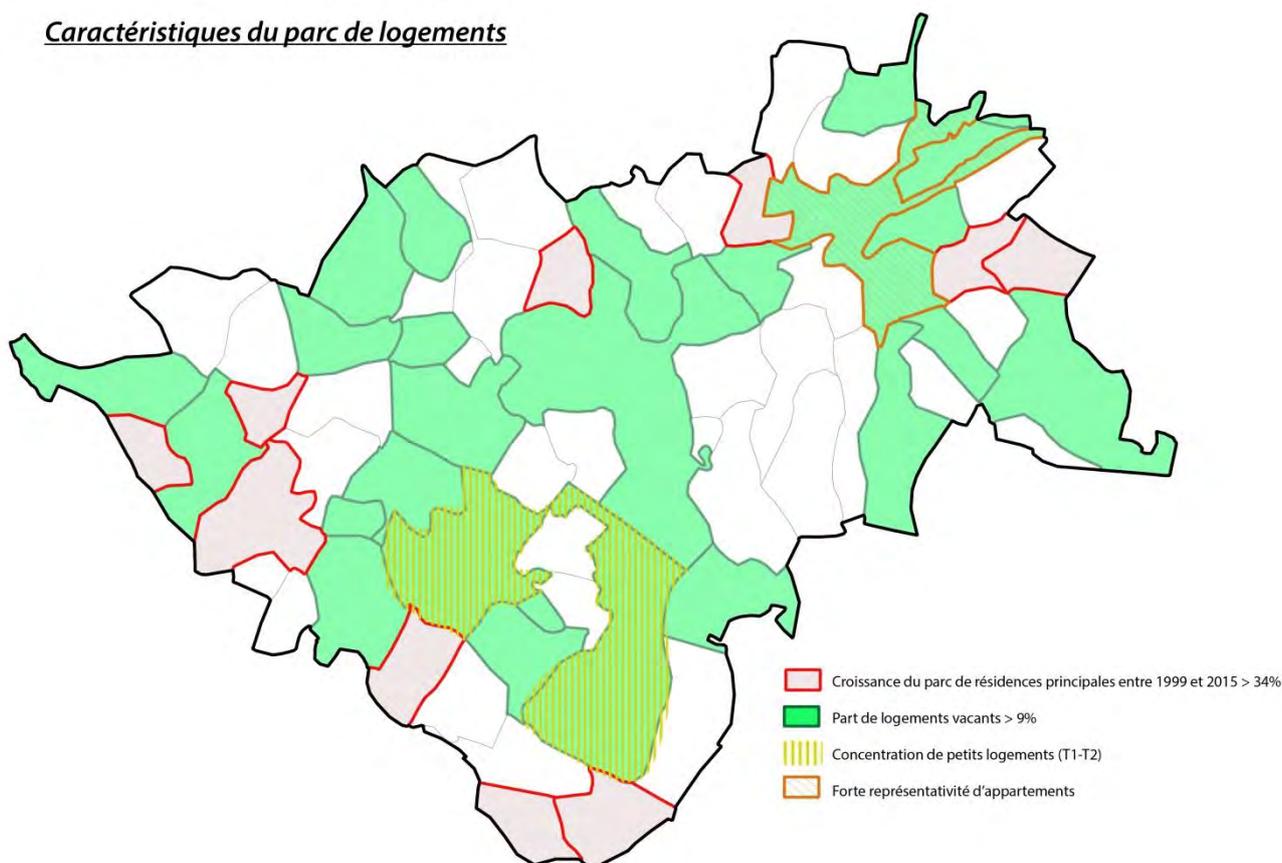
La CCAPS comptait **12 599 logements en 2015**. Le parc n'a pas cessé de croître depuis près de 50 ans avec une période très dynamique entre 1999 et 2010.

La production de logements sur le territoire intercommunal a depuis le début des années 2000 davantage concerné les communes périphériques des trois villes principales, le prix du foncier comme de l'immobilier y étant moins élevé et les contraintes pour construire (existence ou non de document d'urbanisme, régime du RNU) parfois plus souples.

A cela s'ajoute l'absence de politique en faveur de l'habitat (OPAH) depuis des dizaines d'années sur les anciens territoires du Comté de Grimont et du Canton d'Arbois. L'OPAH du Pays de Salins-les-Bains s'est terminée en 2011 et la ville a démarré une OPAH-RU depuis 2016.

Ces dynamiques ont conduit à une **vacance du parc à l'échelle intercommunale** plutôt limitée, **8,1% du parc** (1376 logements), avec tout de même des disparités plus marquées pour certaines communes : 16,8% à Salins-les-Bains, 14,6% à Arbois.

### Caractéristiques du parc de logements

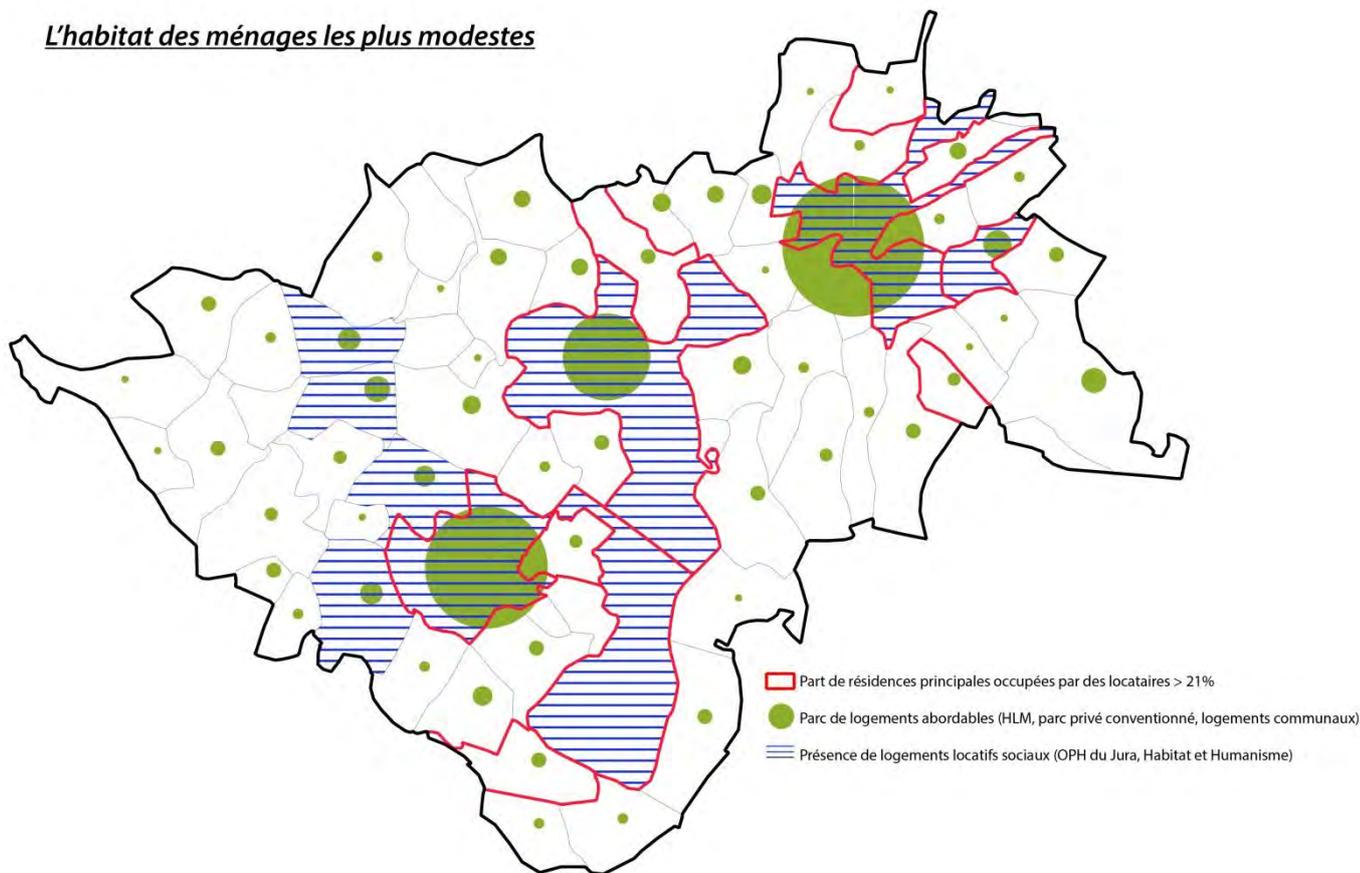


Le parc de logement est essentiellement composé de **grands logements**, les T4 ou plus représentaient en 2015 72,3% du parc de résidences principales. La ville de Poligny se distingue avec un parc très important de **petits logements destinés au public étudiant** de l'ENILBIO et du Lycée H. Friant. L'offre en petits logements polignoise arrive depuis plusieurs années à saturation, les demandes s'orientant davantage vers de la colocation jugée moins chère. A contrario, les petits logements sont très recherchés à **Salins-les-Bains qui dispose plutôt de très grands immeubles** et par conséquent de très grands appartements. Les formes bâties arboisiennes sont majoritairement des maisons, les immeubles étant des biens rares et recherchés sur le centre-ville.

Les résidences principales sont principalement occupées par des propriétaires (67%, 6830 résidences). Concernant **le parc locatif**, on recense 3115 logements locatifs privés conventionnés ou non (dont 175 **logements communaux**) et 647 logements locatifs publics sociaux (deux bailleurs sont présents sur le territoire : OPH du Jura et Habitat et Humanisme).

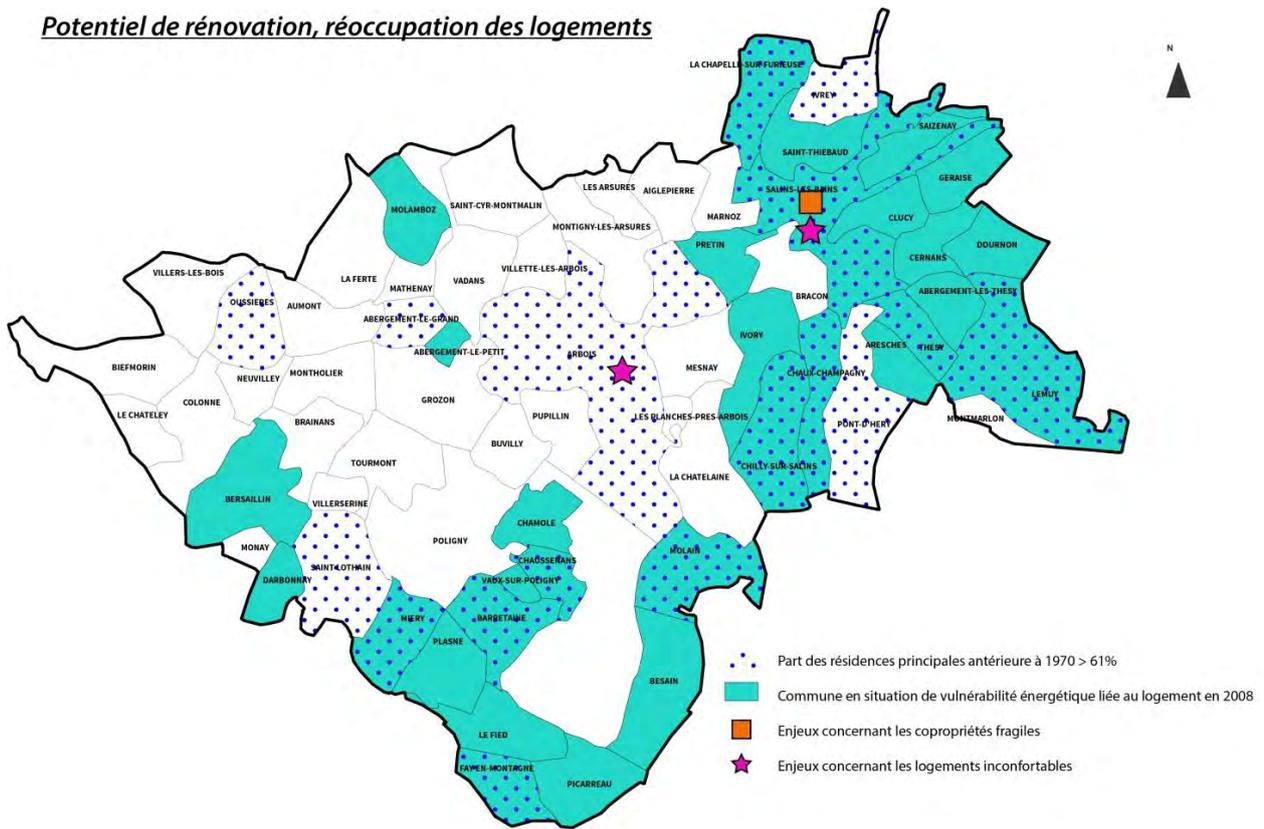
Plus de 50% des ménages PO sur les trois villes étaient **éligibles au parc social** et plus de 80 % des locataires dans le parc privé. Les questions de développer le parc locatif social ou bien l'accès sociale pour soutenir les ménages les plus modestes font partie des enjeux en termes d'habitat du PLUi.

### L'habitat des ménages les plus modestes



Les grandes superficies, l'âge du parc et les modes de chauffages entraînent pour certaines communes des situations de **vulnérabilité énergétique** pour les ménages. Des **situations de grands inconforts** dans le parc sont recensées à Arbois et Salins (près de 100 ménages concernés en 2013). Salins concentre également le plus gros effectif (24) de **copropriétés fragiles** parmi les trois villes.

## Potentiel de rénovation, réoccupation des logements



DOCUMENT

# CHAPITRE .3 : LES EQUIPEMENTS ET SERVICES

## 1. DIVERSITE ET REPARTITION DES EQUIPEMENTS SUR LE TERRITOIRE

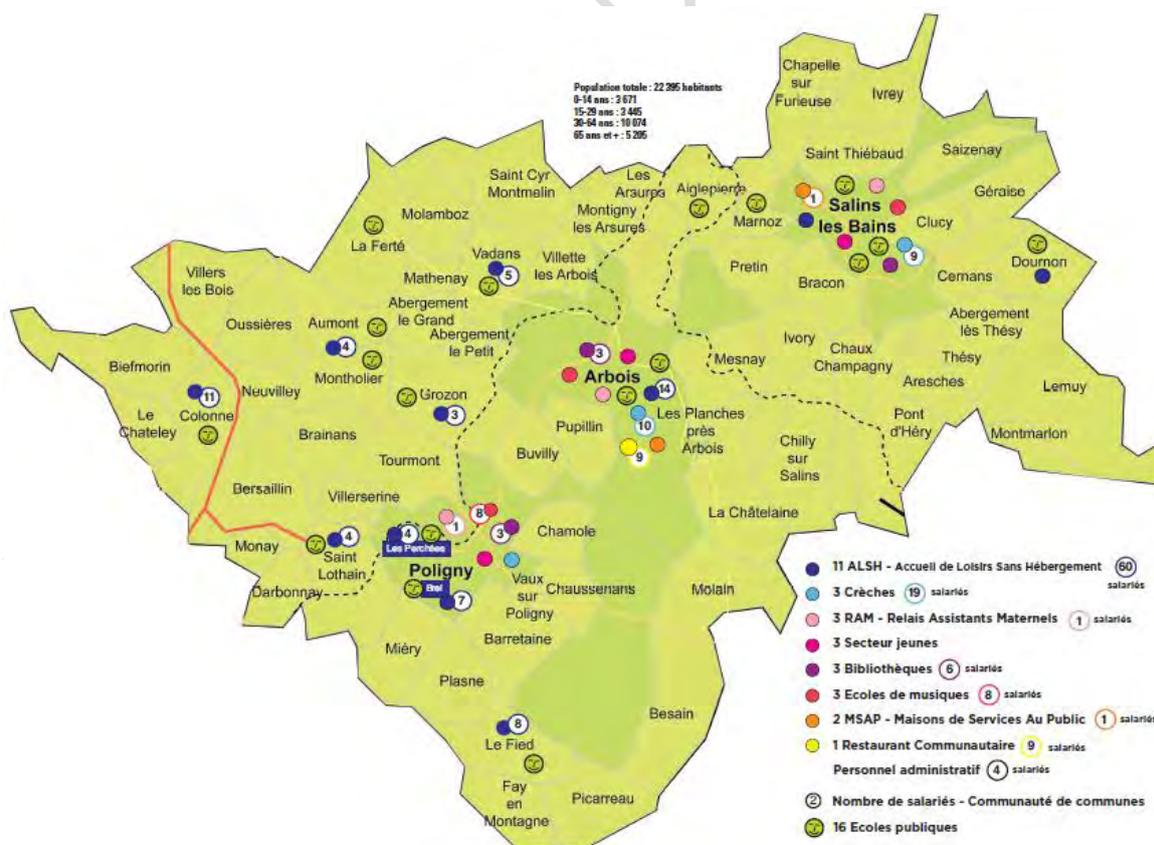
L'organisation territoriale fait ressortir la qualité d'accès à l'offre de services pour les habitants du territoire. L'intercommunalité comprend avant tout des services et équipements de proximité comme des boulangeries, pharmacies, tennis, etc... Cette gamme d'équipements permet d'assurer un cadre de vie satisfaisant au quotidien, mais est limité en termes de diversité.

Une offre de services intermédiaire existe néanmoins sur les 3 pôles de l'intercommunalité, avec par exemple des supermarchés, banques, collèges, etc... Les bourgs polarisent cette offre en services et équipements sur le territoire, dessinant ainsi une hiérarchie à l'échelle intercommunalité, où les petites communes sont dépendantes des bourgs pour leurs achats, loisirs, etc... Arbois, Poligny et Salins-les-Bains disposent d'une forte concentration de services et équipements qui sont relativement diversifiés par rapport à leur taille du fait de l'éloignement des pôles régionaux.

Ainsi la population bénéficie d'une offre de services et une accessibilité globalement satisfaisante : aucune commune n'est éloignée de plus de 20 minutes d'un centre de services de niveau intermédiaire, en partie grâce à la localisation centrale des 3 bourgs.

En revanche, l'accès aux services de proximité (école, boulangerie, médecin...) peut s'avérer difficile pour les personnes résidant dans les communes les plus rurales, qui ne disposent d'aucun service, avec des temps de trajet qui peuvent excéder les 10 minutes.

Carte des services à la population (Source : CCAPS)



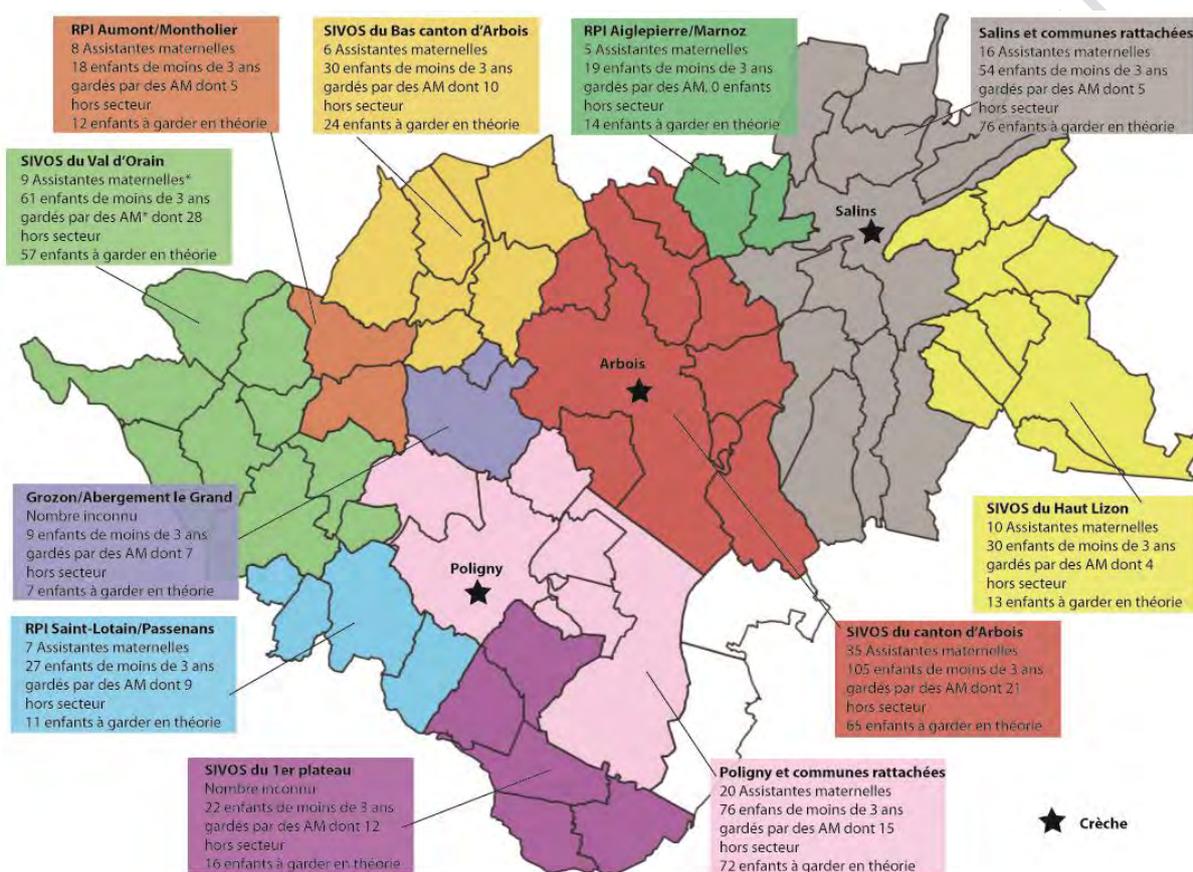
L'enjeu de la CCAPS sur cette thématique va être de maintenir une offre satisfaisante en équipements et services sur ses bourgs tout en tentant de garantir un accès aux services de proximité le plus rapide possible pour les petites communes rurales isolées.

## 2. LES SERVICES ET INFRASTRUCTURES LIEES A L'ENFANCE

### 2.1. ENCADREMENT DE LA PETITE ENFANCE

Concernant le service de garde d'enfants, les trois pôles de l'intercommunalité disposent d'une crèche accueillant les enfants de 2 mois à 4 ans, pour un total de 65 places à l'échelle de l'intercommunalité. A cela, viennent s'ajouter les 121 assistantes maternelles réparties sur l'ensemble du territoire, s'occupant de la garde de 400 enfants de moins de 3 ans.

Carte du réseau d'assistantes maternelles (Source : CCAPS)

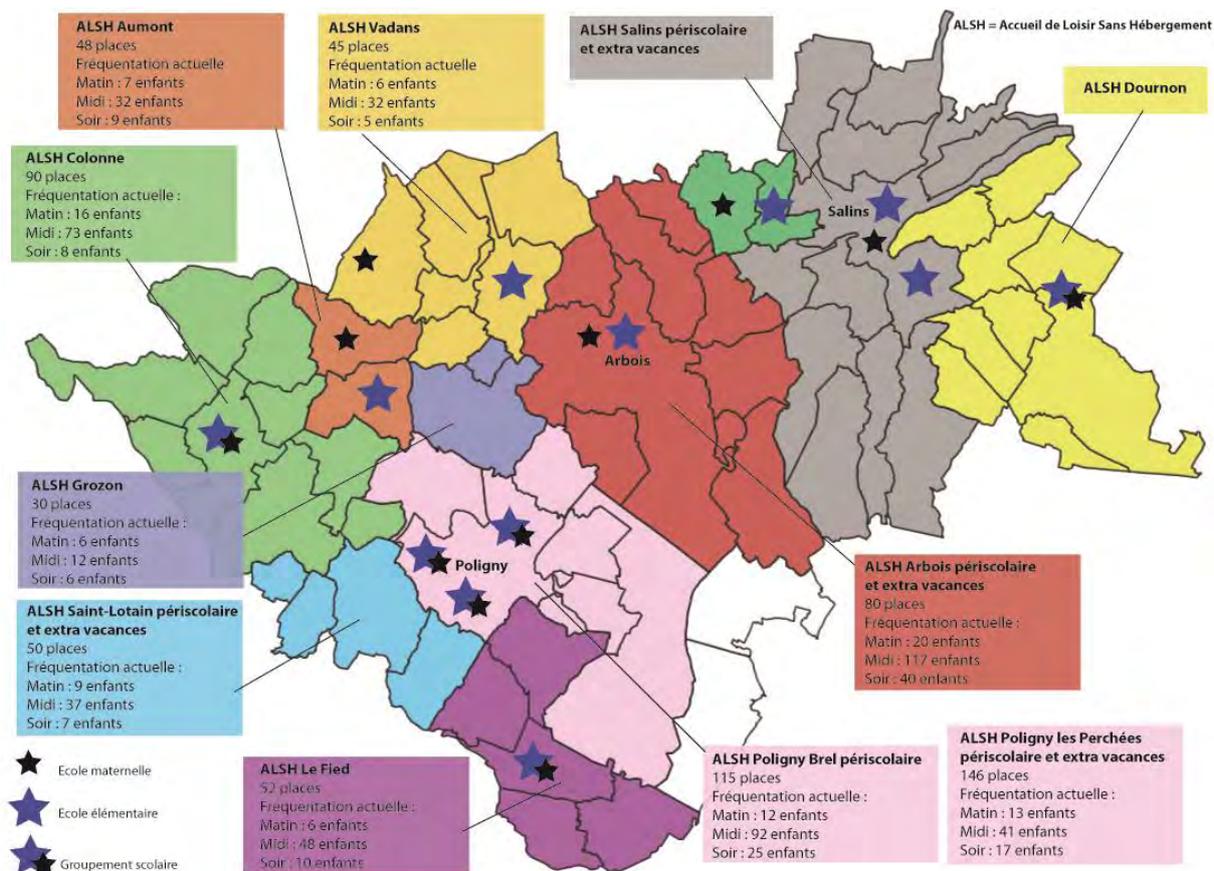


Les assistantes maternelles de l'intercommunalités apparaissent en sous-effectif avec bien souvent plus d'enfants gardés qu'en théorie. Cette différence entre effectif supposé et réel s'explique en grande partie par les enfants hors secteur qui viennent s'ajouter aux enfants des zones définies. De plus, 46 % des assistantes maternelles sont âgées de plus de 55 ans menaçant à moyen terme la pérennité du réseau actuel. Les services proposés de garde de la petite enfance constituent un levier important de l'attractivité d'un territoire pour les ménages avec enfants, assurer des effectifs suffisants dans ce secteur constitue un enjeu important de la CCAPS pour les années à venir.

### 2.2. EQUIPEMENTS SCOLAIRES

La CCAPS recense sur son territoire 5 écoles maternelles, 5 écoles élémentaires et 5 groupements scolaires où se côtoient des élèves allant de la petite section de maternelle au CM2. Les effectifs étant relativement faibles, les élèves d'âge différent sont souvent regroupés dans des mêmes classes.

Carte des écoles et services d'ALSH (Source : CCAPS)



De nombreuses communes ne comptent pas d'école sur leur territoire, c'est particulièrement marqué sur le plateau où les enfants sont davantage scolarisés dans les trois pôles ou sur d'autres communes. De plus, les écoles aux petits effectifs peuvent être menacées à terme de fermeture si le renouvellement d'effectif n'est pas suffisant. L'unique classe de l'école de Saint-Lothain a par exemple fermée à la rentrée 2019. Veiller au renouvellement des effectifs scolaires est donc un enjeu important qui permet de maintenir les classes actuelles, limitant ainsi les zones blanches.

Les écoles pour les plus grandes, proposent également un accompagnement périscolaire matin midi et soir. Ce service d'Accueil de Loisir Sans Hébergement (ALSH) est adapté en fonction du nombre d'élèves dans les écoles. Les services d'ALSH sont suffisamment proportionnés pour accueillir les effectifs actuels et futurs, ils disposent en effet de places disponibles suffisantes. Certains de ces groupes proposent le service d'ALSH durant les vacances.

La CCAPS dispose également de 5 collèges (3 publics et 2 privés) :

- Collège Pasteur sur Arbois
- Collèges Jules Grévy et Notre-Dame à Poligny
- Collèges Victor Considérant et Saint-Anatole à Salins-les-Bains

Les 3 bourgs comptent chacun un lycée :

- Lycée Friant sur Arbois
- Lycée Polyvalent Hyacinthe Friant à Poligny
- Lycée privé Victor Considérant à Salins-les-Bains

Le territoire bien que rural dispose de nombreux établissements scolaires allant de la maternelle au lycée, tout en proposant des formations spécialisées via notamment le lycée polyvalent de Poligny.

Enfin à noter une offre d'enseignement supérieur sur Poligny avec des BTS.

### 2.3. SERVICE DE RAMASSAGE SCOLAIRE

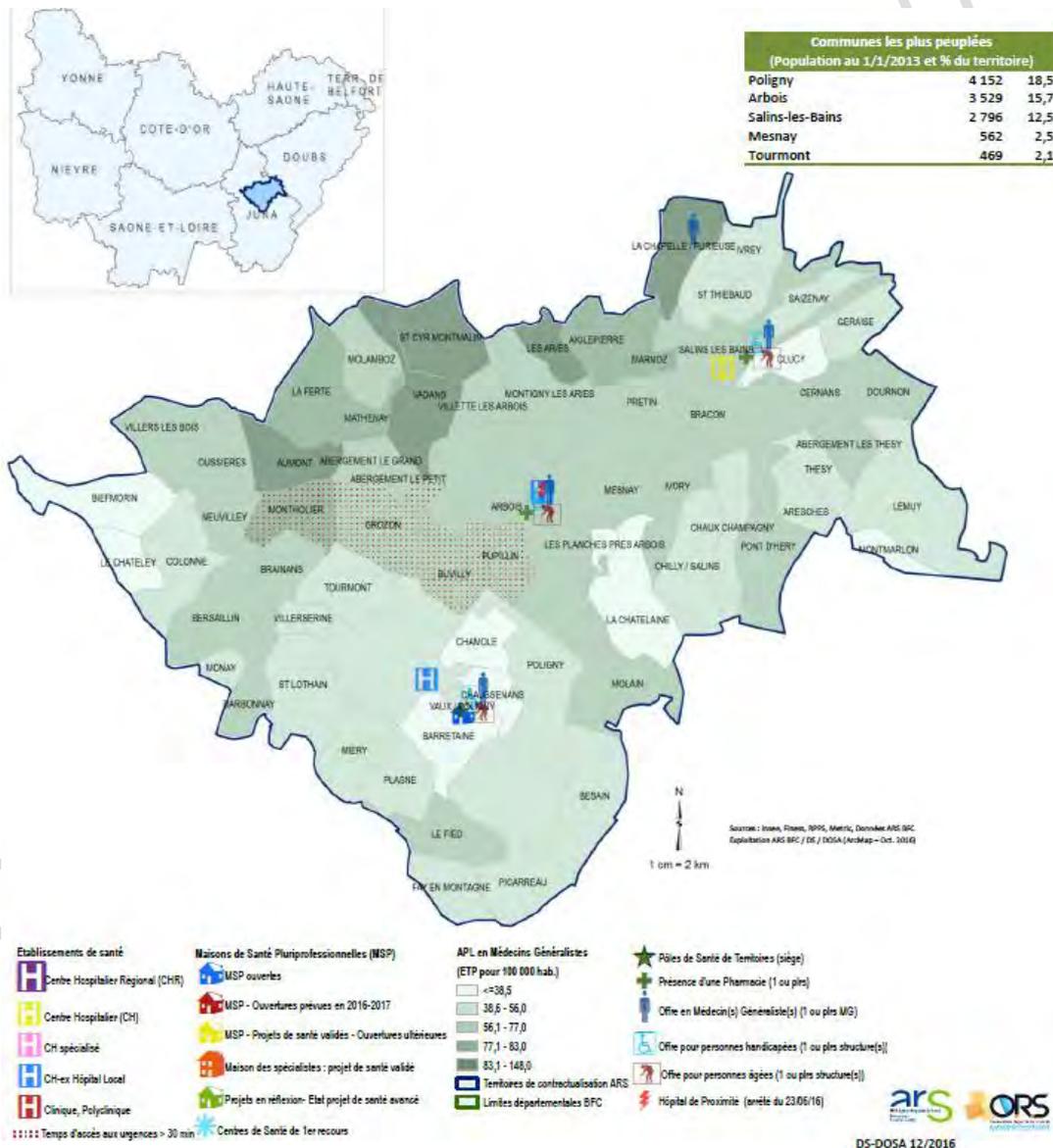
La CCAPS compte 4 lignes de bus scolaires reliant les pôles du territoire aux communes limitrophes à l'intercommunalité. Le chapitre transport traite plus largement du réseau de transports scolaires.

La voie ferrée traversant Arbois et Poligny permet également d'assurer une desserte des lycées et collèges de ces villes, tout en permettant de rejoindre des pôles régionaux comme Besançon pour les étudiants.

## 3. L'OFFRE EN SANTE SUR LE TERRITOIRE

L'offre de premier secours est répartie sur les 3 bourgs du territoire. Cette offre s'appuie également sur une structure d'exercice coordonné avec la maison de santé située à Poligny.

Figure 1 Carte des équipements et services de santé (Source : ARS)



Les trois bourgs regroupent l'offre en santé du territoire avec 3 centres hospitaliers. S'ajoute à cela une offre pour personnes handicapées, des médecins généralistes, dentistes, infirmiers et kinésithérapeute... constituant un réseau de premier soins satisfaisant.

L'offre en santé reste cependant simple et peu spécialisée, obligeant les habitants à aller se soigner dans les pôles médicaux extérieurs à la CCAPS pour des cas spécifiques.

### Professionnels de Santé libéraux ou mixtes - Effectifs, Densité et structure par âge

(sources : RPPS et ADELI au 01/01/2016)

	Effectif	%55 ans et plus	%60 ans et plus	%65 ans et plus	Densité pour 10 000 habitants	Cessations d'activité*	Disparition points d'offre**
<b>Médecins généralistes</b>							
Territoire	21	38,1	33,3	14,3	9,4	4	1
Département	235	51,1	34,9	9,8	9,0	60	23
Région	2 479	56,1	34,9	13,2	8,8	695	249
<b>Infirmiers</b>							
Territoire	20	15,0	10,0	0,0	8,9	1	0
Département	248	18,5	9,3	0,4	9,5	23	3
Région	3 081	21,1	9,6	1,9	10,9	325	49
<b>Masseurs-kinésithérapeutes</b>							
Territoire	15	33,3	20,0	6,7	6,7	2	0
Département	179	25,1	12,3	2,8	6,9	22	4
Région	2 085	21,6	12,3	5,5	7,4	225	72
<b>Chirurgiens-dentistes</b>							
Territoire	7	14,3	14,3	14,3	3,1	0	0
Département	111	39,6	22,5	6,3	4,3	22	11
Région	1 235	40,7	24,6	8,1	4,4	251	109
<b>Pharmaciens</b>							
Territoire	10	50,0	50,0	10,0	4,5	2	1
Département	114	47,4	29,8	10,5	4,4	27	23
Région	1 235	42,8	22,7	7,1	4,4	264	173

\* Les cessations d'activité sont estimées selon l'hypothèse établie par l'ONDPS qui considère que 50% des professionnels âgés de 55 ans ou plus cessent leur activité dans les 5 années à venir.

\*\* Un point d'offre risque de disparaître lorsque tous les professionnels de santé d'une commune donnée sont âgés de 55 ans et plus.

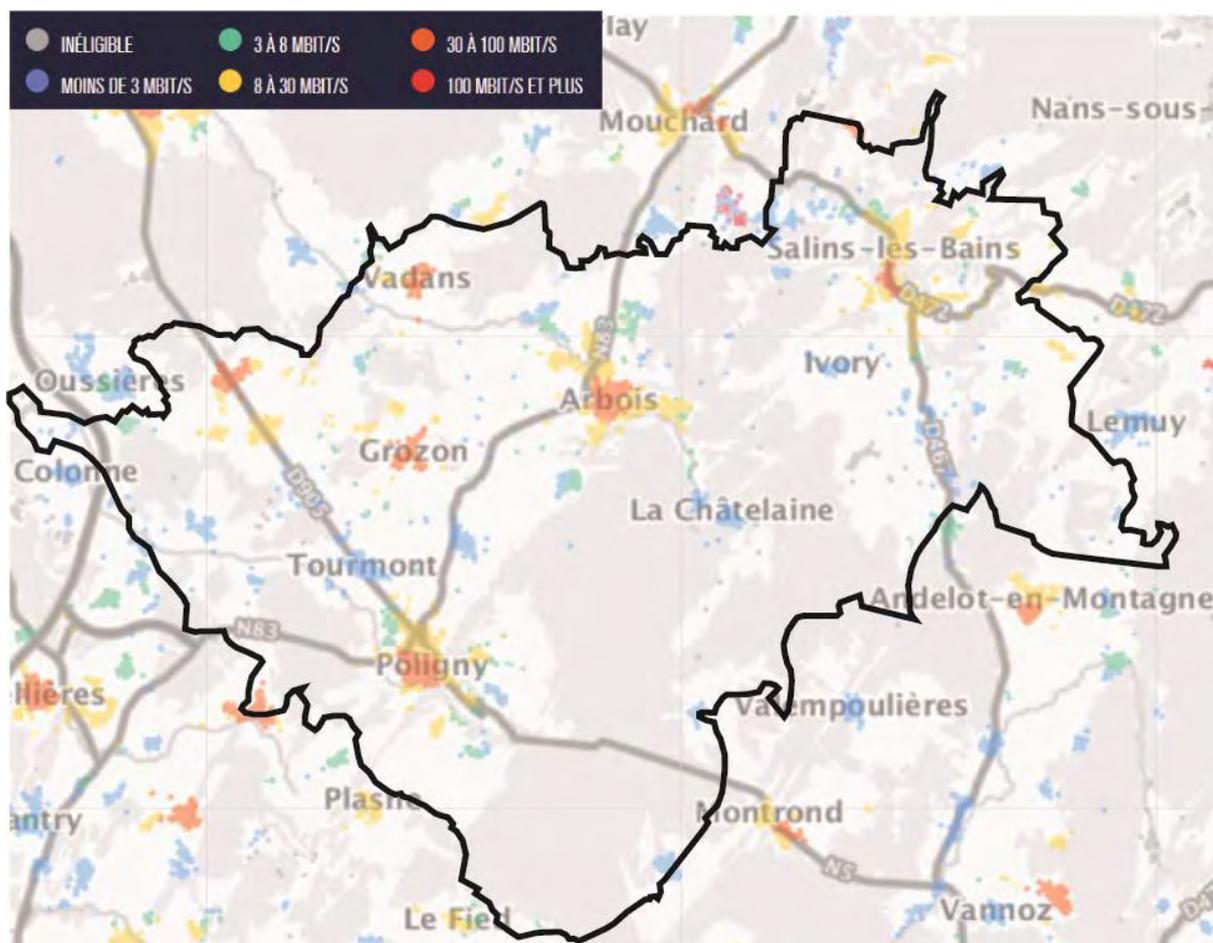
Il y a 21 médecins généralistes exerçant sur le territoire, c'est-à-dire que la part de ces derniers sur le territoire (9,4 MG pour 10 000 habitants) est plus élevée qu'à l'échelle départementale et régionale, témoignant d'une bonne offre en matière de médecine générale. Les estimations de cessations d'activité représentent moins de 20% des médecins généralistes, assurant une pérennité de l'offre dans les années à venir. Si le Nord du territoire est bien couvert par le nombre de médecins généralistes, le Sud cependant souffre d'un manque limitant le nombre de consultations possible par habitant.

Les infirmiers quant à eux sont au nombre de 20 et proportionnellement moins nombreux (8,9 infirmiers pour 10 000 habitants) qu'à l'échelle départementale ou régionale.

L'offre en santé sur le territoire apparaît comme satisfaisante, l'enjeu principal en termes de santé dans le futur est le vieillissement de la population, impliquant une augmentation de la demande de consultations et la nécessité de structures pour ce type de population. L'offre en termes d'équipements médicaux pour personne âgée se localise sur les 3 bourgs du territoire, il convient donc de veiller à leur bon fonctionnement et leur capacité à accueillir l'augmentation de population de 65 ans et plus.

## 4. LA COUVERTURE INTERNET DU TERRITOIRE

Carte du réseau internet (Source : France Très Haut Débit)



La CCAPS dispose d'une couverture internet inégale avec de nombreuses zones blanches, en raison notamment de sa topographie. Les agglomérations des 3 pôles sont couvertes par le réseau avec un bon débit, supérieur à 100MBIT par seconde dans les centres villes. D'autres communes comme Vadans et Grozon ont un débit élevé. Le reste du territoire souffre d'un faible débit (plusieurs communes à moins de 3MBIT par seconde) voire de secteurs étant inéligible à internet. Cette inégalité d'accès à internet vient freiner les possibilités de développement des Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication (NTIC) qui sont amenées à jouer un rôle essentiel dans le futur en permettant entre autres la mise en place du télétravail ou du commerce en ligne. A noter que l'ensemble du territoire n'est pas éligible à la fibre optique.

Le réseau 4G mobile quant à lui, est satisfaisant avec la majorité des communes couvertes à plus de 90 % des bâtiments. Seules quelques communes ont une couverture plus faible avec notamment Pretin et Les-Planches-près-Arbois où moins de 60 % des bâtiments captent le réseau 4G.

Certaines communes souffrent à la fois d'un accès à internet limité (du fait du faible débit) et d'une mauvaise couverture 4G mobile, entraînant des nuisances importantes en termes de communication.

# CHAPITRE .4 : DEPLACEMENTS ET MOBILITE

## 1. LA VOITURE INDIVIDUELLE, MOYEN DE DEPLACEMENT PRIVILEGIE DES MENAGES

### 1.1. LE RESEAU ROUTIER

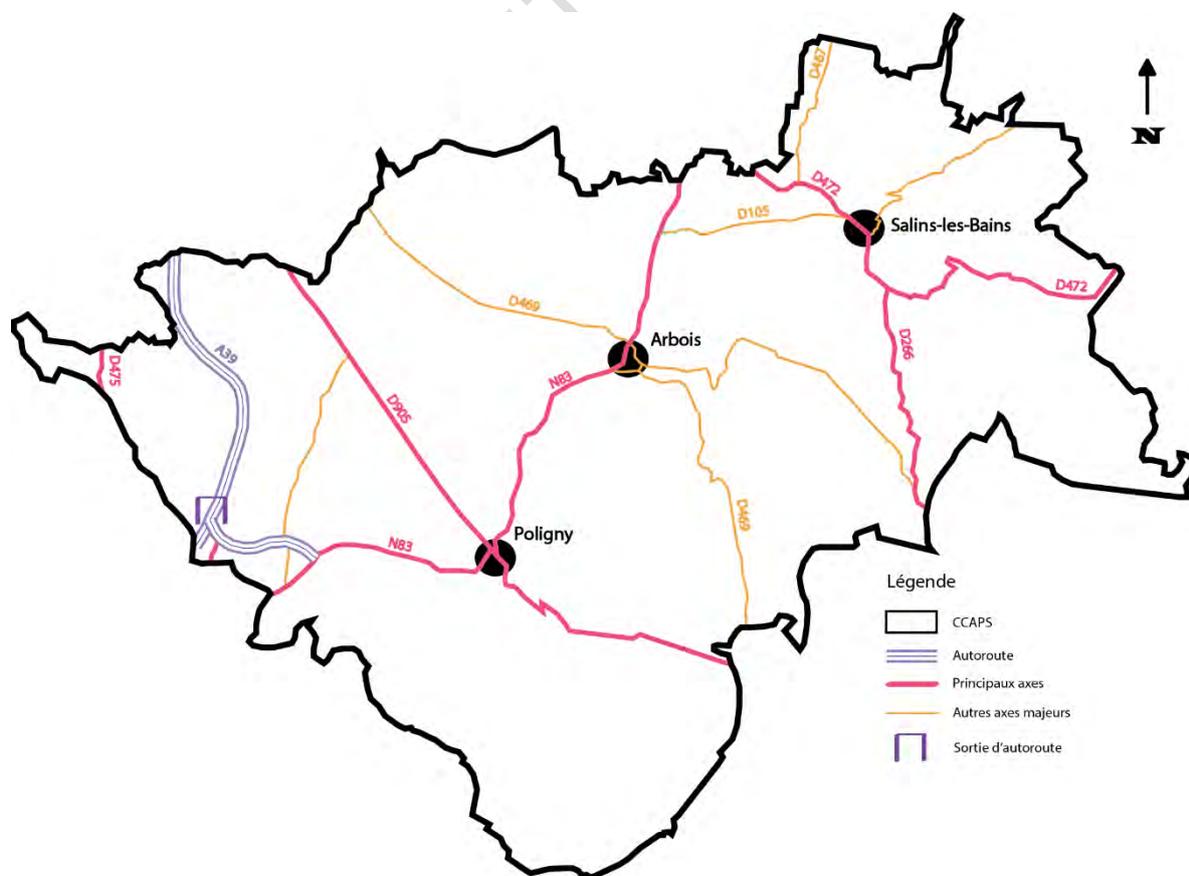
L'autoroute A39 traverse l'extrême Ouest du territoire et permet de desservir Bourg-en-Bresse et Lyon au Sud et Dijon au Nord. Pour accéder à l'A39 depuis l'intercommunalité, il est nécessaire d'utiliser la sortie n°7 se trouvant à Bersailin. A cela viennent s'ajouter deux routes nationales, la N83 traversant le territoire du Nord au Sud, et la N5 coupant le Sud, d'Est ou Ouest. Ces routes offrent une desserte régionale et locale, pouvant être utilisée pour circuler au sein de l'intercommunalité ou pour rejoindre des pôles voisins.

Le réseau permet entre autres de rejoindre :

- Besançon en 50 minutes depuis Arbois, en 1 heure depuis Poligny, et en 45 minutes depuis Salins-les-Bains via la N83.
- Long le Saunier en 36 minutes depuis Arbois, en 30 minutes depuis Poligny, et en 48 minutes depuis Salins-les-Bains via la N83 et D1083.
- Dole en 40 minutes depuis Arbois et 48 minutes depuis Salins-les-Bains via les D469 et D7, en 36 minutes depuis Poligny via l'A39.

Localement, le réseau permet de rejoindre Arbois en 15 minutes depuis Salins-les-Bains et Poligny, le trajet entre Salins-les-Bains et Poligny est quant à lui plus long puisqu'il faut compter 24 minutes pour rallier les deux communes. Le reste des dessertes locales s'effectuent via les routes départementales et communales.

Carte des principaux axes routiers (Réalisation CDHU) :



La présence de l'A39 et des N83 et N5 permet d'assurer une desserte rapide depuis la CCAPS vers les pôles urbains du département et de la région (Dole, Dijon, etc...), facilitant ainsi l'accès des habitants à des équipements de gamme supérieure et bassins d'emplois. Ces axes présentent également l'avantage de garantir une bonne desserte entre les pôles de l'intercommunalité. Cependant, la desserte des autres communes est moins évidente avec des axes plus locaux, créant un déséquilibre en termes de desserte routière au sein du territoire.

## 1.2. LE STATIONNEMENT

Les 3 bourgs concentrent les activités et équipements à l'échelle de la CCAPS, ils accueillent ainsi un nombre important d'automobilistes venant tant pour le travail, les achats, ou les services. Malgré un nombre de parkings et places de stationnement important sur ces communes, les centres-villes rencontrent des problématiques de stationnement sur les voies et espaces publics, gênant en conséquence la circulation automobile et piétonne.

Quatre parkings sont disponibles sur Arbois, pendant l'affluence touristique, les cours des équipements publics sont également ouvertes au stationnement. Cependant ces parkings sont parfois difficiles d'accès en raison d'une trop faible signalétique. Leur localisation à distance du centre les rend également peu attractifs, les automobilistes préférant stationner le long des voies venant gêner la circulation automobile et piétonne.

L'offre de stationnement sur Poligny est également relativement importante d'un point de vue quantitatif avec environ 800 places.

sur toute la commune. Malgré cette offre fournie, le constat est le même que pour Arbois avec des voies et espaces publics monopolisés par le stationnement à certaines heures. Le taux d'occupation du stationnement ne semble pas égal sur l'ensemble de la commune avec par exemple l'avenue de la République confrontée à un stationnement abusif sur les voies, tandis que la grande rue réussit à proposer une offre de stationnement suffisante.

Les activités touristiques de ces bourgs viennent accentuer ces problèmes de stationnement pendant les périodes estivales, avec des touristes stationnant parfois sur l'espace public. Améliorer la signalétique des parkings permettrait d'optimiser les parkings et d'éviter le stationnement de ces visiteurs sur l'espace public.

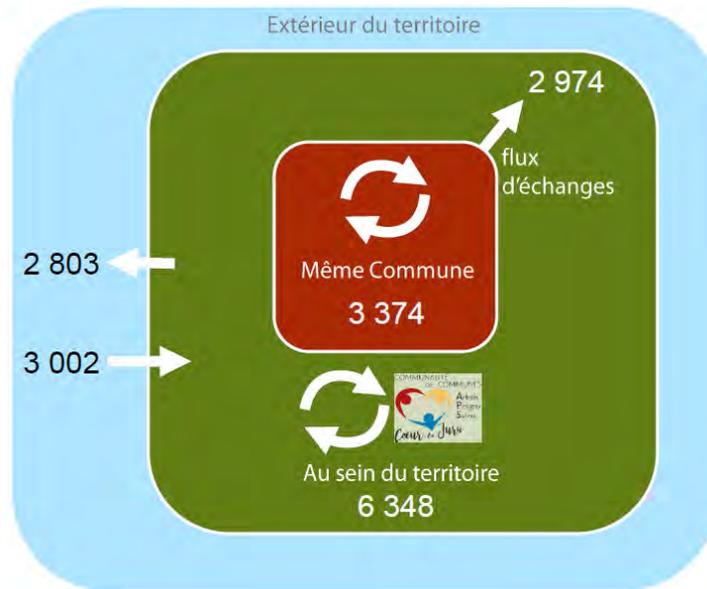
De manière générale, un travail de réorganisation de l'offre en stationnement sur ces communes permettrait d'atténuer cette problématique rendant la circulation compliquée voire dangereuse, et induisant des nuisances pour l'activité commerciale des centres-villes. Les municipalités ont affiché leur souhait de développer l'offre en stationnement avec notamment un projet de réalisation d'un nouveau parking sur l'entrée Ouest de la ville d'Arbois (routé de Lyon).

## 1.3. LES FLUX DOMICILE-TRAVAIL

L'ensemble des communes en 2014 a accueilli en moyenne 9350 flux domicile-travail par jour. Les deux tiers de ces flux provenaient d'autres communes de la CCAPS, tandis que l'autre tiers avait pour origine les territoires voisins. La provenance des flux extérieurs à l'intercommunalité est très éparse et diversifiée, les pôles voisins importants de Besançon, Mouchard et Lons-le-Saunier ne représentaient que 12 % de ce trafic. Cette mobilité des travailleurs extérieurs au territoire démontre une bonne connectivité du territoire vis-à-vis de ses voisins.

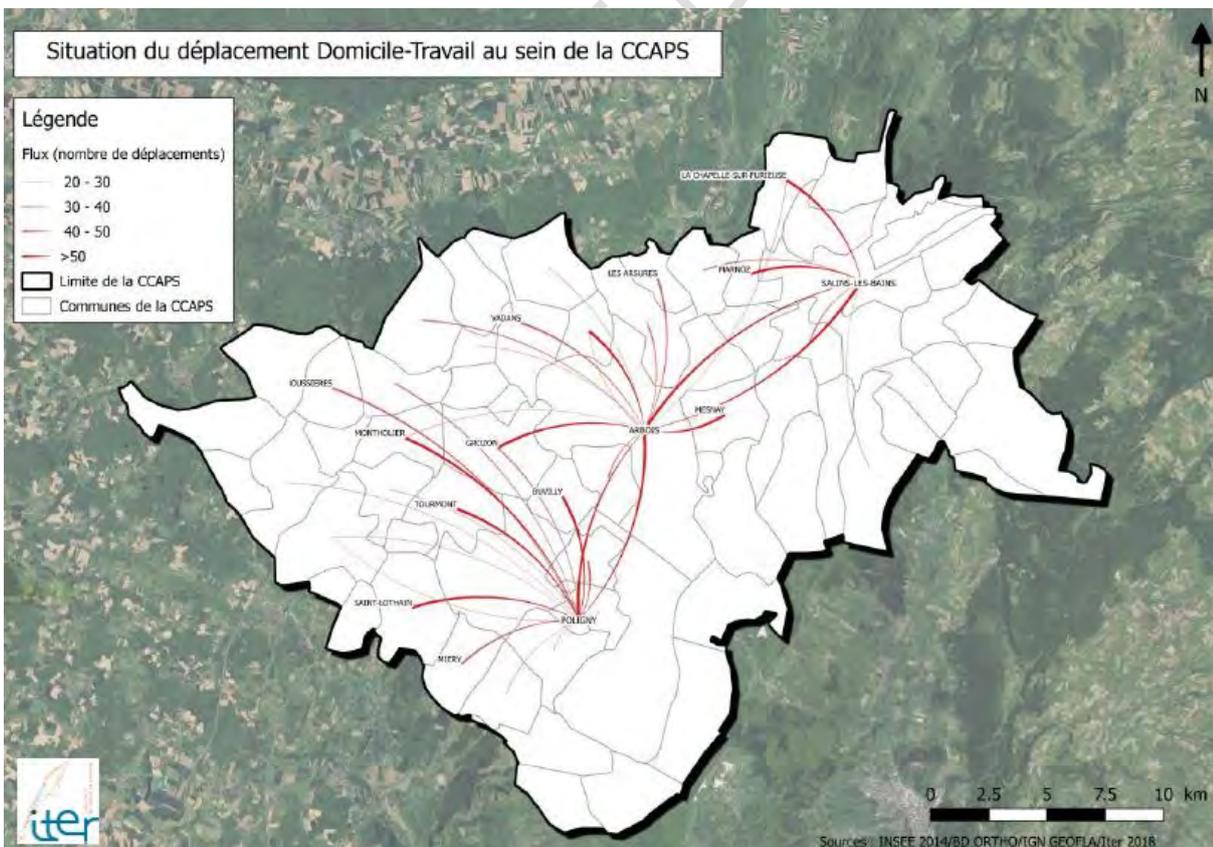
La CCAPS a quant à elle émis 9151 flux domicile-travail en moyenne par jour en 2014. Concrètement, 9151 personnes vivant dans une des communes de la CCAPS partaient chaque jour de leur domicile pour aller travailler dans cette même commune ; vers une autre collectivité de la CC ; ou dans un territoire voisin. Le lieu de travail de ces personnes était à hauteur de 66% au sein de la CCAPS, dont 37 % dans la même commune que la résidence. Contrairement aux flux extérieurs entrant sur le territoire aux provenances diverses, les habitants de la CCAPS partent travailler principalement à Lons-le-Saunier, Champagnole et Dole (à hauteur de 43 % du trafic sortant).

Bilan des déplacements domicile-travail (Source : Etude de mobilité de la CCAPS) :



Environ 80% des flux domicile-travail internes sont captés par les pôles de Poligny (1 020), Arbois (903) et Salins (515), montrant l'importance économique de ces villes à l'échelle du territoire. La relation la plus importante est Arbois – Poligny avec 114 arboisiens allant travailler sur Poligny et 75 polinois sur Arbois. La relation Salins-les-Bains – Arbois est également importante à l'échelle intercommunale mais dans une moindre mesure. Le reste du trafic interne est essentiellement tourné autour de flux de proximité entre les communes voisines.

Les déplacements domicile-travail (Source : Etude de mobilité de la CCAPS) :



## 1.4. LA MOTORISATION DES MENAGES

La voiture individuelle constitue le moyen de déplacement privilégié des actifs, qui l'utilise quotidiennement pour leur travail, leurs achats, etc... Cependant, c'est près de 17% des ménages sur les bourgs qui ne sont pas motorisés, les rendant dépendants des transports en commun. La concentration des emplois sur ces communes explique la part plus faible des ménages motorisés, en effet, ces derniers travaillent probablement déjà dans leur commune de résidence, ils n'ont donc pas nécessairement besoin d'une voiture pour se rendre sur leur lieu de travail. Cette part diminue sur le reste de la Communauté de Communes. Les populations les plus frappées par cette absence de motorisation sont les ménages les plus fragiles économiquement comprenant des personnes en insertion, des jeunes et personnages âgés.

Pour aider les ménages les plus modestes, des aides pour réduire le coût du permis de conduire existent déjà et sont en développement sur le territoire avec par exemple l'aide au permis contre bénévolat sur quelques jours sur Salins-les-Bains. Les associations mettent également en place des actions de mobilité solidaire en facilitant l'accès au permis (association Roue de secours) ou pour entretenir les véhicules (Garage solidaire du Jura). Toutes ces actions permettent d'aider les ménages les plus modestes en leur permettant d'être motorisés à moindre coût.

Le développement de la voiture électrique, comme alternative aux énergies fossiles reste très limité sur l'intercommunalité, puisqu'aucune borne publique de recharge n'est recensée. Afin de permettre la démocratisation des véhicules électriques et ainsi opérer une transition énergétique du territoire, l'équipement de bornes publiques de recharge sur les communes les plus fréquentées constitue un enjeu important pour le territoire.

DOCUMENT DE TRAVAIL

## 2. LES TRANSPORTS EN COMMUN COMME ALTERNATIVE A LA VOITURE INDIVIDUELLE

### 2.1. LE RESEAU FERROVIAIRE

Le territoire est traversé par deux lignes TGV : Strasbourg – Lyon et Paris – Lausanne, mais aucune d'entre elles ne s'arrêtent sur l'intercommunalité.

Trois communes sont desservies via une ligne de TER passant par les gares de Poligny, Arbois et Saint Lothain (cette dernière disposant d'une offre plus réduite).

Cette ligne permet de rejoindre :

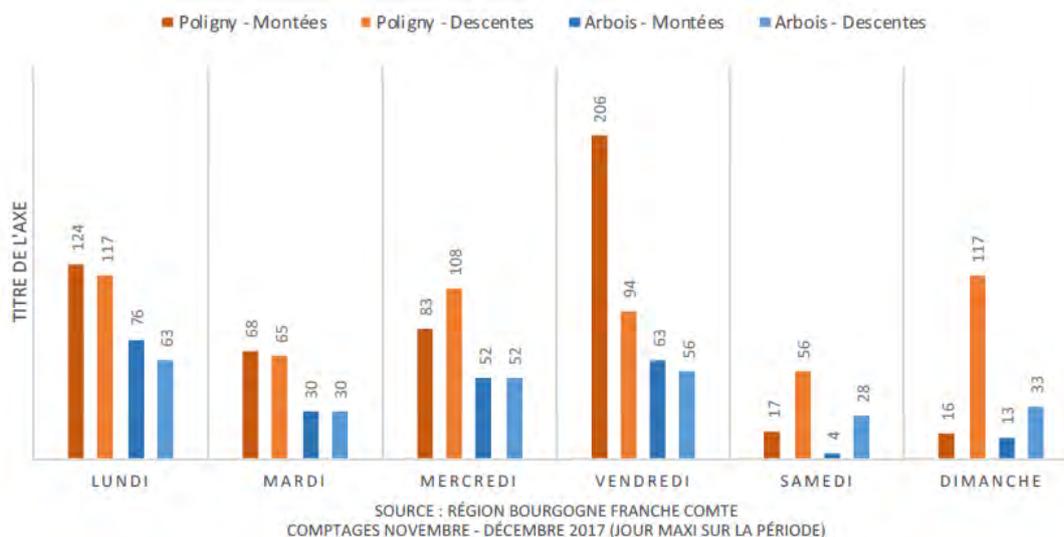
- Besançon en 50 minutes depuis Arbois et 1 heure depuis Poligny.
- Lons-le-Saunier en 30 minutes depuis Arbois et 20 minutes depuis Poligny.
- Dole en un peu plus d'une heure comprenant obligatoirement une correspondance.
- La ligne permet également d'assurer une desserte locale à la CC en connectant Poligny et Arbois en moins de 10 minutes, avec des trains toutes les heures en semaine.

Les trains circulent entre 6h et 20h30 en semaine permettant de se rendre au travail via ce moyen de transport. Le trafic est moins important durant les week-ends.

A noter que la gare de Mouchard, bien qu'en dehors de la CC, représente un pôle d'échange notable, sollicité par les habitants des communes du Nord-Est du territoire étant donné sa proximité géographique.

La gare de Poligny est la plus fréquentée par rapport à celle d'Arbois. Son trafic est marqué par de nombreux départs le Vendredi et des retours importants le Samedi et Dimanche. Les autres jours de la semaine, le trafic reste cohérent et relativement régulier.

Montées et descentes dans les gares d'Arbois et de Poligny (Source : Etude de mobilité de la CCAPS) :



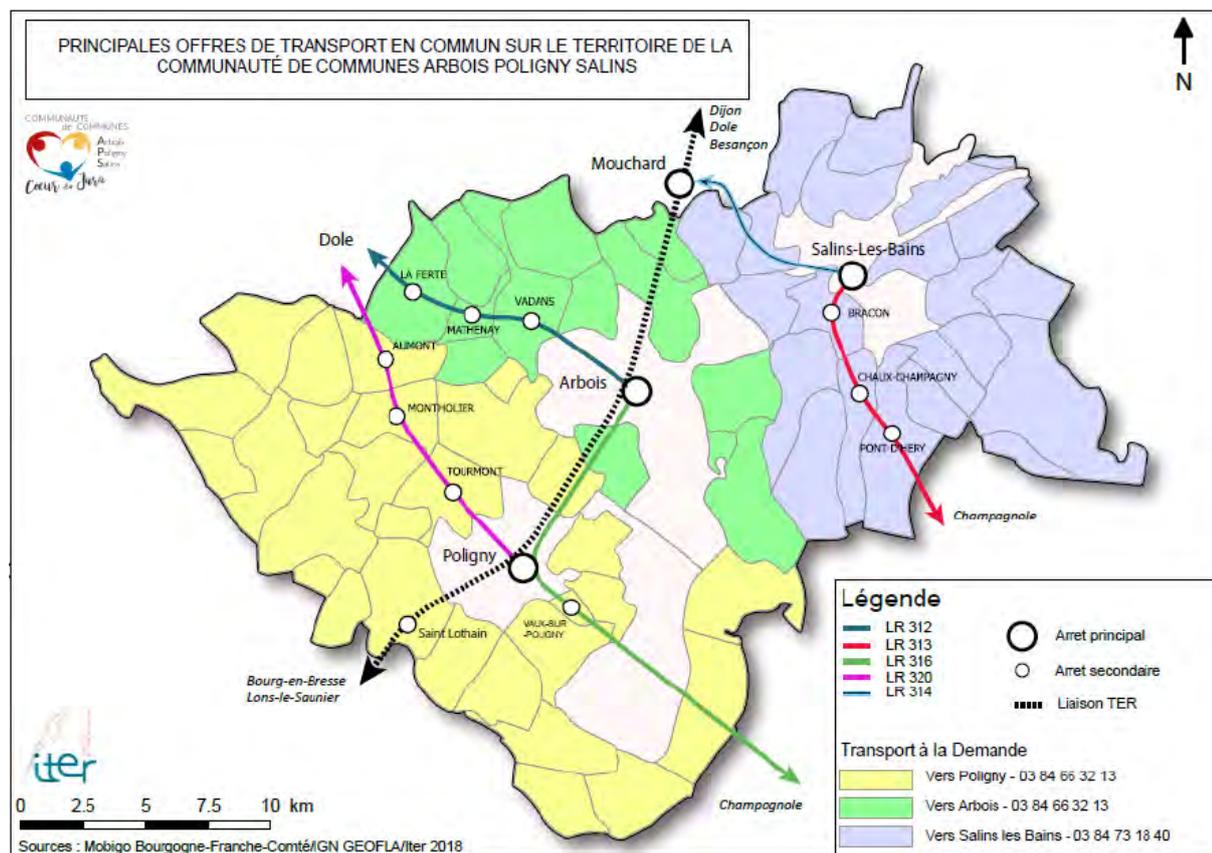
Ces pics d'affluence s'expliquent par le nombre élevé d'élèves et d'étudiants vivant à Poligny dans le cadre de leurs études. Ils résident dans la commune la semaine et rentrent chez leurs parents le week-end créant un pic de départ le vendredi et une vague de retour le dimanche.

La CC apparaît bien équipée sur le plan ferroviaire par rapport à d'autres territoires ruraux similaires, cependant la localisation des gares limite leur utilisation. Ces dernières se localisent à 15 minutes à pied des centres villes d'Arbois et Poligny induisant des difficultés d'accès pour les utilisateurs, notamment les personnes à mobilité réduite ayant du mal à se déplacer sur de aussi longues distances. Faciliter l'accès de ces gares représente donc un des enjeux importants pour la mobilité des habitants.

## 2.2. LES LIGNES DE BUS

Pour venir compléter l'offre ferroviaire, la CC dispose de 5 lignes régulières de bus ou à la demande en dehors des périodes scolaires. Ces lignes desservent principalement Arbois, Poligny et Salins-les-Bains et les communes proches, en direction de pôles voisins comme Dole ou Mouchard. A l'exception de la ligne Salins – Mouchard, elles sont généralement construites à partir des besoins scolaires, mais des services complémentaires sur réservations sont disponibles le mercredi après-midi ou durant les vacances. Le tarif est de 1,50 € depuis 2019 avec des possibilités de réduction tarifaire, permettant une accessibilité étendue de ce type de transports, notamment pour les populations les plus fragiles économiquement ou personnes en insertion.

Principales offres de transport en commun (Source : Etude de mobilité de la CCAPS) :



Le réseau est composé des lignes suivantes :

Ligne 320 Poligny – Dole : Cette ligne permet un séjour à Dole (55 minutes de trajet depuis Poligny), les lundi, mardi, jeudi et vendredi ou la demi-journée le mercredi.

Ligne 312 Arbois – Dole : Ligne avec deux branches dont une se termine à Dole (1 heure de trajet depuis Arbois) les lundi, mardi, jeudi et vendredi ou la demi-journée le mercredi, avec possibilité de trajet supplémentaire sur réservation.

Ligne 316 Arbois – Poligny – Champagnole : Offre principalement scolaire orientée vers Champagnole, active du lundi au vendredi uniquement, hors vacances scolaires. L'utilisation est cependant possible en cas de réservation en semaine durant les vacances scolaires.

Ligne 313 Salins-les-Bains – Champagnole : Offre conçue pour la desserte du collège et du lycée de Champagnole et de Salins, disponible le lundi, mardi, jeudi, vendredi et mercredi matin aux horaires scolaires. La ligne peut tout de même être utilisée le mercredi après-midi sur demande.

Ligne 314 Salins-les-Bains – Mouchard : Cette ligne permet un accès tout au long de l'année du lundi au vendredi. Une offre existe aussi les samedi et dimanche en fin d'après-midi et début de soirée. Depuis Salins, elle permet une correspondance avec les trains en gare SNCF.

L'offre en bus est importante sur la CCAPS et concerne en priorité les jeunes disposant rarement de voiture. Mais le réseau est trop inégalitaire puisqu'il dessert majoritairement les établissements scolaires. De ce fait, seules quelques communes bénéficient d'un arrêt, créant une inégalité en termes de mobilité au sein du territoire.

### **3. L'EMERGENCE DE NOUVEAUX MOYENS DE DEPLACEMENT**

#### **3.1. LE TRANSPORT A LA DEMANDE**

Les Transports A la Demande (TAD) sont des modes de transport en commun publics n'empruntant pas d'itinéraires fixes et ne respectant pas d'horaires précises. L'utilisation des transports à la demande se fait par réservation de l'utilisateur ou d'un opérateur au préalable.

Créé en 2017 par le Département du Jura, dans le cadre de DSP qui courent jusqu'en 2023, le réseau de transports à la demande couvre l'ensemble des communes du territoire, venant combler les insuffisances des transports en communs plus classiques (bus, train). Ils proposent de venir chercher et de déposer les utilisateurs à des sites précis comme les équipements ou commerces. Ce type de transports s'adresse à tous type de personne, mais a pour vocation principale l'aide des personnes âgées ou à mobilité réduite.

Les transports à la demande rencontrent cependant des difficultés à se faire connaître aux habitants de l'intercommunalité, rendant leur pérennité incertaine étant donné le faible nombre d'utilisateurs actuel. La communication autour de ce projet apparaît trop faible et mériterait d'être renforcée pour permettre à une population à la mobilité réduite de pouvoir se déplacer plus aisément au sein du territoire. Le maintien des transports à la demande constitue donc un enjeu important, surtout aux vues de l'augmentation des personnes âgées sur le territoire, population souffrant le plus du manque de mobilité.

La CCAPS met également à disposition une navette sur Arbois le vendredi matin, pour permettre à des personnes de se déplacer tout en disposant de contraintes plus souples que pour les transports en commun classiques.

Salins-les-Bains envisage également de mettre en place une navette similaire à l'échelle communale, afin d'améliorer l'accessibilité aux Thermes et à l'ensemble du centre-ville. Ce projet impactant la mobilité cherche à faciliter le développement touristique, montrant que ces deux thématiques sont interdépendantes.

#### **3.2. LES MODES DE TRANSPORT SOLIDAIRES**

Les transports en commun permettent d'assurer l'accessibilité de lieux importants du territoire, mais les dessertes plus locales restent difficiles d'accès pour les personnes ne disposant pas de voiture. La CC a donc lancée le Rézopouce, système d'autostop organisé et sécurisé. Rézopouce rassemble une communauté de conducteurs et de passagers du territoire. La prise en charge se fait à des arrêts localisés et signalés, soit de façon spontanée, soit via une application. La dépose s'effectue où le souhaite le passager.

Ce type de système s'adresse généralement aux jeunes. Sur les grands axes en heure de pointe, la prise en charge est généralement inférieure à 10 minutes montrant une forte utilisation par la population. Le facteur clé de réussite est d'encourager les passagers à utiliser le système et à y faire confiance, surtout lorsque l'autostop est peu répandu sur le territoire.

Le covoiturage quant à lui existe mais ne dispose pas d'aire ou de point de regroupement officiel, ni d'action mise en place par la CCAPS. Il s'effectue ainsi entre particuliers, via des sites ou applications sur des lieux fréquentés du territoire comme les parkings de magasins.

Le covoiturage combiné aux transports à la demande et à Rézopouce, permettent de garantir une bonne mobilité pour les destinations particulières et locales, qui ne sont pas desservies par les transports en commun classiques. Cependant, ces moyens de transports sont encore fragiles et leur pérennité dépend du succès qu'ils rencontrent, plaçant la communication autour de ces projets comme un enjeu important de la thématique mobilité.

#### **3.3. LES MOBILITES ACTIVES**

Le vélo est avant tout considéré comme un outil de loisir en forêt (VTT) plus que comme un outil de promenade en famille ou d'un outil quotidien de mobilité. Ce mode de déplacement est principalement utilisé par les jeunes pour de petits trajets. Très peu d'infrastructures cyclables (Voie des Salines, quelques courtes sections à Poligny dont un contre sens cyclable, etc...) sont recensées sur le territoire, rendant l'utilisation du vélo compliquée et parfois dangereuse. La pratique du vélo est d'autant plus difficile à cause du manque de jalonnement et de signalétique sur les voies existantes.

### Jalonnement cyclable à Arbois



Pour permettre le développement de l'usage du vélo comme mode de déplacement, un travail important est nécessaire pour compléter le réseau des voies cyclables déjà existant, tout en améliorant leur visibilité et leur pratique via une signalisation et un jalonnement adéquat.

La pratique du vélo sur le territoire relève également d'un enjeu touristique important puisqu'il représente l'un des modes de déplacement privilégié des touristes sur le territoire.

Grâce notamment à un commerce de location à Salins-les-Bains, la pratique du vélo à assistance électrique se développe sur le territoire, constituant une opportunité pour élargir le nombre d'utilisateurs de ce mode de déplacement. Les personnes utilisant majoritairement les vélos à assistance électrique sont les actifs pour de courts déplacements, mais également les touristes à travers la location. Cette pratique relève donc d'un enjeu double alliant mobilité et tourisme.

Les itinéraires de randonnée (plus largement traités dans la partie consacrée au tourisme) constituent les seuls moyens de déplacement pédestres entre les communes, mais ont une utilisation avant tout de loisir. La majorité des trajets à pied s'effectue donc au sein des communes, sur l'espace public.

Des projets de création de cheminements piétons émergent de la part des communes, avec notamment une liaison douce entre les communes d'Arbois, Pupillin et Poligny, montrant un désir de développer le réseau.

# CHAPITRE .5 : LES DYNAMIQUES ECONOMIQUES

## 1. ACTIFS ET EMPLOIS

### 1.1. L'EMPLOI SUR LE TERRITOIRE

D'après l'INSEE, la CCAPS comptait environ 9100 emplois sur son territoire en 2015, pour 8852 actifs travaillant et résidant dans l'intercommunalité. Le territoire dispose donc d'un ratio emplois/actifs occupés positif, qui peut se vérifier dans l'indice de concentration ci-dessous.

*Indice de concentration de l'emploi en 2015 (données INSEE, réalisation CDHU) :*

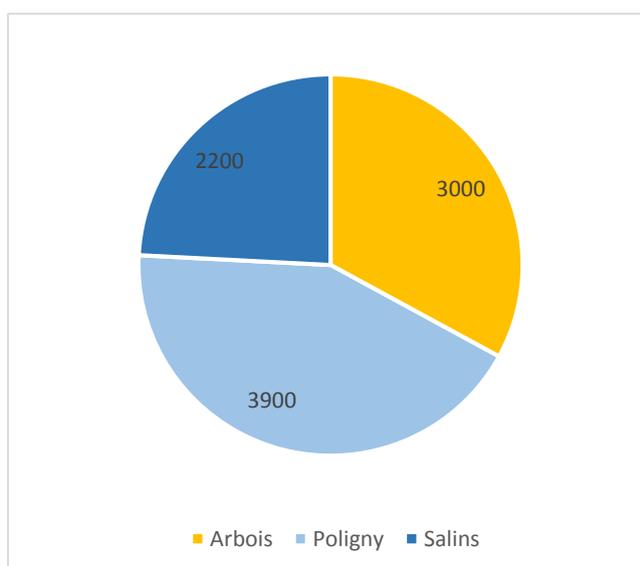
<b>CC Arbois Poligny Salins</b>	<b>101,8 emplois / 100 actifs</b>
Département	89,9 emplois / 100 actifs
CC Champagnole Nozeroy Jura	82,4 emplois / 100 actifs
CC Altitude 800	64,0 emplois / 100 actifs
CC Loue-Lison	63,5 emplois / 100 actifs
CC du Val d'Amour	62,2 emplois / 100 actifs
CC de Bresse Haute Seille	60,0 emplois / 100 actifs
CC de la Plaine Jurassienne	41,6 emplois / 100 actifs

La CCAPS figure comme le territoire concentrant le plus d'emplois par rapport à ses voisins, se plaçant loin devant d'autres intercommunalités et la moyenne départementale. Cette concentration témoigne du fort potentiel du territoire à créer des emplois grâce aux différents acteurs qui composent son tissu économique et à ses spécificités.

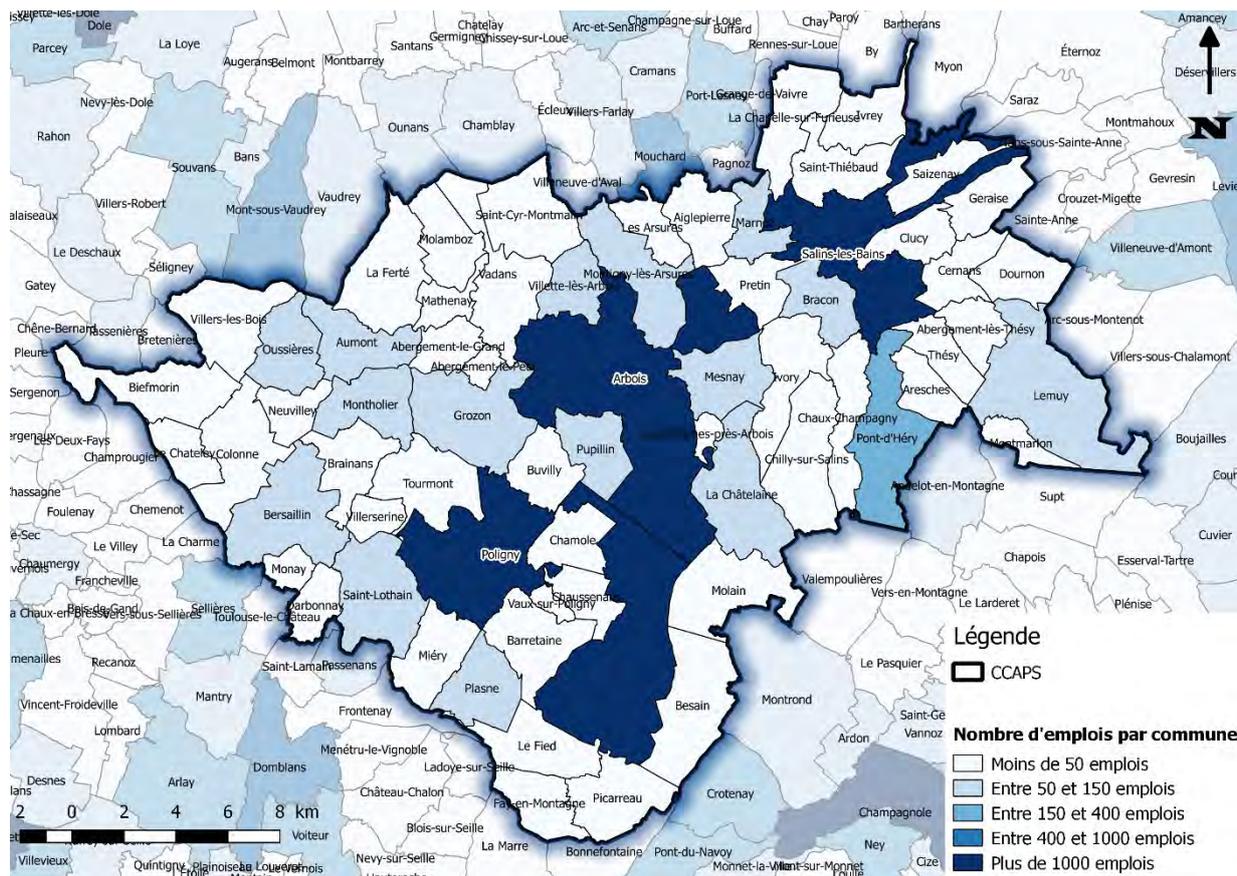
A l'échelle communale, les emplois se concentrent majoritairement sur les pôles d'Arbois, Poligny et Salins-les-Bains, qui concentrent les entreprises et services. Le graphique ci-contre reprend comme découpage les périmètres des anciennes communautés de communes composant la CCAPS pour évaluer la localisation des emplois.

*Répartition des emplois selon les bourgs et communes satellites (données INSEE, réalisation CDHU) :*

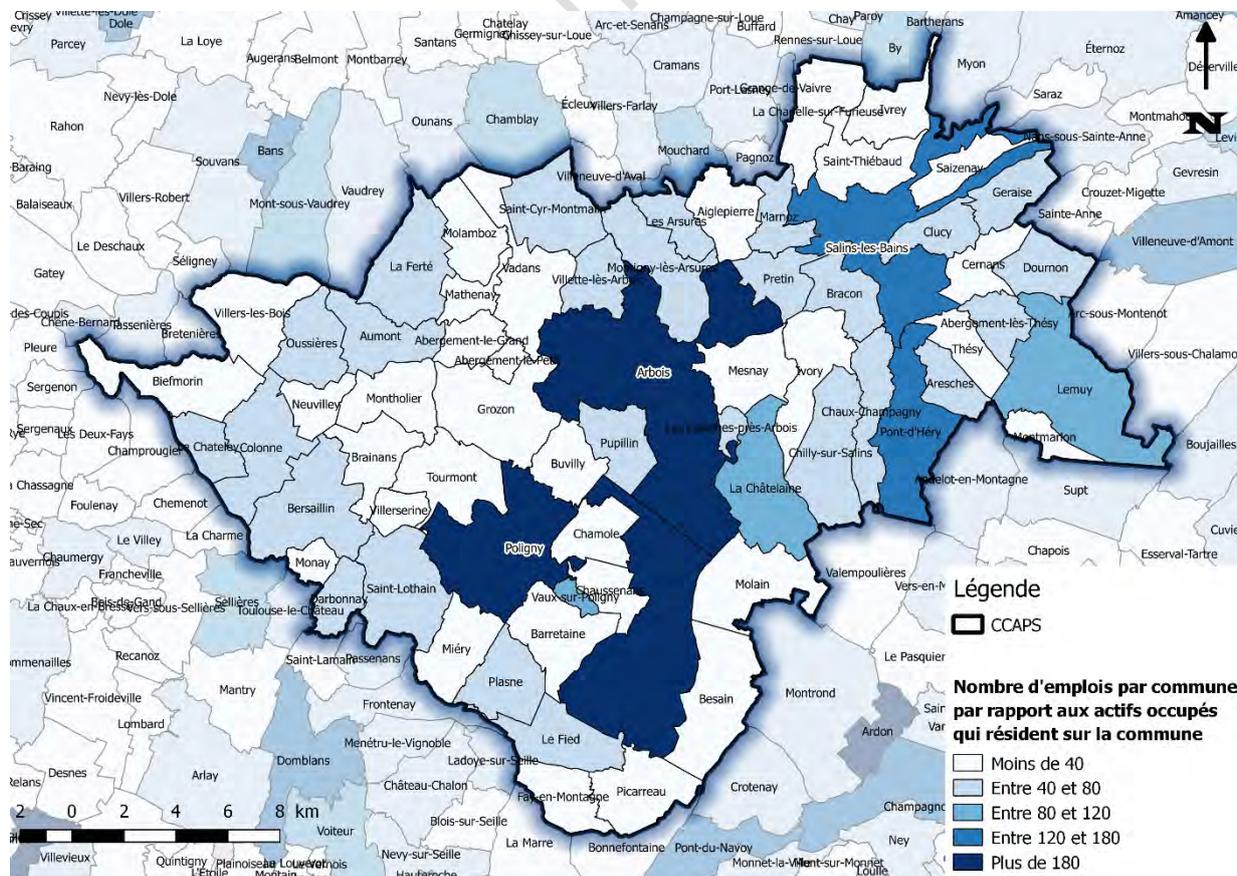
Poligny (comprenant les communes de l'ancienne CC Comté de Grimont dans ce graphique) apparaît d'un point de vue quantitatif comme le principal pôle d'emplois, il est suivi d'Arbois puis de Salins-les-Bains.



Nombre d'emplois par commune (données INSEE, réalisation CDHU) :



Indice de concentration d'emplois par commune (données INSEE, réalisation CDHU) :



Ces cartes ne remettent pas en cause cette analyse, elles mettent en avant la concentration des emplois sur Poligny, Arbois et Salins qui comptent beaucoup plus d'emplois que d'actifs occupés. La commune de Pont-d'Héry compte également de nombreux emplois (et un indice de concentration très largement au-dessus de 100) du fait du centre de réadaptation cardiologique et pneumologique.

Les communes de La Châtelaine, Lemuy et Vaux-sur-Poligny ont un indice de concentration d'emplois d'environ 100 : elles ont autant d'emplois que d'actifs occupés résidant sur le territoire. Inversement les 59 autres communes sont principalement résidentielles avec toutefois des variations.

## 1.2. POPULATION ACTIVE ET CHOMAGE

Concernant la population active, 73,6 % des habitants âgés entre 15 et 65 ans sont considérés comme actifs c'est-à-dire disposant d'un emploi ou en cherchant. Sont ainsi exclus les étudiants, retraités, etc... La part des actifs dans la population de la CCAPS est plus faible par rapport aux intercommunalités voisines. Elle reste cependant relativement proche de la moyenne départementale avec moins de 2 points de différence. Cette plus faible part d'actifs n'est pas forcément péjorative et peut s'expliquer par un nombre de retraités ou d'étudiants plus important que dans les autres intercommunalités.

*Part d'actifs chez les 15-65 ans en 2015 (données INSEE, réalisation CDHU) :*

CC Loue-Lison	78,4 %
CC Altitude 800	77,6 %
CC de Bresse Haute Seille	77,2 %
CC Champagnole Nozeroy Jura	76,1 %
Département	75,4 %
CC de la Plaine Jurassienne	73,9 %
<b>CC Arbois Poligny Salins</b>	<b>73,6 %</b>
CC Val d'Amour	73,6 %

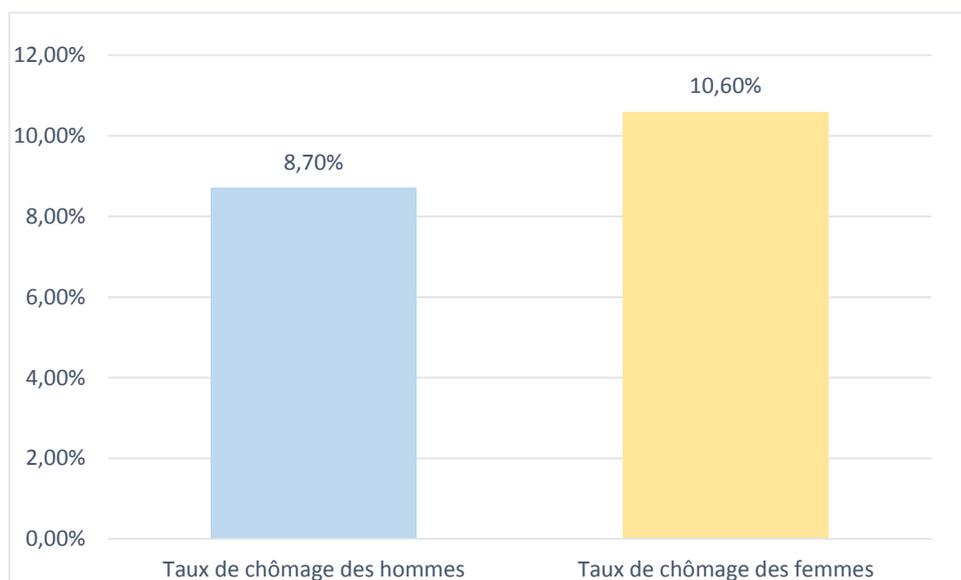
Le nombre de chômeurs quant à lui se situe dans la moyenne par rapport aux territoires voisins, avec 9,6 % de demandeurs d'emplois sur la CCAPS. Cependant, ce chiffre est inférieur à la moyenne départementale, témoignant d'un meilleur dynamisme économique. Ce faible taux combiné au fort indice de concentration d'emplois illustre la bonne santé économique du territoire.

*Taux de chômage des 15 à 64 ans en 2015 (données INSEE, réalisation CDHU) :*

CC Altitude 800	6,7 %
CC de Bresse Haute Seille	8,2 %
CC Loue-Lison	9,1%
CC Val d'Amour	9,5 %
<b>CC Arbois Poligny Salins</b>	<b>9,6 %</b>
CC Champagnole Nozeroy Jura	10,1 %
CC de la Plaine Jurassienne	10,5 %
Département	10,9 %

Mais lorsque ce taux de chômage est analysé plus précisément, il n'est pas égal entre les sexes. Le graphique ci-dessous montre que les femmes sont plus touchées par le chômage que les hommes, elles rencontrent donc une plus grande difficulté à trouver un emploi par rapport aux hommes qui à l'inverse éprouvent davantage de facilités. Cette inégalité d'accès à l'emploi est un enjeu social important.

Taux de chômage selon le sexe (données INSEE, réalisation CDHU) :

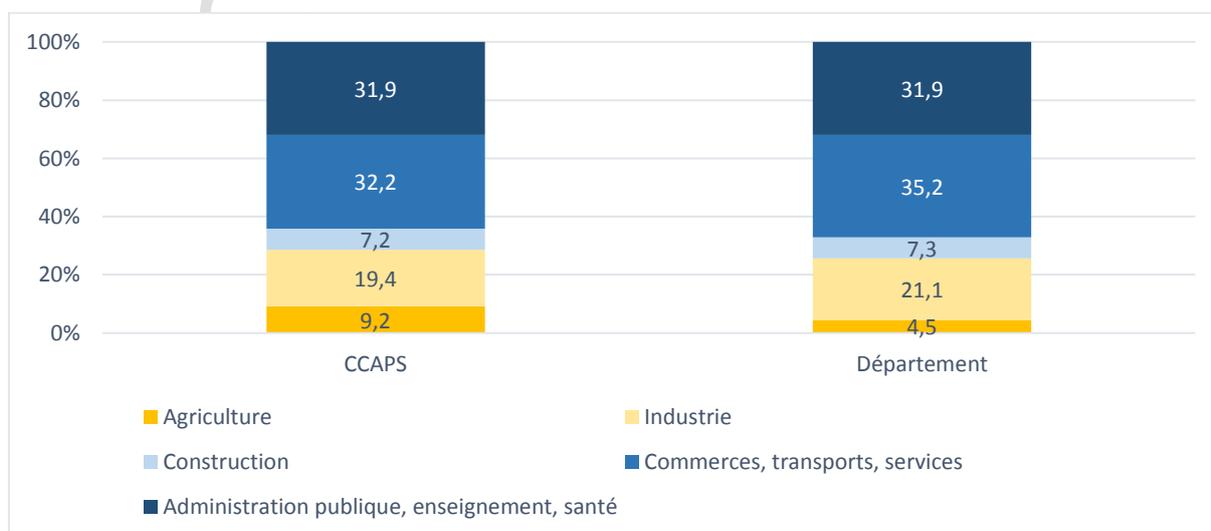


### 1.3. TYPOLOGIE DES EMPLOIS

La répartition des emplois par secteur d'activité permet de dresser un bilan de l'orientation économique d'un territoire. Concernant la CCAPS, les emplois agricoles occupent une part beaucoup plus importante (9,2 %) qu'à l'échelle départementale (4,5 %). La CCAPS a donc comme particularité d'avoir une économie en partie orientée sur l'agriculture notamment grâce à des Appellations d'Origine Contrôlées/Protégées (AOC, AOP) qui créent de nombreux emplois.

Inversement d'autres secteurs sont moins bien représentés dans la CCAPS qu'à l'échelle départementale comme l'industrie ou les commerces, transports et services. Les secteurs de l'administration publique, services publics et construction restent similaires aux deux échelles.

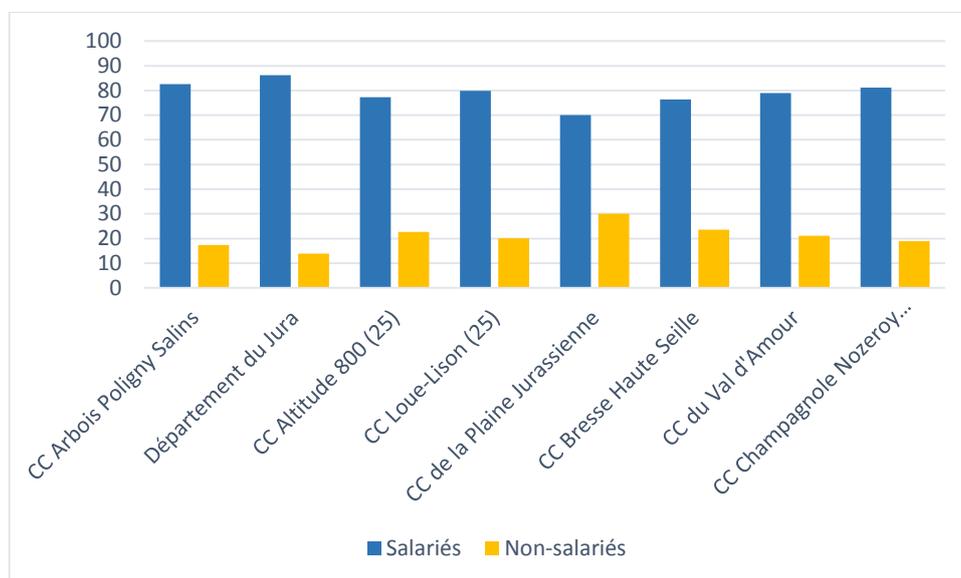
Emplois par secteur d'activité (données INSEE, réalisation CDHU) :



Ce graphique permet au final de mettre en exergue le caractère rural de la CCAPS avec une part d'emplois dans l'agriculture deux fois plus importante qu'à l'échelle départementale.

Concernant le statut des travailleurs, 82,6 % de ces derniers sont salariés et proportionnellement 17,4 % sont indépendants. La part de travailleurs salariés sur la CCAPS est la plus élevée des intercommunalités proches, cependant il faut relativiser ce chiffre qui reste inférieur à la moyenne départementale. La CCAPS est donc un territoire qui compte une part importante de travailleurs non-salariés, même si cette part reste moins élevée que celle des territoires voisins.

Emplois selon le statut professionnel (données INSEE, réalisation CDHU) :



Il est également intéressant d'observer le statut des personnes disposant d'un emploi à l'échelle du territoire. Le tableau ci-dessous témoigne d'une précarité de l'emploi sur la CCAPS avec un pourcentage de titulaires de la fonction publique et de CDI plus faible que la moyenne départementale. A l'inverse les CDD, emplois aidés et Apprentissages-stages sont plus nombreux proportionnellement que dans le département. Cependant cette part d'emplois de type CDD ou intérim peut s'expliquer par le tissu économique du territoire orienté en partie vers l'agriculture, demandant ainsi de nombreux travailleurs saisonniers avec des charges de travail variantes selon la période de l'année.

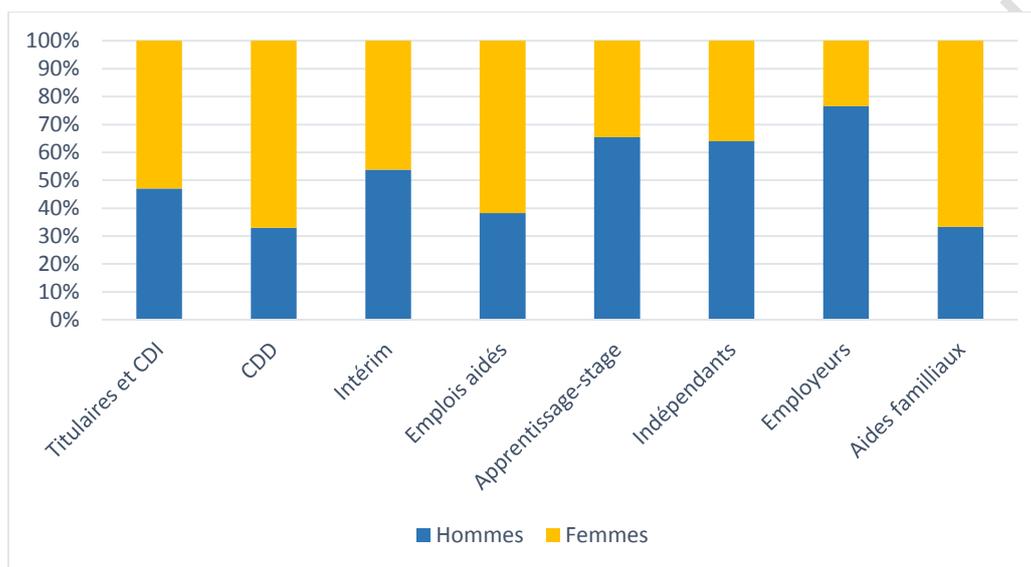
Statut et conditions d'emplois des 15 ans et plus en 2015 (données INSEE, réalisation CDHU) :

	CC Arbois Poligny Salins	Département
Titulaire fonction publique et CDI	69,1 %	73 %
CDD	8,2 %	8 %
Intérim	1,3 %	2,1 %
Emplois aidés	1,7 %	1,1 %
Apprentissage – stage	2,9 %	2,3 %
Indépendants	9,3 %	7,5 %
Employeurs	7,3 %	5,9 %
Aides familiaux	0,3 %	0,3 %

La part plus élevée des indépendants et employeurs dans la CCAPS corrèle avec le nombre important de travailleurs non-salariés. L'importance de l'agriculture dans l'économie du territoire permet également d'expliquer en partie ce chiffre élevé d'indépendants et d'employeurs.

Lorsque le statut de l'emploi est analysé par rapport au genre, un phénomène d'inégalité apparaît. Il y a légèrement plus de femmes disposant d'un CDI ou d'un contrat de titulaire, mais elles sont largement majoritaires en ce qui concerne les emplois précaires comme les CDD et emplois aidés. Cette tendance s'ajoute à la plus grande difficulté des femmes à trouver un emploi, accentuant ainsi l'enjeu visant à réduire les inégalités d'accès à l'emploi en fonction du sexe.

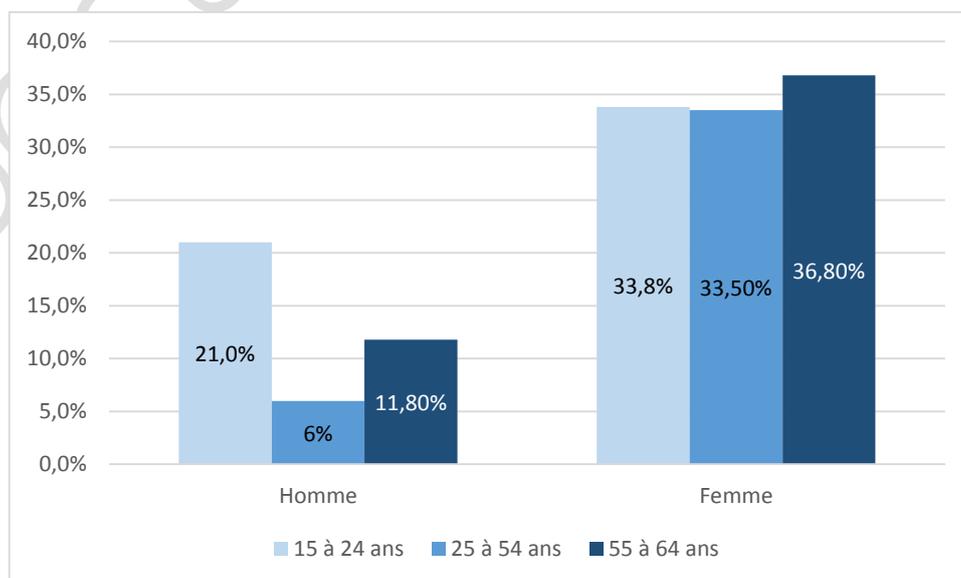
Statut et condition d'emploi des 15 ans ou plus selon le sexe sur la CCAPS en 2015 (données INSEE, réalisation CDHU) :



Concernant les emplois à temps partiel, le graphique ci-dessous dresse un bilan en fonction de l'âge et du sexe des personnes concernées. Les femmes sont largement concernées puisque plus d'un tiers d'entre elles disposent d'un contrat à temps partiel (concerne uniquement les femmes étant salariées). Elles sont également davantage concernées par ce type d'emploi lors de leur fin de carrière.

Les hommes quant à eux sont moins concernés par les temps partiels. Ces emplois sont tout de même plus répandus en début de carrière, montrant une difficulté à entrer sur le marché du travail.

Part des salariés de 15 ans ou plus à temps partiel par sexe (données INSEE, réalisation CDHU) :

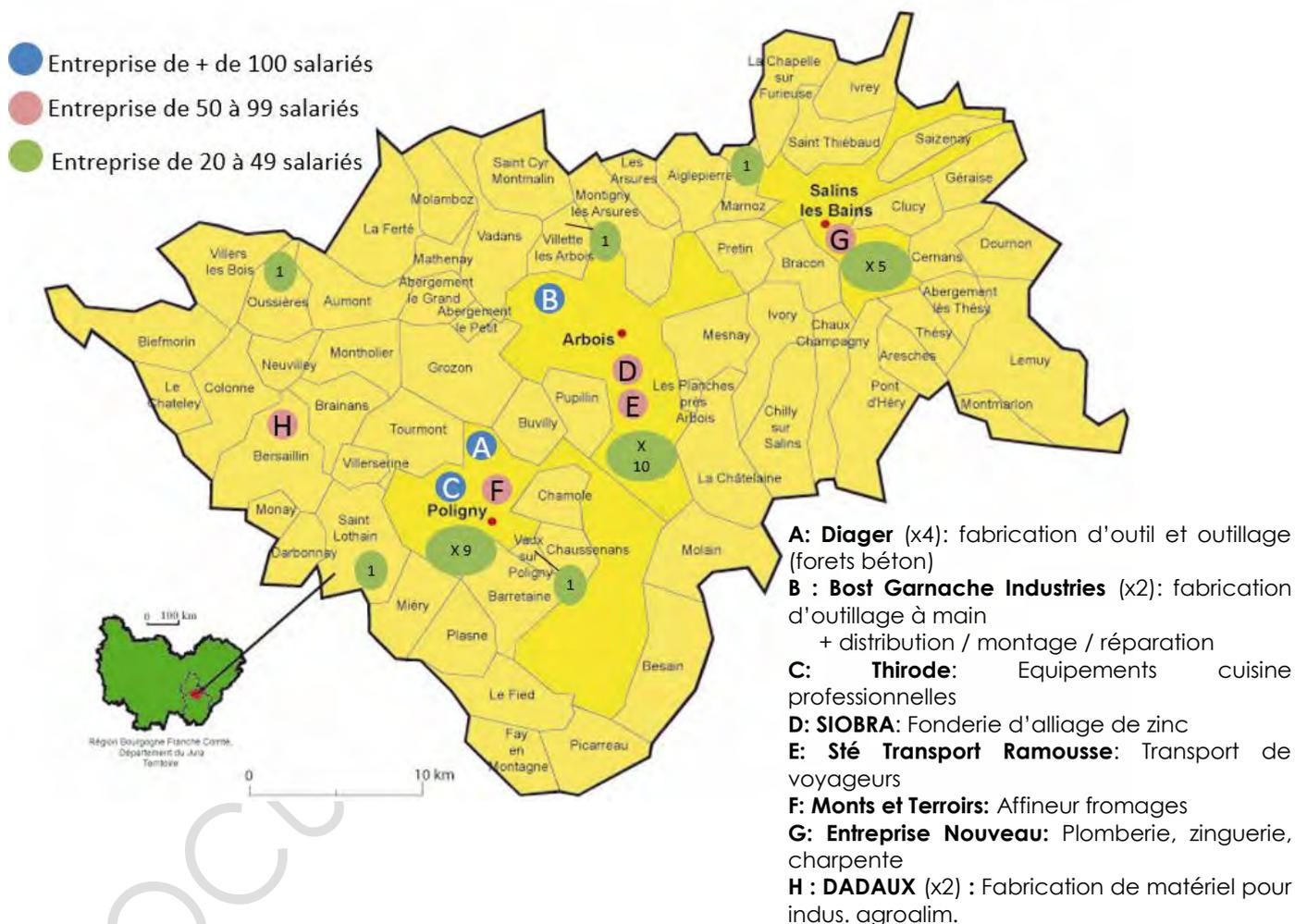


## 2. DYNAMISME TERRITORIAL

### 2.1. LES ETABLISSEMENTS ECONOMIQUES

Les établissements sont les acteurs économiques principaux du territoire, ce sont les entreprises, services publics et toute autre personne morale créant de l'emploi.

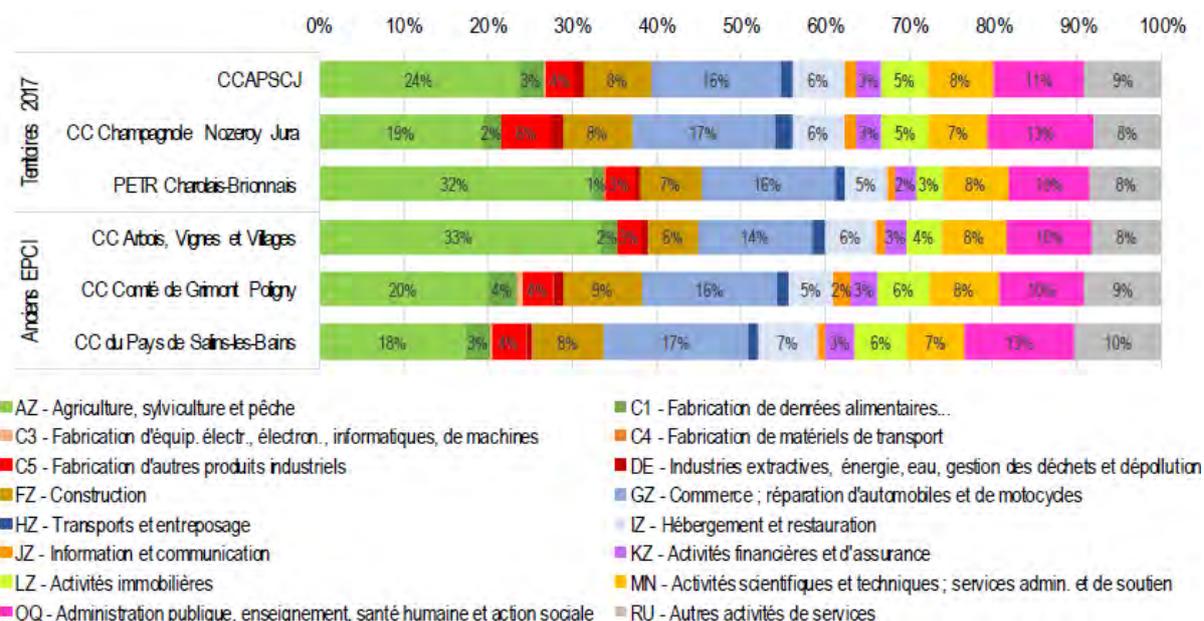
Carte des entreprises les plus importantes en nombre d'emplois



La carte ci-dessus montre la localisation des entreprises les plus importantes sur le territoire. La CCAPS recense 28 entreprises de 20 à 49 salariés, 5 entreprises de 50 à 99 salariés et 3 entreprises de plus de 100 salariés. Ces entreprises se concentrent en grande majorité dans les 3 pôles. Poligny et Arbois disposent toutes deux d'un nombre d'emplois créés par ces entreprises similaire, tandis que Salins-les-Bains en compte moins.

## Etablissement par secteur d'activité

Source : INSEE Sirene (enrichi ARD FC) ; Traitement ARDFC

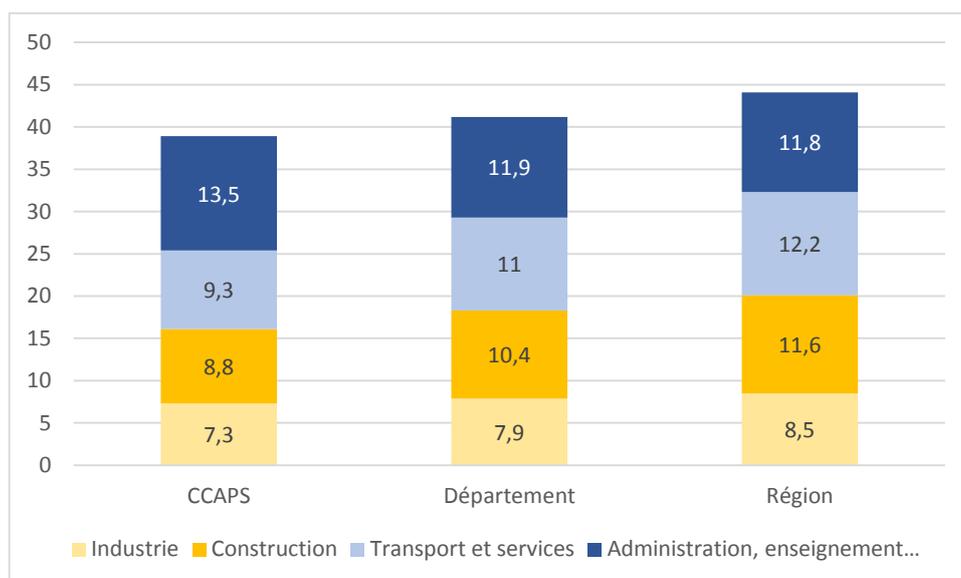


L'analyse des secteurs d'activités des établissements du territoire permet de dégager des tendances décrivant l'orientation économique du territoire. A l'échelle intercommunale, se dégage avant tout la dominance des établissements agricoles et de la sylviculture en cohérence avec le secteur primaire développé sur le territoire. D'autres secteurs d'activité comme la construction ou la fabrication industrielle sont présents. Enfin, les activités du secteur tertiaire (activités immobilières, financières et assurance, administration publique, etc...) représentent environ 38 % des établissements du territoire.

Cette analyse vient confirmer la tendance déjà dégagée d'une économie rurale avec un poids des établissements autour des matières premières et agricoles important, à l'inverse les activités du tertiaire qui sont présentes certes, mais en sous-effectif par rapport à la moyenne nationale.

L'analyse à l'échelle communale cette fois permet d'observer que les tendances du tissu économique ne sont pas homogènes dans le territoire. Si l'ancienne CC d'Arbois, Vignes et Villages compte 33 % de ses établissements dans le secteur agricole et la sylviculture en raison de ses produit d'AOC/AOP comme le vin d'Arbois, ce secteur n'est pas aussi développé sur le reste du territoire avec seulement 18 % pour l'ancienne CC du Pays de Salins-les-Bains qui est davantage axée sur le tourisme. La spécialisation économique est donc spécifique à chaque commune au sein de la CCAPS.

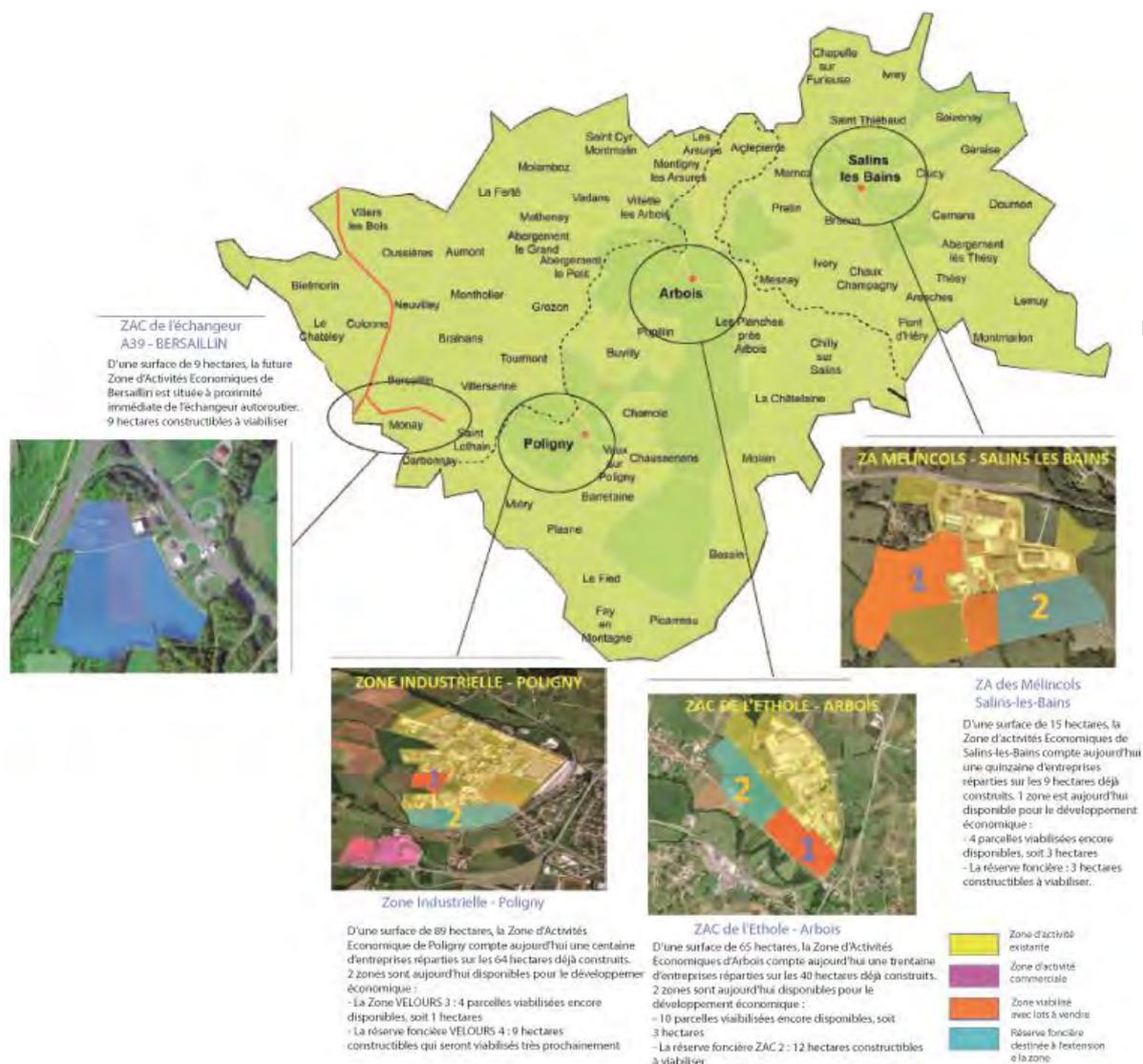
Taux de création d'établissements par secteur d'activité pour la période 2013-2015 (en pourcentage)(données INSEE, réalisation CDHU) :



En termes de création d'établissements, la CCAPS accuse un léger manque de dynamisme pour la période 2013-2015 par rapport à la moyenne départementale, ce constat est accentué lorsqu'on le compare à la moyenne régionale. Encourager la création d'établissement s'impose comme un enjeu et un facteur du dynamisme économique. Pour y arriver, un travail sur la modernisation des zones d'activités du territoire permettrait d'améliorer l'attractivité économique de la CCAPS et donc faciliterait de facto la création de nouveaux établissements.

Le graphique démontre également la part plus importante d'établissements du secteur tertiaire créés, annonçant une modernisation de l'économie engagée ces dernières années.

## 2.2. LES ZONES D'ACTIVITES



La CCAPS compte actuellement 2 zones d'activités principales respectivement sur Arbois et Salins-les-Bains, ainsi qu'une zone industrielle sur Poligny. Ces trois zones sont amenées à se développer afin d'accueillir de nouvelles entreprises pour participer au dynamisme économique. La zone industrielle de Poligny est la plus grande des 3 et comptabilise le plus d'entreprises, constituant le premier pôle économique du territoire.

- La ZAC d'Arbois d'une surface de 65 hectares, les entreprises établies sont principalement dans le secteur de l'agroalimentaire. La zone comprend également des équipements sportifs amenés à rester. Elle souffre de difficultés d'accès au niveau de la RN 83.
- La ZI de Poligny d'une superficie de 89 hectares dont 64 sont déjà occupés par des entreprises, la partie Nord est d'ailleurs saturée. Cette zone reste dynamique avec des projets d'implantation d'une fromagerie entre autres ainsi qu'une zone 2AU existante.
- La ZA Melincols à Salins-les-Bains d'une superficie de 15 ha située à flanc de coteau rendant sa visibilité limitée, ainsi que sa desserte compliquée. La zone accueille aujourd'hui un laboratoire pharmaceutique et les thermes, elle a pour vocation de se spécialiser dans le secteur artisanal.

Une nouvelle zone d'activité est prévue à Bersaillin le long de l'autoroute A39 afin de profiter de la visibilité offerte par cet axe très fréquenté.

Viennent s'ajouter d'autres zones d'activité :

- ZAE communautaire Les prés Magnins d'une superficie de 2 ha à Les Arsures ;
- ZAET communautaire La Cartonnerie d'une superficie de 1,5 ha à Mesnay ;
- ZA des Faïenceries d'une superficie de 1,5 ha à Salins ;
- ZA Champave d'une superficie de 3,5 ha à Bracon ;
- ZI du Couroulet d'une superficie de 9 ha à Arbois ;
- ZA de la Chapelle-sur-Furieuse d'une superficie de 5 ha.

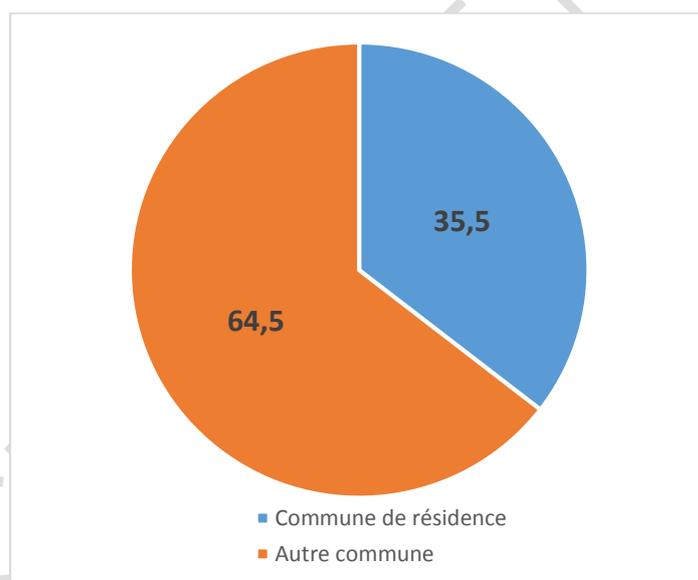
La CCAPS possède de nombreuses zones d'activité proportionnellement à son nombre d'emplois, l'enjeu principal sera de veiller à un développement cohérent et adéquat de ces zones pour garantir leur attractivité sans qu'il n'y est de concurrence inégale.

### 2.3. L'ATTRACTIVITE TERRITORIALE

La CCAPS dispose d'un indice de concentration d'emplois positif, elle a donc besoin d'accueillir des travailleurs résident hors du territoire pour combler le manque de main d'œuvre. Le territoire apparaît donc attractif aux yeux des actifs extérieurs à la CCAPS, mais il est intéressant d'analyser les flux internes et externes au sein de l'intercommunalité.

Cette attractivité s'illustre avec près des deux tiers des actifs du territoire travaillant au sein même de la CCAPS.

*Lieu de travail des actifs de 15 ans ou plus ayant un emploi qui résident dans la zone en 2015 (données INSEE, réalisation CDHU) :*



*Déplacements des actifs vers et en dehors de la CCAPS*  
 Source : INSEE RP (exploitation complémentaire), Traitement : ARD FC

	Actifs occupés hors du territoire (= navetteurs sortants)			Emplois occupés par des actifs résidant hors du territoire (= navetteurs entrants)			Solde des navetteurs (= entrants - sortants)
	Actifs occupés 2013	Actifs occupant un emploi sur le territoire 2013	2013	Emplois au lieu de travail 2013	2013	2013	
	CCAPSCJ	9 300	6 500	2 800	9 400	2 900	
Territoires 2017							
CC Champagne Nozeroy Jura	9 100	6 100	3 000	7 500	1 400	-1 600	
PETR Charolais-Brionnais	34 700	27 500	7 200	32 300	4 800	-2 400	
Anciens EPCI							
CC Arbois, Vignes et Villages	2 700	1 600	1 100	3 200	1 500	420	
CC Comté de Grimont Poligny	4 300	2 500	1 800	4 000	1 500	-230	
CC du Pays de Salins-les-Bains	2 300	1 300	1 000	2 200	900	-100	
Références							
Jura	108 200	88 500	19 700	97 800	9 200	-10 500	
Bourgogne-Franche-Comté	1 139 800	1 050 300	89 500	1 094 200	43 900	-45 600	
France métr.	26 154 600	25 767 300	387 300	25 769 200	1 900	-385 400	

La CCAPS comptait environ 9400 emplois à pourvoir pour 9300 actifs en 2013 nécessitant ainsi peu de travailleurs extérieurs au territoire. Cependant 2800 actifs résidant dans la CCAPS travaillent dans des territoires différents. Par conséquent 2900 actifs ne résidant pas dans la CCAPS viennent y travailler quotidiennement pour combler les postes à pourvoir. La CCAPS est un des rares territoires recensant un solde positif de navetteurs, témoignant de son attractivité.

Mais le solde de travailleurs entrant et sortant du territoire n'est pas le même partout sur le territoire, en réalité seul l'ancienne CC Arbois, Vignes et Villages compte plus d'emplois que d'actifs. Conserver ce flux positif à l'échelle de l'intercommunalité est un enjeu primordial pour l'économie du territoire puisque ce facteur lui permet de rester attractif. Les spécificités de chaque territoire de la CCAPS constitue un levier clé de l'économie qu'il est important de conserver et d'entretenir.

*Destination des actifs résidants mais travaillant hors du territoire*  
 Source : INSEE RP (exploitation complémentaire), Traitement : ARD FC

	Actifs occupés 2013	Actifs occupés sur le territoire (=A) 2013	Actifs occupés hors du territoire (2013)					
			Départements alentours (hors A) (=B)	Bourgogne-Franche-Comté (hors départements alentours) (hors B) (=C)	France métropolitaine (hors C)	Suisse	Autres pays et outre-mer	
Territoires 2017								
CCAPSCJ	9 300	6 500	2 500	100	100	100	0	
CC Champagne Nozeroy Jura	9 100	6 100	2 000	20	100	900	0	
PETR Charolais-Brionnais	34 700	27 500	6 400	100	600	20	50	

Le tableau ci-dessus montre que la majorité des actifs travaillant hors de la CCAPS ont un emploi dans le même département. Le caractère frontalier permet à certains actifs d'aller travailler en Suisse.

*Provenance des actifs résidants hors du territoire*  
 Source : INSEE RP (exploitation complémentaire), Traitement : ARD FC

	Emplois 2013	Emplois occupés par des actifs résidant sur le territoire (=A) 2013	Emplois occupés par des actifs résidant hors du territoire (2013)			
			Départements alentours (hors A) (=B)	Bourgogne-Franche-Comté (hors départements alentours) (hors B) (=C)	France métropolitaine (hors C)	Outre-mer
Territoires 2017						
CCAPSCJ	9 400	6 500	2 600	70	210	10
CC Champagne Nozeroy Jura	7 500	6 100	1 300	30	50	0
PETR Charolais-Brionnais	32 300	27 500	4 400	80	300	0

Les actifs extérieurs venant travailler dans la CCAPS proviennent en grande majorité de territoires voisins du même département. Plus de 200 actifs proviennent également d'autres régions démontrant une forte attractivité de la CCAPS dans un ou plusieurs secteurs spécifiques.

### 3. L'ACTIVITE COMMERCIALE

L'offre commerciale semble satisfaisante sur le territoire avec une offre basique sur les petites communes et plus générale sur les communes d'Arbois, Poligny, et Salins-les-Bains qui constituent les 3 pôles commerciaux du territoire. Cependant, l'offre manque de diversité et certains commerces spécialisés viennent à manquer : équipements sportifs, bricolage, textile...

Les commerces des 3 bourgs se localisent en majorité dans les centres villes et les zones d'activités précédemment citées. Les caractéristiques économiques des chaque bourgs se retrouvent dans leur offre commerciale :

- Arbois dispose d'un nombre important de commerces spécialisés dans les produits du terroir et gastronomique.
- Poligny abrite principalement une activité commerciale étroitement liée à l'industrie au sens large du terme, particulièrement des produits agroalimentaires.
- Salins-les-Bains ayant une économie orientée vers le tourisme, elle dispose de quelques commerces liés à cette activité.

Ces trois pôles disposent chacun d'associations de commerçants visant à promouvoir les commerces sur ces communes et de coordonner leurs actions pour davantage de visibilité.

Les plus petites communes ne disposent pas de commerces, il existe tout de même une offre ambulante pour les biens de première nécessité (pain, etc...). Cependant cette offre diminue et tend à disparaître dans le futur, laissant des espaces de plus en plus grands sans dessertes commerciales.

# CHAPITRE .6 : L'ATTRAIT TOURISTIQUE DE LA CCAPS

## 1. L'ATTRACTION TOURISTIQUE DU TERRITOIRE

Le territoire de la CCAPS repose sur plusieurs atouts touristiques : le patrimoine culturel, œnologique et gastronomique, le cadre (naturel et vert), des sites remarquables mais aussi les thermes de Salins.

### 1.1. LE PATRIMOINE CULTUREL, ŒNOLOGIQUE ET GASTRONOMIQUE

#### 1.1.1 LE VIN ET LE COMTE

Environ un tiers des touristes semblent placer la gastronomie et les produits du terroir comme rôle central pour leur venue sur le territoire (source : mission d'accompagnement du Pays du Revermont Poligny-Arbois-Salins les Bains, 2016).

En effet le territoire de la CCAPS comprend une partie importante des espaces classés en appellation Côtes du Jura et surtout l'intégralité des terrains de l'appellation « Arbois » dont la production s'exporte dans le monde entier (il s'agit également de la première Appellation d'Origine Contrôlée en France, en 1936).

Le vignoble jurassien (source : site internet du CIVG)



Bien que localisée sur le Revermont et principalement autour d'Arbois, la production de vin constitue une activité touristique importante à travers les événements (le biou, percée du vin jaune, etc.) mais aussi et surtout les nombreuses caves ouvertes aux visiteurs sur plusieurs communes de la CCAPS : Arbois, Poligny, Montigny-les-Arsures, les Arsures, Vilette-les-Arbois, Pupillin, Mesnay, etc.

Arbois accueille notamment le Comité Interprofessionnel des Vins du Jura (CIVG) et le musée de la vigne et du vin du Jura qui occupe une partie du château Pécauld et de nombreuses boutiques de son centre-ville sont occupées par des vigneron ou cavistes.

A noter également que le territoire comprend plusieurs vigneron en biodynamie ce qui attire des spécialistes du monde entier.

Le Comté, étant la première AOC fromagère française en volume fabriqué, est également une ressource touristique pour le territoire. Bien que l'ensemble du territoire soit en AOC Comté, les élevages se retrouvent principalement sur les plateaux.

Poligny a pris le titre de « capitale du Comté » et accueille la Maison du Comté ainsi que plusieurs lieux de vente.

Indispensable pour l'attractivité touristique, le territoire compte de nombreux et diversifiés restaurants. Ils se concentrent dans les trois bourgs (et sont particulièrement nombreux sur Arbois), toutefois quelques restaurants sont également implantés sur les autres communes, régulièrement à proximité des axes principaux.

### 1.1.2 LE RICHE PATRIMOINE CULTUREL

Si le patrimoine culturel sur le territoire est riche, la maison Pasteur (Arbois) et les salines de Salins en constituent les principaux éléments.

Les salines sont notamment classées au patrimoine mondial de l'Unesco depuis 2009. Du VIII<sup>e</sup> siècle jusqu'à 1962 les sources d'eaux salées ont été exploitées puis, après la fermeture définitive, la ville a reconverti le site de la grande saline dans une vocation patrimoniale et touristique. Le sel connaît également une valorisation culturelle par la route du sel à pied qui passe par Salins-les-Bains.

Louis Pasteur est né et a passé une grande partie de sa vie dans le Jura, notamment à Arbois dans une maison située au bord de la Cuisance où il vécut et qui lui servi de laboratoire. Classée Monument Historique et reconnue comme « Maison des illustres », elle appartient à l'académie des sciences et est un lieu de mémoire ainsi que d'exposition sur l'œuvre de Pasteur.

Dans plusieurs autres communes Pasteur a laissé une trace : la vigne Pasteur à Montigny-les-Arures ou encore la maison de son enfance à Marnoz.

L'Histoire et la richesse patrimoniale de Salins-les-Bains, Poligny et Arbois est également un facteur d'attractivité touristique, les trois bourgs sont notamment labellisés « Ville et Pays d'art et Histoire » et Poligny fait partie des cités clunisiennes. Parfois des parcours spécifiques permettent de la mise en valeur de ce patrimoine, comme le parcours Pasteur à Arbois.

Enfin d'autres sites culturels sont recensés par Jura tourisme :

- A Salins-les-Bains : les Poteries, les églises, l'éditeur est dans l'escalier (atelier de création) et l'apothicairerie de l'hôpital ;
- A Arbois : le musée d'art de l'Hôtel Sarret de Grozon, l'église Saint-Just et l'apothicairerie de l'hôpital.
- A Mesnay : la poterie/sculpture, la maison de l'abeille et l'écomusée du carton.
- A Poligny : les églises Saint-Hippolyte et de Mouthier-le-Vieillard ainsi que l'apothicairerie de l'hôpital.
- A Vaux-sur-Poligny : le prieuré Notre-Dame.
- A Aumont : l'atelier de peinture, sculpture et de gravure.
- A Saint-Lothain : l'ancien prieuré romain.

## 1.2. LE CADRE : PAYSAGE, RANDONNEE ET SITES NATURELS

### 1.2.1 LA RANDONNEE ET LES PROMENADES

La randonnée est la première activité des touristes sur le territoire de la CCAPS, ils bénéficient ainsi des 620 kilomètres de sentiers du territoire. Ces sentiers sont bien balisés en semblent suffisants pour répondre à la demande.

A noter notamment :

- Le GR 59 relie le Ballon d'Alsace à Lons-le-Saunier (en passant par Besançon) et traverse le territoire du nord-est vers le sud-ouest et plus précisément de La Chapelle-sur-Furieuse jusqu'à Miéry. Il traverse ainsi les trois principaux pôles, les trois reculées (voir plus loin) et ainsi une grande partie du vignoble.
  - o Sur le territoire de la CCAPS, il fait partie de l'échappée jurassienne (« l'Échappée Jurassienne est une randonnée itinérante composée de plusieurs GR® (GR59, GR559, GR5 et GR9) elle traverse le département du Jura sur 300 km entre Dole et Saint-Claude via la Station des Rousses en passant par les plus grands sites du Jura » (Jura Tourisme)).
- Près de la moitié des 170 kilomètres du chemin de grande randonnée de Pays (GRP) du Tour de la Bresse Comtoise se situe sur nord-ouest du territoire de la CCAPS.
- Un vaste réseau de chemin de petite randonnée (PR).
- Des itinéraires balisés pour les VTT (notamment dans le Revermont)
- Des cheminements pour les randonnées équestres.

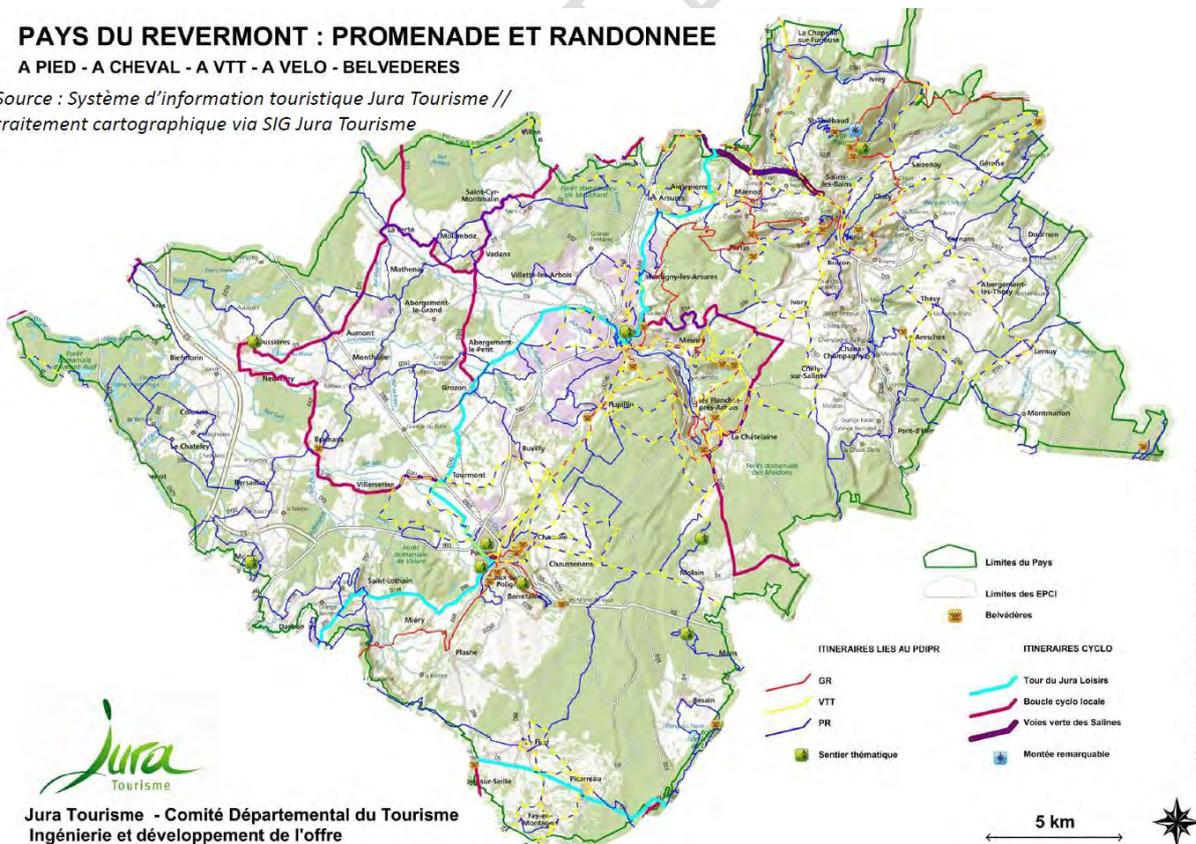
Le Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et de Randonnées identifie ainsi un vaste réseau sur le territoire, la cartographie ci-dessous n'étant pas exhaustive.

Promenade et randonnées sur le territoire de la CCAPS (source : mission d'accompagnement du Pays du Revermont Poligny-Arbois-Salins les Bains, 2016).

#### PAYS DU REVERMONT : PROMENADE ET RANDONNEE

A PIED - A CHEVAL - A VTT - A VELO - BELVEDERES

Source : Système d'information touristique Jura Tourisme // traitement cartographique via SIG Jura Tourisme



L'activité de randonnée est l'activité touristique principale de la plupart des villages du territoire. Ce réseau s'accompagne d'une offre touristique : des promenades sur le plateau en cheval, en attelage ou en trottinette électrique (Fay-en-Montagne), des guides conférenciers (Arbois), des loueurs de vélos (Salins-les-Bains), etc.

Enfin le territoire est également traversé par de nombreux cyclotouristes.

### 1.2.2 LE CADRE NATUREL

L'étude réalisée en 2016 dans le cadre de la mission d'accompagnement du Pays du Revermont met en avant l'attrait de la nature et de la visite des sites naturels.

Globalement le territoire présente un attrait pour son cadre naturel, ses paysages diversifiés (cf chapitre sur les paysages) et « vert » (notamment les plateaux) mais aussi pour son architecture traditionnelle, dans les bourgs (cf sur le patrimoine culturel) comme dans les villages avec les maisons vigneronnes, les fermes du plateau ou les maisons de la Bresse. L'authenticité autant que le calme caractérise ainsi l'offre touristique du territoire.

Concernant les paysages ils sont valorisés par la ligne des Hirondelles qui traverse le territoire (il s'agit d'une ligne ferroviaire touristique entre Dole et Saint-Claude).

Les reculées sont également une particularité du territoire. Il s'agit d'une longue vallée qui incise un plateau calcaire à couches horizontales et qui s'achève brutalement en «bout du monde» ou en «cul-de-sac», au fond d'un cirque calcaire, au pied duquel jaillit une résurgence (cf chapitre paysage). La reculée des Planches, près d'Arbois, connaît un intérêt touristique particulier avec notamment la cascade des Tufs qui attire chaque année des milliers de visiteurs dans le village des Planches-près-Arbois. Ce village comprend également des grottes mais celles-ci sont fermées.

D'autres sites naturels sont mis en valeur pour l'activité touristique, entre autres :

- Les grottes des Moidons à Molain : situées en plein cœur de la forêt, elles mettent en valeur l'action de la nature (stalagmites, colonnes, etc.).
- Le sentier karstique des Malrochers à Besain qui est un aménagement pédagogique et ludique autour d'un concentré géologique.
- Le Mont Poupet : qui comprend des panneaux interprétation.

Ce patrimoine naturel est également valorisé par un tourisme sportif, avec par exemple le parapente ou la descente VTT) du Mont Poupet, également identifié dans le plan cyclotourisme comme « montée remarquable ». Des activités sont également développées comme les parcours dans les arbres (Salins-les-Bains et Mesnay) ou encore des parcours dans la nature (Bersaillin).

## 1.3. LES THERMES DE SALINS

Les atouts cités précédemment semblent constituer la même offre touristique, la différence étant principalement spatiale (la gastronomie et l'aspect culturel principalement dans les trois pôles, la randonnée et le côté nature dans les villages, notamment sur les plateaux). Inversement le thermalisme de Salins est une offre particulière et complémentaire.

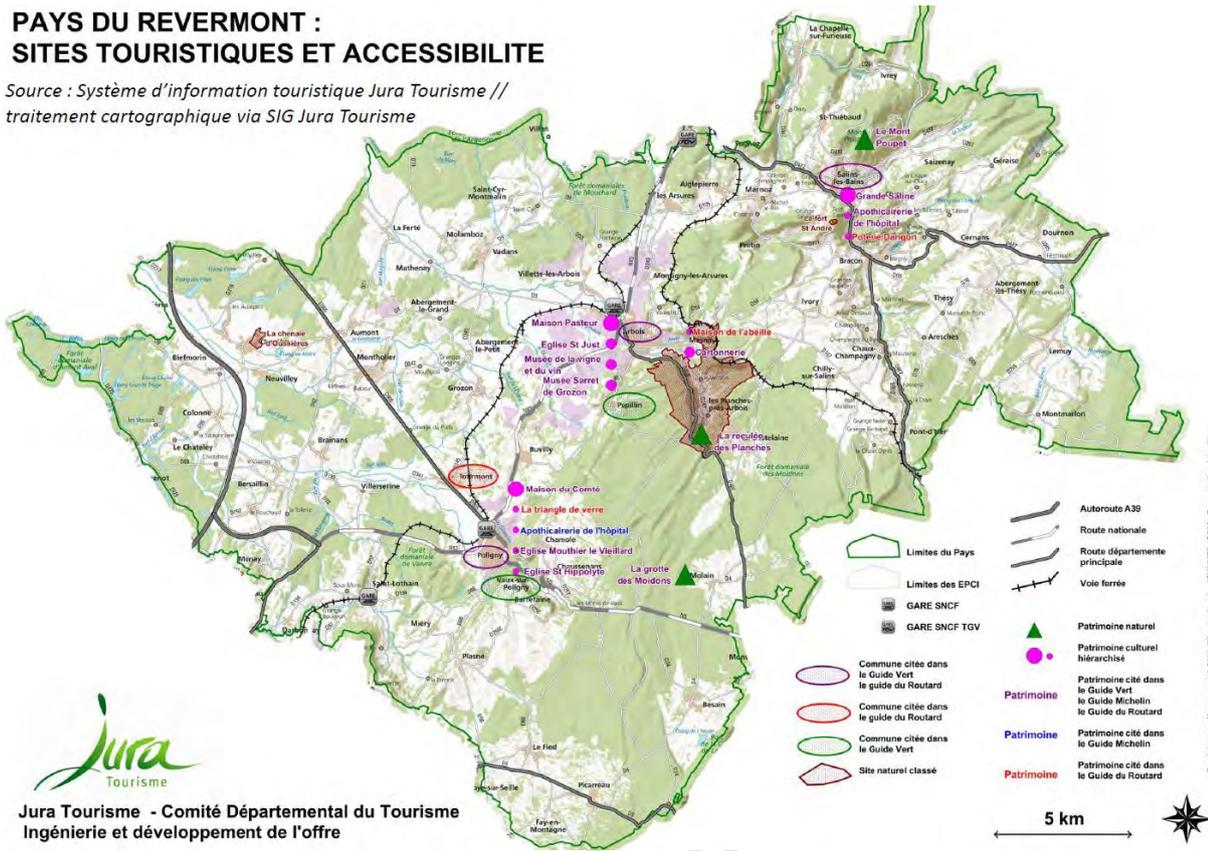
Historiquement les thermes ouvrent en 1854 sur le site de la petite saline (alimentée historiquement par le « Puits à Muyre ». L'hôtel des Bains ouvre dix ans plus tard et le casino suit à la fin du XIXe siècle. C'est au début du XXe siècle que l'activité thermale donne son nom à Salins-les-Bains et les thermes sont gérés directement par la commune de depuis 1955. Récemment un nouvel établissement, plus moderne et performant, a été inauguré.

Cet établissement permet une augmentation de la capacité d'accueil. Au niveau médical le site compte 3200 visiteurs en 2018 contre 2000 il y a quelques années, il pourrait en accueillir 4000 dans ce registre toutefois il y a un manque au niveau du personnel médical pour accompagner ces curistes. A noter que les curistes viennent de plus en plus de l'extérieur du territoire et restent sur le territoire parfois plusieurs semaines. Au niveau du loisir 60 000 visiteurs sont recensés en 2018 contre 35 000 il y a quelques années.

En complément des thermes, le casino peut également être un atout touristique.

# PAYS DU REVERMONT : SITES TOURISTIQUES ET ACCESSIBILITE

Source : Système d'information touristique Jura Tourisme //  
traitement cartographique via SIG Jura Tourisme

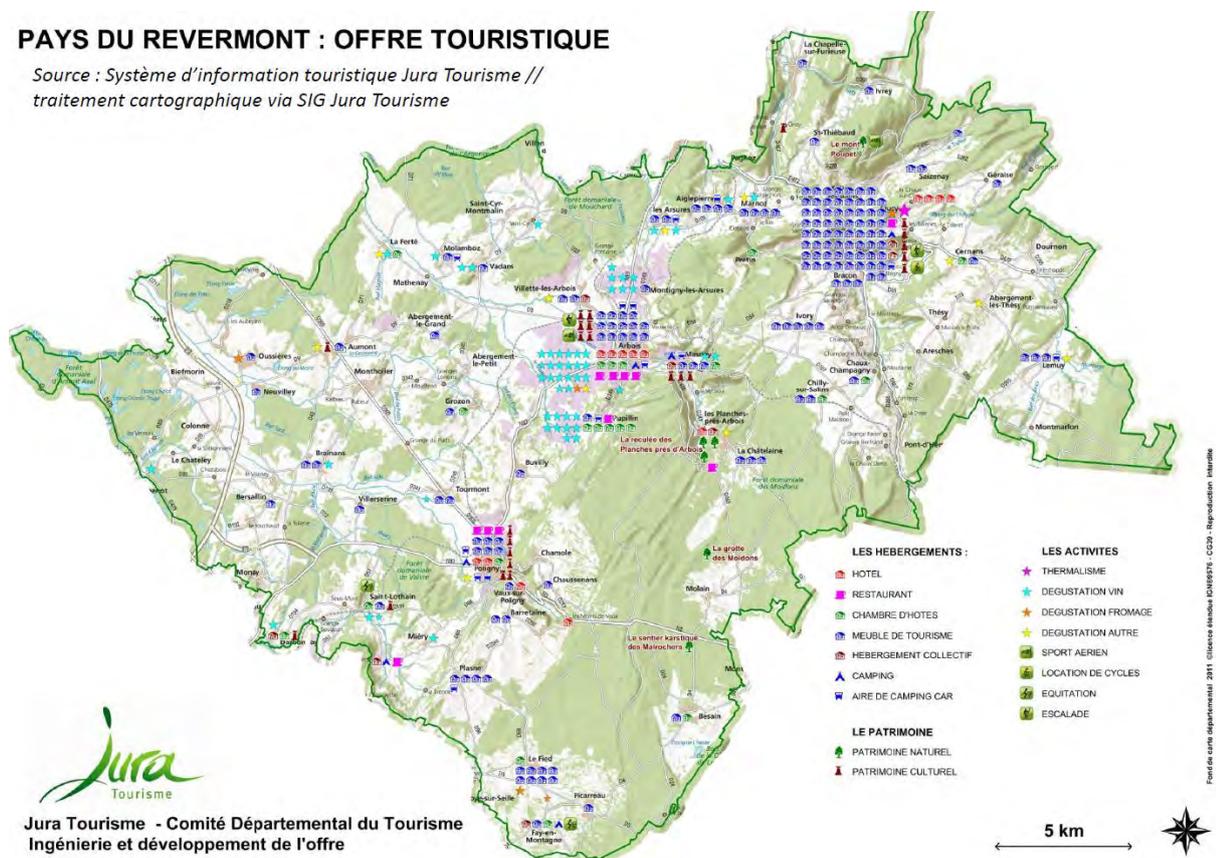


## 2. L'OFFRE D'HEBERGEMENT

Le Jura est le premier département de la région en ce qui concerne l'offre d'hébergement touristique, le territoire de la CCAPS s'insère dans ce contexte.

### PAYS DU REVERMONT : OFFRE TOURISTIQUE

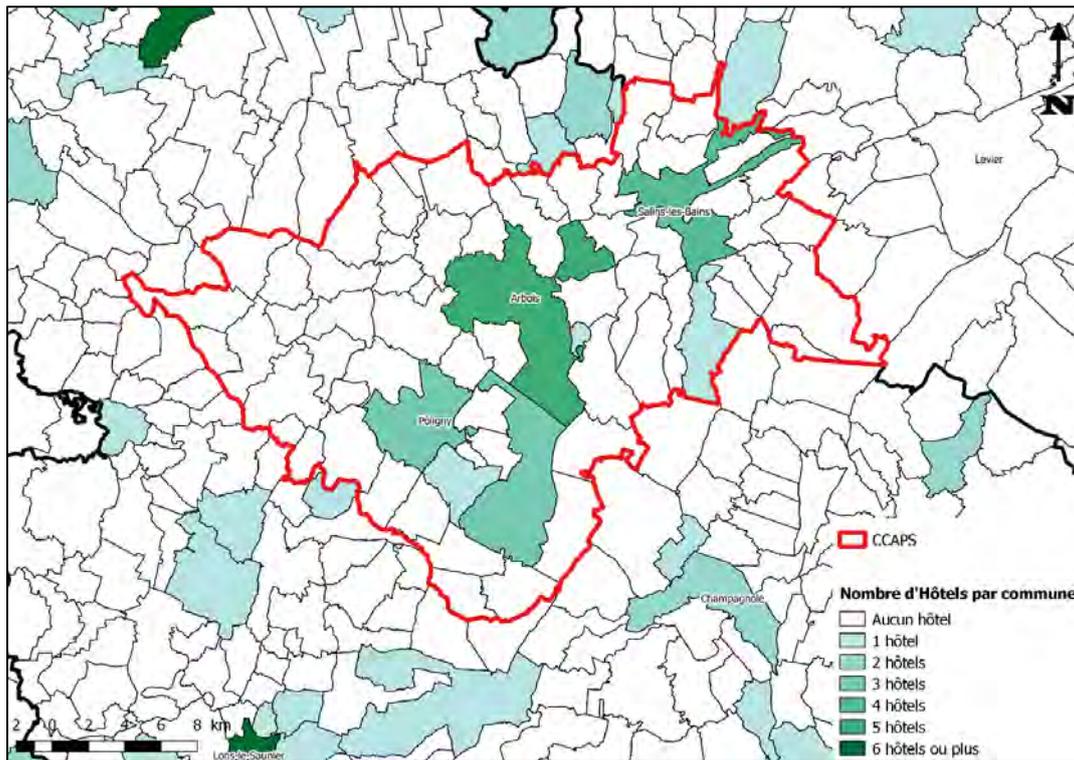
Source : Système d'information touristique Jura Tourisme //  
traitement cartographique via SIG Jura Tourisme



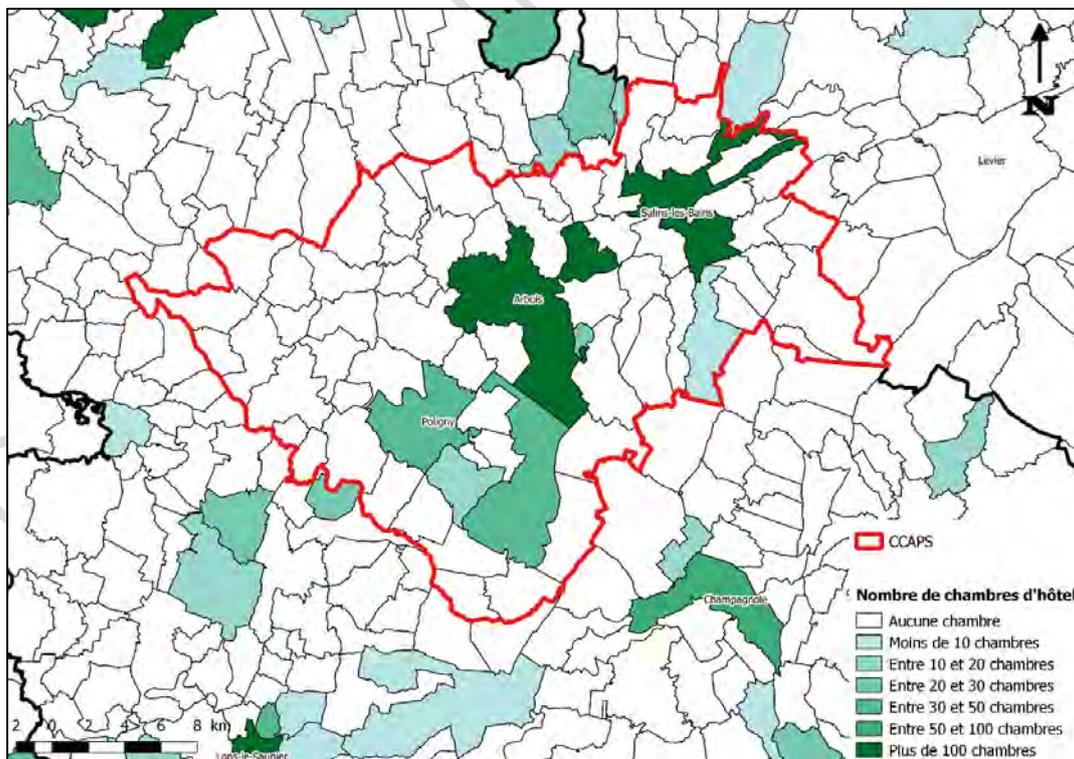
### 2.1. L'HOTELLERIE

Cette offre est principalement concentrée sur les trois pôles du territoire comme le montre les cartes suivantes :

Nombre d'hôtels par commune en 2018 (réalisation CDHU, données INSEE) :



Nombre de chambres d'hôtel par commune en 2018 (réalisation CDHU, données INSEE) :



Le secteur d'Arbois est le mieux doté (Arbois et les Planches-près-Arbois), il concentre près de la moitié des lits. Un manque spécifique est identifié sur Poligny.

L'offre manque surtout d'hôtel permettant l'hébergement de grands groupes (bus de touristes, séminaires d'entreprise, etc.).

L'offre en matière d'hébergement hôtelier classée en 3 étoiles est surreprésentés par rapport aux autres classements, le territoire n'ayant, d'après ce diagramme, aucun classement 4 étoiles. Ainsi la CCAPS comprend surtout une hôtellerie milieu de gamme et une absence d'hôtellerie haut de gamme.

Hôtellerie : niveau de classement (lits)  
 (Source : système d'information touristique  
 Jura Tourisme 2015 / Offices de tourisme).

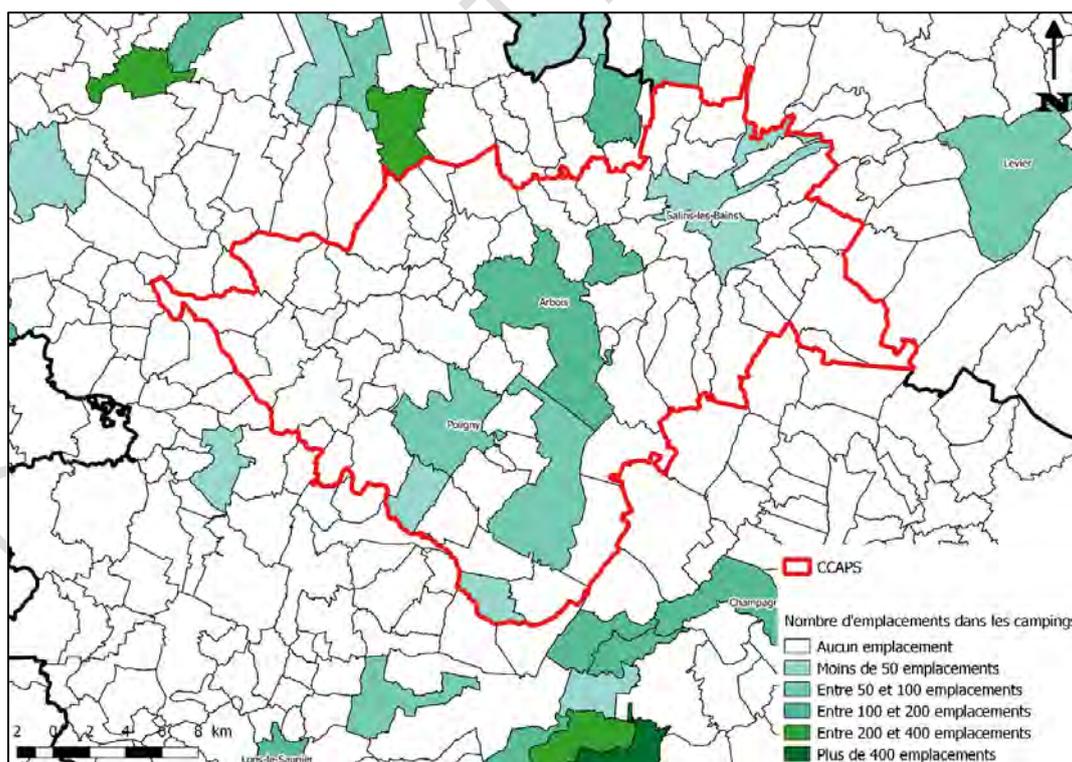


## 2.2. LES AUTRES HEBERGEMENTS

Le territoire compte une offre diversifiée d'hébergement.

Plusieurs campings sont identifiés sur le territoire : les campings municipaux d'Arbois, de Poligny et de Salins-les-Bains ainsi que des campings privés sur les communes de Miéry et de Fay-en-Montagne (en reprise d'activité en lien avec l'activité équestre).

Nombre d'emplacements dans les campings (réalisation CDHU, données INSEE) :



Une offre importante de camping est également identifiée sur les territoires voisins, notamment le Val d'Amour.

Les gîtes, chambres d'hôtes et meublés de tourisme sont nombreux et semblent en augmentation. Ce type d'hébergement se réalise principalement dans des volumes existants permettant une préservation du bâti. Ces hébergements en haut de gamme sont recherchés. Le reste de l'offre est-il concerné par une saturation ou par une augmentation de la demande ?

Le territoire compte de nombreuses résidences secondaires qui constituent un apport à l'hébergement touristique sur le territoire. Elles sont étudiées dans le développement 4 du chapitre 2 concernant l'habitat.

Enfin le stationnement des campings cars est également un enjeu touristique en lien avec l'aménagement du territoire. Par exemple l'aire d'accueil de Mesnay n'est pas optimale et devrait être améliorée.

### **3. LES REFLEXIONS ET PROJETS**

L'objectif est d'augmenter la fréquentation touristique du territoire en attirant de nouveaux touristes mais aussi en augmentant la durée de séjour. En effet le tourisme sur le territoire est défini comme un tourisme de passage, restant peu de jours sur le territoire. Un des premiers objectifs de développement touristique pourrait être de faire rester les touristes plus longtemps sur le territoire. Cela peut se faire à travers un renforcement de l'offre (notamment d'hébergement), la mise en place de « pass sur une semaine »...

#### **3.1. PLUSIEURS PROJETS STRUCTURANTS ENVISAGES**

Plusieurs projets sont envisagés pour permettre de remplir cet objectif intercommunal de développement qualitatif du tourisme.

Le premier concerne la maison Vercel à Arbois, elle est située en face de la maison Pasteur (Vercel étant l'ami d'enfance de Pasteur). Sur ce site appartenant à la ville d'Arbois, dont les bâtiments ne présentent aucun intérêt en dehors des caves, il est programmé de développer un centre d'interprétation scientifique (ressources pour les chercheurs, médiathèque, organiser des conférences...). Ce projet pour 2022 pourrait être accompagné d'un projet de l'Académie des sciences, qui possède la maison Pasteur, sur la maison mitoyenne de cette dernière.

Un autre projet est la construction d'une nouvelle maison du Comté, toujours à Poligny. C'est un projet privé dont les travaux ont démarré début 2019.

Un projet de cité des vins est envisagé sur le château Pécauld à Arbois. Il s'agit de créer un lieu d'interprétation et de connaissance du vin connecté à une échelle régionale (c'est un projet de la Région qui souhaite développer des cités des vins, et notamment une dans le Jura).

Enfin est évoqué un projet de maison de la reculée sur la cartonnerie à Mesnay.

#### **3.2. CONFORTER ET PRESERVER LES ATOUTS DU TERRITOIRE**

Le développement qualitatif doit également s'appuyer sur les atouts existants du territoire, notamment par la préservation et la valorisation des paysages, des sites naturels, du patrimoine œnologique, gastronomique et culturel.

A cette fin le patrimoine culturel doit être valorisé, qu'il s'agisse du patrimoine remarquable (notamment les centres villes des trois pôles ou des éléments inscrits ou classés aux monuments historiques) tout comme le petit patrimoine vernaculaire. C'est dans ce cadre qu'un parcours sur « les illustres » est en réflexion. La mise en valeur de la ligne de démarcation pourrait être aussi un atout touristique.

#### **Le cas des Planches-près-d'Arbois et le tourisme de masse :**

Le village des Planches-près-d'Arbois est particulièrement attractif du fait de la cascade des Tufs, ainsi certains jours 1000 à 1500 visiteurs traversent le village pour aller l'observer. Toutefois la cascade étant située au fond de la reculée, le seul accès possible est par le village ou cet affut de visiteurs entraîne des nuisances importantes, notamment en matière de stationnement.

Le village est ainsi victime d'un tourisme de masse qui pourrait même s'amplifier avec la réouverture des grottes sur la commune (même si elles disposent d'un parking propres, il faut traverser une partie du village pour y accéder).

Le tourisme de masse peut entraîner en effet des nuisances pour les habitants et pour l'environnement (déchets...), il pose des problèmes sur les infrastructures qui peuvent être sous dimensionnées. Au final c'est également l'économie touristique qui est en danger : ce phénomène réduit l'intérêt du territoire, surtout quand celui-ci se caractérise principalement par le calme et le cadre naturel, comme c'est le cas de la CCAPS.

Des pistes peuvent être évoquées pour mieux gérer les visiteurs (par exemple réaliser un grand parking dans le cas des Planches-près-d'Arbois mais le classement en site naturel de la reculée limite les possibilités) ou pour réduire le nombre de visiteurs (éloigner ce parking obligeant à une longue marche pour accéder à la cascade).

### 3.3. DIVERSIFIER LE TOURISME

Une diversification de l'offre touristique peut être également intéressante. Ainsi le territoire connaît un manque au niveau du tourisme d'affaire, ce manque concerne l'hébergement (notamment le manque d'hébergement des grands groupes), éventuellement un manque d'infrastructure (il manque une grande salle de conférence) ou alors un manque de communication sur l'existant (Fort Saint-André, Château d'Artois).

La diversification peut aussi passer par des projets permettant d'accueillir une autre clientèle touristique sur le territoire (par exemple le projet Center Parcs à Poligny).

Il faut aussi prendre en compte les évolutions dans les pratiques touristiques : la recherche de l'expérientiel est au cœur des nouvelles pratiques, notamment des nouvelles générations (en lien avec les outils numériques).

### 3.4. REFLEXIONS ET PROJETS SUR L'OFFRE D'HEBERGEMENT

L'objectif de la Communauté de Communes est de repositionner l'offre d'hébergement avec la gastronomie, les thermes, la nature et le patrimoine. Une meilleure offre d'hébergement permettrait aussi d'augmenter la durée des séjours. Ainsi plusieurs projets sont évoqués sur le territoire en matière d'hôtellerie :

- Projet d'augmentation de la capacité de l'hôtel des Cépages à Arbois (+14 chambres).
- Projet d'hôtel 4 étoiles à Salins-les-Bains avec 66 chambres sur une visée thermale.
- Projet éventuel à l'entrée de Poligny.

Le manque d'offre est plus important sur Poligny que sur Salins-les-Bains et Arbois. Globalement l'offre à tendance à augmenter toutefois le taux d'occupation est d'environ 56 %, la rentabilité peut donc être difficile.

Une réflexion peut également être portée par rapport à la diminution des habitants vivants dans les centres villes, il pourrait être possible d'y développer de l'hôtellerie ou des gîtes.

Enfin les camping-cars ne doivent pas être oubliés : il y a actuellement une aire à Mesnay et un projet d'en créer une nouvelle à l'entrée d'Arbois.

### 3.5. ETRE CONNECTE AVEC LES AUTRES TERRITOIRES

La richesse touristique du territoire de la CCAPS ne doit pas faire oublier les opportunités de travailler avec les points touristiques voisins.

Le premier élément est le lien avec Arc-et-Senans et sa saline royale, ce lien se retrouve dans la valorisation touristique de la saline de Salins-les-Bains (et son classement UNESCO) mais pourrait également se traduire en matière d'hébergement puisque le site accueille environ 130 000 visiteurs par an.

Toutefois ces liens peuvent s'exprimer également avec Dole pour le côté historique (et notamment Pasteur), Château-Chinon pour le vin et Champagnole pour la randonnée.

Cette connexion avec les autres territoires est également le fait de l'accessibilité à la CCAPS pour les touristes. Cela concerne en premier lieu les gares du territoire (notamment celles de Poligny et d'Arbois, dont l'éloignement des centres villes peut être problématique). Cela concerne également la gare de Mouchard qui est la principale « porte d'entrée » sur le territoire, notamment pour l'accès aux thermes. Renforcer la connexion avec cette dernière est un enjeu important (plusieurs idées existent, notamment la mise en localisation de voitures électriques). Les connexions avec la gare et l'aéroport de Dole sont également à prendre en compte.

Enfin une réflexion entre les différents sites pourrait être intéressante pour favoriser la découverte du territoire à vélo par exemple.

DOCUMENT DE TRAVAIL

# CHAPITRE .7 : DIAGNOSTIC AGRICOLE ET FORESTIER

## 1. PREAMBULE : METHODOLOGIE EMPLOYEE POUR LE DIAGNOSTIC AGRICOLE

Le **diagnostic agricole** présenté ci-après s'appuie sur des données :

- quantitatives :
  - o données du RGA (recensement général agricole) 2000 et 2010 : il s'agit de la seule source de données exhaustive concernant l'activité agricole sur un territoire. La mise à jour des chiffres tous les 10 ans permet d'évaluer la dynamique agricole ;
  - o enquête réalisée auprès de l'ensemble des agriculteurs identifiés sur les 66 communes composant la CC Arbois Poligny Salins, Cœur du Jura ;
- qualitatives : à cet effet, un groupe d'agriculteurs référents a été constitué et réuni à deux reprises au cours du diagnostic :
  - o au lancement du diagnostic, afin d'échanger sur les enjeux et perspectives de l'activité agricole locale, ainsi que sur les espaces agricoles stratégiques à préserver (pour cette première séquence, au vu de la configuration du territoire, les agriculteurs ont été répartis en trois sous-groupes selon les petites régions agricoles : Bresse, Revermont, Plateau),
  - o à l'issue du recueil de données, afin de valider les enjeux agricoles mis en évidence, les sites d'exploitation identifiés, ainsi que l'étude de la valeur agronomique des sols.

Les agriculteurs référents ont été choisis de par leur représentativité géographique, leur connaissance de terrain, et les autres mandats qu'ils remplissent leur donnant la légitimité de représenter leur profession (responsables syndicaux, présidents de coopératives, conseillers municipaux...). Une soixantaine d'agriculteurs ont ainsi été invités aux deux réunions, voici ceux ayant assisté à au moins l'une de ces deux réunions :

Tableau des agriculteurs référents ayant contribué au diagnostic :

Nom	Commune	Profil, mandats exercés
BENETRUY Sylvain	Montmarlon	Maire de Montmarlon
BLONDEAU Olivier	Poligny	Elu Chambre d'Agriculture 39 (CA39) (viti)
BOISSON Pascal	Ouessières	(à préciser)
BOUILLET Mathias	Chilly sur Salins	Administrateur CIGC
BOUVERET David	Ivory	Administrateur SCAF du Plateau Arboisien
BULABOIS Philippe	Arbois	SVJ, SAFER (viti)
BUCHET Christophe	Bersaillin	Président FDSEA 39, élu CA 39 (agri bio)
CLERC Fabrice	Chilly sur Salins	Président SCAF du Plateau Arboisien
DEFERT Christophe	Chamole	Président SCAF de Plasne-Barretaine
DUGOIS Philippe	Les Arsures	SVJ (viti)
DUQUET Vincent	Bracon	Administrateur Jeunes Agriculteurs (JA), élu CA39
FEVRE Michel	Le Fied	Maire du Fied
GUINCHARD Jérôme	Thésy	Représente Véronique GUINCHARD, conseillère municipale de Thésy
HOUSER Jean-Luc	Le Fied	Administrateur CUMA du Plateau, adjoint au Maire du Fied
JACQUOT Frédéric	La Ferté	Président SCAF de la Ferté
LAUBIER Bernard	Pont d'Héry	Maire de Pont d'Héry
MAIRE Serge	Besain	Adjoint au Maire de Besain
MARGUET Marcel	Saizenay	Elu CA39, FDSEA
MEYER Jony	Saint Cyr Montmalin	JA
MOREL Denis	Cernans	Maire de Cernans (agri bio)

MORIN Joël	Montigny les Arsures	Président coop vinicole Arbois (viti)
NOIR Jean-Yves	Poligny	Président départemental SAFER (viti)
PETIT Jean-Michel	Pupillin	Viticulteur bio
PETITGUYOT Jean-Pierre	La Ferté	Adjoint au Maire de la Ferté, FDSEA
RAHON Christophe	Vadans	(à préciser)
VALLET Eric	Colonne	Président SCAF Val d'Orain
VANTHIER Thomas	Grozon	(à préciser)

Plusieurs conseillers et chargés de mission de la Chambre d'Agriculture du Jura, disposant d'une bonne connaissance de ce secteur, ont également été interrogés.

Une enquête a été réalisée en 2018 auprès des agriculteurs et viticulteurs des territoires des anciennes Communautés de Communes de Poligny et Arbois, tandis que les résultats des enquêtes réalisées en 2015 sur le territoire de l'ancienne Communauté de Communes de Salins ont été revalorisés et mis à jour. Au total :

- 151 exploitations agricoles sur les 252 exploitations professionnelles identifiées sur le territoire (soit 60 %) ont répondu dans le cadre des enquêtes de 2015 et 2018,
- 19 exploitations viticoles sur les 116 exploitations professionnelles identifiées sur le territoire (soit 16 %) ont répondu.

Les données manquantes ont été complétées par des informations disponibles dans les bases de données de la Chambre d'Agriculture (sites d'exploitation, parcellaire via le Registre Parcellaire Graphique issu des déclarations PAC, données sur les producteurs...), ainsi que, à dire d'expert, par le groupe d'agriculteurs référents. Concernant la localisation des bâtiments et sites d'exploitation agricole, l'effort de recueil des données manquantes s'est concentré sur les secteurs à enjeu, à savoir dans et à proximité des bourgs et villages.

Par ailleurs, les Mairies des communes composant la Communauté de Communes ont également fait l'objet d'un questionnaire d'enquête visant à connaître leur perception des enjeux et des perspectives des activités agricole et sylvicole sur leur territoire.

## 2. ETAT DES LIEUX DE L'ACTIVITE AGRICOLE

### 2.1. LE CONTEXTE AGRICOLE LOCAL

#### 2.1.1 LES EVOLUTIONS RECENTES DE L'ACTIVITE AGRICOLE SUR LE TERRITOIRE

(sources : RGA 2000 et 2010, enquêtes agriculteurs 2018)

	RGA				Enquêtes
	2010	2000	Variation 2000-2010	Moyenne dépt 39	2018
Superficie totale (ha)	59 825	59 825			
Superficie agricole utilisée* (ha)	25 667	25 633	+ 34 ha		
% SAU* / superficie totale	42,90%	42,85%	+/- 0%	37,70%	
Nombre d'exploitations	695	866	- 20%	- 26,1%	357****
Superficie moy. exploitations (ha)	36,9	29,6	+ 25%	59,7 en 2010	
Evolution superf. moy. expl.			+ 25%	+ 35%	
Superficie moy. exploitations hors viti (ha)***	66,0	49,2	+ 34%	75,0	99,1**
Superficie moy. exploitations viticoles***	3,8	3,1	+ 23%	3,2	7,2 **
Nb expl viticulture	325	368	- 12%	- 15%	110****
Nb expl cultures (végétales)	36	33	+ 9%	- 12,3%	10****
Nb expl polyculture élevage	58	85	- 32%	- 41,6%	44****
Nb expl élevage	274	378	- 28%	- 28,4%	155****
- dont bovins lait	183	258	- 29%	- 26,6%	152****

\*par les exploitations ayant leur siège sur le territoire

\*\* moyenne calculée par rapport aux données d'enquête + SVJ pour les exploitations viticoles

\*\*\*calcul réalisé en extrayant les surfaces en vignes (tableau « utilisation du sol ») et le nombre d'exploitation viticole

\*\*\*\*nombre correspondant aux réponses enquêtes + expertise CA39

La Communauté de Communes Arbois Poligny Salins Cœur du Jura (CCAPS) s'étend sur 59 825 ha. 25 633 ha constituaient la surface agricole utilisée en 2010, soit 42,85 % de la surface totale.

Le secteur comptait 695 exploitations en 2010 (contre 866 en 2000 soit une diminution de 20 %, ce qui est inférieur à la moyenne départementale : - 26 %). Leur superficie moyenne est de 36,9 ha ; 34 exploitations dépassent les 150 ha. Nous distinguerons toutefois les exploitations viticoles des autres exploitations, les SAU étant difficilement comparables. Les exploitations non viticoles avaient une superficie moyenne de 66 ha en 2010 tandis que les exploitations viticoles comptaient en moyenne 3,8 ha en 2010.

En 2000, la superficie moyenne des exploitations était de 29,6 ha (3,1 ha en viticulture et 49,2 ha hors viticulture). La diminution du nombre d'exploitations s'accompagne d'une augmentation notable de leur superficie moyenne.

La diminution des exploitations viticoles est moins marquée que celle des autres systèmes de production, et légèrement inférieure à la moyenne départementale.

Rq : en viticulture, de nombreuses exploitations identifiées par le RGA sont des exploitations dites « non professionnelles ». Il s'agit de viticulteurs pluri-actifs, ou de particuliers, actifs ou retraités, qui exploitent des surfaces souvent modestes, pour transformer eux-mêmes, ou en complément de revenu (récolte vendue à des grossistes ou livrées en coopérative). Seules 36% des exploitations viticoles recensées sont considérées comme « professionnelles » soit « grandes et moyennes » selon le RGA.

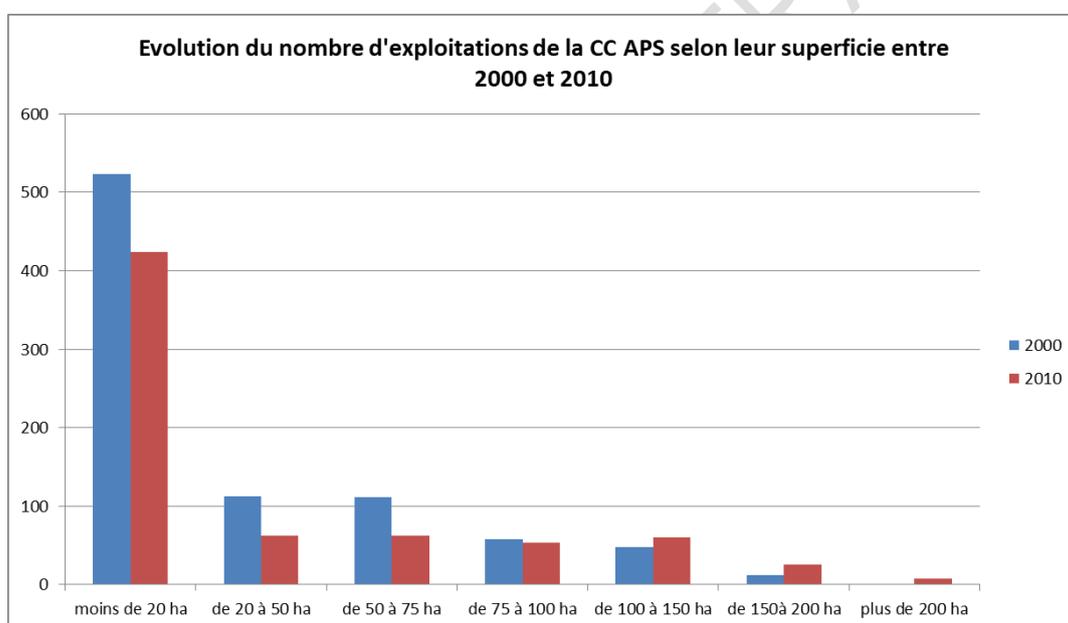
Pour les autres systèmes, la proportion est inverse : 67% des exploitations recensées sont « professionnelles ».

Les exploitations en culture se sont maintenues en nombre.

Les exploitations en élevage ont diminué de 28%, au même niveau qu'à l'échelle départementale, ce qui traduit une concentration de ce type d'activité. En élevage bovin, l'effectif moyen d'une exploitation a augmenté de 32 % de 2000 à 2010.

Ce sont les systèmes polyculture-élevage qui ont le plus diminué (dans une moindre mesure toutefois qu'au niveau départemental) puisque 1/3 des exploitations de ce système ont disparu en 10 ans : ces systèmes ont été plus fragilisés par la conjoncture de la décennie 2000-2010.

L'évolution du nombre d'exploitations par tranche de superficie est représentée dans le graphique suivant.



Les exploitations de moins de 20 ha sont les plus nombreuses, ce sont en grande majorité des exploitations viticoles.

En 2010, le recensement général agricole identifiait 249 exploitations agricoles et 118 exploitations viticoles « moyennes et grandes » sur le territoire.

D'après les enquêtes réalisées en 2018, 252 exploitations agricoles professionnelles hors viticulture ont été identifiées sur le territoire, leur nombre semble donc s'être maintenu.

La superficie moyenne des exploitations agricoles hors viticulture ayant répondu à l'enquête s'élève à 99 ha.

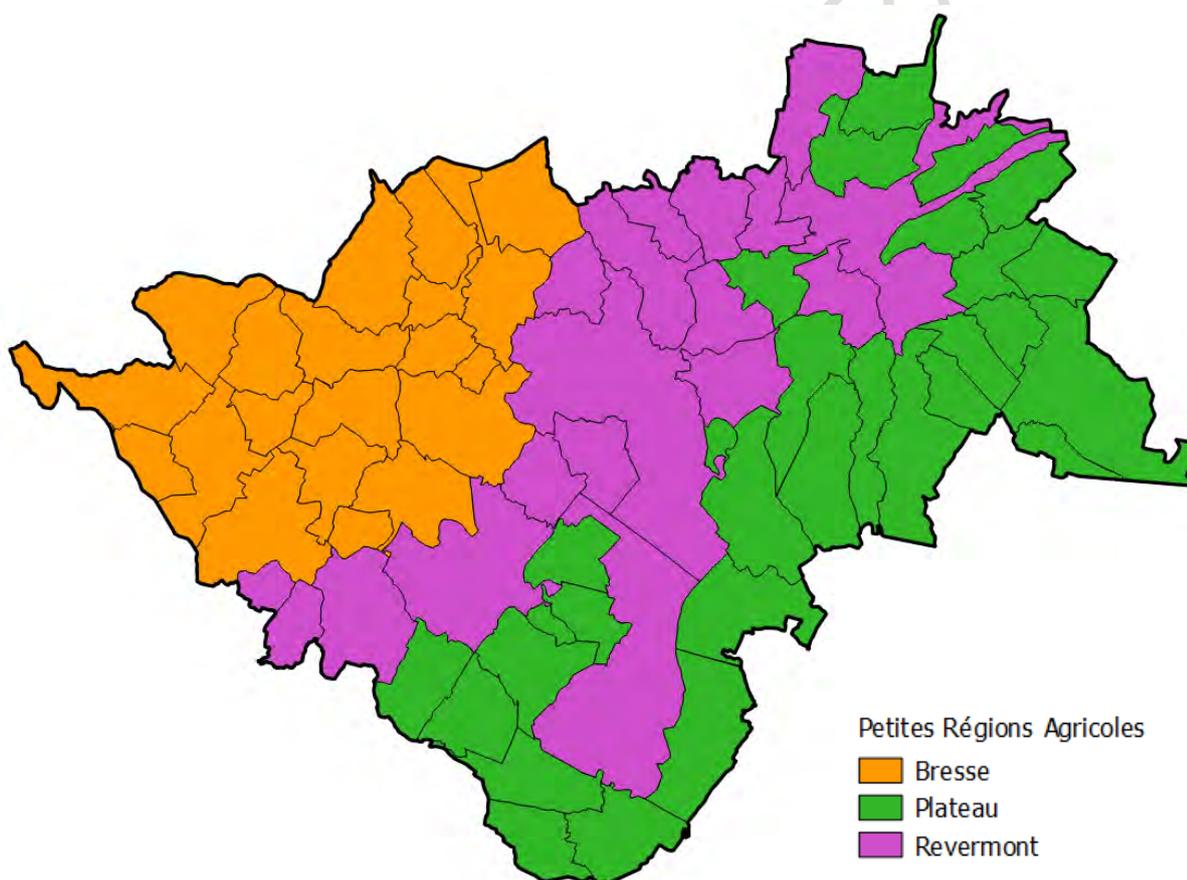
Le nombre d'exploitations viticoles « professionnelles » identifiées sur le territoire s'élève à 116, leur superficie moyenne s'élève à 7,2 ha (sans compter dans cette moyenne le Domaine « Henri Maire » qui s'étend sur plus de 300 ha).

## 2.1.2 UN TERRITOIRE A CHEVAL SUR TROIS PETITES REGIONS AGRICOLES

(sources : DRAAF, enquêtes agriculteurs 2018)

Le territoire étudié se situe au centre du Jura ; il s'étage à des altitudes allant de 210 m environ en bordure du Bief d'Ainson au Chateley, à un peu plus de 880 m en Forêt de Joux à Lemuy. Il se répartit entre trois petites régions agricoles (cf. carte ci-dessous) :

- la Bresse à l'Ouest, caractérisée par des altitudes moindres (220 à 280 m environ), et traversée par plusieurs cours d'eau : la Cuisance, l'Orain et son affluent la Grozonne.
- le Revermont (aussi appelé Vignoble) au centre du territoire, s'étirant du nord-est au sud-ouest, zone de transition entre la plaine et le premier plateau, caractérisé par des pentes plus ou moins fortes, des zones de « décrochement » géologiques appelées reculées, où des cours d'eau prennent leur source. Les altitudes varient entre 280 et 520 m.
- le Plateau à l'Est / Sud-Est, présentant un relief plus marqué (altitudes de 520 à 700m), une quasi absence de cours d'eau dans un contexte karstique sur le plateau au sud de la forêt des Moidons, alors que sur le plateau au nord de cette même forêt, on observe un relief plus accidenté typique des « monts de Salins ».



Le territoire de la communauté de communes Arbois-Poligny-Salins présente une riche diversité de terroirs, propices aux productions agricoles emblématiques du Jura, que sont le Comté et les Vins AOC jurassiens. Le patrimoine culturel et historique des trois pôles, associé aux paysages attractifs et aux richesses gastronomiques, confèrent un potentiel touristique important au territoire.

Les principaux axes de communication le traversant sont la RN 85 (axe Lons-le-Saunier / Besançon) et la RN 5 (axe Dole / Champagnole se poursuivant vers Genève). Le territoire se trouve au carrefour de 4 bassins de vie

correspondant à 4 villes situées presque à équidistance : Besançon au nord, Dole à l'ouest, Lons-le-Saunier au sud et Champagnole à l'est.

L'activité agricole est relativement variée, et s'articule essentiellement autour de l'élevage laitier avec valorisation en AOP Comté et la production de vin AOC Arbois et Côte du Jura.

## 2.2. LES EXPLOITATIONS AGRICOLES

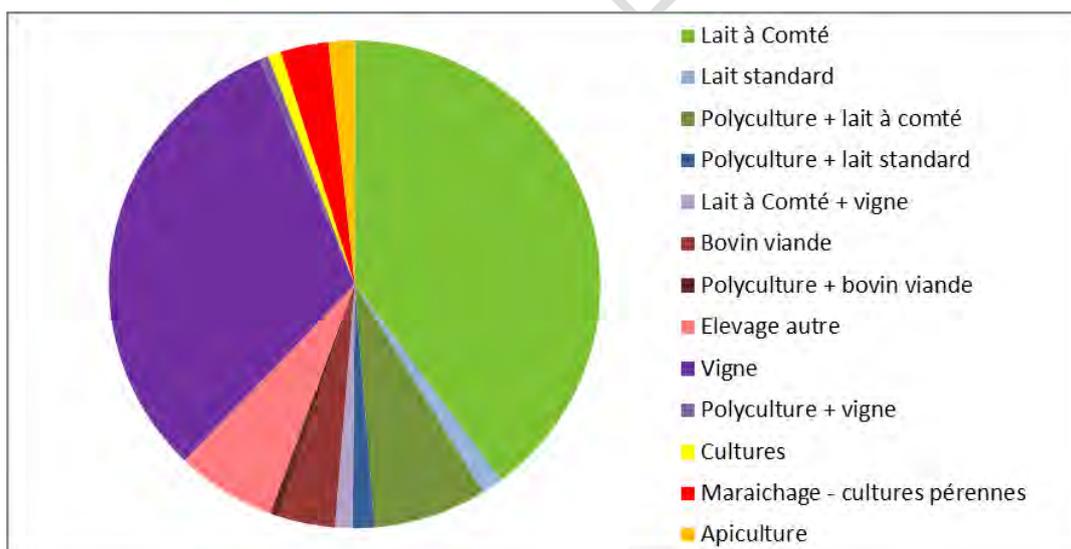
### 2.2.1 CARACTERISTIQUES DES EXPLOITATIONS

(sources : RGA 2000 et 2010, enquêtes agriculteurs 2018)

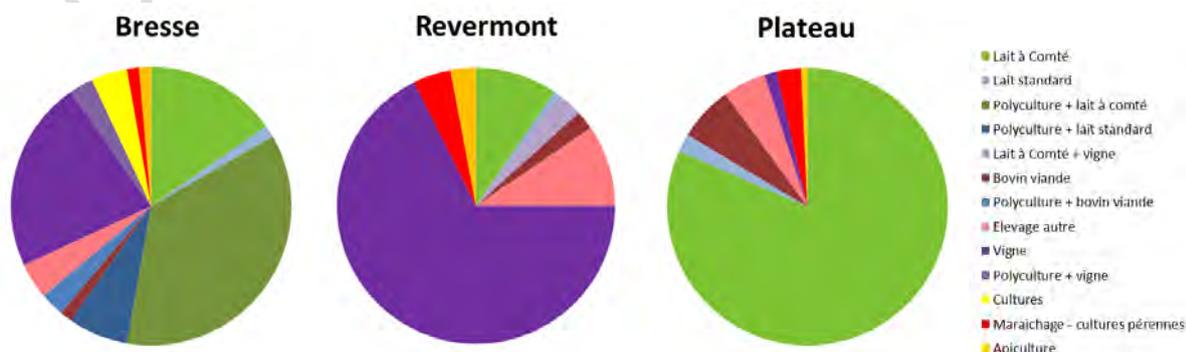
En 2010, selon le RGA, la superficie moyenne des exploitations (hors viticoles) de la CCAPS est de 66 ha, ce qui est inférieur à la moyenne départementale (75 ha pour les exploitations hors viti), mais cohérent avec les systèmes d'exploitation rencontrés, majoritairement d'élevage et polyculture-élevage. Les exploitations ayant répondu à l'enquête en 2018 ont une superficie moyenne de 99 ha.

L'orientation technico-économique (OTEX) de l'ensemble des exploitations professionnelles en 2018 a pu être déterminée à partir des enquêtes et des données de la Chambre d'agriculture.

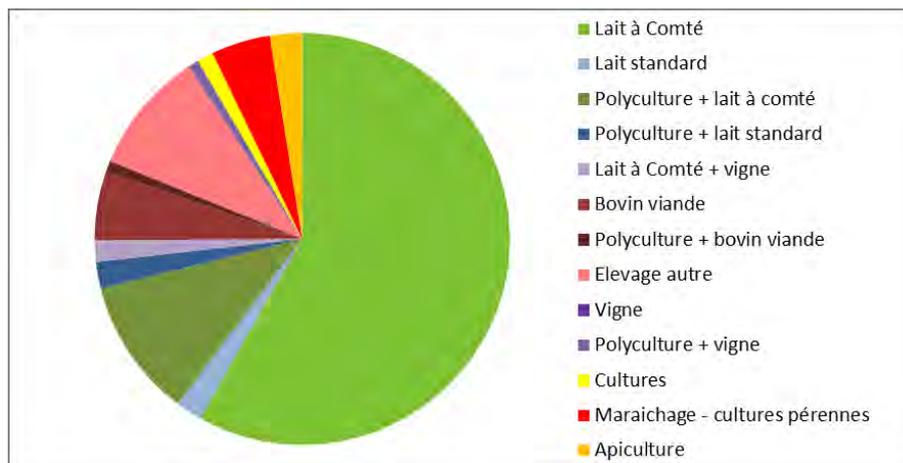
Orientation technico-économique des exploitations professionnelles de la CCAPS (source : enquêtes agriculteurs 2018 et CA39) :



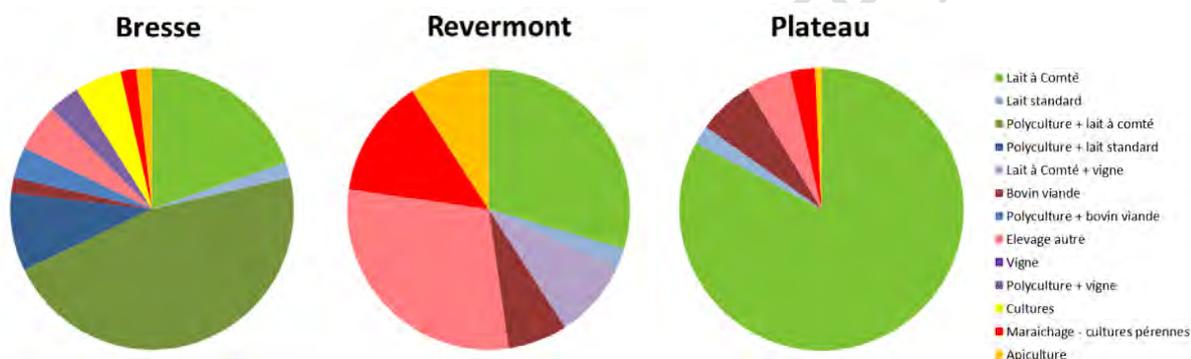
Orientation technico-économique des exploitations professionnelles, détail par PRA (source : enquêtes agriculteurs 2018 et CA39) :



Orientation technico-économique des exploitations professionnelles de la CCAPS **hors viticulture** (source : enquêtes agriculteurs 2018 et CA39) :



Orientation technico-économique des exploitations professionnelles par PRA **hors viticulture** (source : enquêtes agriculteurs 2018 et CA39) :



Le **lait à Comté** est la production majoritaire : 48% des exploitations du territoire produisent du lait destiné à la fabrication de Comté (ainsi que de Morbier et d'autres fromages dans certains cas). Les exploitations en Comté sont plutôt spécialisées sur les PRA « Plateau » et « Revermont ». En revanche, sur la PRA « Bresse », les 2/3 exploitations produisant du lait à Comté sont en polyculture-élevage.

Sur l'ensemble du territoire, seules 6% des exploitations bovin lait produisent du lait dit « standard », c'est à dire non AOC.

33% des exploitations possèdent de la **vigne**, seconde production phare du territoire. Elles sont principalement situées sur la PRA Revermont (82%), on compte également quelques exploitations viticoles dans la PRA Bresse, et deux dans la PRA Plateau.

15 exploitations recensées produisent des bovins pour la viande, dont 2 exploitations en polyculture-élevage et 3 qui ont en plus un autre atelier d'élevage.

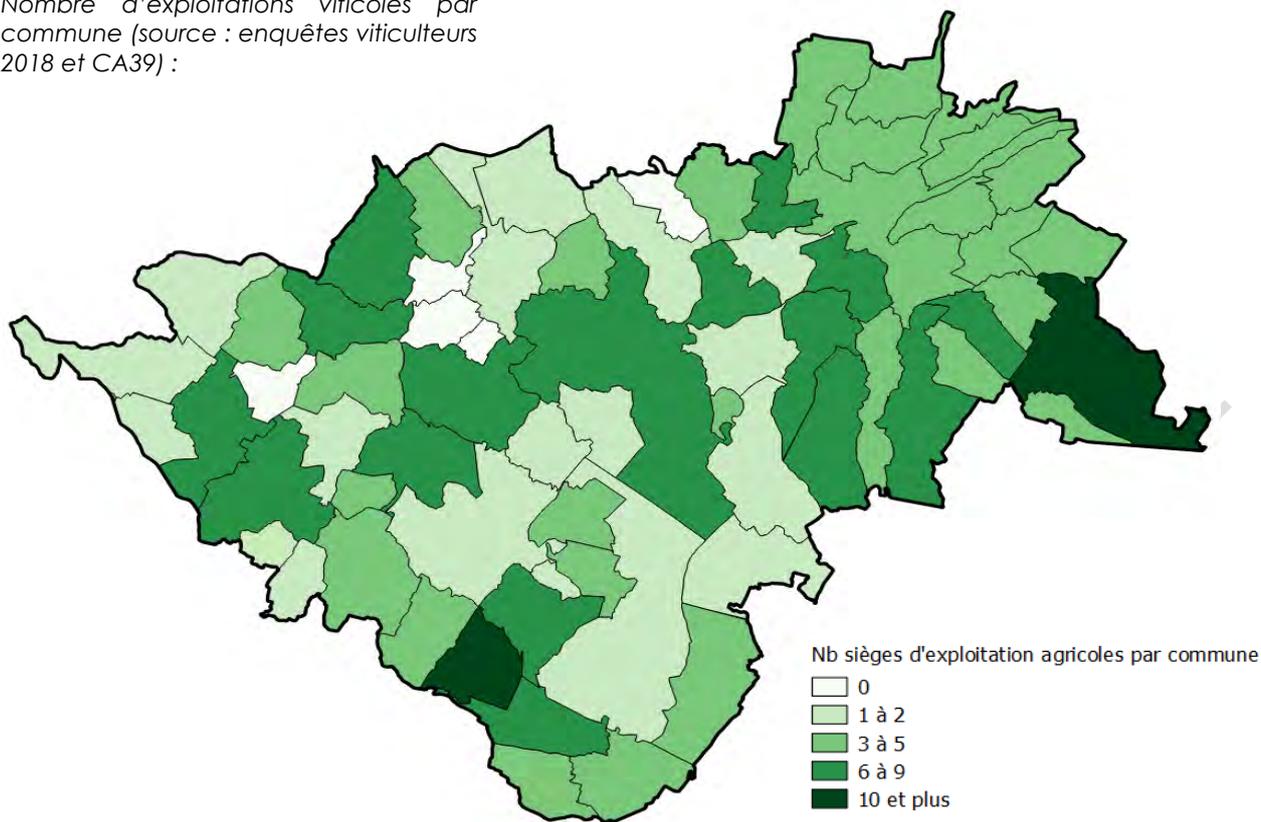
21 exploitations élèvent d'autres espèces animales que les bovins : ce sont en majorité des élevages de chevaux. On compte également 5 fermes caprines. Les 7 autres élèvent d'autres espèces animales : volailles, ovins, porcins, truites.

On recense également 6 exploitations apicoles.

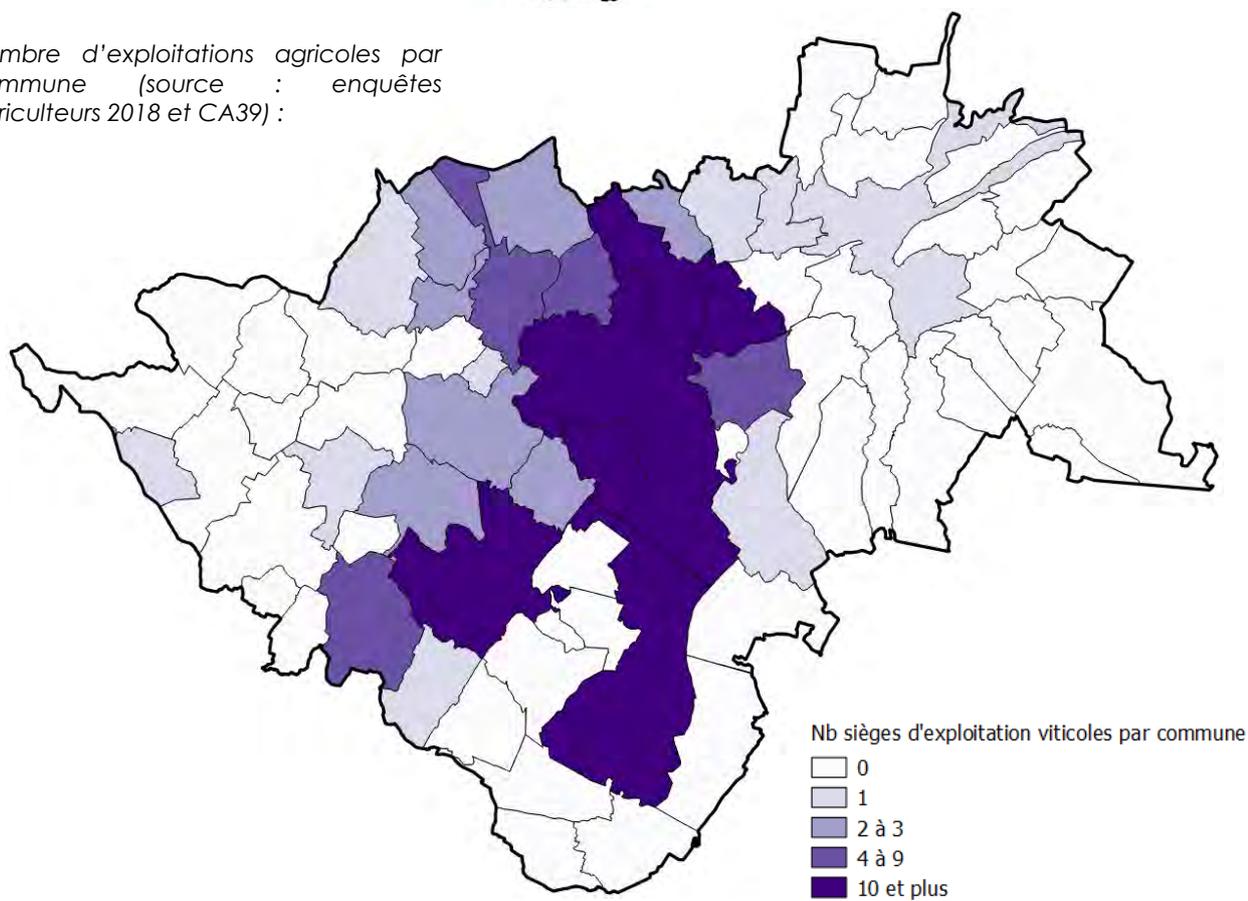
11 exploitations en maraîchage et cultures pérennes sont présentes sur la CCAPS. Le territoire du Revermont concentre plus de la moitié de ces exploitations. Leur nombre tend à augmenter.

Les exploitations uniquement en grandes cultures sont peu présentes sur le territoire (3 structures recensées en Bresse). 2 exploitations produisent des grandes cultures et de la vigne.

Nombre d'exploitations viticoles par commune (source : enquêtes viticulteurs 2018 et CA39) :



Nombre d'exploitations agricoles par commune (source : enquêtes agriculteurs 2018 et CA39) :



Les exploitations agricoles sont réparties de manière relativement homogène sur le territoire, même si l'on constate que certaines communes n'hébergent plus de siège d'exploitation.

On observe néanmoins que des communes avec une grande proportion de surface boisée comptent globalement moins d'exploitations, ce qui est logique. C'est le cas en particulier des communes du Plateau autour de la forêt des Moidons, à l'exception de Chilly-sur-Salins.

En Bresse, si le constat peut être le même sur des communes forestières (à l'ouest et au nord du territoire), certaines communes comme St Cyr, Mathenay, Abergement-le-G, Abergement-le-P, et Montholier, Neuvillez, Brainans, ont vu leur nombre d'agriculteurs diminuer, voir disparaître, au gré des départs en retraite non remplacés et des reprises par des exploitations des villages voisins qui se sont agrandies.

Les exploitations viticoles sont concentrées sur 4 communes emblématiques des AOP viticoles : Arbois, Montigny-les-Arsures, Pupillin et Poligny. Mais on note la présence non négligeable d'exploitations viticoles sur des communes voisines comme Mesnay, Villette-les-Arbois, Vadans et St Lothain.

On remarque une variabilité de la surface moyenne des exploitations entre les trois petites régions agricoles (PRA) :

*Taille moyenne des exploitations par petite région agricole (source : exploitations agricoles ayant répondu à l'enquête en 2018)*

Petite région agricole Type d'exploitations	Bresse	Revermont	Plateaux
Toutes exploitations (hors viticoles)	132 ha	72 ha	99 ha
Total bovins (lait Comté et standard + viande)	141 ha	102 ha	100 ha
Lait à Comté uniquement	152 ha	111 ha	102 ha

Toutes exploitations (hors viticoles) confondues, les exploitations de la PRA « Revermont » présentent en moyenne des surfaces inférieures aux exploitations de la PRA « Plateau », elles-mêmes de superficie inférieure aux exploitations de la PRA « Bresse ».

Si on s'intéresse plus particulièrement aux exploitations bovines, on se rend compte que la surface moyenne est similaire sur la PRA « Revermont » et la PRA « Plateau ». C'est donc la présence proportionnellement plus importante de systèmes agricoles nécessitant moins de surface (maraichage, élevages non bovins, pisciculture) sur la PRA « Revermont » qui fait baisser la surface moyenne.

En revanche, les exploitations bovines de la PRA « Bresse » présentent une surface moyenne plus importante.

Il est intéressant de chercher les explications d'une telle différence : mode d'exploitation plus extensif à nombre de bêtes équivalent, ou structures réellement plus importantes avec cheptel plus important ?

*Caractéristiques des exploitations par petite région agricole (source : exploitations agricoles ayant répondu à l'enquête en 2018) :*

Petite Région Agricole	Superficie moy. (ha)	Cheptel moyen <sup>37</sup> (nombre de vaches laitières et vaches allaitantes)	Nombre moyen d'associés
Bresse	141	63	1,7
Revermont	102	40	1,5
Plateaux	100	55	1,7

Le tableau ci-dessus apporte des éléments de réponse, il a été élaboré en tenant compte de l'ensemble des exploitations pratiquant l'élevage bovin (lait + viande) et ayant répondu à l'enquête.

Le cheptel bovin moyen des exploitations du Plateau est plus important que celui des exploitations du Revermont, à surfaces égales. Les exploitations bovines du Plateau sont donc moins extensives que celles du

<sup>37</sup> La taille du cheptel a été évaluée à partir du nombre de bêtes déclaré par les agriculteurs lors des enquêtes..

Revermont. Les exploitations de Bresse disposent de surfaces en culture de vente, ce qui explique la différence de surface de 40 ha en plus pour seulement 8 VL ou VA de plus en moyenne.

Le nombre d'associés moyen par exploitation est similaire sur toutes les petites régions agricoles. Avec 27 vaches/associé, le secteur du Revermont est le plus extensif du territoire, suivi du secteur des Plateaux avec 32 vaches/associé. Sur la Bresse, on compte 37 vaches/associé ; il faut parfois ajouter les cultures de céréales et oléagineux de vente à l'atelier élevage. Ce secteur semble donc plus intensif.

## 2.2.2 ORGANISATION DES EXPLOITATIONS ET POPULATION AGRICOLE ACTIVE

(sources : RGA 2000 et 2010, enquêtes agriculteurs 2018 et références CA39)

La part des exploitations individuelles était de 73% en 2010 contre 81% en 2000 (source RGA). La part des exploitations sous forme sociétaire a augmenté de manière bien plus marquée que leur nombre (187 en 2010 contre 166 en 2000), du fait de la diminution globale du nombre d'exploitations. Cette évolution est équivalente à celle qu'on peut constater dans le Jura.

Néanmoins, il convient de nuancer cette répartition du fait du grand nombre d'exploitations individuelles viticoles « non professionnelles ».

Statut des exploitations (source RGA) :

Part des :	en 2000	en 2010
exploitations individuelles	81 %	73 %
GAEC	9 %	11 %
EARL	7 %	13 %
Autres statuts	3 %	3 %

Selon les résultats d'enquête auprès des agriculteurs en 2018 :

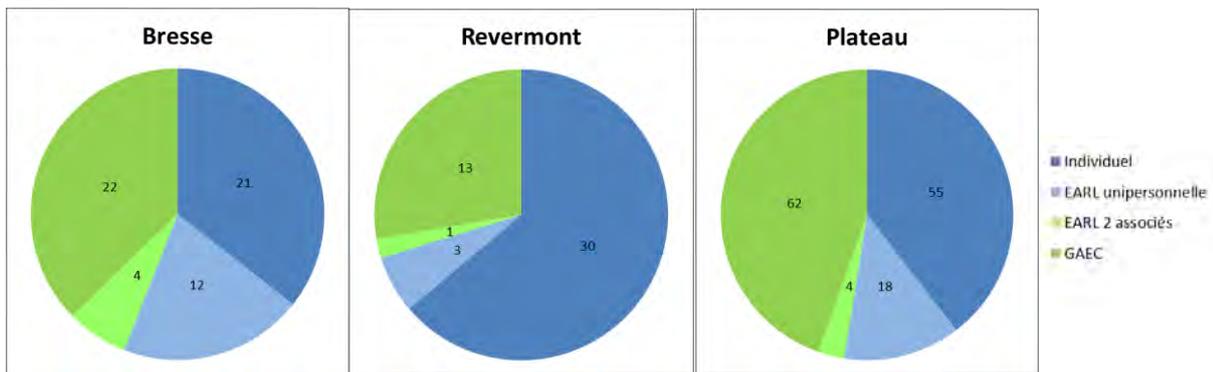
- les exploitations individuelles représentent 43 % des exploitations des exploitations hors viticoles, contre 57 % pour les formes sociétaires.
- 53 % des exploitations produisant du lait sont en GAEC ou EARL, comptant de 2 à 4 associés. Le restant se partage entre exploitations individuelles et EARL unipersonnelles. Cette répartition ne diffère pas significativement selon les petites régions agricoles.

Si on s'intéresse en particulier aux **exploitations hors viticoles** (source : enquêtes agriculteurs 2018 et CA39) :

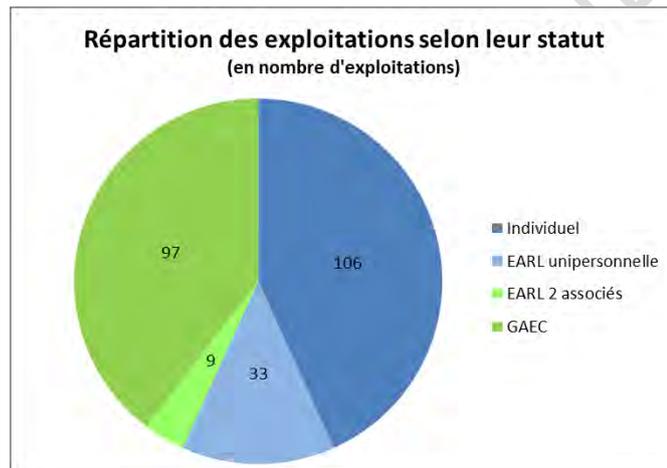
Nous distinguerons, dans la forme sociétaire « EARL », les EARL unipersonnelles, avec un seul associé, et les EARL à 2 associés (il n'y a pas d'EARL à plus de 2 associés sur le territoire). Les exploitations sous forme de GAEC ont nécessairement 2 associés ou plus, sauf cas exceptionnel transitoire.

Sur le territoire, 56 % des exploitations sont dirigées par un seul exploitant, que ce soit sous forme d'exploitation individuelle ou sociétaire. 44 % sont sous forme sociétaire avec 2 associés ou plus.

Les exploitations à 3 associés ou plus représentent 9 % des exploitations non viticoles.



A l'échelle des petites régions agricole du territoire, si la répartition des exploitations non viticoles selon le statut est relativement similaire en Bresse et sur le Plateau, la part des exploitations individuelles et EARL unipersonnelles est plus importante sur le Revermont (70% des exploitations non viticoles). Nous pouvons l'expliquer par la part plus importante d'exploitations en autres production que l'élevage laitier (maraichage, petites fruits, autres élevages, etc...) qui sont dirigées le plus souvent par une seule personne.



La population agricole active se compose des exploitants et leur famille auxquels s'ajoutent les salariés permanents.

Population agricole active (source RGA) :

En nombre de personnes	en 2000	en 2010
Population agricole active	1699	1383
Chefs d'exploitation et co-exploitants	1036	868

La population agricole active marque un net recul sur le territoire entre 2000 et 2010 (- 19%). Cette évolution à la baisse se fait dans des proportions différentes selon le type de population. Ainsi, si la catégorie des chefs d'exploitation et co-exploitants présente une diminution de 16%, un peu moins marquée que la population agricole totale, ce sont surtout les catégories « conjoints non co-exploitants » et « autres actifs familiaux » qui régressent, puisque plus d'1/3 des actifs familiaux disparaissent. A contrario, le nombre de salariés permanents augmente (+ 22%). En 2010, le RGA recensait 177 salariés permanents sur le territoire, pour 146 UTA (Unité de Travail Agricole = travail fourni par une personne à temps plein). Les chefs d'exploitations se tournent de plus en plus vers le salariat lorsqu'un associé part à la retraite ou quand la famille ne peut plus aider. Mais les groupe d'agriculteurs référents souligne aussi la difficulté à recruter des salariés, permanents ou saisonniers, en élevage comme en viticulture.

Concernant les exploitations viticoles :

Dans son document « La viticulture dans le Jura » paru en 2013, la DDT 39 indique que la viticulture représentait en 2010 (source : RGA) environ 863 UTA (ou ETP) dans le département du Jura, soit 20 % de l'ensemble des UTA de l'agriculture jurassienne. Une exploitation viticole « moyenne ou grande » emploie en moyenne 2,6 personnes à temps plein. La part du travail familial est passée de 55 % en 2000 à 48 % en 2010, tandis que le nombre de salariés a augmenté sur la même période (200 salariés pour l'ensemble des structures « moyennes ou grandes » en 2010). Enfin, les travailleurs saisonniers représentent environ 23 % des ETP.

Le faible taux de réponse à l'enquête réalisée en 2018 auprès des viticulteurs ne permet pas de réaliser des statistiques fiables sur ce sujet.

#### L'emploi partagé :

Pour répondre aux exigences de main d'œuvre durant les pics de travail saisonniers, ou pour pouvoir être remplacés pour prendre des congés ou en cas d'accident/maladie, les agriculteurs et les viticulteurs se tournent de plus en plus vers l'emploi partagé.

En 2018, 108 exploitations agricoles et 36 exploitations viticoles ont fait appel à ce type de main d'œuvre sur la CC APS, générant un nombre d'heures de travail annuelles équivalent à 10 ETP pour l'agriculture et 41 ETP pour la viticulture (+ 2 ETP multisectoriels). La demande est exponentielle, avec une croissance de 25% en 3 ans. Néanmoins, seuls 7 ETP agricoles et 9 ETP viticoles concernent des salariés résidant sur le territoire (données : SOELIS). La moitié de la main d'œuvre temporaire vient de l'extérieur du territoire.

Le marché de l'emploi partagé, et plus globalement de l'emploi salarié agricole, est en tension sur le territoire :

En polyculture élevage laitier : les besoins en main d'œuvre augmentent dans les exploitations, en lien à l'accroissement de taille de structure et également à la bonne santé financière des entreprises en lait AOP Comté, qui peuvent se permettre d'embaucher pour des remplacements. Mais les candidats sont peu nombreux, et il existe une forte concurrence entre les employeurs. Les plates-formes d'emploi partagé réfléchissent à des solutions innovantes dans les parcours de formation (notamment pour accompagner le public adulte en reconversion professionnelle).

**En viticulture : la demande correspond aux chantiers saisonniers : vendanges surtout, mais relevage en juin également. SOELIS rencontre des difficultés à recruter des candidats car les viticulteurs locaux ne logeant pas les salariés, le bassin de recrutement est limité. Il serait nécessaire de mettre en place des solutions d'hébergement des saisonniers et des solutions de mobilité alternatives pour les saisonniers comme pour les personnes du territoire car les candidats recrutés pour les chantiers saisonniers sont souvent des personnes qui présentent des freins à l'emploi dont la mobilité.**

#### Les emplois indirects :

L'agriculture génère également des emplois indirects. De manière générale, selon le réseau des Chambres d'Agricultures, 1 emploi agricole sur un territoire génère 4 à 5 emplois indirects en amont et en aval de la production. D'autres études plus restrictives évaluent ce ratio entre 1 et 2,5. La DRAAF a dressé en 2014 un panorama des industries agro-alimentaires présentes en région Franche-Comté ; pour le territoire Arbois Poligny Salins nous y retrouvons :

- la minoterie MIGNOT à Vaux sur Poligny, produisant de la farine boulangère ainsi que de l'aliment pour bétail (38 salariés),
- les salaisons THAURIN à Pont d'Héry (13 salariés),
- plusieurs petites entreprises de conserves de fruits / confitures à Aiglepierre, Mesnay, Lemuy,
- une brasserie artisanale (La Franche) à la Ferté,
- les coopératives de fabrication de Comté, ainsi que les coopératives vinicoles (cf. paragraphe consacré à la commercialisation de la production locale).

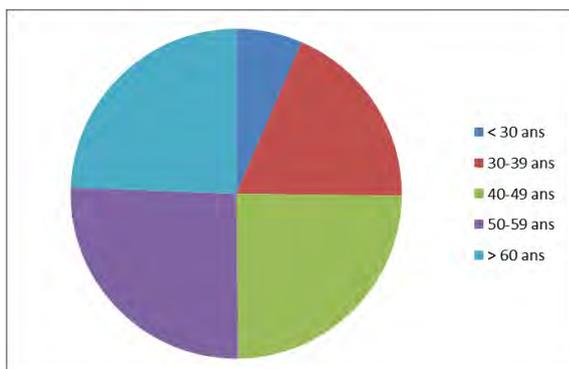
Le territoire comporte également de nombreux organismes liés à l'agro-alimentaire et à l'agriculture, sans être exhaustif on peut citer :

- l'ENILBIO de Poligny (Ecole Nationale d'Industrie Laitière et des Biotechnologies) qui accueille chaque année environ 300 étudiants et stagiaires, mais également 300 personnes en formation continue, et dispose d'une halle technologique permettant aux apprenants de fabriquer eux-mêmes un certain nombre de produits (yaourts, fromages, mais aussi crème glacée, bière...),
- les Comités Interprofessionnels du Comté (CIGC, basé à Poligny) et du Vin (CIVJ, basé à Arbois),
- le CTFC (Centre Technique des Fromages Comtois), basé à Poligny,
- un site INRA à Poligny, rattaché au Centre INRA de Dijon, accueillant une Unité de Recherche en Technologie et Analyses Laitières (URTAL) ainsi qu'une Unité Mixte Technologique « TechnoFrom »,
- le Laboratoire Départemental d'Analyses du Jura, basé à Poligny, spécialisé dans les analyses liées aux produits alimentaires, vins et spiritueux, lait et fourrages, santé animale, eau...

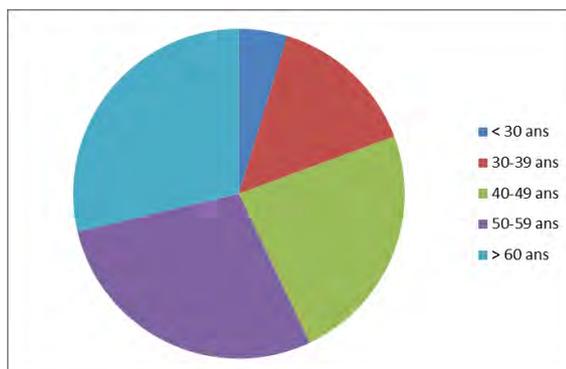
La **répartition des chefs d'exploitation par tranche d'âge** évolue de manière assez marquée entre 2000, 2010 (source RGA) et 2018 (source enquêtes agriculteurs).

Age des chefs d'exploitation et co-exploitants (source RGA) :

en 2000 :



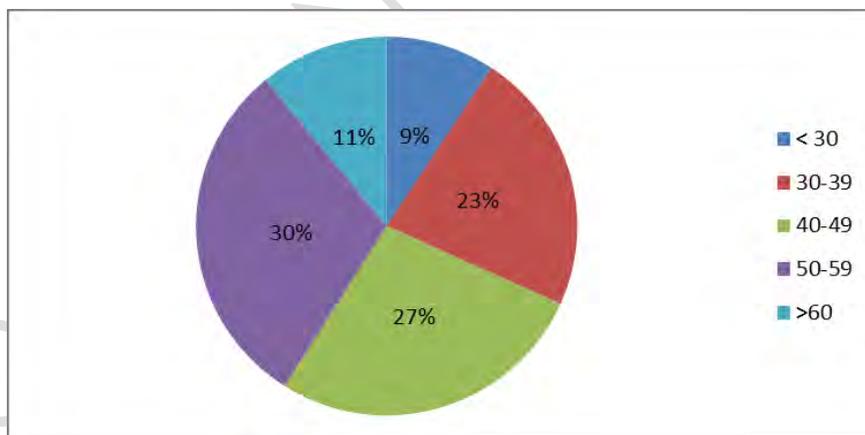
en 2010 :



Les tranches d'âge 40-49 ans, 50-59 ans et + de 60 ans étaient représentées à part égales en 2000. 10 ans plus tard, la population agricole a eu tendance à vieillir, les « plus de 60 ans » devenant les plus nombreux et les « moins de 40 ans » représentant seulement 20 % des chefs d'exploitation et co-exploitants. Comme mentionné plus haut, la sur-représentation des chefs d'exploitation en âge d'être retraités vient en partie des petites exploitations « non professionnelles », conduites par des particuliers, souvent retraités, notamment en viticulture.

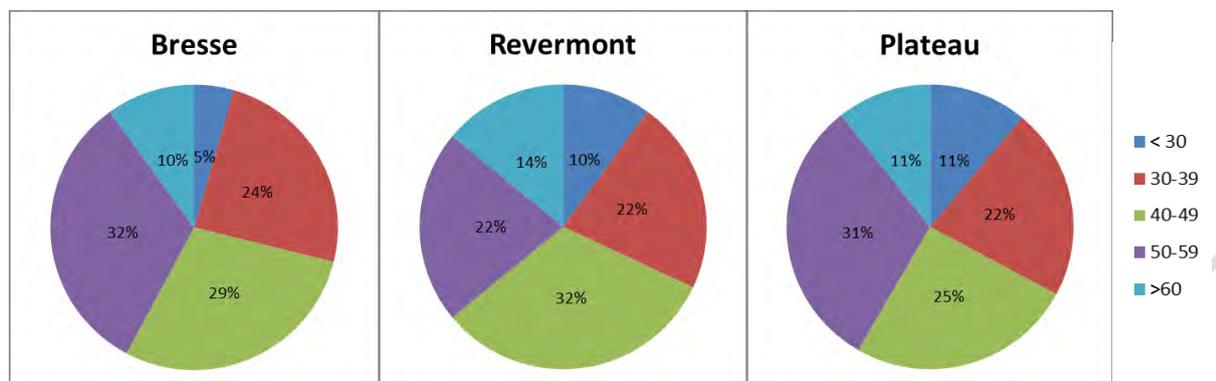
Néanmoins, hormis pour la tranche d'âge des « plus de 60 ans », l'évolution de la pyramide des âges agricole de la CCAPS suit les tendances jurassiennes.

Age des chefs d'exploitation hors exploitations viticoles – Données CA39 – enquêtes 2018 :



Les données agricoles de la CA39 pour les exploitations non viticoles nous montrent qu'effectivement, les exploitants de + de 60 ans représentent 11 % de l'ensemble des agriculteurs de la CCAPS. Il est néanmoins important de noter que plus de 40% des exploitants ont plus de 50 ans actuellement. Si on compare aux données du RGA 2010 concernant les exploitations « grandes et moyennes », cette proportion reste stable. La part des « moins de 40 ans » aurait tendance à augmenter légèrement. Des installations ont eu lieu récemment, mais seuls 9 % des agriculteurs et agricultrices ont moins de 30 ans.

Si on compare la répartition de l'âge des exploitants non viticoles selon la petite région agricole (données CA39 - 2018) :



Trois constats :

- il n'y a pas de différences très importantes entre les PRA, mais néanmoins :
- la part des « moins de 30 ans » est plus importante sur le Plateau et le Revermont que sur la Bresse. Les acteurs locaux confirment la bonne dynamique agricole locale sur ces secteurs spécialisés en production AOC, avec des jeunes récemment installés ou prêts à s'installer, notamment pour remplacer les départs en retraite dans les exploitations sous forme sociétaire. Les systèmes polyculture-élevage, prédominants en Bresse, semblent moins attractifs (cf. également paragraphe consacré aux dynamiques agricoles).
- La part des « plus de 50 ans » est un peu plus faible sur le Revermont que sur les 2 autres secteurs. La Bresse et le Plateau seront confrontés de manière plus soutenue à la question du renouvellement des générations que le Revermont dans les 10 ans à venir. Certains acteurs locaux estiment qu'on est arrivé à un palier dans l'agrandissement des structures et la compensation de la diminution des actifs par la mécanisation et les économies d'échelle. La question du renouvellement de la main d'œuvre (associée ou salariée) se posera plus systématiquement à chaque départ en retraite.

L'âge moyen des exploitants viticoles était de 56 ans en 2010 (RGA), une proportion non négligeable étant retraités. Cet âge moyen tombe à 47 ans si l'on ne retient que les « moyennes et grandes exploitations ». Le vieillissement de la population des viticulteurs pose clairement le problème de la pérennité et de la transmission des exploitations viticoles, et ne semble même pas aujourd'hui de nature à faciliter l'installation ou la confortation de jeunes viticulteurs, tant la pression foncière est forte et le moindre hectare disponible convoité par tous, dont des structures déjà bien établies et cherchant à s'agrandir.

Le faible taux de réponse à l'enquête réalisée en 2018 auprès des viticulteurs ne permet pas de réaliser des statistiques fiables sur ce sujet.

Source RGA (moyennes et grandes exploitations)	Part des viticulteurs de moins de 40 ans	Part des viticulteurs de plus de 50 ans
2000	37 %	37 %
2010	25 %	44 %

Avec une production agricole majoritairement structurée autour du lait à Comté et du vin AOP Arbois et Côte du Jura, ce territoire possède un **historique de coopération forte** entre les agriculteurs : coopératives laitières, coopératives viticoles, CUMA, groupe de développement agricole,... Il est même défini comme le « berceau » de la coopération agricole : ainsi, la toute première caisse locale du Crédit Agricole a vu le jour à Salins en 1885.

La présence des instituts techniques, laboratoire et sièges des interprofessions sur le territoire (Arbois pour le vin et Poligny pour le Comté) renforce l'implication des agriculteurs locaux dans leurs filières.

Le territoire de la Communauté de Communes Arbois-Poligny-Salins est concerné par deux groupes de développement agricole : le CRDA Bresse-Val d'Amour sur la PRA « Bresse », et le GVA de Champagnole-Salins sur la PRA « Plateau », comptant chacun environ 35 exploitations adhérentes. L'objectif des GVA est de permettre à leurs adhérents d'échanger, de se former, de progresser dans leur métier pour répondre aux nouveaux enjeux sociétaux, mais également de communiquer sur leur métier et de renforcer les liens entre l'agriculture et le territoire. Le GVA de Champagnole-Salins a organisé ces dernières années des fermes ouvertes à destination des élus du territoire, en vue de maintenir le dialogue entre agriculteurs et élus, tout en exposant le fonctionnement d'une exploitation agricole en toute transparence.

Pour les viticulteurs, le CTV accompagne techniquement les exploitations dans leurs orientations d'exploitation.

## 2.3. LES SITES AGRICOLES

368 exploitations agricoles (hors viticulture) ont été recensées sur le territoire en 2010, dont 249 « moyennes ou grandes », selon le RGA. D'après les données dont elle dispose, la CA 39 évalue à 252 le nombre d'exploitations professionnelles ayant leur siège sur le territoire en 2018. Concernant les exploitations viticoles, leur nombre a été évalué à 325 (dont 118 « moyennes ou grandes ») en 2010 par le RGA, et à 116 exploitations professionnelles lors des enquêtes réalisées en 2018 par la Chambre d'Agriculture.

En recoupant les enquêtes réalisées auprès des agriculteurs et des personnes ressources, ainsi que les données de la CA39, **l'ensemble des sites d'exploitation** ont été identifiés sur le territoire. Un site d'exploitation est un bâtiment ou regroupement de bâtiments ayant une vocation agricole (hébergement d'animaux, stockage de fourrage ou de matériel). Une même exploitation agricole peut disposer de deux sites d'exploitation, voire plus :

- dans le cadre de transmissions, la reprise de terrains s'accompagne souvent du rachat des bâtiments agricoles de l'ancienne exploitation,
- certaines exploitations, contraintes par l'urbanisation, gardent un site « historique » dans le village mais construisent un ou plusieurs bâtiments à l'extérieur sur un nouveau site présentant moins de contraintes.

Ces sites ont fait l'objet d'une cartographie détaillée et peuvent donner lieu, selon les cas, à des périmètres de protection (cf. chapitre consacré au bâti agricole ci-après).

## 2.4. LE PARCELLAIRE AGRICOLE

Hors viticulteurs, 396 exploitations agricoles<sup>38</sup> ont déclaré au total 5 372 îlots à la PAC en 2016<sup>39</sup> sur le territoire de la CCAPS pour une surface totale de 25 215 ha. Pour mémoire, la Surface Agricole Utilisée hors vigne du territoire a été évaluée à 24 417 ha par le RGA en 2010. Cette différence de 798 ha provient des éléments suivants :

- la Surface Agricole Utilisée au sens du RGA correspond à la surface mise en valeur (sur le territoire et hors territoire) par les exploitations agricoles basées sur le territoire, alors que les surfaces déclarées à la PAC sont les surfaces du territoire mises en valeur par des exploitations sur et hors territoire,
- quelques parcelles déclarées à la PAC, notamment en prairies permanentes, ne sont pas totalement à considérer comme de la SAU, mais sont probablement plutôt des espaces de transition entre prairie et forêt, partiellement boisés.

---

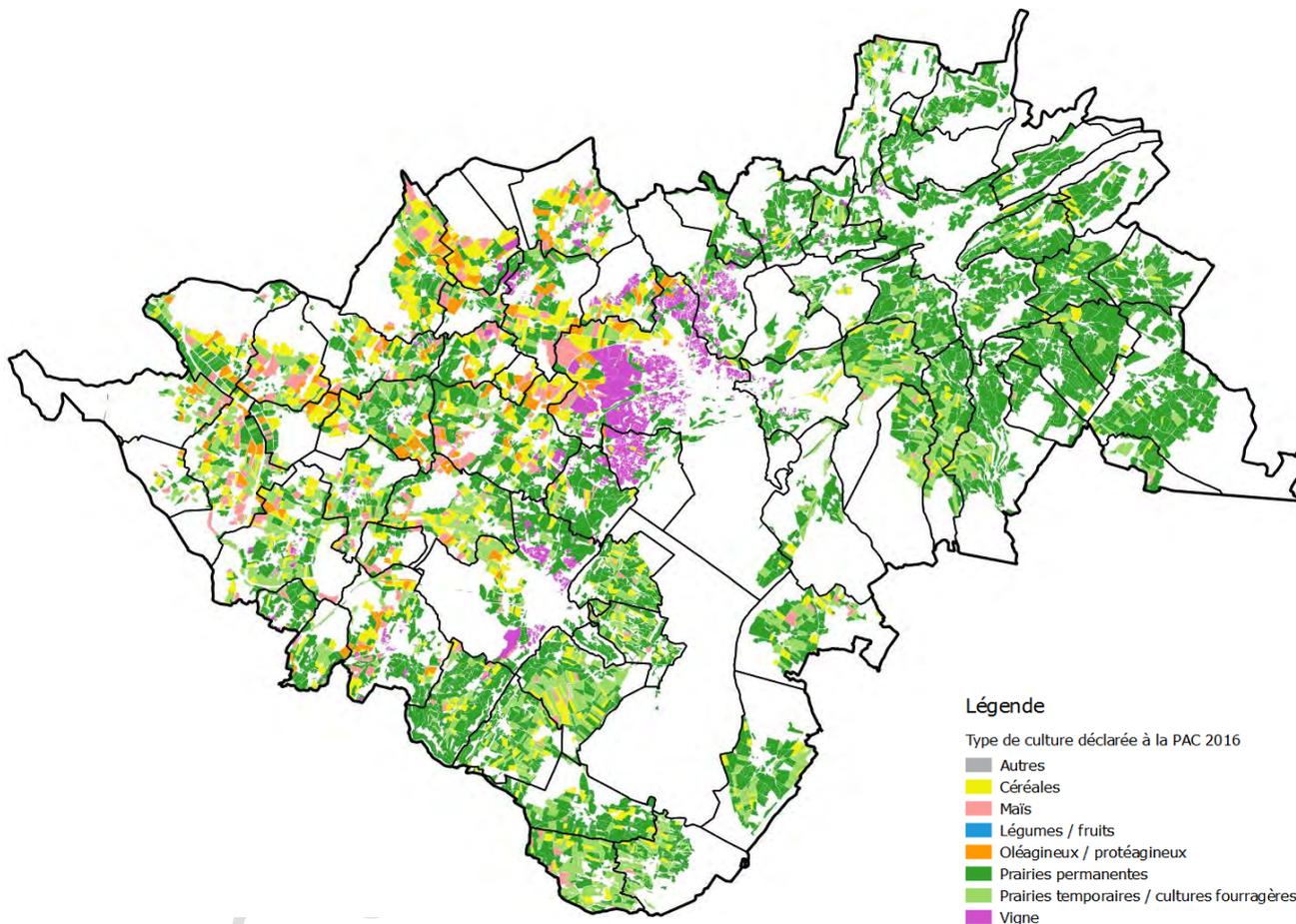
<sup>38</sup> Ce nombre est supérieur au nombre d'exploitations recensées comme ayant leur siège sur le territoire de la CCPL : certaines exploitations peuvent avoir leur siège en-dehors du territoire mais y exploiter néanmoins des parcelles, et des personnes non considérées comme des agriculteurs en activité (retraités...) peuvent également déclarer des parcelles.

<sup>39</sup> Année la plus récente disponible à ce jour.

Concernant la vigne, le recoupement des déclarations PAC et des données du CVI (Casier Viticole Informatisé) conduit à évaluer la surface en vigne sur le territoire à 1 328 ha. Cette superficie est supérieure à celle figurant dans le RGA 2010 (1 250 ha) ; les causes en sont les mêmes que celles mentionnées ci-dessus.

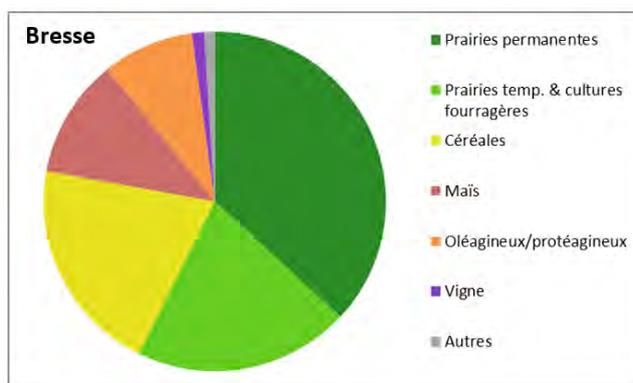
Ces îlots ont fait l'objet d'une localisation cartographique (cf. carte suivante). Le parcellaire agricole semble bien structuré avec une mosaïque de prairies et de cultures dans le PRA de la Bresse, secteur de polyculture-élevage. La vigne fait son apparition principalement autour d'Arbois dans la PRA du Revermont, et y alterne avec de l'élevage et de la polyculture-élevage. Enfin, le parcellaire, moins régulier, se compose essentiellement de prairies permanentes et temporaires dans la PRA du Plateau, secteur dédié à l'élevage.

Occupation du sol selon la PAC 2016 (RPG 2016 – cadastre viticole 2015 pour compléments vigne) :



Les principales occupations du sol recensées à l'échelle de la CCAPS sont :

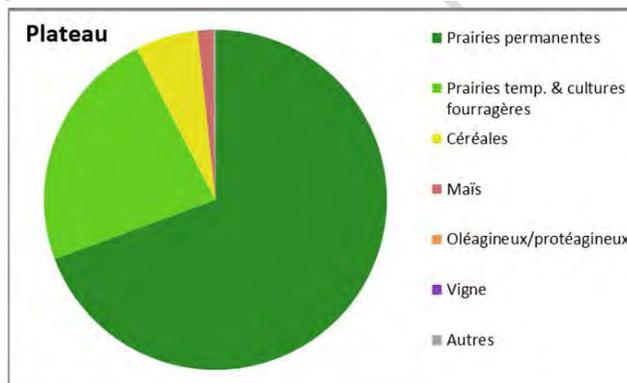
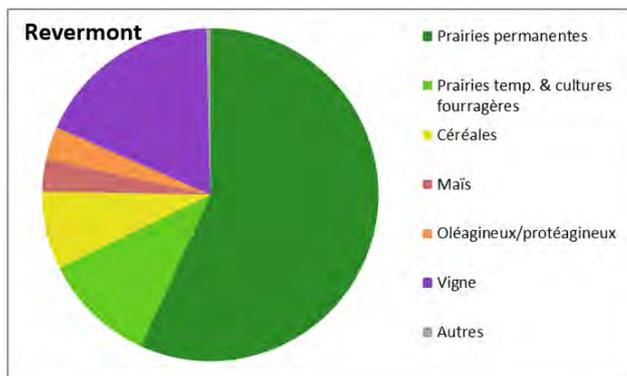
- les prairies permanentes : 57 % de la superficie déclarée
- les prairies temporaires : 19 % de la superficie déclarée
- les céréales : 11 % de la superficie déclarée
- le maïs : 5 % de la superficie déclarée
- les oléagineux / protéagineux : 4 % de la superficie déclarée
- la vigne : 5 % de la superficie (recoupement déclaration PAC / SVJ)
- les autres occupations pour moins de 1 %.



Le territoire étant composé de 3 PRA présentant des spécificités marquées, il est également intéressant de ventiler ces surfaces par PRA, cf ci-contre :

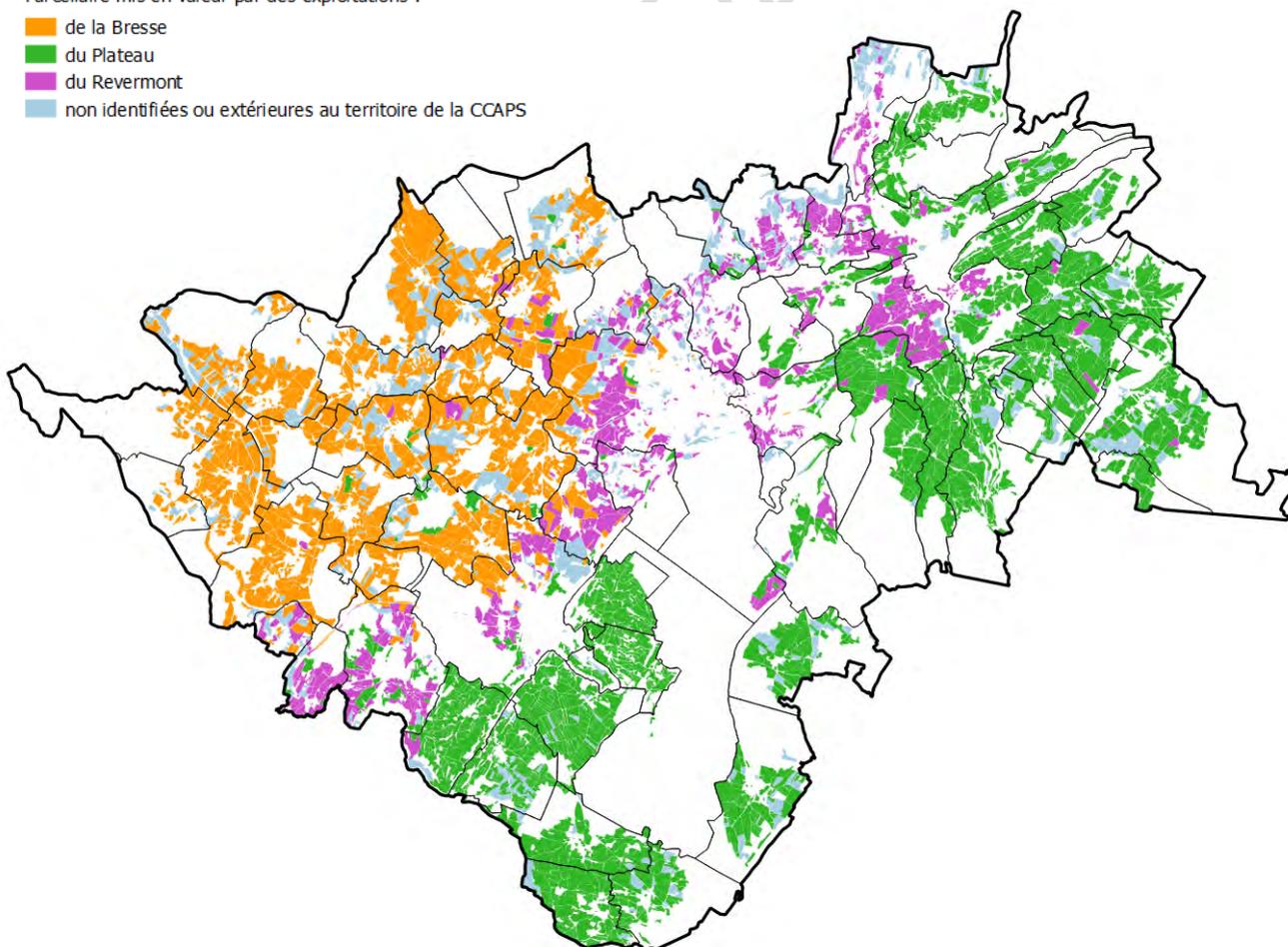
Selon le RGA, la part de surface occupée sur l'ensemble du territoire par les cultures (céréales, oléagineux, maïs) sur le territoire est en légère augmentation entre 2000 et 2010 (+4%), surtout en ce qui concerne les oléagineux (augmentation de 172 ha). Les surfaces fourragères sont en régression de 1 400 ha environ entre 2000 et 2010, au profit des STH (surfaces toujours en herbe soit les prairies permanentes) qui augmentent quasiment d'autant. La superficie en vigne passe sur la même période de 1 151 à 1 250 ha (+ 9%).

Au gré de l'agrandissement des exploitations et de la diminution de leur nombre, le parcellaire de chaque exploitation se trouve de plus en plus étendu sur le territoire. Ainsi, pour la plupart des communes, le parcellaire communal est exploité à la fois par des agriculteurs originaires de la commune, mais aussi par des agriculteurs originaires de communes voisines. Le groupe d'agriculteurs référents avait également souligné une forte pression foncière dans la PRA du Plateau, conduisant les agriculteurs à exploiter jusque dans le Revermont et en Bresse. La carte ci-dessous confirme ce phénomène, avec un parcellaire mis en valeur par des exploitations agricoles du Plateau qui s'étend dans le Revermont sur Saint Lothain, Marnoz, Aiglepierre, les Arsures, et jusqu'en Bresse sur le secteur Tourmont – Brainans – Montholier – Grozon.



Parcellaire mis en valeur par des exploitations :

- de la Bresse
- du Plateau
- du Revermont
- non identifiées ou extérieures au territoire de la CCAPS



## 2.5. LES PRODUCTIONS

### 2.5.1 UN MODELE DOMINANT : L'ELEVAGE LAITIER

L'élevage laitier avec production de **lait à Comté** est le modèle largement prédominant sur le territoire, il concerne 169 exploitations, soit 48% des exploitations du territoire et 70 % des 252 exploitations professionnelles non viticoles recensées en 2018.

Sur les PRA « Revermont » et « Plateau », les exploitations en Comté possèdent rarement une autre production. Les systèmes « lait à Comté + vigne » sur le secteur Revermont tendent à disparaître au profit de la spécialisation pour l'une ou l'autre des productions (4 exploitations concernées en 2018). En revanche, sur la PRA « Bresse », les 2/3 exploitations produisant du lait à Comté sont en polyculture-élevage, avec des surfaces en culture de vente (soit 26 élevages).

La filière Comté est aujourd'hui dynamique et rémunératrice pour les producteurs, elle est adossée à un système coopératif sur lequel les agriculteurs ont « gardé la main ». Elle permet à des agriculteurs ayant des exploitations familiales, de taille parfois modeste, de bien vivre de leur métier. Toutefois, la rentabilité de l'activité peut encourager l'agrandissement, l'investissement dans du matériel et des bâtiments plus importants, conduisant à une typologie assez variée des exploitations sur le territoire. En se basant sur les exploitations ayant répondu à l'enquête en 2018, le portrait de l'exploitation « moyenne » du territoire est le suivant :

- GAEC à 2 associés,
- superficie moyenne 112 ha,
- nombre moyen de vaches laitières : 56.

Mais cette moyenne recouvre aussi bien :

- quelques exploitations individuelles de 40-60 ha, comptant 25 à 35 vaches laitières,
- et à l'inverse des GAEC ayant jusqu'à 4 associés, dépassant les 200 voire 300ha, et possédant 100 à 120 vaches laitières.

	Nombre moyen d'associés	Nombre moyen de salariés	Superficie moyenne (en ha)	Nombre moyen de vaches laitières
Bresse	1,7	0,4	144	64
Revermont	1,4	0,2	115	40
Plateau	1,7	0,3	105	56

Les exploitations en lait AOP Comté de la PRA Bresse, pour un nombre d'actifs similaires à celles du Plateau, demandent plus de travail car elles comptent en moyenne 8 vaches de plus et 40 ha supplémentaires (correspondant aux surfaces en cultures de vente).

Les exploitations laitières du Revermont sont en revanche plus extensives : moins d'actifs, une surface proche de la moyenne du territoire pour environ 15 vaches de moins. Sur ce territoire, il existe des surfaces plus difficiles à valoriser du fait des pentes, d'un contexte type prés-bois, et conduites de manière très extensive.

Le RGA confirme bien une tendance à la concentration de cette production laitière et à l'agrandissement des exploitations entre 2000 et 2010 avec une baisse de 29 % du nombre d'exploitations orientées « bovins lait », alors qu'en parallèle le nombre de vaches laitières sur le territoire s'est maintenu.

Sur les 169 producteurs de lait à comté du territoire, 110 ont répondu à l'enquête et 108 ont indiqué leur atelier de livraison.

Les 108 producteurs de lait à Comté ayant répondu à l'enquête livrent leur lait aux coopératives et établissements suivants :

Coopérative	Commune	Nombre de producteurs livrant à cette coopérative
SCAF de Salins-les-Bains	Salins-les-Bains	17
SCAF du Plasne-Barretaine	Plasne	14
SCAF du Plateau Arboisien	Arbois-Chilly-Ivory	13
SCAF du Fort Belin	Clucy	12
Coopérative des Monts de Joux	Bannans (25)	12
Jura Terroir – SA fruitière Massif Jurassien	Pont-du-Navoy	7
SCAF de La Ferté	La Ferté	5
SCAF du Val d'Orain	Oussières	4
SCAF Fruitière Le Fied-Chamole	Le Fied	4
SCAF d'Abergement-les-Thésy	Abergement-les-Thésy	3
SCAF de Vers-en-Montagne	Vers-en-Montagne	3
SCAF de Valempoulières	Valempoulières	2
SCAF Fruitière du Mont Rivel	Vannoz	2
Et. Monts et Terroirs	Courlaoux	2
Fromagerie de la Haute Combe	Septfontaines (25)	2
Et. PFCE (Ermitage)	Lavernay (25) - Port-Lesney	2
SCAF Fruitière de Poligny-Tourmont	Poligny	1
SCAF du Val de Loue (bio)	Grange-sur-Vaivre	1
SCAF du Val d'Amour	Ounans	1
SCAF de Pleure-Gatey	Pleure	1
SCAF Fruitière sur la Voie du Sel	Arc-sous-Montenot (25)	1
Coop de Courvières	Courvières (25)	1
SCAF des Plateaux d'Amancey	Fertans (25)	1

Rq : 3 exploitations livrent à 2 coopératives différentes.

Sur ces 108 producteurs, 10 ont déclaré être en agriculture biologique, et livrent leur lait à la coopérative de Plasne-Barretaine pour 4 d'entre eux, à la coopérative du Val d'Orain de Oussières, à la coopérative du Val de Loue à Grange-de-Vaivre (coopérative exclusivement bio). Pour 3 d'entre eux, les coopératives n'ont pas de possibilité de transformer le lait en bio, leur lait est vendu par la coopérative à un autre établissement (coop Plasne-Barretaine, fromagerie de la Haute-Combe ou Et. Perrin).

Les agriculteurs du secteur reconnaissent la plus-value apportée par l'AOP Comté et s'interrogent sur l'avenir de cette filière, qui fonctionne bien aujourd'hui. L'enjeu pour les agriculteurs est bien de maintenir ce fonctionnement, en conservant :

- la qualité et l'image du produit notamment via son cahier des charges,
- le système coopératif local.

Sur l'ensemble du territoire, seules 6% des exploitations bovin lait produisent du lait dit « standard », c'est à dire non AOC, la moitié possédant un atelier grandes cultures ; une exploitation en lait standard a un projet de transformation et vente directe.

5 exploitations ayant répondu à l'enquête ont du lait AOP non destiné à la production de Comté, mais néanmoins valorisé en Morbier (par la fromagerie Perrin à Cléron ou la fromagerie des Hautes-Combes à Septfontaines).

Une autre exploitation est en cours de conversion à la production de lait à Comté, prévue au 1<sup>er</sup> avril 2019. Sur le territoire, parmi les exploitations ayant répondu à l'enquête, il ne reste donc réellement que cinq exploitations

produisant uniquement du **lait dit « standard »**, dont trois sont des exploitations polyculture-élevage, et deux des exploitations spécialisées en élevage, dont le lait est transformé par la fromagerie Perrin à Cléron.

Les responsables agricoles observent que la filière lait « standard », peu rémunératrice, s'éteint peu à peu au gré des départs en retraite et de la conversion vers des systèmes AOP. L'AOP Comté a peu de marge pour accueillir de nouveaux producteurs, les exploitations en question se tournent vers l'AOP Morbier. Le désengagement progressif du principal industriel local (Danone) a conduit à plusieurs conversions sur la PRA de la Bresse ces dernières années.

### 2.5.2 LA VITICULTURE

Avec l'AOP Comté, les AOC viticoles constituent la seconde production phare du territoire.

Le nombre exact de viticulteurs sur le territoire s'avère complexe à déterminer, car des producteurs de raisin non professionnels, apportant leur raisin à la coopérative locale ou le vendant au négoce, côtoient des domaines parfois de grande superficie, gérant eux-mêmes la vinification et la commercialisation de leur production. Ainsi, le RGA 2010 a évalué à 325 le nombre d'exploitations viticoles, dont 118 « moyennes et grandes » (soit 36%).

Selon la SVJ (Société de Viticulture du Jura), 216 viticulteurs ont été identifiés en 2018 sur le territoire de la CCAPS, comme producteurs de raisin se revendiquant d'une AOC viticole. Le nombre total de viticulteurs doit donc être légèrement supérieur, si l'on y inclut les potentiels producteurs de raisin / vin ne revendiquant pas d'AOC (mais cela reste marginal). Parmi ces viticulteurs, nous avons considéré pour la suite de l'étude comme viticulteurs « professionnels » :

- tous ceux pratiquant la vinification en plus de la production de raisin (quelle que soit leur surface exploitée),
- les producteurs de raisin ne pratiquant pas la vinification mais exploitant au minimum 1,5ha de vigne, ce qui correspond à la surface minimale d'assujettissement au sens de la MSA pour la culture de la vigne AOC.

En appliquant cette règle, nous dénombrons 116 viticulteurs professionnels ayant leur siège sur le territoire en 2018. Parmi ces viticulteurs, 66 pratiquent eux-mêmes la vinification ; les 50 restants sont apporteurs en coopérative ou vendent leur raisin au négoce. Parmi ces 116 exploitations, 6 exploitations sont à la fois viticoles et agricoles (polyculture-élevage laitier ou élevage laitier AOP).

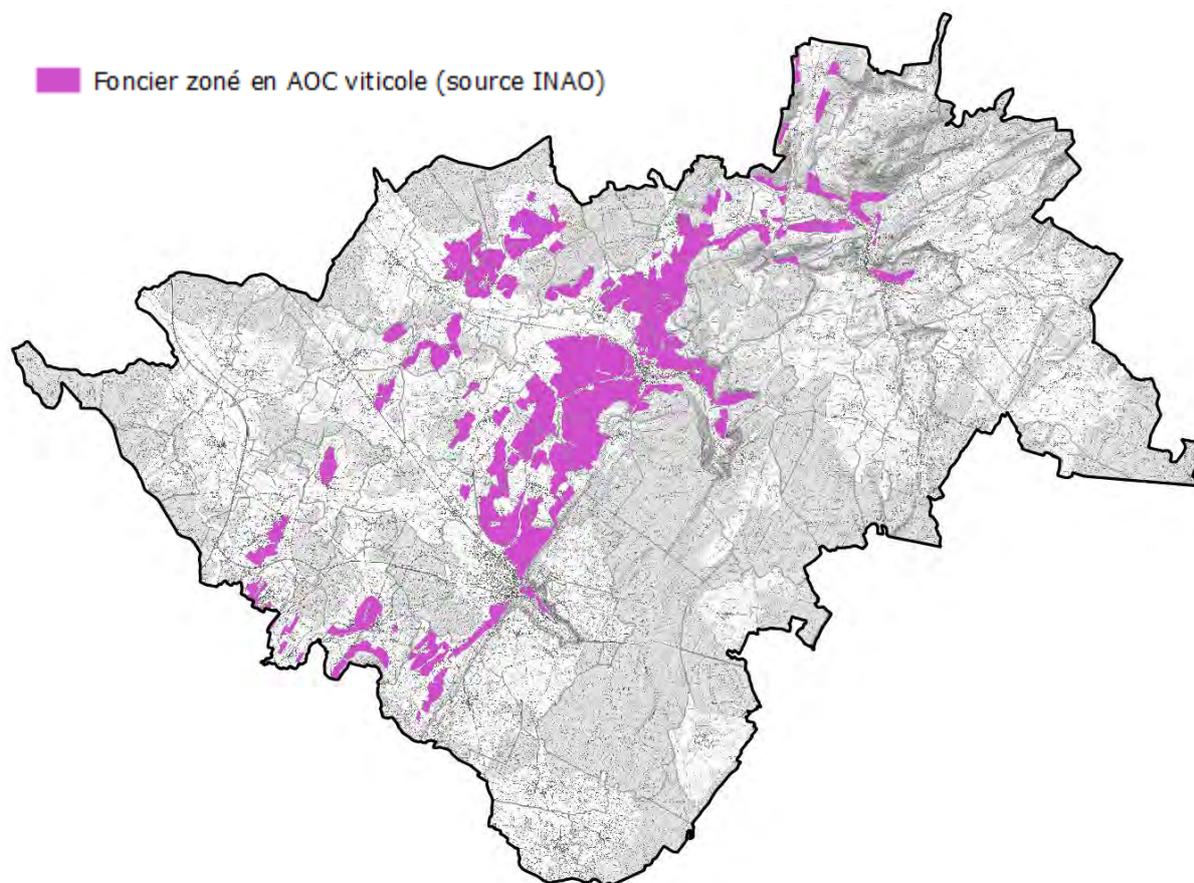
L'ensemble des viticulteurs du territoire (professionnels et non professionnels) mettent en valeur 1 328 ha de vigne<sup>40</sup>, soit une superficie moyenne par exploitation viticole de 6 ha environ. Mais cette moyenne cache de fortes disparités puisque ces superficies s'étagent de quelques ares pour les non professionnels, à plus de 300 ha pour le domaine le plus important (Henri Maire). Si l'on ne retient que les exploitations viticoles mettant en valeur plus de 1,5ha (les « professionnelles »), ces dernières exploitent au total 1 286 ha (soit près de 97% des surfaces en vigne). En retirant le cas particulier du domaine Henri Maire, leur surface moyenne s'élève à 7,2 ha. On pourrait ainsi définir la viticulture sur ce territoire comme étant à « trois vitesses », avec coexistence :

- de domaines de superficie très importante, de 40 à plus de 300 ha. Peu nombreux, ces domaines sont présents sur les marchés internationaux avec une production importante, souvent ciblée (ex : Crémant). Deux des plus importants ont été récemment rachetés, avec l'entrée d'investisseurs bourguignons dans l'actionariat,
- d'exploitations familiales « traditionnelles » parfois établies depuis plusieurs générations, d'une superficie de 8-10 ha en moyenne. L'enjeu pour ces structures est de parvenir à se différencier (ex : bio, marchés de niche...) et/ou à se regrouper (ex : pour l'export, les relations avec la grande distribution...) pour préserver leur valeur ajoutée, mais un renforcement de la concurrence à l'avenir pourrait les obliger à s'agrandir pour rester concurrentiels,

---

<sup>40</sup> Sur le territoire et hors territoire, ne correspond donc pas à la superficie viticole du territoire

- de très petites structures, souvent détenues par des jeunes en phase d'installation progressive, double-actifs dans l'attente de pouvoir conforter leur structure, et confrontés à une forte concurrence pour l'accès au foncier.



A l'échelle du département du Jura, la zone AOC délimitée représente une superficie d'environ 11 000 ha, dont 2 000 environ sont réellement plantés. La viticulture a donc un potentiel de développement en superficie, sous réserve de pouvoir maîtriser le foncier nécessaire. Car ce foncier zoné en AOC viticole, l'est également pour l'AOP Comté, et se trouve très majoritairement déjà mis en valeur par d'autres usages agricoles. Le vignoble jurassien représente seulement 1,6 % de la Surface Agricole Utilisée du département, mais la viticulture génère 20% de la richesse créée par l'ensemble de l'agriculture jurassienne (source : DDT 2013 d'après DRAAF).

De manière générale, la viticulture jurassienne a été jugée comme actuellement dynamique par le groupe d'agriculteurs référents. Les surfaces plantées augmentent régulièrement (+ 30 à 40 ha par an environ), et le vignoble jurassien s'avère attractif pour des personnes souhaitant s'installer et originaires d'autres régions, et/ou hors cadre familial. Cela est notamment dû à une pression foncière modérée et à un prix du foncier viticole peu élevé par rapport aux régions viticoles voisines (Bourgogne, Alsace...) : dans le Jura un hectare de vigne plantée se négocie autour de 25 000 € / ha (en secteur d'appellation Côtes du Jura) et jusqu'à 55 000 € / ha (en secteur d'appellation Château-Chalon) (source : SAFER). Quant à la terre à vigne (zonée en AOC) non plantée, elle vaut théoriquement le prix de la terre, soit un peu plus de 2 000 € / ha en moyenne, mais les viticulteurs peuvent faire monter les prix sur des terres à vigne bien situées, qu'ils convoitent, ce que peuvent déplorer des agriculteurs (notamment des producteurs de lait à Comté) en concurrence pour l'accès à ces mêmes terres.

### 2.5.3 AUTRES ELEVAGES

D'autres élevages sont présents sur le territoire de façon minoritaire.

15 exploitations recensées produisent des bovins pour la viande, dont 2 exploitations qui ont en plus un atelier de polyculture et 3 qui ont en plus un autre atelier d'élevage. Il s'agit d'exploitations de taille plutôt modeste,

réparties sur le territoire, dirigées par un seul exploitant. La moyenne d'âge de ces exploitants est de 55 ans, soit 10 ans de plus que la moyenne sur la CCAPS. 3 exploitations sont en agriculture biologique ; certaines vendent en direct une partie de leur production. Le profil des éleveurs en bovin viande est donc de deux types : soit ce sont des exploitants en fin de carrière qui ont réduit leur production à un atelier viande modeste, soit ce sont des exploitants qui ont un autre atelier à côté de la production de bovins pour la viande. L'avenir de ces producteurs de viande semble aujourd'hui incertain, dans un contexte économique difficile. Le maintien d'une production de viande sur le territoire passera probablement par des solutions permettant de dégager une plus forte valeur ajoutée (vente directe, races spécifiques permettant de toucher des marchés de niche et/ou de valoriser des espaces délaissés...).

2 éleveurs bovins élèvent uniquement des génisses et prennent des animaux en pension.

*Le RGA indique un nombre faible et en diminution d'exploitations orientées « bovins viande » sur le territoire entre 2000 et 2010, avec un cheptel constant.*

21 exploitations élèvent d'autres espèces animales que les bovins. Ce sont en majorité des élevages de chevaux, la moitié des exploitations équinées étant situées sur la PRA « Revermont ». Une partie des éleveurs de chevaux est double-active.

On compte également 5 fermes caprines. Ce type d'élevage s'est fortement développé entre 2000 et 2010, bénéficiant de l'accompagnement par le programme LEADER du Pays du Revermont ; l'effectif caprin a doublé sur cette décennie. Les exploitations caprines étaient plus nombreuses en 2010, mais quelques-unes ont cessé leur activité.

Les 7 autres élevages produisent d'autres espèces animales : volailles (Lemuy, St Lothain), ovins (Grozon, Arbois), porcins (Plasne, St Lothain), truites (Les Planches).

On recense également 6 exploitations apicoles. Plusieurs apiculteurs sont également présents à titre amateur.

#### **2.5.4 AUTRES PRODUCTIONS ET DIVERSIFICATION**

11 exploitations en maraîchage et cultures pérennes sont présentes sur la CCAPS. Elles sont pratiquement toutes en agriculture biologique, et en vente directe. Le territoire du Revermont concentre plus de la moitié de ces exploitations. Leur nombre tend à augmenter et la demande est importante.

La production en cultures pérennes (autre que légumes) est assez diversifiée sur le territoire : production arboricole pour l'huile, plantes médicinales et aromatiques, petits fruits, horticulture.

Les exploitations uniquement en grandes cultures sont peu présentes sur le territoire (3 structures recensées en Bresse). 2 exploitations produisent des grandes cultures et de la vigne.

7 exploitations ayant répondu à l'enquête pratiquent l'accueil à la ferme (gîte, chambre d'hôte, accueil de camping-car). Sur le territoire, il arrive que des exploitants retraités (non contactés pour les enquêtes) pratiquent une activité d'accueil en complément de retraite, en valorisant par exemple une partie de l'ancien corps de ferme familial au village.

L'oenotourisme est en plein développement dans le département jurassien, le nombre d'« oenotouristes » y est à présent évalué à 240 000 par an soit 20% de l'ensemble des touristes du département (source CDT). En 2012, le vignoble du Jura a obtenu la marque « Vignobles et Découvertes » décernée par les ministères du tourisme et de l'agriculture, valorisant une offre de produits touristiques multiples et complémentaires autour de la vigne et du vin.

A titre individuel, sur le territoire de la CC APS, sont ainsi labellisés :

- une vingtaine de viticulteurs,
- une vingtaine d'hébergements (gîtes, chambres d'hôtes, hôtels...),
- une douzaine de restaurants.

Enfin, notons la présence de 6 structures équestres à Saint-Lothain, Fay-en-Montagne, Chausseuans, La Chapelle-sur-Furieuse, Thésy, Aiglepierre ; ainsi que le Comité Départemental de Tourisme Equestre basé à Saint Cyr Montmalin.

## 2.5.5 LES SIGNES DE QUALITE

L'ensemble du territoire est concerné par (source : INAO) :

- 2 AOP fromagères : Comté, Morbier et 2 IGP fromagères : Emmental Français et Gruyère,
- 3 IGP Porcs de Franche Comté, Saucisses de Morteau et de Montbéliard,
- 10 IGP sur vins et crémants de Franche Comté.

La production de lait en AOP Comté est majoritaire sur le territoire (cf. paragraphe précédent).

66 producteurs certifiés « **agriculture biologique** » ont été identifiés sur le territoire, à partir des enquêtes et des données CA39 et Agence Bio :

- 33 viticulteurs,
- 1 viticulteur également producteur de lait à Comté,
- 12 producteurs de lait à Comté,
- 5 polyculteurs-éleveurs,
- 3 élevages bovins viande,
- 3 élevages autres que bovin (volailles, chevaux, chèvre et porcs),
- 9 en cultures végétales

Nombre d'exploitations en agriculture biologique	Bresse	Revermont	Plateau	Total	Part des exploitations AB sur les exploitations totales
Lait à Comté	1	2	9	<b>12</b>	9 %
Lait standard					
Polyculture + lait à Comté	4			<b>4</b>	15 %
Polyculture + lait standard	1			<b>1</b>	20 %
Lait à comté + vigne		1		<b>1</b>	25 %
Bovin viande		1	2	<b>3</b>	23 %
Polyculture + bovin viande					
Elevage autre		2	1	<b>3</b>	13 %
Vigne	5	27	1	<b>33</b>	30 %
Cultures	1			<b>1</b>	33 %
Maraîchage-cultures pérennes		4	4	<b>8</b>	73 %
Apiculture					
<b>Total</b>	<b>12</b>	<b>37</b>	<b>17</b>	<b>66</b>	<b>14 %</b>
Part des exploitations AB sur les exploitations totales	17 %	27 %	12 %	19 %	

Le territoire du Revermont compte proportionnellement deux fois plus de producteurs en agriculture biologique que les deux autres territoires, avec plus d'un quart des exploitations de son territoire en agriculture biologique. La diversité des types de production n'explique pas à elle seule ce constat, car même en élevage laitier, le territoire Revermont présente un taux de conversion à l'agriculture biologique plus important que les deux autres territoires.

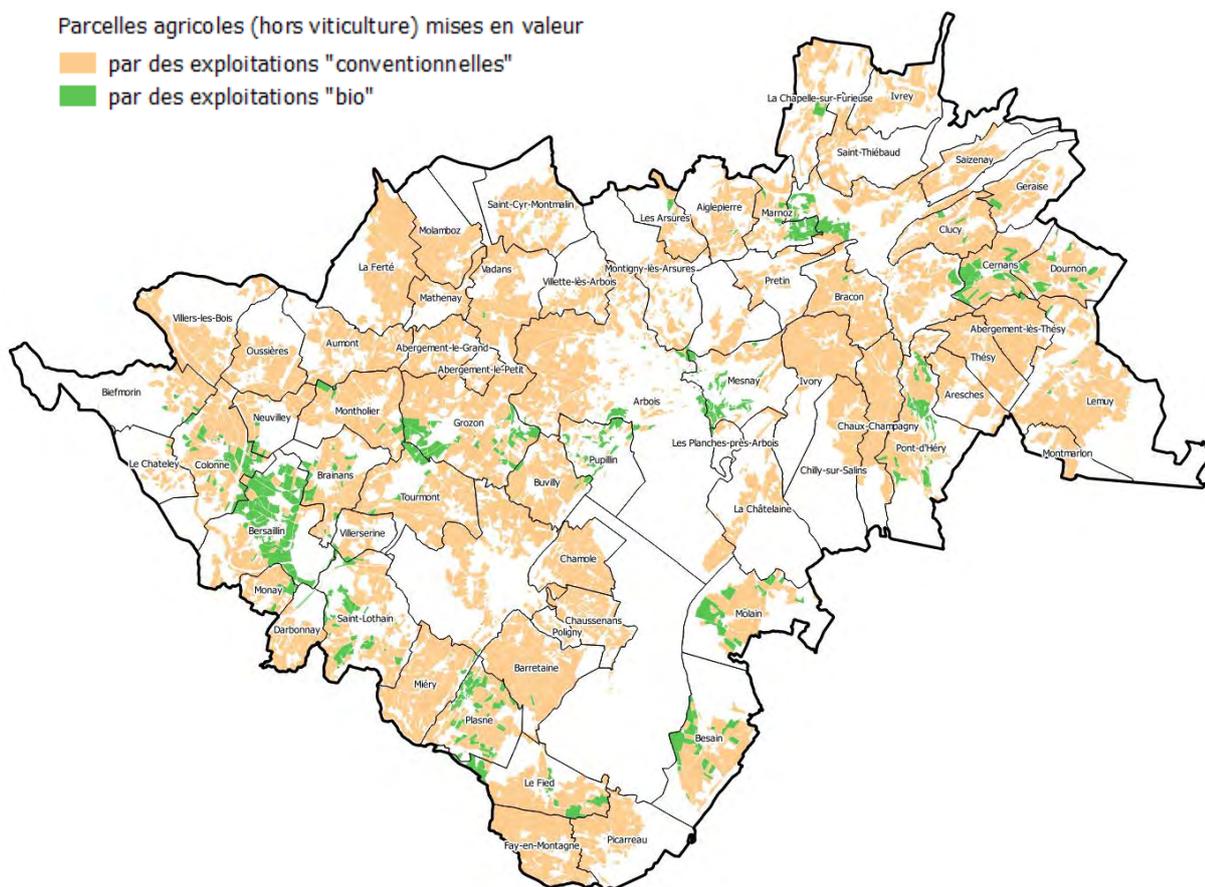
30% des exploitations viticoles du territoire sont conduites en agriculture biologique, ce qui en fait l'un des vignobles français comportant la plus grande proportion d'exploitants bio.

Notons également que 3 producteurs en maraîchage ou cultures pérennes sur 4 sont en agriculture biologique. Ces exploitations, qui vendent leur production principalement en vente directe, répondent à une demande sociétale sur leur mode de production.

Hors viticulture, la part de superficie déclarée à la PAC et cultivée en bio sur le territoire est de 9%. S'y ajoutent quelques hectares mis en valeur par des maraîchers notamment, non déclarés à la PAC.

Parcelles agricoles (hors viticulture) mises en valeur

- par des exploitations "conventionnelles"
- par des exploitations "bio"



Le territoire de la CCAPS est concerné par 2 AOC viticoles dites « géographiques » : Arbois et Côtes du Jura, et par 3 AOC « produits » : Macvin du Jura, Crémant du Jura et Marc du Jura. Les cépages autorisés sont au nombre de 5 ; on y trouve le Chardonnay et le Pinot Noir, connus dans d'autres appellations mais qui s'expriment différemment dans le terroir jurassien, et 3 cépages spécifiques de la région : le Poulsard, le Trousseau, et le fameux Savagnin à l'origine du recherché vin jaune.

La monographie établie en 2013 par la DDT concernant la viticulture jurassienne soulignait déjà la forte implication des viticulteurs du département dans la démarche « agriculture biologique ». A cette date en effet, 6% des exploitations viticoles bénéficiaient de cette certification, ou étaient en cours de conversion. Ce taux s'élevait même à 15% pour les structures moyennes et grandes du département (6% à l'échelon national). Dans le Jura, 13% de la surface totale des vignes (soit environ 300 hectares), produisaient des raisins issus de l'agriculture biologique (6% seulement pour le vignoble français dans son ensemble). Selon les résultats de l'enquête réalisée en 2018, recoupée avec les données CA39 et Agence Bio, 30% des viticulteurs professionnels du territoire sont à présent certifiés bio, confirmant la forte tendance à la conversion bio pour ce type de production.



## 2.6. LA COMMERCIALISATION

### 2.6.1 COOPERATIVES ET NEGOCE

Pour la production laitière en AOP Comté, les principales coopératives fromagères ont été citées au paragraphe précédent. Le groupe d'agriculteurs référents a signalé un bon maillage des coopératives à Comté locales, l'enjeu sera de conserver l'ensemble de ces coopératives à l'avenir. Les mises aux normes et coûts d'installations pour conserver un outil performant sont parfois lourds pour de petites coopératives. Des fusions des coopératives et des locations des ateliers à des privés, la coopérative passant alors en vente de lait, ont eu lieu ces dernières années. Les responsables soulignent l'importance de conserver la main sur la production fromagère au sein de coopératives gérées par les agriculteurs.

Les producteurs de lait hors AOP Comté travaillent avec différents opérateurs classiques : Danone et Ermitage pour le lait « standard », Ets Philippe (25), Ets Perrin (25), Monts et Terroirs pour une valorisation par d'autres AOP comme le Morbier.

Concernant la production de viande bovine, ceux ayant répondu vendent à des négociants locaux (ex : Comtoise des viandes), des groupes plus importants ou passent par des intermédiaires (marchands de bestiaux). Plus de la moitié des exploitations ayant répondu à l'enquête vendent en direct sous forme de caissette.

Les céréales sont vendues aux coopératives locales (Interval principalement).

La totalité des exploitations en autre production ayant répondu à l'enquête pratiquent la vente directe pour la commercialisation de leurs produits (voir paragraphe Circuits courts et vente directe plus loin).

Le réseau local de coopératives d'approvisionnement et vendeurs de matériel agricole et agro-équipements est plutôt étoffé sur le territoire et dynamique, en lien avec le dynamisme agricole du secteur. Les responsables agricoles ont souligné l'avantage de la présence de sites de l'aval et de l'amont de l'agriculture sur leur territoire, répartis en particulier sur les 3 bourgs-centre que sont Salins, Arbois et Poligny.

### 2.6.2 OUTILS DE TRANSFORMATION LOCAUX

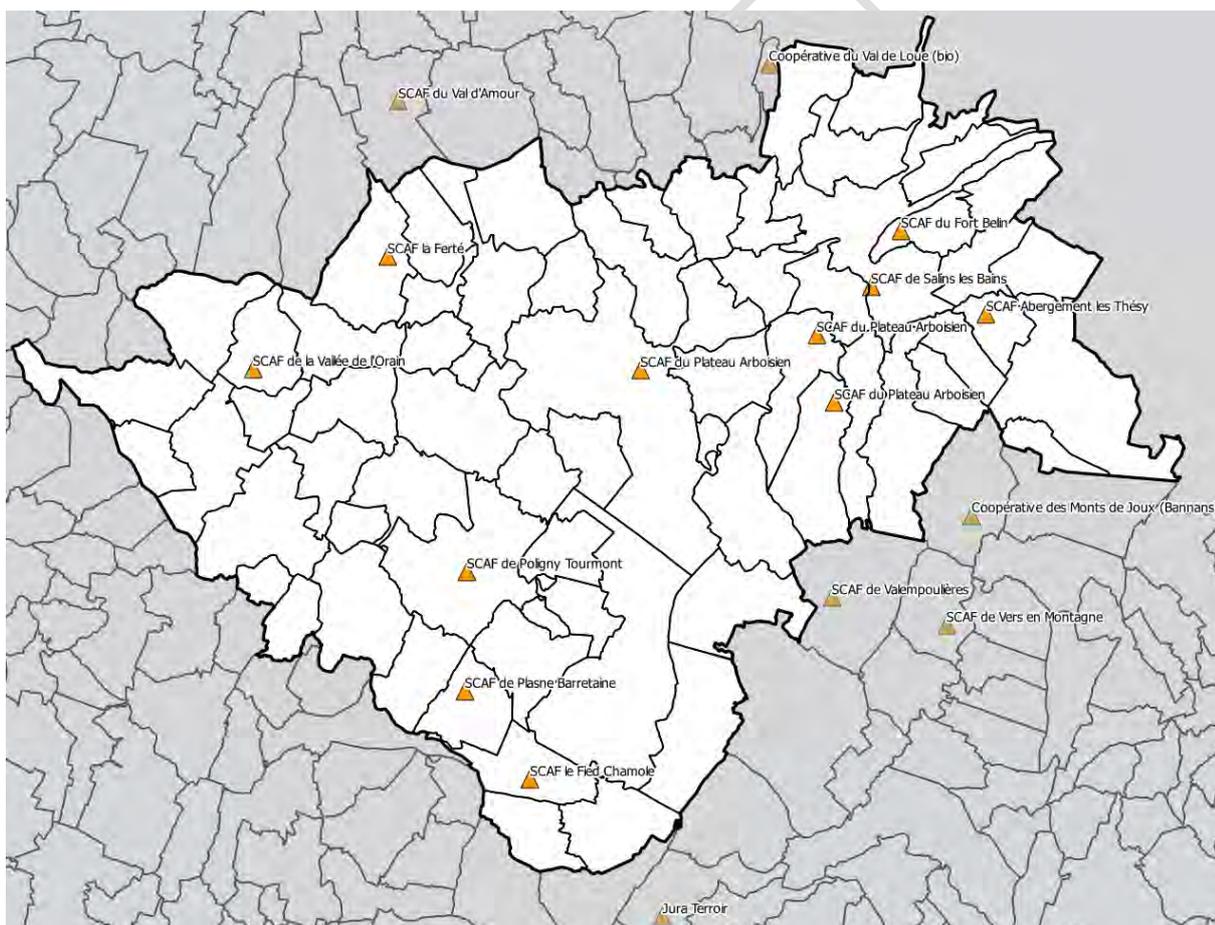
9 coopératives de fabrication de Comté sont implantées sur le territoire, leurs caractéristiques sont récapitulées dans le tableau ci-dessous :

Nom coopérative	SCAF de Poligny-Tourmont	SCAF de la Vallée de l'Orain	SCAF de la Ferté	SCAF du Plateau Arboisien
Commune	Poligny	Oussières	La Ferté	Arbois-Chilly-Ivory
Nombre de sociétaires (exploitations)	8	10	11	18
Nombre de salariés	0 (gérance par la Route des terroirs)	3	10	14
Nb litres de lait collectés par an	2,8 millions L	3,5 millions L	4 millions L	8,6 millions L
Fromages produits	Location de l'atelier : production de Comté	Comté (bio et conv) Beurre/crème (320 T/an)	Comté Morbier Tome Raclette Fertinoise Beurre/crème	Comté (Morbier- Raclette - Tome en arrêt de production provisoire pdt

			(420 T/an)	travaux nouvel atelier) (835 T/an)
Magasins de vente	Sur place	Sur place	Sur place	Arbois
Affinage réalisé sur place ?	Pré-affinage	Pré-affinage	Oui (ce qui est vendu au magasin)	Non
Evolutions récentes	Construction nouvel atelier sur Poligny, Puis mise en gérance suite problèmes sanitaires	Agrandissements caves d'affinage	Création cave d'affinage Travaux atelier de transformation Agrandissement magasin + salle de conditionnement	Rénovation magasin Arrêt de fabrication du morbier à Arbois
Projets en cours ou envisagés	Transformer les caves d'affinage morbier en caves d'affinage comté	Discussion autour de projets de fusion ou choix de rester en l'état (volonté de conserver de l'activité sur le territoire)	Extension des caves pour affinage du comté	Construction nouvel atelier à Ivory : - reprise production morbier - préaffinage - panneaux photovoltaïques

Nom coopérative	SCAF du Fort Belin	SCAF de Salins les Bains	SCAF d'Abergement-les-Thésy	SCAF de Le Fied-Chamole	SCAF de Plasne-Barretaine
Commune	Clucy	Salins-les-Bains	Abergement-les-Thésy	Le Fied	Plasne
Nombre de sociétaires (exploitations)	12	21	4	10	21
Nombre de salariés	3	9	0 (coop vente de lait : location à Claude Philippe)	4 (+ 2 en commun ramassage avec autre coop)	6 (fromagerie) + 4 (SARL – magasin)
Nb litres de lait collectés par an	3,4 millions L	6,7 millions L	1,6 million L (dont 1,43 ML transformés à Abt)	4 millions L	7,6 millions L
Fromages produits	Comté (320 T/an)	Comté Morbier Tome (665 T/an)	Location de l'atelier (murs et matériel)	Comté (380 T/an) Morbier (transformé à façon par autre coop)	Comté (bio et conv) Morbier Tome Raclette Beurre/crème (786 T/an)
Magasins de vente	Non	Sur place	Sur place (pour les sociétaires)	Sur place	Plasne
Affinage réalisé sur place ?	Non	Non	Non	Non	Pré-affinage Puis rétro-affinage à 4 mois pour de comté vendu sur place

Evolution récentes	Changement de mode de commercialisation (union de coop) Embauche d'un salarié en direct	Rénovation atelier de fabrication Fabrication de morbier	Location à C. Philippe pour vente de lait (encore 1 an de contrat)	Réfection salle de fabrication et magasin	Modification atelier (cuves et moulage) Caves neuves Panneaux PV sur toiture (15% de l'énergie consommée) Part dans les éoliennes de Chamole Construction lactoduc pour acheminer le sérum à porcherie
Projets en cours ou envisagés	Discussion en cours avec coop d'Abergement-les-Thésy et Villeneuve autour d'un regroupement-fusion	Pas de projets dans l'immédiat	Discussion en cours avec coop de Clucy et Villeneuve autour d'un regroupement-fusion	Pas de projets dans l'immédiat	Pour le moment, ne pas perdre de lait



Pour la transformation de la viande, même si il n'y a pas d'abattoirs sur place (abattoirs de Champagnole et Lons-le-Saunier dans un rayon de 40 km), des ateliers de transformation sont présents sur le territoire (salaison Thaurin à Pont d'Héry et laboratoire de transformation de Vaux-sur-Poligny) et à proximité (atelier de découpe et conditionnement à Champagnole, abattoir de volailles à l'ESAT de Cramans).

Concernant la viticulture, 57% des exploitations viticoles « professionnelles » assurent elles-mêmes la vinification et la commercialisation de leur production. Les 43% restants sont sociétaires de coopératives, ou vendent au négoce. Le territoire compte deux coopératives viticoles :

- la Fruitière vinicole d'Arbois, qui réunit actuellement près de 100 sociétaires sur une superficie vinicole d'environ 250 hectares, pour une production annuelle de plus d'un million de bouteilles de vins du Jura,
- la Fruitière vinicole de Pupillin, qui regroupe 44 sociétaires mettant en valeur 65 hectares environ, pour une production annuelle moyenne de 3 500 hectolitres.

#### Voir CIVJ / détail chiffres commercialisation ?

Selon la monographie établie en 2013 par la DDT concernant la viticulture jurassienne, 61% de la production jurassienne était commercialisée directement dans le cadre de circuits courts de proximité. Les fruitières ne vendaient directement, dans le cadre de circuits courts de proximité, qu'un quart de leur production, et 37% de celle-ci était achetée par la grande distribution.

La DDT souligne également une autre particularité des vignerons jurassiens, qui commercialisent en bouteilles 92% de leur production, alors qu'en France les ventes en vrac concernent la moitié de la production.

En 2011, le volume des exportations était de 5 300 hectolitres, soit 7% du total des ventes de vins jurassiens bénéficiant d'une AOC. Le Crémant du Jura représente 57% des quantités exportées. Les pays de l'Union Européenne sont les principaux acheteurs de vins du Jura, mais ceux-ci sont également prisés aux Etats-Unis, au Canada et au Japon, principalement en ce qui concerne le Crémant.

### 2.6.3 CIRCUITS COURTS ET VENTE DIRECTE

Le RGA 2010 recense 60 exploitations pratiquant la commercialisation en circuits courts.

23 exploitants sur les 151 ayant répondu à l'enquête (hors viticulteurs) signalent pratiquer la vente directe. Les produits vendus en direct sur le territoire de la CC APS sont extrêmement variés, puis qu'on y trouve :

- 5 producteurs de légumes
- 4 producteurs de fromage de chèvre
- 4 producteurs de viande (bœuf, porc, volaille)
- 1 producteur d'œufs
- 1 producteur de lait de jument
- 1 producteur de truites
- 1 producteur de miel
- 1 horticulteur
- 1 producteur de plantes médicinales et aromatiques
- 1 producteur de confitures, petites fruits, jus et tisanes
- 1 producteur de soupes
- 1 producteur d'huile

S'appuyant sur le caractère touristique du secteur, surtout l'été, des boutiques de vente de produits locaux et autres marchés de producteurs sont présents sur le territoire, principalement à Salins-les-Bains, Arbois et Poligny. Les coopératives fromagères listées au paragraphe précédent jouent également le rôle de magasins de vente de produits locaux.

Deux AMAP sont identifiées sur le territoire : une AMAP de vente de pain/volaille/produits laitiers à Bracon, et une AMAP de vente de viande de porc et de bœuf à Poligny.

Concernant la viticulture, 61% de la production jurassienne était commercialisée en circuits courts en 2013 (source DDT). Parmi les 19 viticulteurs ayant répondu à l'enquête en 2018, 14 vendent en direct (soit 74 %), 3 sont sociétaires de coopératives, et 2 font appel à des négociants.

### 3. LE BATI AGRICOLE

#### 3.1. LES BATIMENTS AGRICOLES SUR LE TERRITOIRE ARBOIS – POLIGNY - SALINS

D'après CAUE de Franche-Comté

<https://www.caue-franche-comte.fr/les-unites-paysageres-jura-39,88.htm>

Le territoire intercommunal est rattaché aux unités paysagères de la Bresse Jurassienne, du Vignoble et Revermont, du Premier Plateau (et du Second Plateau pour ce qui concerne l'extrême Est du territoire, de Clucy à Lemuy).

Les bâtiments agricoles présentent des caractéristiques variées directement liées à ces unités paysagères :

- la Bresse présente majoritairement des fermes à trois travées « classiques » de polyculture-élevage, avec des caractéristiques bressannes qui se développent lorsqu'on va vers l'ouest,
- à ces fermes de polyculture-élevage s'ajoutent dans le secteur Vignoble et Revermont les fermes viticoles : souvent à deux travées (à cave enterrée ou à cellier peu ou pas enterré), elles peuvent se réduire à une travée en milieu urbain, ou retrouver leur troisième travée en cas d'activité mixte viticulture et élevage. Pour les grosses exploitations viticoles, la ferme se scinde en plusieurs bâtiments qui s'organisent autour d'une cour fermée.
- enfin, on retrouve sur le Premier Plateau une coexistence de fermes de polyculture à trois travées (souvent implantées en bandes dans les villages) et de fermes pastorales de grand gabarit à quatre travées, souvent isolées, qui deviennent la norme lorsqu'on prend de l'altitude vers le Second Plateau.



*Ferme bloc de volume simple avec galerie en extension (Aumont - photographie CAUE 2011)*



*Maison vigneronne à cave enterrée  
(Poligny – photographie CAUE 2010)*



*Maison pastorale à galerie  
(Ivory - photographie CAUE 2010)*

Sur le territoire il est encore assez fréquent de trouver des bâtiments agricoles « historiques » dans les villages ; les bâtiments agricoles plus récents et plus grands ont en revanche souvent été construits en dehors des zones urbanisées.

### 3.2. RAPPEL DE LA REGLEMENTATION

D'une manière générale, les exploitations agricoles doivent être protégées pour assurer leur pérennité dans les communes et leur permettre de remplir leurs fonctions économiques, sociales et environnementales. Des facilités d'extension, de modernisation ou même de délocalisation doivent être prévues.

L'article L111-3 du Code rural instaure le principe de réciprocité des distances. Ainsi, lorsque que la réglementation sanitaire, dont relève l'exploitation agricole (RSD<sup>41</sup> ou ICPE<sup>42</sup>), impose une distance d'éloignement vis à vis des constructions habituellement occupées par des tiers, la même distance d'éloignement s'applique aux nouvelles constructions vis à vis des bâtiments agricoles. Tous les bâtiments renfermant des animaux, à défaut d'être déclarés comme des installations classées, sont soumis à la réglementation sanitaire départementale.

Le détail de la réglementation relative à ces périmètres de protection figure en annexe. Dans le cadre du présent diagnostic, pour la définition des périmètres de protection relatifs à chaque bâtiment du territoire, une démarche simplifiée a été adoptée et se trouve récapitulée dans le tableau ci-dessous. Au cas par cas, selon les options qui se dessineront lors de l'avancement du projet de PLUi, des informations complémentaires devront probablement être recueillies sur l'usage ou la configuration de certains bâtiments, afin de valider le périmètre réglementaire appliqué.

Tableau : règles retenues pour l'application des périmètres de protection sur les bâtiments agricoles :

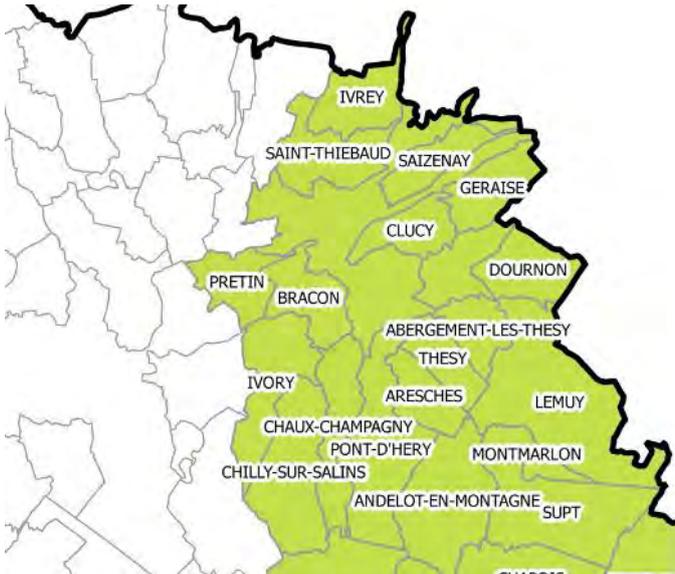
	Périmètres de protection pour des bâtiments relevant du régime des ICPE	Périmètres de protection pour des bâtiments relevant du régime du RSD
Bâtiment d'élevage (hébergeant des animaux)	100 m	50 m
Bâtiment de stockage (paille et fourrage)	15 m	0 m
Hangar (matériel)	0 m	0 m
Fosses et fumières	100 m	50 m
Silos (ensilage)	100 m	25 m

NB : pour une même exploitation possédant plusieurs sites géographiquement distincts, seuls certains sites peuvent être classés ICPE. Dans ce cas, et par défaut, les sites non classés ICPE relèvent du RSD.

NB : le territoire est partiellement soumis à la loi Montagne (cf. carte ci-dessous)

<sup>41</sup> RSD : Règlement Sanitaire Départemental

<sup>42</sup> ICPE : Installation Classée pour la Protection de l'Environnement



Dans les communes soumises à la loi Montagne, les périmètres de protection pour les bâtiments relevant du régime des ICPE peuvent être ramenés à 25 mètres.

### 3.3. PRECONISATIONS

Afin de préserver des possibilités de développement et de modernisation pour les exploitations agricoles pérennes, la protection peut aller au-delà du périmètre réglementaire, par la définition d'un zonage adéquat aux alentours de l'exploitation agricole.

De même, pour les exploitations agricoles qui ont sorti leur activité d'élevage des zones urbanisées, la protection peut et devrait aller au-delà des dispositions prévues par la réglementation. La protection peut ainsi être portée à 150 mètres, distance historiquement exigée pour obtenir l'aide à la délocalisation des bâtiments agricoles.

### 3.4. LES PERIMETRES DE PROTECTION SUR LE TERRITOIRE

Les bâtiments agricoles, leurs périmètres de protection et les zones de projets ont été recensés et cartographiés sur le territoire.

Pour cette étude, un questionnaire a été envoyé aux agriculteurs du territoire afin :

- de localiser les bâtiments agricoles, leurs annexes et les projets de bâtiments;
- de connaître l'utilisation de chaque bâtiment ;
- d'identifier les régimes réglementaires associés.

Des périmètres de protection strictement réglementaires ont été définis lorsque les informations collectés étaient suffisantes.

Pour les exploitations n'ayant pas retourné leur questionnaire, les périmètres de protection ont été définis à dire d'experts (tournées de terrains, connaissance du territoire par les conseillers de la chambre d'agriculture et par le groupe d'agriculteurs référents). Dans ce cas, les périmètres définis peuvent s'avérer moins précis : il est parfois difficile de définir avec précision si certains des bâtiments sont susceptibles d'accueillir des animaux.

Lors du zonage du PLUi, les situations pourront être étudiées au cas par cas, en fonction de la situation et des enjeux propres à chaque exploitation, pour appliquer des périmètres strictement réglementaires, des périmètres étendus ou déroger aux règles des distance. Ainsi :

- dans la Partie Actuellement Urbanisée (PAU), il est possible pour :
  - o les ICPE soumises à déclaration simple et à déclaration avec contrôle périodique, de descendre à des périmètres de 50 m pour les bâtiments d'élevage de bovins sur litière accumulée;

- o le RSD, de déroger à la règle des distances. Une distance d'éloignement inférieure (jusqu'à 35 mètres) peut être autorisée par l'autorité qui délivre le permis de construire après avis de la Chambre d'Agriculture.
- en dehors de la Partie Actuellement Urbanisée (PAU), possibilité pour :
  - o les ICPE, d'étendre le périmètre à au moins 150 m,
  - o le RSD, d'étendre le périmètre à au moins 100 m.

Exemple de bâtiment agricole Avec périmètre de protection associé :

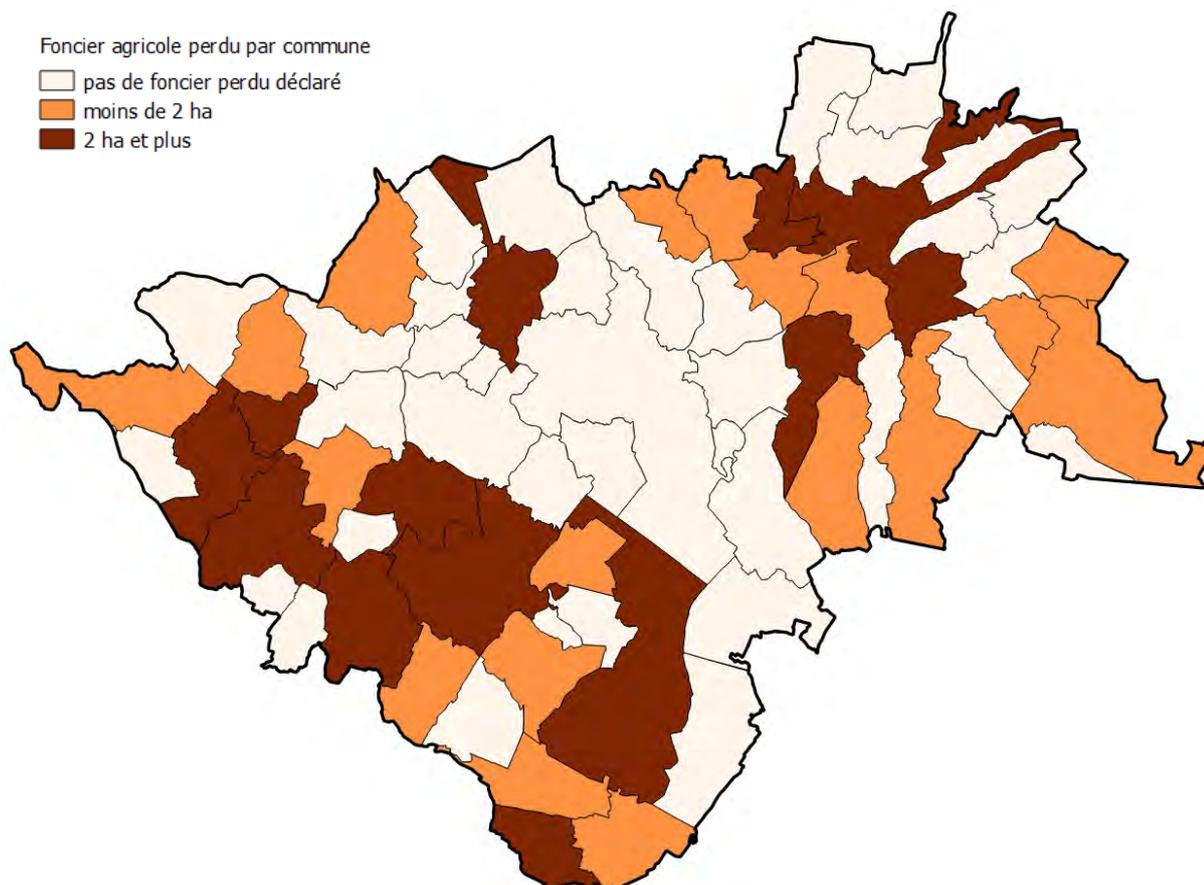


## **4. CONTRAINTES ET PROBLEMATIQUES DE L'ACTIVITE AGRICOLE**

### **4.1. PROBLEMATIQUES FONCIERES**

31 exploitations agricoles sur les 151 au total ayant répondu aux enquêtes de 2018 et 2015 ont déclaré avoir **perdu du foncier** au cours des 10 dernières années, soit 21%. Pour la plupart, cette perte de foncier est liée à des projets d'urbanisation ou économiques (construction de maisons individuelles ou lotissements, extension de zones d'activités...), mais d'autres causes ont été citées de manière plus ponctuelle : projet éolien à Chamole, création école / aire de jeux, projet environnemental (renaturation de l'Orain...), et pour certains reprise des terrains par les propriétaires pour les exploiter eux-mêmes ou les affecter à un autre usage. Ces pertes de foncier varient pour chaque exploitation concernée de quelques ares à près de 10 ha pour les plus touchées, et représentent au total environ 60 ha sur le territoire. Attention toutefois, ces données ne sont pas exhaustives (la perte de foncier agricole « réelle » sur le territoire est donc plus importante), elles sont issues des déclarations des agriculteurs ayant répondu à l'enquête de 2018 (et de 2015 pour l'ex Communauté de Communes de Salins).

## Foncier agricole perdu par commune sur les 10 dernières années



(Source : enquêtes agriculteurs 2018 et 2015 – non exhaustif, à partir des réponses obtenues)

En revanche, les viticulteurs ayant répondu à l'enquête n'ont signalé aucune perte de foncier au cours des dernières années.

Les agriculteurs ayant subi des pertes de foncier ont été interrogés quant aux **impacts** de ces pertes sur leurs exploitations. Les impacts cités sont les suivants, par ordre décroissant :

- Perte de DPB<sup>43</sup> (la perte de foncier s'accompagne de la perte de DPB par manque de surface pour les activer : l'agriculteur perd non seulement de la surface exploitable, mais également les primes PAC associées) mais aussi perte de quota de production de lait (en AOP Comté la production est plafonnée en lien avec la surface exploitée, toute diminution de surface entraîne donc une diminution de ce plafond de production),
- Diminution de la surface épandable : la perte de foncier occasionne une perte directe de surface épandable, mais une perte indirecte peut également être entraînée par l'application de distances de recul par rapport à une nouvelle construction,
- Diminution de la superficie de pâturage pour les vaches laitières, ce qui est problématique pour l'AOP Comté dont le cahier des charges est exigeant sur l'alimentation des vaches. Un nouveau cahier des charges vient d'être établi par l'interprofession et doit encore être validé aux niveaux national et européen, il devrait pouvoir entrer en application au plus tôt en 2020. Ce nouveau cahier des charges contient l'obligation pour les producteurs de lait à Comté d'avoir 50 ares de pâturage par vache laitière dans un rayon de 1 à 1,5km autour du point de traite. Certains agriculteurs à ce jour ne satisfont

<sup>43</sup> Droit au Paiement de Base : directement lié à la surface exploitée par l'agriculteur, il constitue une partie des paiements versés au titre de la PAC

pas, ou tout juste, ce critère à venir, donc toute perte de pâturage de proximité constitue un impact majeur pour les agriculteurs du secteur. Au-delà de la perte de surfaces pâturables, la perte de ressources fourragères au sens large a également été pointée,

- Restriction d'accès à certaines parcelles,
- Apparition de problèmes de riveraineté compliquant les applications d'engrais, de produits phytosanitaires...

En termes **d'adaptations** à cette perte de foncier :

- 3 exploitations ont pu retrouver du foncier pour compenser la perte,
- 2 exploitations se voient contraintes d'acheter du fourrage, et 1 autre d'augmenter son affouragement en vert,
- 4 exploitations ont réorganisé leur stratégie de valorisation de leurs prairies : intensification pour produire davantage d'herbe, réorganisation du pâturage, augmentation de la surface en prairie au détriment des cultures, ou encore augmentation de la surface en maïs pour une exploitation ne produisant pas de lait à Comté,
- une exploitation signale avoir dû réduire son cheptel suite à la perte de surface,
- enfin, 5 exploitations n'ont pas trouvé de solutions, « on fait avec », l'une d'entre elles essaie d'organiser des échanges avec ses voisins pour rationaliser son parcellaire.

De manière plus générale, 31 exploitations agricoles sur 151 ayant répondu évoquent la pression foncière comme une problématique rencontrée dans leur activité :

- cette pression foncière peut se manifester entre agriculteurs eux-mêmes : dans certains secteurs, l'activité agricole est très dynamique et le moindre hectare disponible s'avère très convoité. Les exploitations agricoles (essentiellement laitières) se concurrencent les unes les autres pour s'agrandir, ou simplement se maintenir. Devant l'absence de foncier disponible localement, certains n'hésitent pas à reprendre du foncier ailleurs, « plus loin ». Les exploitations ayant signalé cette problématique sont souvent issues du Plateau (Plasne, Barretaine, Ivory, Pont d'Héry, Chauv-Champagny, Lemuy, Cernans, Thésy...), et vont parfois exploiter des parcelles « en plaine », dans la Bresse ou le Revermont. Ce phénomène a également été évoqué par le groupe d'agriculteurs référents.
- cette concurrence entre agriculteurs se manifeste également entre les différentes productions : l'AOC viticole ayant une emprise limitée, et recoupant en totalité le secteur d'AOP Comté, les concurrences ne sont pas rares entre viticulteurs et éleveurs laitiers. D'autant que la terre à vigne non plantée s'achète plus cher que le pré. Cette situation a bien été pointée par le groupe d'agriculteurs référents, et signalée dans les enquêtes notamment à Aumont, Molamboz... Tout cela laisse peu de place aux autres producteurs (élevages viande, maraîchage, etc...) qui signalent un accès au foncier extrêmement difficile dans le secteur (Marnoz, les Planches...). Enfin, certains agriculteurs ont indiqué une perte de foncier repris par leurs propriétaires, ou encore une forte présence de chevaux venant en concurrence avec l'activité agricole (Fay en Montagne, Mesnay...).
- dans une moindre mesure, la pression foncière est engendrée par l'extension de l'urbanisation et les projets d'aménagement sur le territoire. La perte de foncier liée aux constructions, ou encore les maisons qui se « rapprochent » des exploitations, sont pointées par plusieurs agriculteurs (Oussières, Tourmont, Besain...) qui insistent sur la nécessité de préserver des distances de recul entre les villages et les exploitations agricoles, afin de préserver leur fonctionnement et leur potentiel de développement.

Cette pression foncière est également citée par un viticulteur.

11 exploitations ont signalé une problématique de **morcellement parcellaire**. Lié à des historiques de successions, à des pertes de foncier, ou encore aux agrandissements réalisés « là où les agriculteurs le pouvaient », ce morcellement a des impacts forts sur l'activité agricole quotidienne : temps et coûts de déplacement pour rejoindre les parcelles les plus éloignées, circulation accrue d'engins agricoles et de troupeaux sur les routes, risque de ne pas répondre aux nouvelles exigences du cahier des charges pour les producteurs de lait à Comté... :

- un parcellaire très morcelé avec éventuellement le souhait de procéder à un remembrement est évoqué notamment à Mesnay, Clucy, Aresches, Fay en Montagne...

- un éloignement marqué des parcelles exploitées est évoqué au Fied, à Montmarlon... tandis que le fait que des agriculteurs de communes voisines viennent exploiter sur la commune est souligné à Darbonnay, Molain...
- enfin, des craintes liées au respect du futur cahier des charges de l'AOP Comté ont été émises à Besain, Chilly sur Salins, Villerserine...

Le groupe d'agriculteurs référents avait quant à lui pointé un fort morcellement parcellaire et une mauvaise desserte des parcelles sur les secteurs d'Arbois et de Montigny les Arsures, non remembered.

## 4.2. LES AUTRES CONTRAINTES RECENSEES

Les **difficultés de circulation** concernent 26 exploitants sur les 151 ayant répondu à l'enquête. Ces difficultés recouvrent :

- le déplacement des troupeaux de vaches laitières qui pour rejoindre leurs pâtures sont amenées à emprunter la route avec les risques associés à la circulation automobile (Grozon, Le Fied, Mesnay, Plasne, St Thiébaud, Pretin...) ou encore à traverser le village, occasionnant des nuisances potentielles aux riverains (Besain, Chaux Champagny...),
- les engins agricoles devant traverser les villages avec les difficultés et nuisances associées (Biefmorin, Plasne, Chausseans...), ou circulant sur des voiries / infrastructures jugées mal entretenues ou non adaptées à leur gabarit par les agriculteurs (La Ferté, Miéry, Chaux Champagny...). A Chausseans, la création d'un chemin permettant d'éviter la traversée du village serait à l'étude,
- enfin, des difficultés d'accès à certaines parcelles, sans précision, ont été pointées à Vadans et la Chapelle sur Furieuse, et une circulation jugée trop rapide donc dangereuse à proximité d'une exploitation à Aiglepierre.

3 viticulteurs sur les 18 ayant répondu à l'enquête mentionnent également des difficultés de circulation, principalement lorsqu'ils sont basés en ville. L'accès à certaines parcelles, voire au caveau de vente, peuvent poser problème.

Les **difficultés de voisinage** sont mentionnées par 17 exploitations sur les 151 ayant répondu à l'enquête. Il s'agit majoritairement de difficultés liées aux activités d'élevage (nuisances sonores et olfactives, présence de mouches, salissement des routes, circulation du bétail et des engins sur les routes...) qui peuvent incommoder les riverains et notamment les « néo-ruraux » (Biefmorin, Colonne, Molain, Chausseans, Ivory, la Chapelle sur Furieuse, Geraise...). Le groupe d'agriculteurs référents estime que ce problème est plutôt présent en Bresse, « sur le Plateau les riverains ont plus l'habitude ». Dans certains cas les touristes peuvent également poser problème (Bracon...). Enfin, certains agriculteurs pointent des difficultés de voisinage entre agriculteurs eux-mêmes (Ivory, Pretin...), probablement en lien avec la pression foncière et le morcellement parcellaire évoqués précédemment.

5 viticulteurs sur les 19 ayant répondu à l'enquête mentionnent également des conflits de voisinage, notamment lors des traitements effectués dans les vignes (même en bio). La question de la cohabitation de vignes bio et non bio est également soulevée.

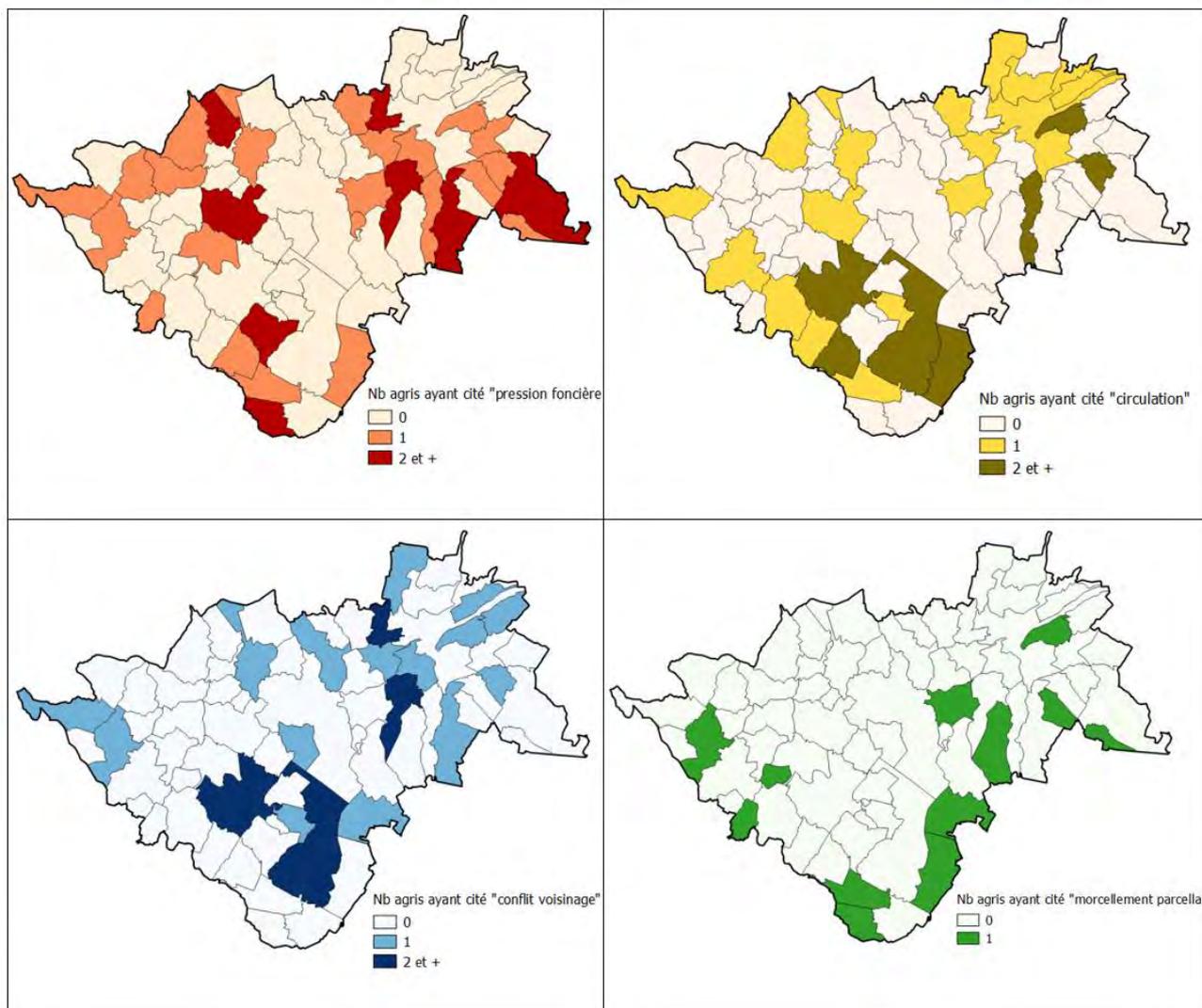
Des problématiques liées à l'**épandage** avaient été soulevées lors du diagnostic réalisé sur l'ex- Communauté de Communes de Salins en 2015 : « Les contraintes d'épandages sont déjà importantes sur ce secteur en raison notamment de contraintes topographiques et hydrogéologiques avec par exemple des restrictions liées à la présence de la source du captage de Salins les Bains<sup>44</sup> ou la présence de zones humides (ce qui explique que cette contrainte soit fréquemment citée sur Aresches, Thésy, Abergement, Cernans, Lemuy). Les exploitations du secteur Marnoz-Salins-Aiglepierre ont également fréquemment rappelé les contraintes liées à l'épandage, cette fois-ci en particulier en raison des habitations. »

Enfin, d'autres difficultés ou questionnements ponctuels ont été soulevés par les agriculteurs lors des enquêtes, par exemple concernant la diminution du nombre d'exploitations sur le territoire, la nécessaire concertation avec les agriculteurs lors de l'élaboration du PLUi (des exemples de zonages non pertinents lors de précédents

<sup>44</sup> A noter qu'un travail mené en 2017-2018 par la Chambre d'Agriculture a permis, par la concertation entre la ville de Salins, l'ARS et les agriculteurs concernés, de faire évoluer la rédaction de l'arrêté de DUP du captage de Salins, afin de faciliter son application notamment en ce qui concerne les épandages.

documents d'urbanisme ont été cités...), le manque de collectif aujourd'hui en agriculture, le parcellaire peu adapté à la production (hydromorphie, ou au contraire sols trop séchants...), etc...

Lors des enquêtes, les problématiques environnementales n'ont pas été mentionnées. Le groupe d'agriculteurs référents a toutefois pointé la présence sur le territoire de quelques périmètres de protection de captages d'eau potable, zones humides, zones Natura2000, pouvant impacter l'activité agricole. Les effets potentiels du changement climatique sur l'activité agricole et les possibilités d'adaptation ont également été évoqués.



### 4.3. RECOMMANDATIONS DANS LE CADRE DU PLUi

Les remarques des agriculteurs recueillies lors des enquêtes et des réunions du groupe référent, ainsi que la cartographie réalisée ci-dessus, montrent qu'en réalité l'ensemble de ces problématiques sont liées. Le fort dynamisme de l'agriculture locale a entraîné un agrandissement et des regroupements de structures, avec des reprises de foncier de plus en plus éloignées, favorisant l'éloignement et le morcellement parcellaire, et ayant pour corollaire une forte concurrence entre agriculteurs pour l'accès au foncier. Tout cela entraîne des difficultés de circulation, des troupeaux comme des engins agricoles, et participe aux incompréhensions et difficultés de voisinage.

Les résultats de l'enquête relative aux contraintes rencontrées par les agriculteurs dans le secteur Arbois Poligny Salins conduisent à émettre les recommandations suivantes dans le cadre de l'élaboration du PLUi :

- Aller vers une **gestion raisonnée du foncier**, n'ouvrir à l'urbanisation que les terrains dont la nécessité est avérée, sachant qu'il peut être difficile pour les agriculteurs de retrouver des terrains suite à des pertes

de foncier. Autant que possible, les espaces agricoles présentant un caractère stratégique doivent être préservés (cf. chapitre « Les espaces agricoles stratégiques » ci-après).

- Préserver les **circulations agricoles** et les **accès aux parcelles** : identifier et préserver autant que possible les circulations agricoles notamment les accès des troupeaux aux pâturages de proximité, éviter les développements linéaires de l'urbanisation qui complexifient l'accès aux parcelles situées en arrière-plan. En cas d'extension de zones urbanisées, prévoir et aménager les accès aux parcelles agricoles situées à l'arrière. Lorsque des troupeaux sont amenés à traverser ou à circuler sur des routes, il peut être utile de signaler leur présence voire de prévoir des aménagements pour inciter les automobilistes à ralentir, mais ces aménagements devront être dimensionnés pour gêner le moins possible la circulation des engins agricoles.
- Pour ne pas accentuer les difficultés de voisinage, il s'agira de **limiter les interfaces entre zones habitées et parcellaire agricole et viticole**. Cela passe par la densification des enveloppes urbaines actuelles (« sortir » les parcelles agricoles des villages), la limitation des extensions urbaines en zone agricole (surtout sous forme linéaire), le respect d'une certaine distance vis-à-vis des bâtiments agricoles situés hors des villages et qui se voient « rattrapés » par l'urbanisation.

## 5. LES DYNAMIQUES AGRICOLES

### 5.1. DYNAMIQUES D'INSTALLATION ET DE TRANSMISSION, PERSPECTIVES D'EVOLUTION

D'après les données disponibles à la Chambre d'Agriculture, on dénombre 33 installations aidées sur le territoire au cours des 5 dernières années (de 2015 à 2019), dont 26 en production laitière, 4 en viticulture, 3 en autres élevage (volailles, caprins, équins). Soulignons néanmoins que ces chiffres ne comptent pas les installations non aidées, qui existent dans toutes les productions mais en particulier pour les exploitations en maraîchage et cultures pérennes, ainsi que pour quelques exploitations viticoles. Les installations aidées se répartissent comme suit :

	Installation en société (GAEC)		Installation en individuel		Total
	Cadre familial	Hors cadre familial	Cadre familial	Hors cadre familial	
Bresse	2	2	1	0	5
Revermont	2	2	2	3	9
Plateau	7	9	2	1	19
Total	11	13	5	4	33

La plupart des installations (73%) se font donc en société.

Et, évolution notable des dernières années, la moitié des installations concerne des actifs hors cadre familial (c'est-à-dire que la personne qui rejoint l'exploitation n'est pas un membre de la famille qui l'exploitait jusque-là). C'est une tendance marquante et assez récente, qui traduit aussi bien l'attrait que peut représenter le métier pour des personnes issues d'autres milieux, que la difficulté à remplacer la diminution de la main d'œuvre familiale (cf paragraphe « organisation des exploitations et population active »). Rappelons que d'autres installations ont pu être réalisées de manière non aidée sur cette période. Le nombre d'installations sur 5 ans démontre toutefois une activité dynamique sur le territoire.

Les éléments qui suivent concernent les exploitations hors viticulture :

41 % des chefs d'exploitations avaient plus de 50 ans sur le territoire en 2018 (données CA39), la question de la transmission des exploitations est donc une problématique majeure.

48% des exploitations ont au moins un chef d'exploitation qui a plus de 50 ans en 2018, et 23% des exploitations ont tous les co-exploitants qui ont plus de 50 ans en 2018. Cela signifie que pour près d'un quart des exploitations

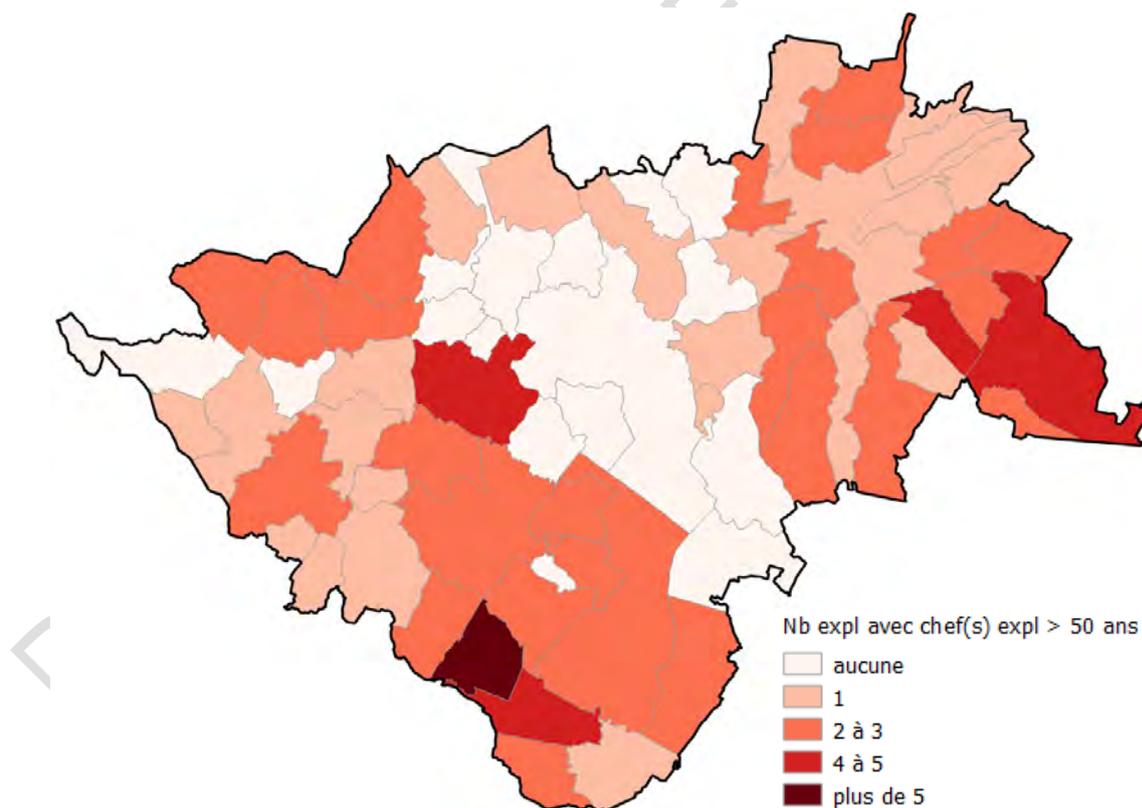
de la communauté de communes, la pérennité de l'exploitation à 10-15 ans est conditionnée par l'intégration d'un nouvel associé ou la transmission à un repreneur.

La situation est diverse selon les territoires :

	Nombre d'exploitation dont âge d'au moins un chef d'exploitation > 50 ans		Nombre d'exploitation dont âge de tous les chefs d'exploitation > 50 ans	
Bresse	29	soit 49 %	12	soit 20 %
Revermont	13	soit 28 %	8	soit 17 %
Plateau	72	soit 51 %	34	soit 24 %
<b>Total CC APS</b>	<b>114</b>	<b>soit 46 %</b>	<b>54</b>	<b>soit 22 %</b>

La moitié des exploitations de Bresse et du Plateau ont au moins un co-exploitant qui a plus de 50 ans. En revanche, sur le Revermont, les exploitants sont plus jeunes, seules 28% des exploitations sont concernées.

Si l'on considère les exploitations conduites par un seul chef d'exploitation ou dont tous les co-exploitants ont plus de 50 ans, la PRA du Plateau est la plus concernée.



D'après les résultats de l'enquête menée en 2018, sur les 151 exploitations ayant répondu :

- 48 % des exploitations sont conduites par au moins chefs d'exploitation qui a plus de 50 ans,
- 23 % des exploitations ont tous leurs co-exploitants qui ont plus de 50 ans
- 9 envisagent une cession d'exploitation à court terme,

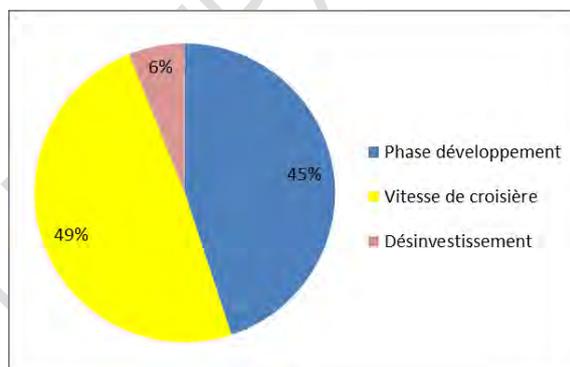
- 35 envisagent d'installer un jeune prochainement, soit pour reprendre l'exploitation individuelle, soit en association au sein d'un GAEC (en remplacement d'un associé partant en retraite, ou en renforcement du nombre d'associés accompagnant le développement de l'exploitation)

Le groupe d'agriculteurs référents du territoire a jugé la dynamique agricole bonne dans le secteur, avec notamment des AOP fromagères et viticoles attractives, entraînant un « cercle vertueux pour l'installation et le renouvellement des générations ». Les « hors cadre familial » sont les bienvenus comme en témoigne la typologie des installations récentes. Les référents agricoles locaux soulignent d'ailleurs leur motivation et leur comportement responsable vis-à-vis des enjeux agricoles locaux. Par rapport à cette situation actuelle satisfaisante, l'enjeu est bien de maintenir suffisamment d'exploitations sur le territoire, pour préserver ce dynamisme et éviter l'isolement. D'ores et déjà, il apparaît que quelques grosses structures sociétaires peuvent peiner à trouver de nouveaux associés pour remplacer les départs en retraite, parce que l'investissement financier de départ est important et parce que certains systèmes type polyculture-élevage sont moins attractifs. En viticulture notamment, certains grands domaines se révèlent intransmissibles à des jeunes vignerons locaux en l'absence de repreneurs familiaux, et sont repris par des investisseurs extérieurs au territoire.

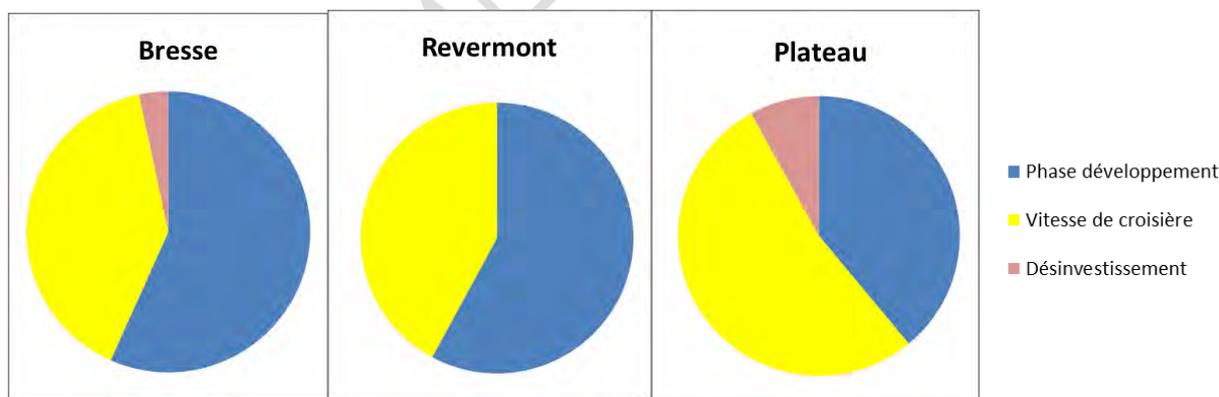
Il est intéressant de noter les visions différentes au sein des groupes d'agriculteurs référents concernant l'évolution des exploitations, certains estimant qu'un palier est atteint dans la taille des structures et que les exploitations n'auront plus intérêt de s'agrandir, notamment en élevage AOP Comté avec l'évolution du cahier des charges, d'autres jugeant que la tendance restera encore à l'agrandissement. Les candidats à l'installation, en particulier les « hors cadre familiaux », sont plutôt intéressés par des structures moyennes, et les attentes de la société se portent plutôt vers des structures de petite taille et diversifiées.

Concernant les dynamiques des exploitations : selon résultats des enquêtes menées en 2018 et 2015 :

- 73 exploitations considèrent qu'elles ont atteint leur vitesse de croisière, leur « point d'équilibre »,
- 67 estiment être en phase de développement,
- 9 sont en phase de désinvestissement, notamment en prévision d'une cession.



les

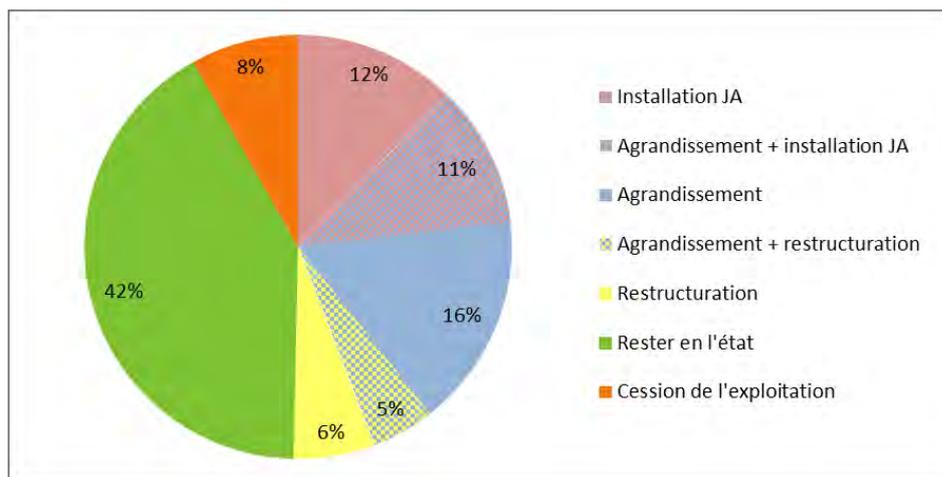


Les exploitations des PRA Bresse et Revermont se désignent comme étant globalement plus en phase de développement que les exploitations du Plateau.

Les exploitations en production moins « traditionnelles » sur le territoire (maraîchage, caprins, équins, ...) s'estiment plutôt en phase de développement ou en vitesse de croisière. Les exploitations d'élevage bovin viande sont plutôt en phase de désinvestissement ou en rythme de croisière.

L'élevage laitier (AOP) est majoritairement en phase de développement sur la Bresse et le Revermont.

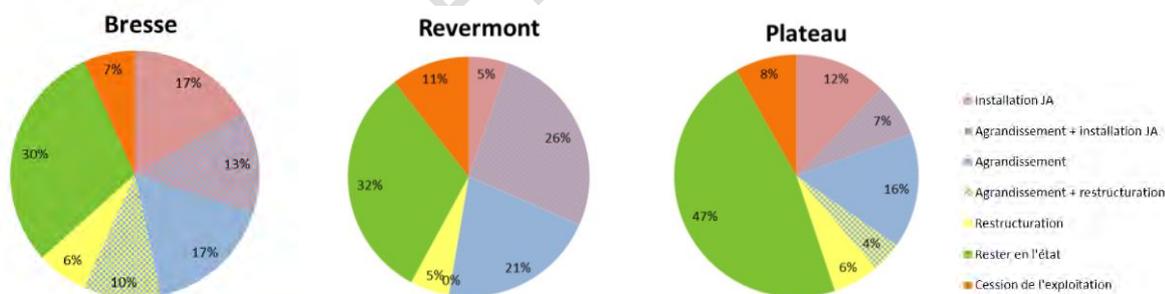
Concernant leurs souhaits à court ou moyen terme, selon les résultats des enquêtes menées en 2018 et 2015 :



- 34 exploitations souhaitent installer un jeune,
- 47 exploitations souhaiteraient s'agrandir (en vue de l'installation d'un jeune pour 16 d'entre elles),
- 61 souhaitent rester en l'état,
- 16 souhaiteraient une restructuration parcellaire pour remédier au fort morcellement,
- 12 ont prévu de cesser l'exploitation.

Ces chiffres confirment le dynamisme de l'activité agricole locale, avec un bon équilibre entre des exploitations en « vitesse de croisière » et d'autres se considérant en phase de développement. Il est intéressant de constater que la proportion des exploitations souhaitant s'agrandir est un tiers moindre par rapport à celles s'estimant en développement, ce qui indique que le développement envisagé peut passer par d'autres voies que l'agrandissement. Un quart des exploitations souhaitent installer un jeune. Pour moitié d'entre elles, cette installation se fera sans projet d'agrandissement (remplacement d'un associé la plupart du temps).

Ces dynamiques recensées auprès des agriculteurs présentent des particularités au niveau du territoire :



Plus de la moitié des exploitations de Bresse et du Revermont souhaitent s'agrandir et 30 % ont pour projet d'installer un jeune à court terme, contre moins d'un tiers pour l'agrandissement et un quart en projet d'installation d'un jeune sur le Plateau.

On remarque, que, sur le territoire du Revermont, le projet d'installation d'un jeune va souvent de pair avec un souhait d'agrandir la structure. Soit les installations prévues correspondent à l'installation d'un associé supplémentaire pour lequel il faut accroître les moyens de production, soit les installations prévues correspondent à un remplacement d'un départ en retraite, mais l'exploitation est jugée trop petite pour être viable pour un jeune.

Rq : la représentativité des résultats est plus élevée sur le Plateau (72 % de taux de réponse à l'enquête), que sur la Bresse et le Revermont (respectivement 51 % et 40 % de taux de réponse).

Ce qui nous amène à nuancer la part des exploitations du Revermont projetant de cesser l'exploitation (le taux de réponse des exploitations dont tous les co-exploitants ont + de 50 ans et plus élevé que les autres) ; et ce même critère sur la Bresse pour la raison inverse (le taux de réponse des exploitations dont tous les co-exploitants ont + de 50 ans et moins élevé que les autres).

En croisant les perspectives d'évolution des exploitations recensées dans les réponses aux questionnaires et le contexte démographique du territoire, il apparaît que :

- Sur le territoire de la Bresse, la majorité des exploitations ayant répondu à l'enquête souhaitent s'agrandir, avec pour plus de la moitié la volonté d'installer un jeune. Des opportunités existeront, puisque potentiellement la moitié des exploitations verront le départ d'un associé à la retraite d'ici 12 ans.
- Sur le territoire du Plateau, où un certain nombre d'installations et d'agrandissements ont déjà eu lieu, la volonté de développement est moins marquée. Néanmoins, une exploitation sur deux sera également confrontée au remplacement d'un associé, et une exploitation sur quatre à la transmission complète de l'exploitation d'ici 12 ans. Des opportunités existeront peut-être pour l'installation d'exploitants hors cadre familiaux, tendance qui est déjà largement amorcée (de manière pas forcément homogène sur le Plateau, il existe des zones de plus forte pression foncière que d'autre).
- Sur le Revermont, les exploitations ayant répondu à l'enquête témoignent majoritairement d'une volonté de se développer et d'installer des jeunes. Par contre, les opportunités y seront peut-être moins fréquentes localement car les agriculteurs de plus de 50 ans y sont moins nombreux. On peut déjà observer une difficulté à l'accès au foncier pour les productions diversifiées, comme pour la vigne. Les responsables agricoles ont souligné le risque de concurrence sur les usages agricoles du foncier, entre AOC notamment. En ajoutant à ces constats le fait qu'on puisse qualifier une partie de ce territoire de « péri-urbain », on peut imaginer qu'à court et moyen terme, des zones de tension foncière y apparaissent.

## 5.2. LES PROJETS DES EXPLOITATIONS

47 % des 151 exploitants ayant répondu à l'enquête ont signalé avoir des **projets relatifs à leurs bâtiments** à plus ou moins long terme. La localisation de ces projets a été cartographiée ; ils devront être pris en compte dans l'élaboration du PLUi afin, autant que possible, de ne pas être bloqués par le développement de l'urbanisation.

- 33 projets de construction<sup>45</sup> sont dénombrés et concernent tous types de bâtiments : bâtiment d'élevage, hangar de stockage de matériel, de fourrage, nouvelle salle de traite, séchage en grange, gîte,....,
- 22 projets d'extension de bâtiments (là encore pour tout type de bâtiment),
- 5 projets de rénovation / aménagement de bâtiment (par exemple passage de stabulation aire paillée en logettes paillées, changement de destination...).

Les projets de constructions ou d'extension de bâtiments peuvent être liés :

- au projet d'installation d'une nouvelle personne sur l'exploitation, au souhait d'améliorer l'exploitation avant cession (70 % des exploitations souhaitant installer un jeune ont un projet de création ou d'extension de bâtiment),
- au développement de l'activité, ou d'une nouvelle activité sur l'exploitation (ex : nouvelle production, développement d'une énergie renouvelable, accueil à la ferme,...),
- à la modernisation des installations existantes pour faciliter le travail quotidien, améliorer le confort des animaux, ou encore répondre à de nouvelles normes.

Certains bâtiments agricoles peuvent être amenés à changer de destination, à perdre leur vocation agricole, notamment lorsqu'ils sont situés en cœur de village et à l'occasion de transmissions d'exploitation. Les bâtiments ainsi susceptibles de perdre leur utilisation agricole dans les années à venir ont été repérés cartographiquement, de même que les bâtiments qui, dès à présent, ne semblent plus avoir d'usage agricole. Ce repérage n'est toutefois pas exhaustif et dépend des informations qui ont pu être recueillies.

En-dehors des projets de construction et de rénovation de bâti, d'autres projets sont envisagés par certains agriculteurs :

- Développement des énergies renouvelables sur l'exploitation : 16 exploitations, envisagent de développer un projet d'énergie renouvelable :

<sup>45</sup> Plusieurs réponses étaient possibles : construction, extension, rénovation/aménagement ...

- o pour 12 d'entre elles, il s'agit d'un projet photovoltaïque en toiture, en lien ou pas avec la construction ou l'extension prévue d'un bâtiment,
- o 1 exploitation réfléchit à la méthanisation sur l'exploitation. Il existe déjà une autre unité de méthanisation à Ivory,
- o 1 exploitation souhaite installer un séchage en grange solaire pour le fourrage,
- o pour les 2 autres le type d'énergie renouvelable envisagé n'est pas précisé.
- 3 projets de gîte à la ferme et camping ont été recensés.
- D'autres projets ont été cités : développer une activité de prestation de service aux agriculteurs et aux communes, développer l'autonomie en eau de l'exploitation.

Une vigilance particulière sera à apporter dans le cadre de l'élaboration du PLUi, afin que celui-ci permette bien la réalisation des projets de développement envisagés : construction et extension de bâtiments, développement de nouvelles productions pouvant nécessiter du terrain, projets photovoltaïques...

## **6. VALEUR AGRONOMIQUE DES SOLS ET ESPACES AGRICOLES STRATEGIQUES**

### **6.1. L'APTITUDE AGRONOMIQUE DES SOLS**

Des critères géologiques, géographiques, climatiques... influent sur le type de sols rencontrés sur le territoire, et sur la valorisation agricole qui peut en être faite. La carte ci-dessous présente les aptitudes agronomiques des sols (donc leur qualité au regard de la valorisation agricole qui peut en être faite, essentiellement pour les cultures). L'étude pédologique dans sa totalité figure en annexe.

(carte à ajouter)

### **6.2. LES ESPACES AGRICOLES STRATEGIQUES**

Dans le cadre d'une gestion raisonnée du foncier et de sa consommation, les espaces agricoles devront autant que possible être protégés dans le cadre du PLUi. Mais certains espaces agricoles revêtent une importance toute particulière pour les exploitations du secteur, et devront en priorité être préservés de l'urbanisation.

#### **6.2.1 LES BATIMENTS AGRICOLES ET LES PERIMETRES DE PROTECTION ASSOCIES**

Pour assurer la pérennité de l'activité agricole du secteur, une attention particulière doit être portée à la protection des bâtiments agricoles et à l'application du principe de réciprocité des distances. Des facilités d'extension, de modernisation ou même de délocalisation doivent être prévues notamment au regard des projets de développement des exploitations.

Dans le zonage du PLUi, les bâtiments agricoles et le parcellaire attenant devront être classés en zone A afin d'autoriser les extensions ou la construction de nouveaux bâtiments agricoles (cf. projets recensés lors des enquêtes). En zone urbaine, le périmètre de protection, défini autour de l'exploitation agricole, n'est pas nécessairement une zone inconstructible. Il constitue une servitude temporaire d'inconstructibilité liée à la présence d'une activité générant le principe de réciprocité. Cette servitude peut devenir caduque suite à la disparition de l'activité agricole.

Une attention particulière devra être portée aux **sites agricoles ayant déjà été délocalisés en dehors des villages**, mais qui, au gré de l'urbanisation, se retrouvent aujourd'hui « rattrapés » par le développement de ces villages. Dans certains cas, il sera pertinent de se poser la question de l'extension d'un bourg au-delà de certaines limites, surtout lorsque cette extension risque de pénaliser des projets de développement d'une exploitation agricole. Au-delà des périmètres réglementaires de 50 ou 100m autour des bâtiments agricoles, des périmètres de principe, plus étendus (jusqu'à 150m), pourront être définis au cas par cas.

Hors activité d'élevage, et hors ICPE, les bâtiments agricoles ne font l'objet d'aucun périmètre réglementaire. Toutefois, il peut s'avérer pertinent de préserver des espaces autour de ces bâtiments, lorsqu'ils sont situés dans les villages, car les nuisances sonores vis-à-vis du voisinage sont bel et bien présentes (circulation d'engins, ventilateurs de séchage...).

Enfin, de nombreux bâtiments viticoles sont situés en zone urbaine, certains pouvant générer des nuisances (ex : sites de vinification et d'embouteillage, aires de remplissage / lavage des pulvérisateurs...) tandis que d'autres doivent rester accessibles au public dans de bonnes conditions (ex : caveau de vente). Certains de ces sites viticoles ont été identifiés, de manière non exhaustive, et devront être préservés.

#### Remarque sur les bâtiments de caractère en zone agricole :

Ainsi que le prévoit l'article L151-11 2° du code de l'urbanisme, le règlement du PLU peut désigner dans les zones agricoles les bâtiments agricoles qui peuvent faire l'objet d'un changement de destination, dès lors que ce changement ne compromet pas l'exploitation agricole. Ces bâtiments doivent donc être identifiés clairement sur le document graphique et dans le règlement.

Depuis la loi ALUR tous les bâtiments en zone A et N (et plus seulement les bâtiments agricoles) peuvent changer de destination sous réserve de ne pas compromettre l'activité agricole et la qualité paysagère du site. Ces bâtiments doivent être identifiés et le changement de destination en zone agricole est soumis à l'avis conforme de la CDPENAF<sup>46</sup>.

Les enquêtes ont permis de repérer, de façon non exhaustive, des bâtiments agricoles pouvant faire l'objet d'un changement de destination. Ces bâtiments ont été localisés et cartographiés lorsque cela était possible. La connaissance du territoire par les élus permettra d'affiner ce point lors du zonage du PLUi.

### **6.2.2 LES TERRES DE BONNE QUALITE AGRONOMIQUE ET/OU AMENAGEES**

L'aptitude agronomique des sols au regard des systèmes de culture présents sur le territoire a été cartographiée. Les terres de **bonne qualité agronomique** sont adaptées à la production de fourrage, mais également dans certains cas de céréales pour l'auto-consommation ou la vente : autant que possible, elles devront être préservées de l'urbanisation.

Dans certains cas, la valeur agronomique a pu être améliorée par des aménagements tels que le **drainage**, c'est notamment le cas en Bresse où ce type d'aménagement permettait historiquement d'améliorer significativement les rendements en culture, et qui s'applique aujourd'hui même sur les pâtures. Plusieurs exploitations ont ainsi signalé avoir des surfaces drainées sur Aumont, Bersaillin, Colonne, Grozon, La Ferté, Molamboz, Montholier, Tourmont... Au-delà de la perte de l'investissement lié au drainage en cas de perte de ces superficies, les exploitations de polyculture-élevage verraient également se restreindre les superficies possibles pour l'implantation de cultures, ce qui perturberait leur équilibre. Une attention particulière est donc à porter à ce type de surfaces.

Les superficies **irriguées** sont moins présentes sur le territoire, elles concernent majoritairement les exploitations maraîchères et horticoles. Une seule exploitation de polyculture-élevage, à la Ferté, signale irriguer une partie de ses terres : nous sommes en limite du Val d'Amour où ce type de pratique est plus courante.

### **6.2.3 ESPACES STRATEGIQUES SPECIFIQUES POUR LES ACTIVITES D'ELEVAGE**

Les **pâturages de proximité** constituent des espaces agricoles indispensables pour les éleveurs et polyculteurs-éleveurs. Ces surfaces en herbe à proximité directe des bâtiments d'élevage (et/ou du point de traite en cas de traite au champ) sont fondamentales en élevage laitier car elles permettent aux animaux d'aller pâturer tout en restant proches de leur lieu de traite bi-quotidienne. De plus, l'AOP Comté exige dans son cahier des charges que « le repas pris en pâture [par les vaches laitières] représente au minimum la moitié de la ration quotidienne de fourrage grossier » en période végétative. Ces parcelles de proximité, réservées aux vaches laitières, peuvent faire l'objet d'une utilisation plus intensive, tandis que les parcelles plus éloignées, parfois de moins bonne qualité ou plus difficiles d'accès, sont dévolues aux génisses et font l'objet d'une gestion plus

<sup>46</sup> Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers

extensive. Comme cela a été évoqué précédemment, du fait de la forte pression foncière, certains exploitants du Plateau vont faire pâturer leurs génisses jusqu'en Bresse. Un nouveau cahier des charges a été proposé pour l'AOP Comté et devrait entrer en vigueur, après sa validation par l'ensemble des instances, en 2020. L'apparition de nouveaux critères pour prétendre à cette AOP, comme celui des 50 ares pâturables par vache laitière dans un rayon de 1 à 1,5km (**à confirmer**) du point de traite, demandera une adaptation pour certains producteurs qui ne le satisfont pas, ou tout juste, aujourd'hui.

De façon générale, les **surfaces fourragères** revêtent une importance majeure pour les éleveurs laitiers en **AOP Comté**. En effet, le cahier des charges actuel de l'AOP prévoit un pâturage obligatoire (l'herbe pâturée doit constituer l'essentiel de l'alimentation durant la période végétative, et la superficie herbagère effectivement exploitée doit être au moins égale à 1ha par vache laitière), ainsi que l'interdiction de l'ensilage. Les possibilités d'intensification étant limitées pour ce type de production, et les opportunités d'agrandissement s'avérant rares dans le secteur, ces surfaces fourragères devront autant que possible être préservées.

Parallèlement à la préservation des surfaces fourragères, les **accès des troupeaux** à ces parcelles devront également être maintenus (parcours entre les bâtiments d'élevage et les différentes surfaces pâturées par les animaux).

Les surfaces aptes à l'**épandage des effluents** (plutôt planes, qualité de sol adaptée, non grevées de restrictions réglementaires notamment vis-à-vis de l'environnement, et si possible éloignées des habitations pour minimiser les nuisances olfactives) représentent également un enjeu fort en zone d'élevage. La perte de parcelles épandables (que ce soit une perte directe liée à l'artificialisation des parcelles, ou indirecte via de nouvelles contraintes réglementaires s'appliquant sur les parcelles agricoles : distances de recul, réglementations environnementales...) peut dans certains cas s'avérer difficile à compenser, l'agriculteur ne disposant pas toujours d'un parcellaire restant adapté pour reporter ses épandages.

#### **6.2.4 ESPACES STRATEGIQUES SPECIFIQUES POUR L'ACTIVITE VITICOLE**

Globalement, les **parcelles zonées en AOC viticole** sont à exclure de l'urbanisation. Toutefois, les conflits de voisinage représentent une difficulté croissante aujourd'hui pour la profession viticole, dès qu'il s'agit d'aller traiter les parcelles, et ce même en bio. Les viticulteurs s'accordent donc sur le fait de :

- ne pas chercher à planter en vigne une terre zonée en AOC viticole, si celle-ci est enclavée dans une zone déjà urbanisée, pour éviter ce type de conflit. Dans ce cas particulier, il sera préférable de réserver cette terre à l'urbanisation,
- rester vigilant à la riveraineté entre les habitations et les zones plantées en vigne, en veillant à conserver une distance de recul pour, là encore, éviter ce type de conflit.

**(à compléter éventuellement avec les résultats de étude CIVJ)**

#### **6.2.5 AUTRES POINTS DE VIGILANCE**

Il s'agira d'éviter au maximum l'urbanisation de superficies certifiées pour l'**agriculture biologique** (AB). En effet, lors d'une reprise de surfaces agricoles par un agriculteur en production biologique, si les terres étaient jusqu'alors conduites en agriculture conventionnelle, le règlement européen impose de passer par une période de conversion, période transitoire pendant laquelle les pratiques de l'agriculture biologique devront être appliqués, sans que les produits ne puissent encore bénéficier de cette appellation.

Au-delà de la préservation des superficies support d'activités agricoles déjà existantes aujourd'hui, il peut être intéressant de se projeter dans l'avenir de préserver des surfaces, non valorisées aujourd'hui en agricole, mais qui pourraient moyennant quelques aménagements (défrichement, remise en état, changement d'usage...) **permettre l'installation de nouvelles activités**. Il semblerait particulièrement intéressant de repérer sur le territoire les terres présentant un potentiel maraîcher (qualité des sols, accès à l'eau...), mais des terres de moins bonne qualité, en coteau, pourraient également devenir le support d'activités d'élevage extensives.

Au-delà des accès des troupeaux aux pâtures, les **circulations** sont à préserver également :

- pour les engins agricoles, notamment dans et à proximité des villages : des problèmes d'accès et de partage d'usage peuvent survenir par exemple lorsque des maisons, lotissements... sont construits le long d'anciens chemins de desserte agricole. Dans certains cas, si la circulation d'engins (ou de troupeaux) dans un village s'avère trop problématique, des « déviations » peuvent être envisagées en créant des chemins de contournement du village,
- pour les activités nécessitant l'accès du public (accueil et vente à la ferme, caveau viticole, agri- et oenotourisme...).

De façon générale, lorsqu'une exploitation agricole est concernée par un projet d'urbanisation, sa situation économique peut être plus ou moins impactée selon l'ampleur du prélèvement foncier, et la possibilité qu'a l'exploitant de retrouver ou non du foncier en compensation. On a vu que les possibilités d'agrandissement étaient très limitées sur le secteur, du fait d'une forte concurrence foncière. Le **prélèvement d'un pourcentage important de la superficie** d'une exploitation agricole pourrait donc directement menacer sa viabilité économique.

Des projets d'urbanisation occasionnant des **coupures de parcellaire** ou des **démembrements parcellaires** peuvent également avoir un impact économique, car ils occasionnent des allongements de trajets pour accéder aux parcelles (perte de temps, frais de carburant plus élevés) et peuvent gêner ou complexifier le déplacement des troupeaux.

## 7. ENJEUX ET PERSPECTIVES

Ce chapitre vise à décrire les évolutions de l'activité agricole envisageables à plus ou moins long terme, à évaluer la pérennité de l'activité agricole, les conditions du maintien de cette activité, ainsi que sa contribution à l'aménagement du territoire. Il a été rédigé à partir de dires d'experts (conseillers de la Chambre d'agriculture travaillant régulièrement sur ce secteur, et groupe des agriculteurs référents) ainsi que des remarques recueillies dans les questionnaires d'enquête auprès des agriculteurs.

### 7.1. **UNE AGRICULTURE FORTE TIRÉE PAR DEUX FILIÈRES D'EXCELLENCE**

L'agriculture, **activité pérenne et non délocalisable**, joue un rôle majeur dans l'économie locale et l'image du territoire, tirée par les locomotives que sont l'AOP Comté et l'AOC viticole.

Le Comté bénéficie aujourd'hui d'une image positive auprès des consommateurs, qui voient des vaches pâturer à l'extérieur une bonne partie de l'année, et dégustent un produit de qualité élevée et constante. Il s'agit à l'avenir de **préserver cette image, cette qualité du produit** notamment via le cahier des charges, exigeant et en cours de réactualisation. Les enjeux forts pour la filière Comté sont aujourd'hui de :

- maintenir le **système coopératif** actuel, qui permet aux producteurs à la fois de garantir la qualité d'un produit local, typique, élaboré dans le respect de l'environnement et des animaux, et de bénéficier des revenus induits par une telle filière de qualité. La menace est réelle avec une tendance actuelle plutôt à l'individualisme (« crise » du collectif) et un risque possible de récupération de la filière par l'industrie,
- travailler à la **transmission des exploitations** : les structures les plus importantes s'avèrent difficiles à transmettre, tant l'investissement de départ est important. Là encore, face au risque d'industrialisation de la filière, les producteurs doivent se garder d'agrandissements et d'investissements excessifs. En parallèle, un travail est à mener sur l'attractivité du métier, pour continuer à attirer les jeunes sur ces exploitations, et notamment les « hors cadre familiaux ».

Les **vins jurassiens**, et plus particulièrement l'appellation Arbois, **ont actuellement le vent en poupe** : l'export s'est bien développé, et l'offre actuelle peine à satisfaire la demande. Contrairement à ce qui pouvait se passer il y a 10-15 ans, les hectares de vigne en vente trouvent aujourd'hui rapidement preneur, et plusieurs dizaines d'hectares nouveaux sont plantés chaque année. Des investisseurs extérieurs (bourguignons, ou parfois bien plus éloignés) commencent à s'implanter sur le territoire, favorisant ainsi le rayonnement du vignoble jurassien, mais rendant également plus difficile l'accès au foncier et l'installation de « petits » porteurs de projet. L'œnotourisme s'est fortement développé depuis 2012, au point de représenter aujourd'hui 20% du total des touristes jurassiens. L'enjeu pour la filière est aujourd'hui de consolider cette réussite en poursuivant le

développement de ses marchés, et en renforçant la capacité de production pour faire face à la demande. Mais cela implique de planter de nouvelles surfaces ; or, si le potentiel existe (plusieurs milliers d'hectares non planté aujourd'hui bien que classés en appellation AOC), ce foncier est aujourd'hui valorisé autrement, généralement pour la production de lait à Comté. On voit donc apparaître des concurrences d'usage, des tensions sur le foncier entre ces deux productions phares du territoire.

Il est donc aujourd'hui nécessaire de travailler à une **bonne cohabitation de ces deux filières**, et à la possibilité de permettre le développement de la surface viticole sans pénaliser la production de lait à Comté. Des démarches ont été engagées en ce sens, comme par exemple un repérage par le CIVJ du foncier non planté en zone AOC, qui pourrait être mobilisé.

## 7.2. UNE AGRICULTURE CONFRONTÉE A DES ENJEUX D'AVENIR

Les deux filières fortes du territoire, déjà en concurrence entre elles, laissent peu de place aux autres productions. Pourtant, le potentiel du territoire est réel pour la **diversification** et le développement de productions répondant à la demande des consommateurs, qui souhaitent s'approvisionner localement en fruits, légumes, viande, etc... :

- 11 exploitations maraîchères ont été répertoriées sur le territoire, majoritairement dans le secteur du Revermont (donc proche des villes), il s'agit de structures de petite taille vendant en direct au consommateur. Il y aurait un potentiel de développement pour les fruits, mais également pour des structures maraîchères de taille plus importante visant à approvisionner d'autres marchés tels que la restauration collective,
- 15 producteurs de bovins viande sont recensés, ainsi que 12 exploitations produisant d'autres animaux : caprins, volailles, ovins, porcins, truites, démontrant la diversité déjà existante sur le territoire. La majeure partie de ces producteurs pratique la vente directe, certains font de la transformation à la ferme. Il s'agit pour ces productions de rechercher ainsi une meilleure valeur ajoutée. Le potentiel de développement de ces productions est faible pour les bovins viande (secteur actuellement plutôt en crise) et les caprins (suite à plusieurs installations encouragées notamment par des financements LEADER, le secteur est plutôt saturé aujourd'hui).

La principale difficulté pour ces productions « secondaires » est l'accès au foncier, déjà sous forte tension localement. Leurs atouts sont toutefois :

- leur faible besoin en superficie, notamment pour le maraîchage ou encore les volailles, permettant de générer un nombre d'actifs plus important par unité de surface,
- leur capacité à valoriser des espaces non utilisés actuellement en agricole : des secteurs de coteaux hors zone viticole peuvent ainsi être valorisés par des ovins ou des caprins.

De manière générale, le **foncier** est un enjeu fort sur le territoire. L'agriculture locale devra ainsi gérer :

- des concurrences d'usage entre différentes activités, agricoles ou non,
- un éloignement et un morcellement parcellaire, problème dont la résolution (aménagement fonciers, échanges...) permettra non seulement d'optimiser le fonctionnement des exploitations (moins de déplacements donc gain de temps et financier), mais également de répondre au nouveau cahier des charges du Comté en rapprochant le foncier des sites d'exploitation,
- la valorisation d'espaces délaissés, via le développement de nouvelles pratiques ou de nouvelles productions adaptées...

**L'environnement** est également une préoccupation majeure pour les acteurs du territoire. Souvent vécus comme une contrainte par les agriculteurs, ces enjeux environnementaux sont en réalité assez bien pris en compte sur le terrain, grâce notamment à des productions locales exerçant des pressions modérées sur le milieu (AOP Comté). Quelques exploitations agricoles ont d'ailleurs indiqué avoir souscrit des MAEC<sup>47</sup> dans les secteurs Natura 2000 de la Reculée des Planches-près-Arbois, de la Bresse Jurassienne ou encore des Vallées de la Loue et du Lison à l'extrême Est du territoire. Quant aux viticulteurs, la dynamique de conversion en bio garantit une diminution de l'utilisation des produits phytosanitaires « chimiques »... mais les viticulteurs sont néanmoins

---

<sup>47</sup> MAEC : Mesures Agroenvironnementales et Climatiques, financements nationaux et européens liés à des adaptations de pratiques visant à améliorer la performance environnementale de l'activité agricole. Souscrites par une exploitation dans un cadre donné (exemple : zone Natura 2000), elles peuvent porter sur des parcelles spécifiques présentant un enjeu particulier, ou sur un système global d'exploitation.

confrontés à d'autres défis techniques comme la réduction de l'emploi du cuivre, néfaste pour le sol à forte dose.

Enfin, le **changement climatique** est un défi à relever pour l'agriculture. Celle-ci doit en effet s'adapter aux effets de ce changement, avec des températures globalement à la hausse, des manques d'eau ou au contraire des périodes très humides. Les principales évolutions attendues sont la nécessité de gérer l'eau, d'affourager l'été, ou encore d'adapter les bâtiments hébergeant des animaux pour lutter contre la chaleur. Pour la viticulture, l'avancement des dates de vendages est une réalité, des adaptations de pratiques seront également nécessaires, voire la réflexion sur l'emploi de nouveaux cépages à long terme. Là encore, il s'agit pour les agriculteurs d'anticiper, d'adapter dès à présent leurs pratiques, pour ne pas subir les évolutions, dans une logique d'aller vers une meilleure autonomie et une meilleure résistance de leurs systèmes.

Mais l'agriculture a également un rôle à jouer dans la lutte contre ce changement climatique. Des recherches menées actuellement montrent que des évolutions de pratiques peuvent jouer un rôle majeur dans le stockage du carbone, notamment en élevage.

### 7.3. UNE AGRICULTURE QUI DOIT RENFORCER SON ANCRAGE TERRITORIAL POUR RAYONNER PLEINEMENT

L'agriculture façonne le paysage et contribue à la richesse du patrimoine local. EN renforçant son lien au territoire, elle peut en devenir une réelle force pour demain.

Les agriculteurs du territoire sont à **l'écoute des attentes** des consommateurs et des acteurs locaux. Evolution des pratiques vers une meilleure prise en compte de l'environnement et du bien-être animal, développement des circuits de proximité et lien avec les habitants... sont des efforts quotidiens déjà engagés. Le groupe d'agriculteurs référents souligne toutefois que ces efforts ont un prix, et un impact sur la compétitivité face aux producteurs d'autres pays, qui ne s'imposent pas un tel niveau de qualité. Ils attendent donc également une reconnaissance et une valorisation de ces efforts, par le biais de labels, ou encore de moyens financiers.

Le **partage du territoire** est un enjeu fort dans ce secteur attrayant à de nombreux titres : le cadre de vie, la situation géographique, les qualités du terroir sont attractifs pour les résidents, les touristes, mais aussi les entreprises. A proximité des villes, la concurrence foncière est forte entre l'urbanisation, les zones industrielles et commerciales, les activités de loisir (balade, chasse, pêche...), et l'agriculture. Des conflits de voisinage et autres difficultés de circulation ont été largement mentionnés par les agriculteurs, leur résolution passera par :

- une bonne prise en compte de l'activité agricole dans les projets locaux (incluant le PLUi), afin de ne pas interférer avec son bon fonctionnement et son développement,
- une meilleure communication des agriculteurs avec leurs riverains, parfois des « néo-ruraux » déconnectés du monde agricole. Soulignons à ce titre une initiative intéressante du GVA de Champagnole-Salins, qui au cours des dernières années a organisé des « fermes ouvertes » à destination des élus du territoire. Ce type d'action peut aussi se faire à destination du grand public. De manière générale, toute action conduisant à renforcer le lien direct entre agriculteurs et habitants du territoire est bénéfique : à ce titre le développement des circuits courts et de la vente directe s'avère également très intéressant.

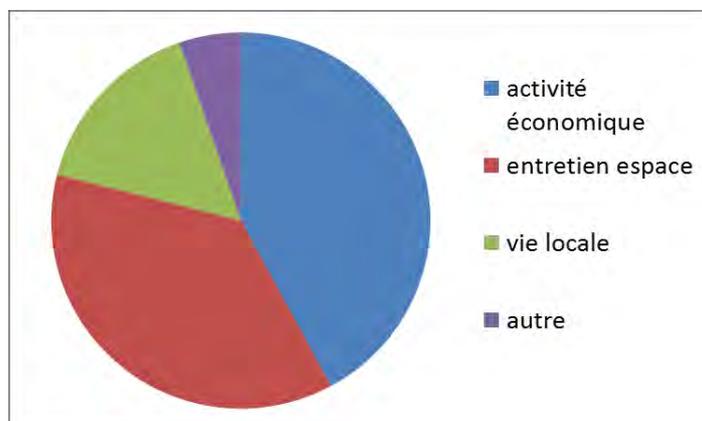
Au-delà de la prise en compte de l'activité agricole dans les projets du territoire, l'agriculture a également un rôle fort à jouer dans **l'élaboration même de ces projets**, en tant qu'élément fort de l'activité locale. L'agriculture peut ainsi :

- contribuer de manière non négligeable au développement économique local, par son activité directe ou indirecte (tous les biens et services qui y sont liés),
- être un vecteur fort de construction du paysage, et de préservation de l'environnement et du cadre de vie,
- être un atout dans la valorisation touristique : l'oenotourisme est d'ores et déjà une réussite, et l'agritourisme de manière générale présente un bon potentiel de développement,
- contribuer au développement des énergies renouvelables sur le territoire (photovoltaïque, méthanisation, ...).

## 7.4. QUELLES ATTENTES, QUELS LEVIERS D' ACTIONS POUR LA COLLECTIVITE ?

Les communes composant la Communauté de Communes ont été enquêtées sur leur vision et leurs attentes par rapport à l'agriculture du territoire ; la majorité d'entre elles a apporté une réponse via le questionnaire d'enquête et la rencontre réalisée avec le bureau d'études CDHU en phase de diagnostic.

Quel rôle joue l'agriculture sur votre territoire ? (source : enquêtes communes 2018)



L'agriculture est d'abord perçue comme une **activité économique** (42% des réponses, *plusieurs réponses possibles*). C'est souvent la seule activité pour les petites communes rurales, mais c'est aussi une composante forte de l'économie locale par le dynamisme de ces deux filières phares, qui crée de l'emploi direct et indirect sur le territoire.

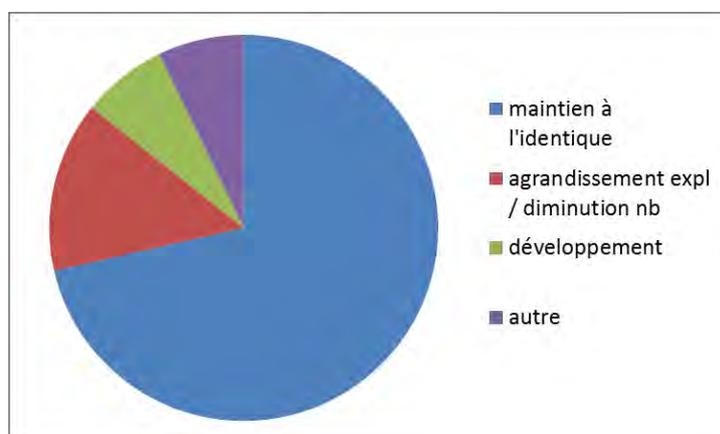
C'est ensuite le rôle **d'entretien de l'espace** qui est reconnu (37% des réponses). L'agriculture façonne le paysage, contribue au cadre de vie et à l'attrait touristique.

Enfin, l'agriculture participe également à la **vie locale** en maintenant des familles sur le territoire rural, en contribuant à l'animation locale, en créant du lien.

De manière générale, les communes ne rencontrent **aucune difficulté particulière** avec l'agriculture sur leur territoire. Une dizaine de communes ont mentionné les difficultés suivantes, par ordre décroissant :

- circulation : les engins agricoles sont de plus en plus lourds et encombrants, la voirie n'est parfois plus adaptée et peut se dégrader. Les agriculteurs sont parfois amenés à parcourir de grandes distances du fait de l'éloignement de leurs parcelles,
- cohabitation entre agriculture et zones urbaines : il peut y avoir des conflits d'usage aux interfaces, des distances de recul sont à prévoir pour éviter les soucis. Un problème d'errance de bétail est signalé,
- environnement : l'agriculture ne respecte pas suffisamment l'environnement, notamment les murs.

Comment voyez-vous l'agriculture dans 10 ans sur votre territoire ? (source : enquêtes communes 2018)



La majorité des communes voient, et généralement souhaitent, un **maintien à l'identique** de l'activité agricole sur leur territoire dans les années à venir. Certaines précisent que ce maintien se fera grâce à la défense du système coopératif et au respect du cahier des charges de l'AOP Comté.

Quelques communes anticipent un agrandissement des exploitations s'accompagnant d'une diminution de leur nombre. Enfin, d'autres scénarios comprennent le développement de l'agriculture avec une plus forte proportion de bio, ou encore la nécessité pour les agriculteurs de se déplacer de plus en plus loin au regard de leur parcellaire, induisant une empreinte carbone importante.

La Communauté de Communes Arbois Poligny Salins Cœur du Jura s'est notamment fixé les objectifs suivants dans le cadre de l'élaboration de son PLUi :

- chercher un équilibre entre [...] les zones habitées et la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers,
- conserver la qualité du cadre de vie, reconnu pour son excellence [...],
- renforcer l'économie locale et de proximité : [...] préserver l'agriculture/ viticulture et la sylviculture, permettre le développement de l'agriculture innovante et respectueuse de l'environnement, renforcer les spécificités du territoire notamment les trois pôles complémentaires (vin, comté, thermes/santé)....,
- contribuer à la prise en compte à l'échelle locale des enjeux énergétiques et climatiques.

Par différents leviers d'intervention, la collectivité peut contribuer au maintien et au développement de l'activité agricole sur son territoire. La préservation et la valorisation des filières « phares » vin et Comté, structurantes pour le territoire, est impérative, mais elle peut s'accompagner d'actions visant à favoriser le développement d'autres productions diversifiées, et à renforcer les liens entre l'agriculture et le développement local au sens large.

Pour maintenir une agriculture performante et bien ancrée dans son territoire, qui entretient et valorise le paysage, il s'agira de préserver et de favoriser les conditions de son exercice, de faciliter les installations et transmissions :

- dans le cadre du PLUi en cours d'élaboration, et de manière générale : **préserver les espaces agricoles stratégiques** tels qu'ils ont été définis ci-dessus de l'urbanisation, préserver **les circulations et accès aux parcelles**.
- **agir sur le foncier** pour **faciliter les conditions** d'exercice de l'activité agricole pour les exploitations déjà en place :
  - o la collectivité peut contribuer à des opérations de restructuration foncière visant à rationaliser le parcellaire (notamment en vue de répondre aux nouvelles exigences du cahier des charges de l'AOP Comté, ou encore pour faciliter des opérations de plantation en zone AOC viticole) et à réduire les circulations d'engins agricoles,
  - o elle peut également agir sur le foncier en déprise, enfriché, en contribuant à sa réouverture et à sa valorisation. Le point de vigilance étant d'identifier et de mettre en place une utilisation ultérieure du foncier apte à le maintenir durablement ouvert,
- contribuer au **maintien et à l'accroissement de la diversité des productions** et des **systèmes de production** sur le territoire :
  - o faciliter l'installation sur le territoire, notamment pour les productions diversifiées : l'accès au foncier est souvent un facteur limitant. La collectivité peut identifier des surfaces pertinentes et constituer des réserves foncières pour cela, en veillant à ce que la qualité des terres et les surfaces soient compatibles avec les projets envisagés (ex : type de terre et accès à l'eau pour le maraîchage...),
- accompagner le **développement des circuits courts** et la **structuration des filières** afin de contribuer à la valorisation de la production locale :
  - o la demande locale existe au niveau de Poligny, Arbois, Salins mais la proximité de Lons-le-Saunier et Dole représentent également des bassins de consommation intéressants,
  - o le développement de la transformation à la ferme, de la vente directe, de l'approvisionnement de la restauration collective peuvent être encouragés,
  - o la collectivité peut réfléchir à des ateliers ou services collectifs qui faciliteraient le développement de ces filières locales, en se basant sur les attentes et besoins des producteurs,

- o elle peut également impulser et soutenir des initiatives de structuration des filières visant à améliorer la réponse à la demande locale.

De manière générale, le **dialogue entre les agriculteurs et la collectivité** pourra également être renforcé, dans un cadre à définir, afin que chacun puisse exposer à l'autre ses enjeux, ses contraintes, ses besoins, ses attentes. Les moments de concertation entre les agriculteurs et la collectivité, dans le cadre du PLUi en cours d'élaboration mais aussi ultérieurement, sont à privilégier afin que l'agriculture puisse trouver sa place et contribuer au mieux au développement du territoire. La **co-construction de projets locaux** serait ainsi facilitée, sur des thématiques transversales à enjeu majeur pour la collectivité telles que le tourisme, l'économie locale, l'environnement, le développement des énergies renouvelables...

Synthèse : analyse AFOM pour l'agriculture sur le territoire intercommunal

Atouts	Faiblesses
<p>Agriculture = activité pérenne non délocalisable</p> <p>2 filières AOC fortes et structurantes</p> <p>Tissu coopératif important (fruitières, CUMA...)</p> <p>Forte présence des organismes et services agricoles sur le territoire (fournisseurs, laboratoire,...)</p> <p>Contexte pédo-climatique globalement favorable</p> <p>Pression urbaine faible</p> <p>Début de diversification des productions</p>	<p>Forte pression foncière, difficulté d'accès au foncier</p> <p>Difficulté à trouver de la main d'œuvre salariée (permanente et temporaire)</p> <p>Contraintes liées à l'activité : conflits de voisinage, difficultés de circulation...</p>
Opportunités	Menaces
<p>De nombreux points de vente de produits locaux (fruitières, marchés...)</p> <p>Fort potentiel touristique : consommation, oenotourisme... , territoire bien desservi</p> <p>Des systèmes d'élevage et surtout de polyculture-élevage tendant vers l'autonomie et la résilience, peu agressifs pour le milieu</p> <p>Une bonne image du territoire : cadre de vie, qualité et diversité paysagère...</p> <p><i>Evolution du cahier des charges du Comté</i></p>	<p>Difficultés transmissions « grosses » structures</p> <p>Partage du territoire entre les différents usages et cohabitation (agriculture, habitants, touristes, pêche, chasse...)</p> <p><i>Evolution du cahier des charges du Comté</i></p>

# CHAPITRE .8 : LA FORET ET LA SYLVICULTURE

## 1. LA FORET SUR LE TERRITOIRE

### 1.1. GENERALITES

Données: IFN, CRPF BFC

Les forêts de la Communauté de communes Arbois-Poligny-Salins sont rattachées à plusieurs régions forestières (selon l'IFN): du Nord-Ouest au Sud-Est, se trouvent d'abord la Bresse, puis Les Plaines et Côteaux Calcaires et le Premier Plateau. La forêt représente 50% du territoire soit environ 30 000ha.

Toutes les communes sont boisées et certaines même avec un taux de boisement très élevé, à l'image de La Chatelaine (plus de 75% de taux de boisement).

Plusieurs grands massifs de forêt contiguë se distinguent sur le territoire de la communauté de communes :

- Le massif du premier plateau (composé notamment de la forêt de Poligny, la forêt d'Arbois et la forêt domaniale des Moidons) pour une surface de plus de 10 000ha
- Le massif du Mont Poupet (Chapelle/Saint-Thiebaud/Salins/Saizenay/Geraise)
- Le massif de la Joux (Lemuy/Montmarlon)
- Le massif de Villette, Montigny-lès-Arsures et Les Arsures
- Le massif de l'Argançon (Molamboz/St Cyr-Montmalin/Vadans)
- Le massif de Villers-les-Bois, Oussières, Aumont et La Ferté
- Le massif de Biefmorin, Le Chateley et Colonne
- Le massif de Vaivre et de Boichat (entre Poligny et Bersaillin)

Le climat est de type semi-continental, assez bien arrosé avec des hivers parfois rigoureux et notamment la présence de neige sur les secteurs les plus à l'Est. L'altitude varie entre 210 et 885m. Les sols du secteur sont issus de roche calcaire mais présentent une grande diversité. En effet, le relief est parfois marqué avec tous types d'expositions donnant des sols peu profonds sur certains plateaux ou versants sud, sols riches et très profonds sur certains plateaux ou bas de versants nord, alluvions au bord des rivières, marnes du tertiaire et loess en Bresse...

Cette diversité de sols amène une hétérogénéité des boisements forestiers, allant de la futaie résineuse (sapins ou épicéas) au taillis feuillu pauvre en passant par des futaies feuillues ou mixtes. Les feuillus sont les plus représentés en surface (75% contre 25% pour les résineux).

Les essences feuillues présentes sont très diverses: Hêtre, Chêne, Tilleul, Merisier, Erables, Frêne, Charme, Saules, Alisier, Bouleau, Peupliers, Robinier,...

Pour les résineux, la liste est moins longue: principalement du Sapin Pectiné puis de l'Epicéa et de manière plus anecdotique, du Douglas, du Mélèze, et des Pins noirs ou sylvestres. Seul le Sapin est présent naturellement tout à l'est du massif. Les autres résineux ont été implantés artificiellement. Des plantations de toutes sortes ont eu lieu depuis plus d'un siècle: plantations sous abri en Sapin, plantations de terres agricoles en Epicéas (suite à la déprise agricole) et tentatives de boisements de sols pauvres en Pins.

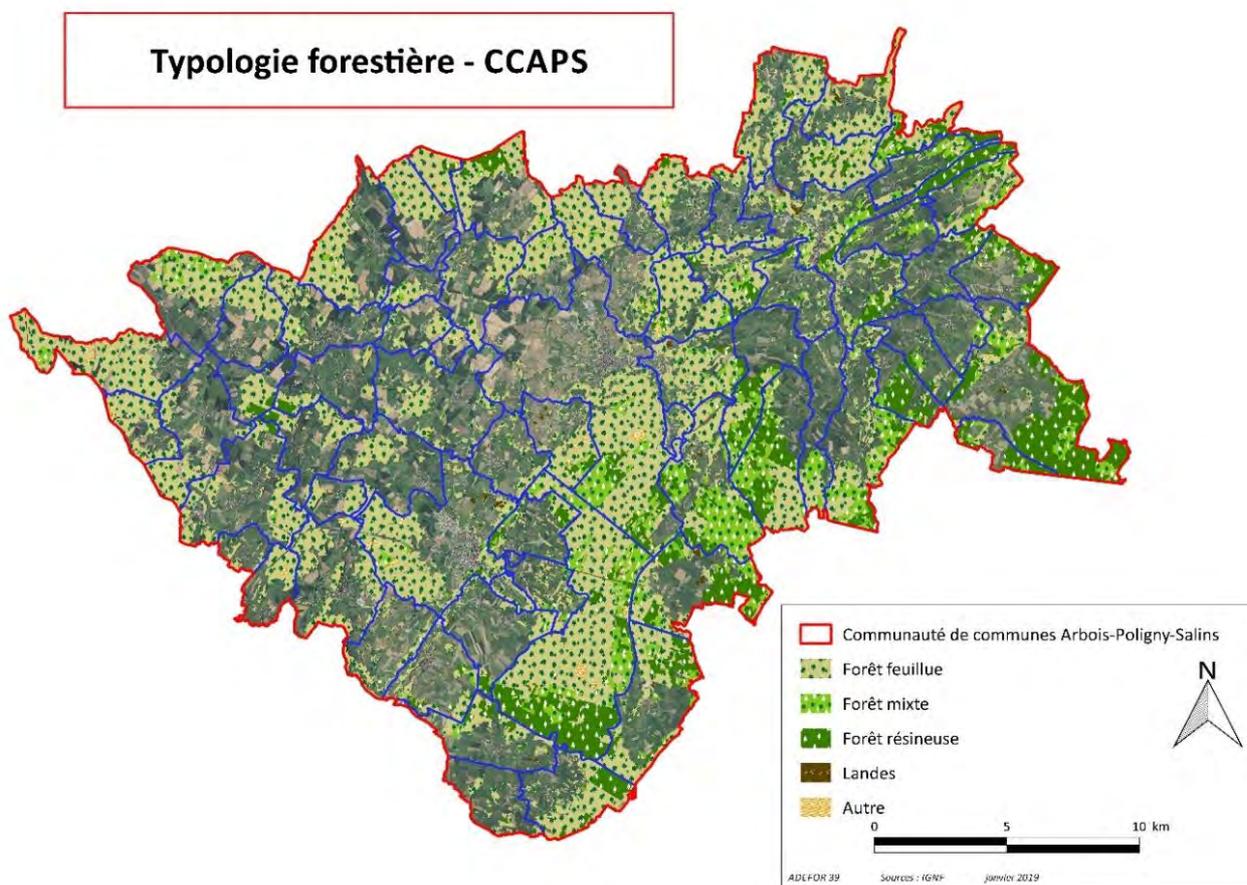
Les résineux ont vocation à produire du bois d'œuvre qui est employé principalement pour la construction. 95% du volume est transformé dans le Jura ou les départements limitrophes. Ce marché est dynamique et porteur malgré la concurrence forte des pays européens tels que l'Autriche, l'Allemagne, la Finlande ou la Suède. Les sous-produits induits par la gestion forestière se valorisent également bien (papier et emballage industriel).

Les feuillus ont quant à eux deux débouchés bien distincts. Lorsqu'ils sont de qualité et de diamètre suffisants, ils fournissent du bois d'œuvre pour l'ameublement, l'aménagement intérieur, la tonnellerie,... A l'heure actuelle, le Chêne qui est très présent sur le massif, est très bien valorisé. Les autres feuillus ne sont pas en reste et le sont assez bien également même si leur marché est plus sensible aux effets de mode. Lorsqu'ils sont de petit diamètre, ils ont alors comme principale valorisation le bois de chauffage. La filière de transformation des feuillus est assez dynamique sur cette zone du Jura. La majorité de ces feuillus (le bois de feu ou le bois d'œuvre) est transformée

dans le Jura ou les départements limitrophes. Une petite partie du bois d'œuvre est exporté en Europe ou à l'international sans que la proportion puisse être quantifiée.

Les forêts résineuses, issues de plantations, sont traitées en futaie régulière, gestion bien adaptée à ce type de forêts. Elles sont composées d'Epicéa Commun lorsqu'elles sont issues d'un boisement de terres agricoles ou d'un reboisement suite à une coupe rase (plus rarement de Douglas, Mélèze ou Pins) ou de Sapin Pectiné lorsqu'elles sont issues de plantations sous abri en enrichissement dans les forêts feuillues. Ce type de forêt est fréquent sur le premier plateau. Il s'est amplifié entre les années 1946 et 1999, des subventions étaient octroyées pour encourager le boisement ou le reboisement (le fond forestier national – FFN). Depuis sa disparition, une partie des plantations qui avaient réalisées grâce au FFN ne sont pas renouvelées, phénomène accentué suite à la tempête de 1999 et aux épisodes de scolytes sur Epicéas entre 2003 et 2007. Le potentiel de production en bois d'œuvre des forêts résineuses est généralement très bon. Il oscille autour de 12m<sup>3</sup>/ha/an et peut monter jusqu'à 20m<sup>3</sup>/ha/an sur certains secteurs très propices.

Les forêts feuillues ou mixtes à dominante feuillue sont plutôt traitées en futaie régulière ou en mélange taillis-futaie sur ce secteur. Elles sont fréquentes sur les stations pauvres du premier plateau où le potentiel de production de bois d'œuvre est faible (entre 1 et 2m<sup>3</sup>/ha/an). Elles sont également fréquentes en zone de plaine sur des sols riches où la production de bois d'œuvre peut avoisiner 8m<sup>3</sup>/ha/an avec une production moyenne de 5m<sup>3</sup>/ha/an. On retrouve aussi beaucoup de forêts feuillues issues de la déprise agricole et viticole sur les coteaux du Revermont. Ces forêts jeunes très souvent difficiles d'accès sont peu gérées.



## 1.2. RISQUES RENCONTRES

Données: CRPF BFC

Les forêts du secteur sont confrontées à plusieurs problèmes sylvo-sanitaires : Chalarose du frêne, pyrale du buis, typographe de l'épicéa (bostryche),...

La pluralité des essences augmente le nombre potentiel de ravageurs spécifiques ou de problèmes rencontrés mais limite dans le même temps leur expansion de par la capacité de résistance qu'elle confère aux peuplements forestiers mélangés.

Un développement exponentiel de la pyrale du buis s'est produit en 2017 et 2018 comme dans une grande partie du pays. Les Epicéas (essence allochtone sur la quasi-totalité du massif) subissent de plus en plus d'attaques de scolytes suite aux épisodes récurrents de sécheresses et de canicules estivales. Le Frêne est attaqué sur la totalité du territoire national par un champignon qui remet en cause sa présence. Cependant, aucun des ravageurs précités ne peuvent actuellement remettre en cause la survie des forêts du secteur.

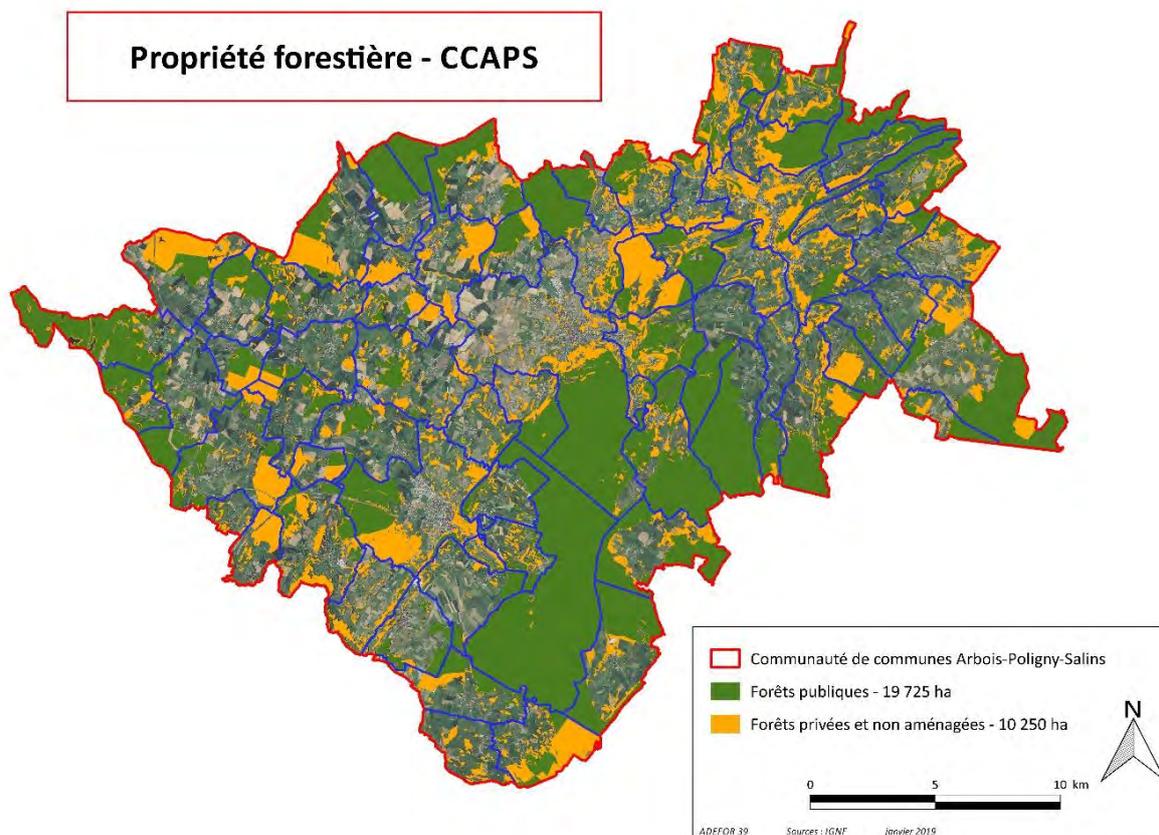
La chasse est couramment pratiquée sur le territoire de la communauté de communes. Elle est majoritairement gérée par des ACCA (Associations Communales de Chasse Agréées). Seules quelques propriétés de plus de 40 ha se réservent leur droit de chasse et parfois le loue. Les plans de chasse sont établis en fonction des effectifs de population de gibier.

Globalement, sur le secteur, le sanglier est en augmentation, le chevreuil est stable en équilibre avec le milieu, le chamois est stable après une forte baisse, mais on note surtout récemment l'arrivée de cerfs par l'Est. Une attention particulière sera apportée à cette espèce car hormis le fait que la pression exercée par le cerf s'ajoute à celle du chevreuil voire du chamois, le risque est fort de voir les dégâts en forêt exploser (abrutissement, écorçage, frottis,...) si on ne maîtrise pas les populations. Les conséquences sur le renouvellement des forêts peuvent être importantes.

NB : En termes de quantités de végétaux ingérés, la nourriture d'un cerf équivaut à celle de 4 chevreuils.

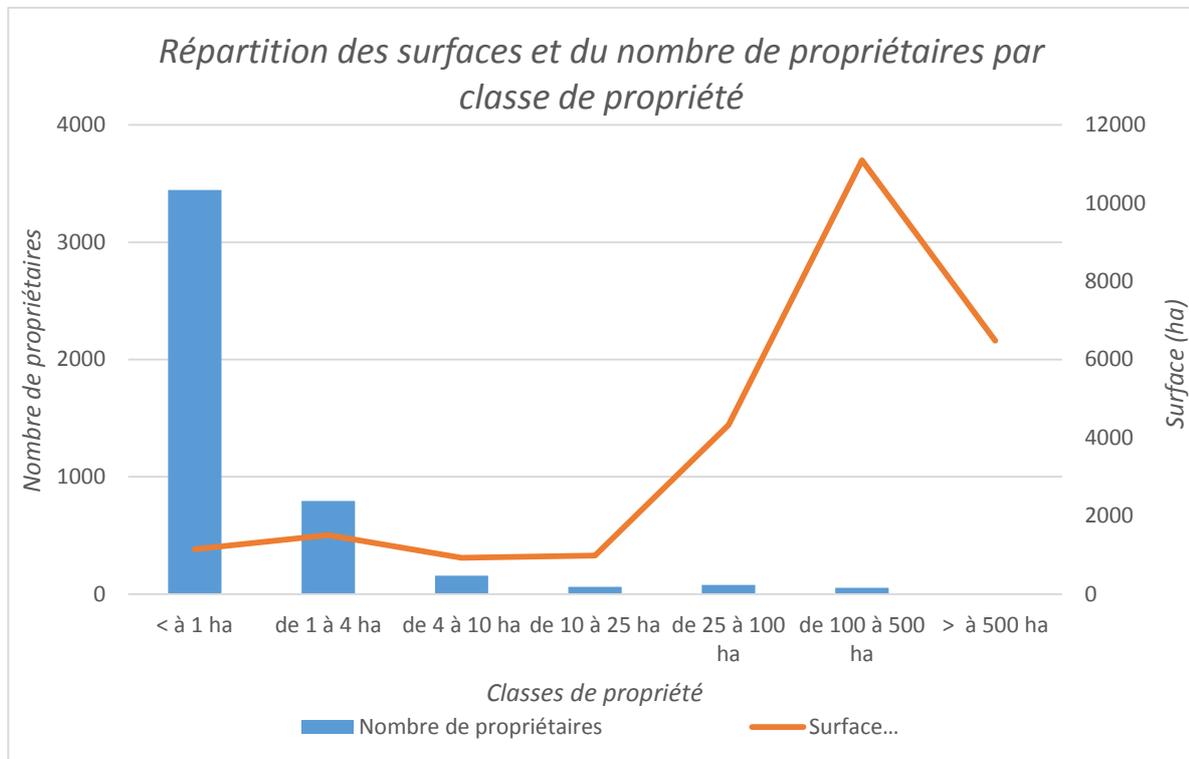
### 1.3. STRUCTURE DE LA PROPRIETE FORESTIERE

Données: IFN, Cadastre La forêt est majoritairement publique (forêts communales ou domaniales) avec 19 725 ha (65%) contre 10 250 ha (35%) de forêts privées. La majorité des communes de la communauté de communes APS tirent un revenu conséquent de l'exploitation de leurs forêts communales par rapport à leurs budgets annuels respectifs. La forêt joue aussi un rôle important pour les administrés si les communes leur attribuent des affouages.



NB : La surface de forêt privée intègre aussi les forêts communales ne relevant pas du régime forestier, ce sont parfois des anciens communaux qui se sont naturellement reboisés avec un potentiel de production faible. Ce peut être aussi des petites parcelles issus de dons (pas de données précises, potentiellement 150 à 200ha)

Malgré l'existence de grandes propriétés privées et publiques (29 forêts privées, 65 forêts communales et 6 forêts domaniales de plus de 25 ha), la présence de nombreux petits propriétaires est à noter : Plus de 3 400 d'entre eux possèdent moins d'1 ha de forêt sur le territoire, soit 75 %. Le foncier présente donc un morcellement important.



DOCUMENT

**REPARTITION DES FORÊTS PUBLIQUES ET PRIVÉES SELON LES SURFACES**

Commune	Propriétés < à 1 ha		Propriétés de 1 à 4 ha		Propriétés de 4 à 10 ha		Propriétés de 10 à 25 ha		Propriétés de 25 à 100 ha		Propriétés de 100 à 500 ha		Propriétés > à 500 ha		Total propriétés	Total surface (ha)		
	Nombre de propriétés	Surface (ha)	Nombre de propriétés	Surface (ha)	Nombre de propriétés	Surface (ha)	Nombre de propriétés	Surface (ha)	Nombre de propriétés	Surface (ha)	Nombre de propriétés	Surface (ha)	Nombre de propriétés	Surface (ha)				
AÛBERGEMENT-LE GRAND	21	9	10	21	2	9			2	74				35	112			
AÛBERGEMENT-LE PETIT	13	6	5	11					1	40				19	56			
AÛBERGEMENT-LES THËSY	18	9	10	16	3	20	1	18						32	62			
ANGIPIÈRE	70	26	21	34		15		39						97	301			
ARBOIS	345	89	37	62	9	52	2	23	1	40	1	384	1	1546	396	2195		
ARSÈCHES	10	5	6	14				10						2	227	20	227	
AUMONT	98	37	20	33	1	6		1						1	162	120	238	
BARBEAINE	20	5	2	3											27	172	27	172
BERSAULIN	27	7	6	12	2	9		13						2	141	45	507	
BESAIN	27	12	3	16				92						4	206	1	180	
BIÈMORIN	46	14	9	23	2	10								2	677	38	655	
BRACON	55	14	15	23	5	34								6	420	2	306	
BRBANANS	53	20	12	23										1	52	59	759	
BUVILLU	46	11	4	7	1	4								3	175	76	123	
CERNANS	9	5	6	8										1	32	69	222	
CHAMOIE	27	8						12						1	89	51	51	
CHAUSSEMANS	26	9	5	9										1	158	17	114	
CHAUX CHAMPAGNY	12	4	3	5	2	10		16						1	87	28	166	
CHILLY-SUR-SALINS	7	3	1	2										1	155	19	190	
CLUCY	43	22	27	59	3	16		18						2	64	12	807	
COLOGNE	36	13	5	11											172	74	115	
DARBOINAY	36	11	9	17	2	12		17						2	124	46	345	
DOURNON	44	19	26	49	4	19								2	123	49	163	
FAY-EN-MONTAGNE	19	4	7	18	1	5								2	140	76	227	
GERAISE	25	9	8	17										1	99	27	26	
GROZON	66	28	31	64	10	56	2	29						1	109	39	320	
IVREY	11	3	3	3										1	37	110	286	
LA CHAPELLE-SUR-FLIBOUSE	40	17	16	31	4	24	2	45						1	304	17	363	
LA CHATELAINNE	79	24	26	46	8	50								2	139	63	375	
LA FERRE	19	6	11	18	3	16								1	77	116	438	
LA FERRE	98	36	22	39	4	21		29						4	812	38	930	
LE GATELEY	52	20	6	10	1	9		23						2	48	129	494	
LE FIED	12	5	4	7										3	112	64	281	
LEMAY	44	18	27	63	12	68		51						1	160	20	261	
LES ANSURES	29	10	4	8										3	96	1140	1140	
LES FLANCHES-PRÈS-ARBOIS	25	7	7	13										1	160	34	178	
MARNOZ	59	28	16	32	5	28		34						1	44	82	149	
MATHERAY	17	5	5	8										1	108	26	121	
MESNAY	153	38	22	40	2	12								2	237	179	425	
MENY	57	19	12	25	1	5								1	96	72	213	
MOLAIN	17	6	4	6				11						2	73	34	455	
MOLANROZ	17	6	4	6										3	548	37	607	
MONAY	33	10	3	7	1	4		12						1	149	26	337	
MONTHOLIER	27	9	7	9	2	15		20						1	67	38	94	
MONTHOLIER-LES-ARSIÈRES	137	41	23	42	3	18								1	45	121	421	
MONTMALLON	8	4	5	15										1	441	166	587	
NEUVILLEY	10	3	4	8										1	110	15	180	
OSSIÈRES	28	11	2	4				42						3	221	17	173	
PICARRAU	20	9	9	12				24						1	214	34	285	
PLASNE	22	6	6	12	2	14		22						2	409	34	455	
POLIGNY	225	67	37	68	4	20		70						1	128	30	182	
PONT-D'HÉRY	36	15	12	26	10	73		70						3	684	271	3802	
PRETIEN	33	13	5	12	2	11		19						2	434	66	701	
PUPIILLIN	53	19	11	20										1	300	42	355	
SAINT-CRÉMONTMALLIN	84	28	11	22	2	11		32						1	240	65	279	
SAINT-LOTHAIN	192	66	47	94	5	28		25						2	214	102	477	
SAINT-HIEBAUD	12	4	4	10				25						1	193	247	406	
SAZINAY	22	8	10	20										2	312	27	476	
SALINS-LES-BAINS	291	84	66	130	12	77		110						1	134	35	225	
THEY	20	8	1	2										1	80	377	1154	
TOURNMONT	58	23	13	26	3	16								2	131	22	89	
VDANS	78	30	13	20				21						1	400	75	196	
VAUX-SUR-POLIGNY	31	6	2	8										2	57	99	547	
VILLERSERINE	12	4	2	3										1	32	40	99	
VILLERS-LES-BOIS	31	10	2	4				24						3	106	17	113	
VILLETTE-LES-ARBOIS	55	16	6	9										2	448	37	486	
TOTAL	3466	1144	795	1504	157	925	62	983	79	4323	54	11094	5	6482	4598	26465		

Source: Cadastre - données 2016

Le graphique et le tableau ci-dessus sont produits à partir de données provenant du cadastre. La surface totale boisée (26 500 ha) qu'on y trouve est nettement inférieure à celle calculée dans la version 2 de la cartographie FORÊT de l'IFN de 30 000 ha. Cette différence est à imputer en grande partie à la forêt privée et s'explique par plusieurs facteurs :

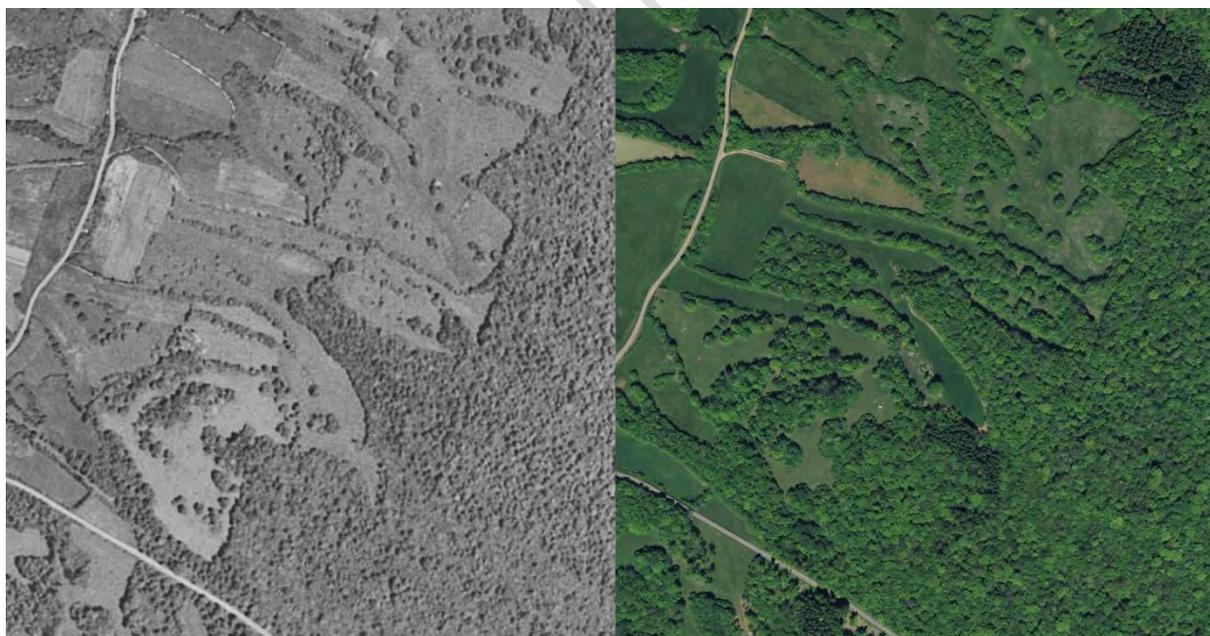
- De nombreux changements de nature de culture ne sont pas pris en compte au cadastre (déficit d'informations émanant des propriétaires),
- L'appréciation de l'état boisé entre l'IFN et le cadastre est différente,

Si l'on peut supposer que la tendance générale de répartition des propriétaires par classes de propriété reste sensiblement la même, la différence de surface boisée selon les sources illustre une forte dynamique forestière et une déprise agricole. La proportion de zones "transitoires" de développement forestier est donc importante.

Ci-dessous un exemple de boisements naturels ou artificiels (photographies de 1965 et 2017 – commune d'Arbois et de Picarreau). La déprise agricole sur ces deux exemples est due à deux facteurs: La difficulté d'accès du Revermont qui présente des fortes pentes et la faible richesse de certains sols du 1<sup>er</sup> plateau.



Pour autant, cette avancée de la forêt ne semble aujourd'hui plus très dynamique au regard d'autres secteurs jurassiens. L'agriculture a aussi gagné du terrain par endroit. Ci-dessous, une comparaison de photographies de 1965 et 2017 à Grozon.





Lorsque l'on parlera de forêt dans ce diagnostic, on veillera à bien considérer la forêt selon l'IFN, dont l'appréciation est plus fine et plus proche de la réalité effective de terrain.

## 1.4. ENVIRONNEMENT

Données: CRPF BFC

On dénombre sur le territoire de la Communauté de communes Arbois-Poligny-Salins plusieurs enjeux environnementaux (cf § « enjeux environnementaux ») qui peuvent avoir un impact sur la gestion forestière.

- Arrêté préfectoral de protection de biotope: Corniches calcaires du Jura. Cet arrêté concerne notamment le Faucon Pèlerin, le Hiboux Grand-Duc et le Grand Corbeau. On dénombre 7 zonages distincts pour des surfaces n'excédant pas une vingtaine d'hectares. Ceux-ci sont souvent associés à des falaises, des pelouses sèches, des forêts peu productives ou des forêts en fortes pentes et difficilement exploitables. L'utilisation d'un moteur thermique y est interdite sur ces zonages entre le 15 février et le 15 juin.
- Arrêté préfectoral de protection de biotope: Ecrevisse à pattes blanches et faune patrimoniale associée. On dénombre 5 ruisseaux Dans ces zonages sont notamment interdits, les coupes rases (sauf exceptions), les traversées de ruisseau par des engins à moteurs ou des chevaux, la mise en andins ou en tas des rémanents, la création de places de dépôts, l'installation d'essences non autorisées.
- Arrêté préfectoral de protection de biotope: Bief de Corne. Dans ce zonage, le stationnement ou la circulation est règlementée ainsi que le stockage des bois. Le boisement est interdit ainsi que l'introduction de nouvelles espèces végétales.
- Sites naturels classés: La reculée des Planches-Près-d'Arbois, le fort Saint-André à Salins-les-Bains et la chênaie d'Oussières. Les documents de gestion des sites ne sont pas toujours explicites sur les actions à proscrire ou à entreprendre en termes de gestion forestière
- Sites Natura 2000: Reculée des Planches-Près d'Arbois, vallée de la Loue et du Lison, Bresse Jurassienne. Le réseau Natura 2000 permet notamment la mise en place de mesures en faveur de la biodiversité forestière comme la création d'îlots de sénescence, de clairières ou de mares, via des contrats forestiers ou des allègements fiscaux. La construction de desserte forestière accessible aux grumiers est soumise à étude d'incidence sur ces zonages.
- On dénombre également sur le périmètre plusieurs Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF) de types I et II.

## 1.5. MULTIFONCTIONNALITÉ

Données : CRPF BFC

Au-delà de sa fonction productive, la forêt joue également un rôle :

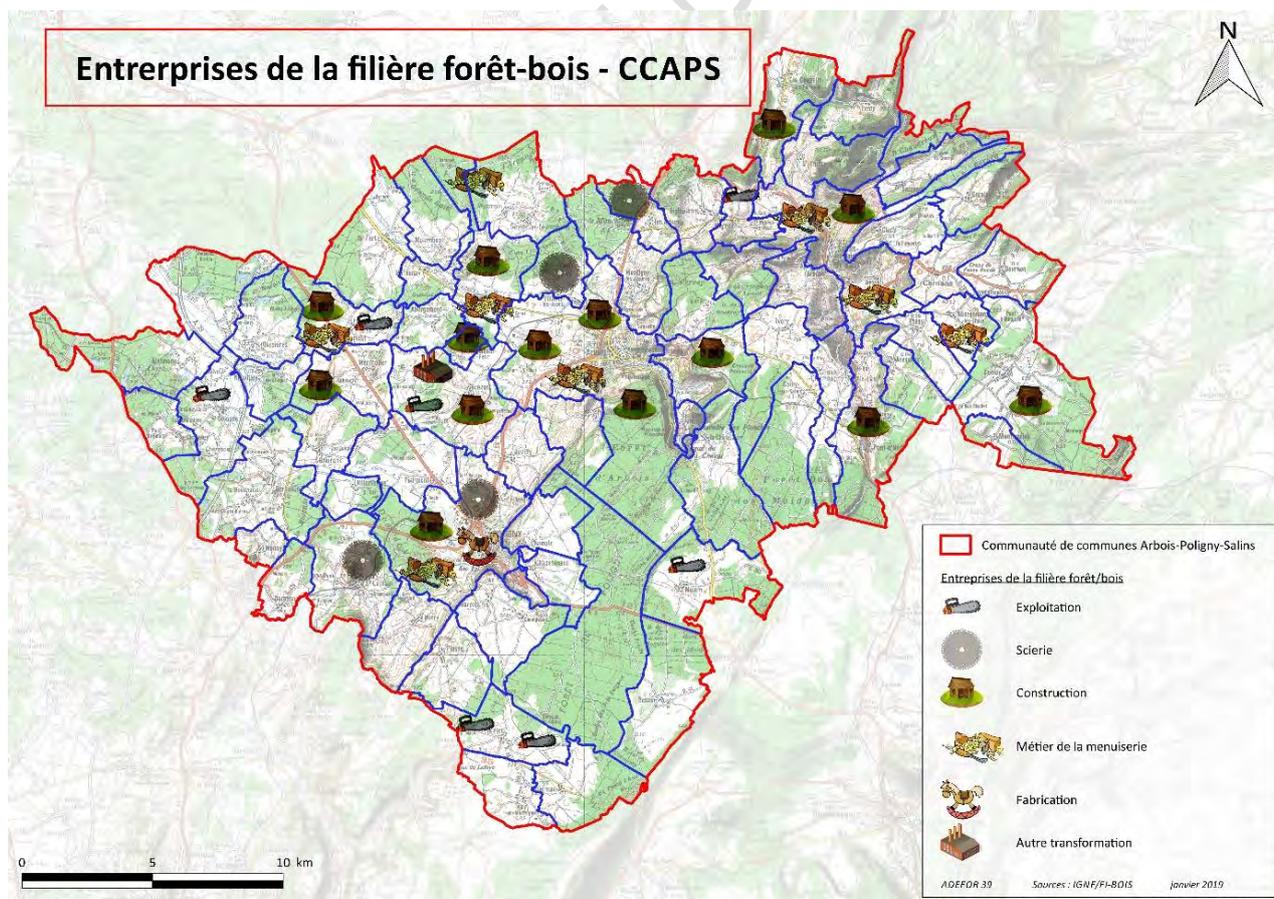
- **environnemental** : gestion de la faune sauvage (chasse), habitats de nombreuses espèces de faune et de flore.
- **de protection** : rôle protecteur (paysages et biotopes) sur les zones de fortes pentes ainsi que pour la qualité de l'eau. On dénombre plus d'une trentaine de captages dont les périmètres de protection sont tous situés au moins en partie en forêt.
- **social** : activités de loisirs pour les habitants (promenades, sports de nature, cueillette de champignons, chasse,...), accentuées par la présence de sites fréquentés. On note que la forêt est parfois le terrain d'activités motorisées (quads, moto,...).

## 1.6. .UNE SOURCE D'EMPLOIS

Données: FIBOIS 2019

Sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays des Lacs, il y a 35 entreprises de la filière forêt-bois qui emploient plus de 200 salariés

Si le territoire n'est doté que de deux scieries d'importance (Scierie Eurochêne à Saint-Lothain et Delta Bois à Villette-lès-Arbois), de deux petites scieries et d'une scierie mobile, il accueille de nombreux exploitants forestiers et une part importante de 2ème transformation.



## 1.7. INFRASTRUCTURES EXISTANTES

Données: ADEFOR 39

Sur le territoire de la communauté de communes, le maillage de routes forestières est dense, notamment dans le domaine communal. Il existe aussi de nombreux chemins privés ou agricoles utilisables pour le transport des bois.

Cependant, les forêts du Revermont, du fait des fortes pentes et des sols souvent très argileux sont en général mal desservies et difficilement exploitables. Cela correspond souvent à des forêts récentes, peu exploitées, qui n'ont pas encore eu l'occasion d'être dotées d'infrastructures suffisantes et qui sont très morcelées.

## 1.8. PERSPECTIVES FACE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Les observations climatiques locales confirment aujourd'hui les prédictions faites par les scientifiques sur le changement du climat à l'échelle de la planète. Parmi les effets de ce changement, on observe notamment:

- Une augmentation de la fréquence des phénomènes extrêmes (sécheresses, canicules, fortes précipitations, tempêtes,...)
- Une pluviométrie plus faible ou une répartition différente des pluies pendant l'année
- Une augmentation de la température moyenne

Certaines essences forestières comme l'Epicéa ou le Sapin Pectinée ont été introduites artificiellement à des altitudes relativement basses (jusqu'à 210m sur la communauté de communes Arbois-Poligny-Salins). Ce sont des essences montagnardes qui supportent peu les fortes chaleurs estivales et le manque d'eau durant les mois chauds (entre juin et août). L'altitude basse à laquelle on retrouve de l'Epicéa à l'état naturel se situe autour de 900m dans le Jura et celle du Sapin autour de 600m.

Le Hêtre est quant à lui une essence de climat tempéré humide (plutôt septentrionale ou de moyenne montagne). Il s'en retrouve en France principalement dans le quart Nord-Est et dans les massifs montagneux.

L'augmentation moyenne des températures a pour effet de faire remonter les altitudes limites de ces essences. De plus, les pluies mal réparties sur l'année provoquent parfois des sécheresses estivales que supporte mal l'Epicéa dont l'enracinement dit "traçant" se fait uniquement en surface (moins de 40 cm de profondeur) ainsi que le Hêtre lorsqu'il est sur des sols peu profonds.

Ces essences seront donc probablement de moins en moins bien adaptées sur le territoire de la communauté de communes lorsqu'elles seront situées sur des versants sud (côte chaudes), lorsqu'elles constitueront des peuplements réguliers et mono-spécifiques et lorsque le sol sera peu profond. Leur mauvaise adaptation aux conditions stationnelles rend par exemple les arbres sensibles aux parasites de faiblesse comme le typographe de l'Epicéa (voir § 1.2).

Cependant, une sylviculture irrégulière sur des stations adaptées leur sera favorable. Le mélange d'essences et de diamètres ainsi qu'une couverture forestière plus modeste rend les forêts plus résistantes aux à-coups climatiques ou problèmes sanitaires et plus résilientes en cas d'accidents climatiques ou d'attaques parasitaires.

## 2. CONTAINTES DE GESTION

### 2.1. **DESSERTE ET EXPLOITATION FORESTIÈRE**

La forêt et ses activités ne sont que trop peu souvent intégrées dans l'aménagement territorial, créant ainsi un frein réel à la filière forêt-bois.

Or, l'accessibilité aux massifs forestiers est bien souvent l'une des premières contraintes rencontrées quand on parle de gestion et d'exploitation forestières. Cette accessibilité doit être pensée, maintenue (ou créée) et prise en compte dans les considérations d'aménagement territorial.

Une question simple se pose alors pour l'aménageur : « Mon projet est-il compatible avec la gestion des forêts limitrophes ? »

Le territoire bénéficie d'infrastructures variées et assez également réparties. Cependant, différentes contraintes de desserte peuvent être rencontrées sur le périmètre de la Communauté de Communes d'Arbois-Poligny-Salins, pour la plupart liées aux spécificités rurales de ce territoire.

On peut les « classer » dans plusieurs catégories :

- **Contraintes liées à la ruralité et au "déficit de services"**: limitations de tonnage, portions de routes non-déneigées en période hivernale, voirie étroite, dépôts de bois improvisés faute d'aménagement spécifique, accès au massif concentré dans les bourgs, absence de pistes de débarquages ou de places de retournement...
- **Contraintes liées à l'habitation** : lotissement et urbanisation, étroitesse des passages (intra-village), aménagements non-compatibles (exemple : fils téléphoniques et/ou électriques bas),...
- **Contraintes liées aux activités et aux usages** : partage du territoire et des infrastructures avec l'agriculture, la chasse, le tourisme,...

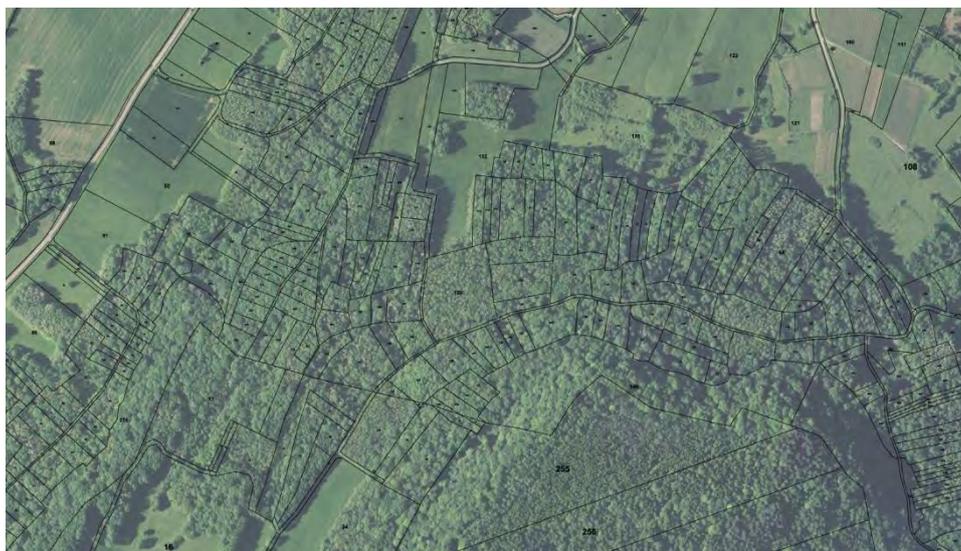
### 2.2. **MORCELLEMENT**

Le facteur de morcellement est également un frein à la gestion forestière.

En effet, nombre de micropropriétés ne peuvent être gérées que conjointement pour avoir une cohérence sylvicole et une rentabilité économique dans la gestion. Ceci requiert donc un regroupement des propriétaires riverains dans les actes de gestion et de travaux, ponctuel ou plus pérenne sous forme associative (exemple : les Associations Syndicales Libres de gestion Forestières ou ASLGF). Ce regroupement est parfois source de conflit et demande un effort soutenu d'animation.

Quasi exclusivement rencontré en forêt privée, le morcellement découle la plupart du temps de l'historique du secteur et des parcelles d'origine agricole, et résulte parfois de divisions successives des biens. Le morcellement de la forêt privée sur le territoire Arbois-Poligny-Salins est marqué, la moyenne de surface par propriétaire est comprise entre 1 et 2 ha.

Ce morcellement s'accompagne de plus en plus d'un éloignement géographique des propriétaires du fait d'une société beaucoup plus mobile ainsi que d'un nombre important de droits partagés (indivisions familiales par exemple)



Exemple du massif de Ramondot à **Saint-Lothain**

La photo aérienne a été prise en 2017. La parcelle carrée boisée au centre de l'image a une superficie de 1ha31. Les grosses parcelles forestières que l'on peut voir en bas de l'image appartiennent à la commune de Passenans.

L'historique agricole (petites parcelles de pré reboisées suite à la déprise agricole) explique ce mitage de la propriété qui a aujourd'hui beaucoup moins de sens.

## 2.3. ATOUTS

Malgré ces contraintes de gestion, les forêts de la communauté de communes APS présente des atouts, facilitant sa gestion :

- L'existence de **Documents de Gestion** : Documents d'Aménagement en forêt publique, Plans Simples de Gestion (PSG), Règlement Type de Gestion (RTG) ou Code de Bonnes Pratiques Sylvicoles (CBPS) en forêt privée, ces documents rationalisent la gestion d'une unité forestière dans le temps en prenant en compte sa multifonctionnalité et ses spécificités,
- Des **infrastructures** de desserte existantes,
- Une **culture forestière** et rurale, et une **filère bois** étoffée, de l'amont à l'aval,
- Une **hétérogénéité** des essences et des contextes permettant d'optimiser l'ensemble du territoire.

### **3. PRECONISATIONS ET PERSPECTIVES ... POUR INTERER LA FONCTION ECONOMIQUE DANS LE PLUi**

Le respect de quelques préconisations doit permettre de mieux intégrer la forêt, notamment dans sa fonction productive, dans le projet de développement territorial :

- Utiliser les documents d'analyse et de programmation forestiers (Plan d'Approvisionnement Territorial, Schémas Directeurs de Desserte Forestière...),
- Utiliser les outils déjà en place (routes forestières communales, associations foncières...) et veiller à leur entretien et à leur maintien,
- Veiller à limiter les conflits urbanisation-agriculture-forêt et ne pas accentuer les difficultés actuelles,
- Evaluer les enjeux forestiers (bois d'œuvre, bois énergie, loisirs, ...) et les conditions de leur maintien durable sur le territoire,
- Consulter les gestionnaires forestiers du secteur concerné, pour élaborer un projet adapté aux multifonctions du territoire.

DOCUMENT DE TRAVAIL